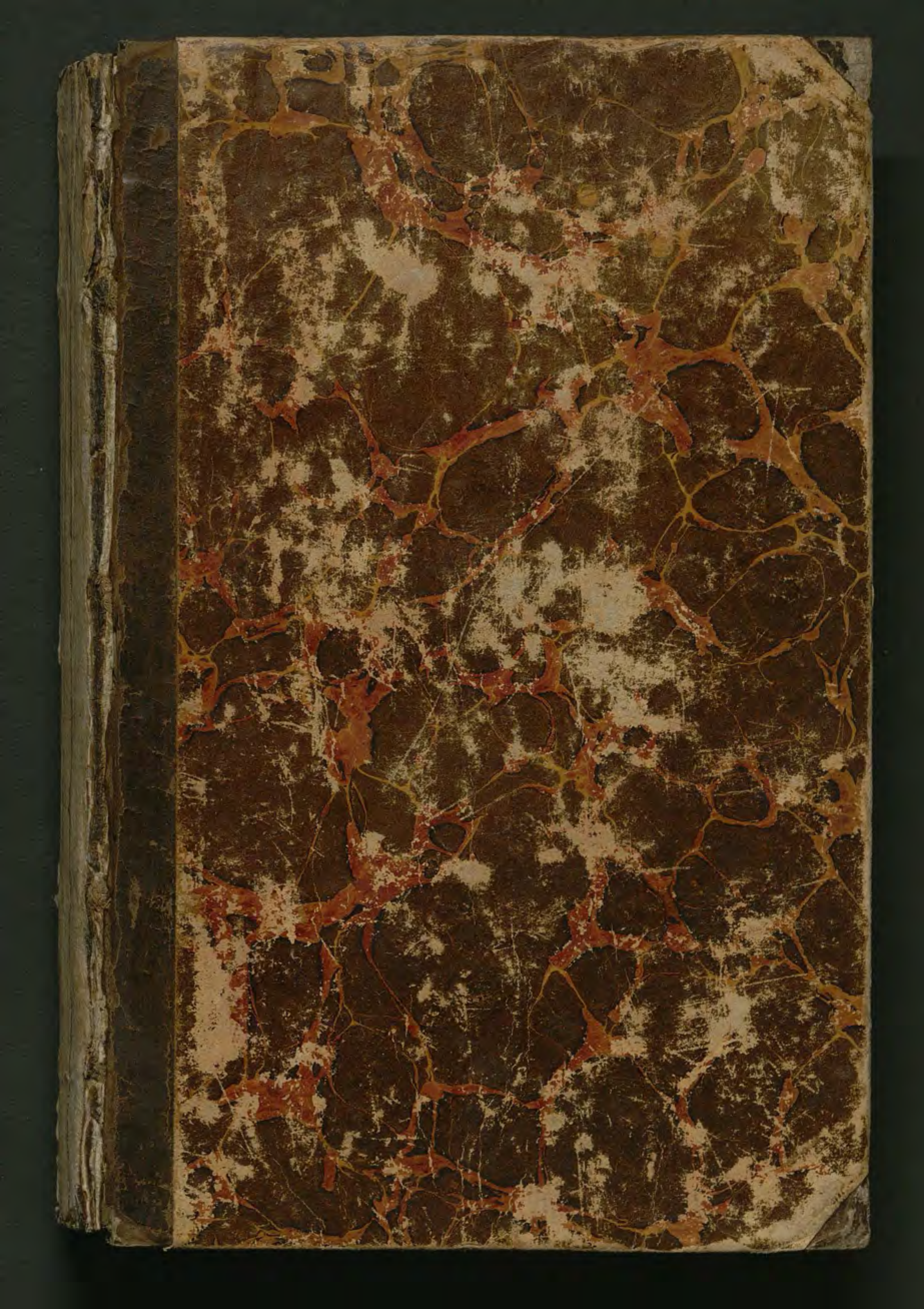
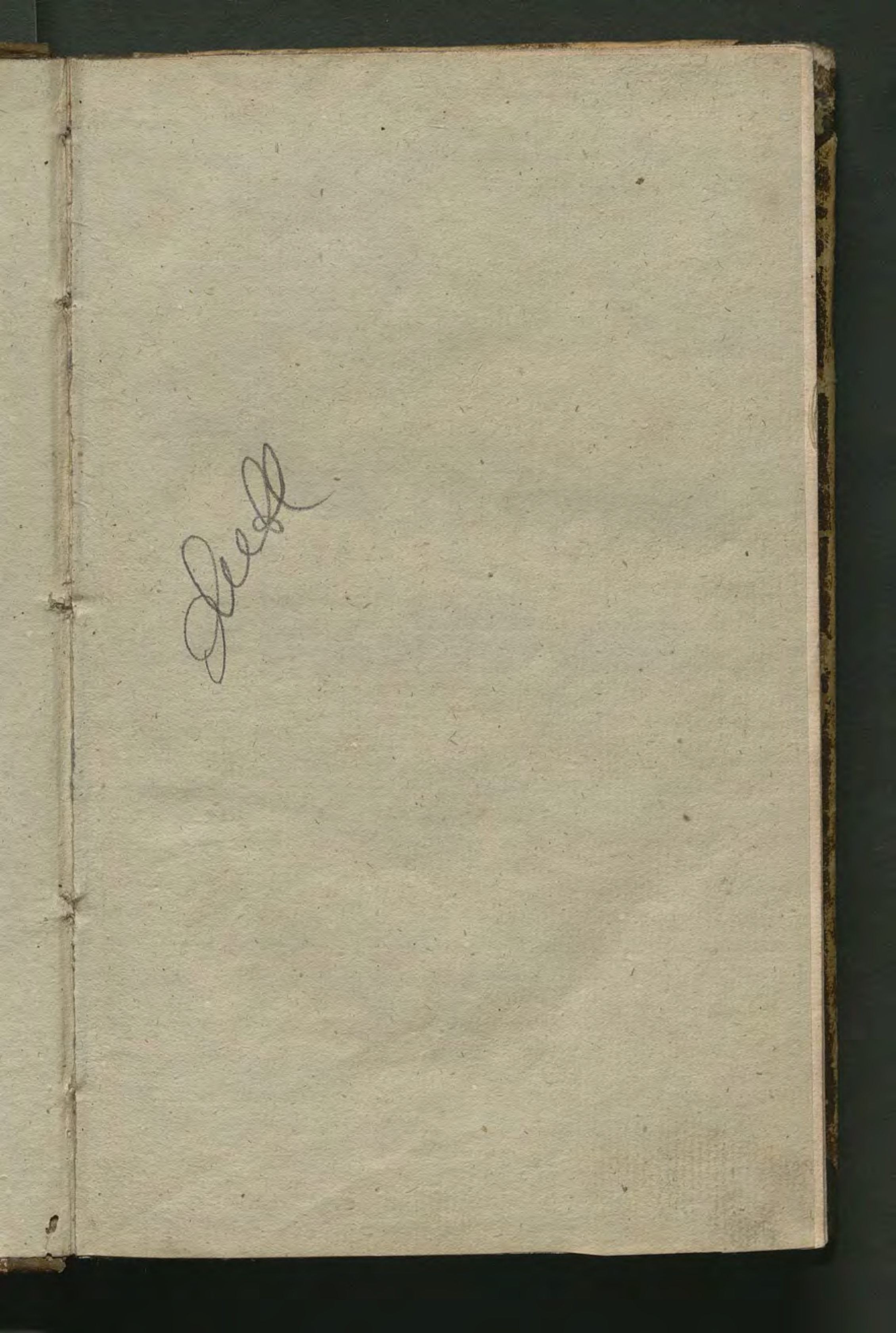
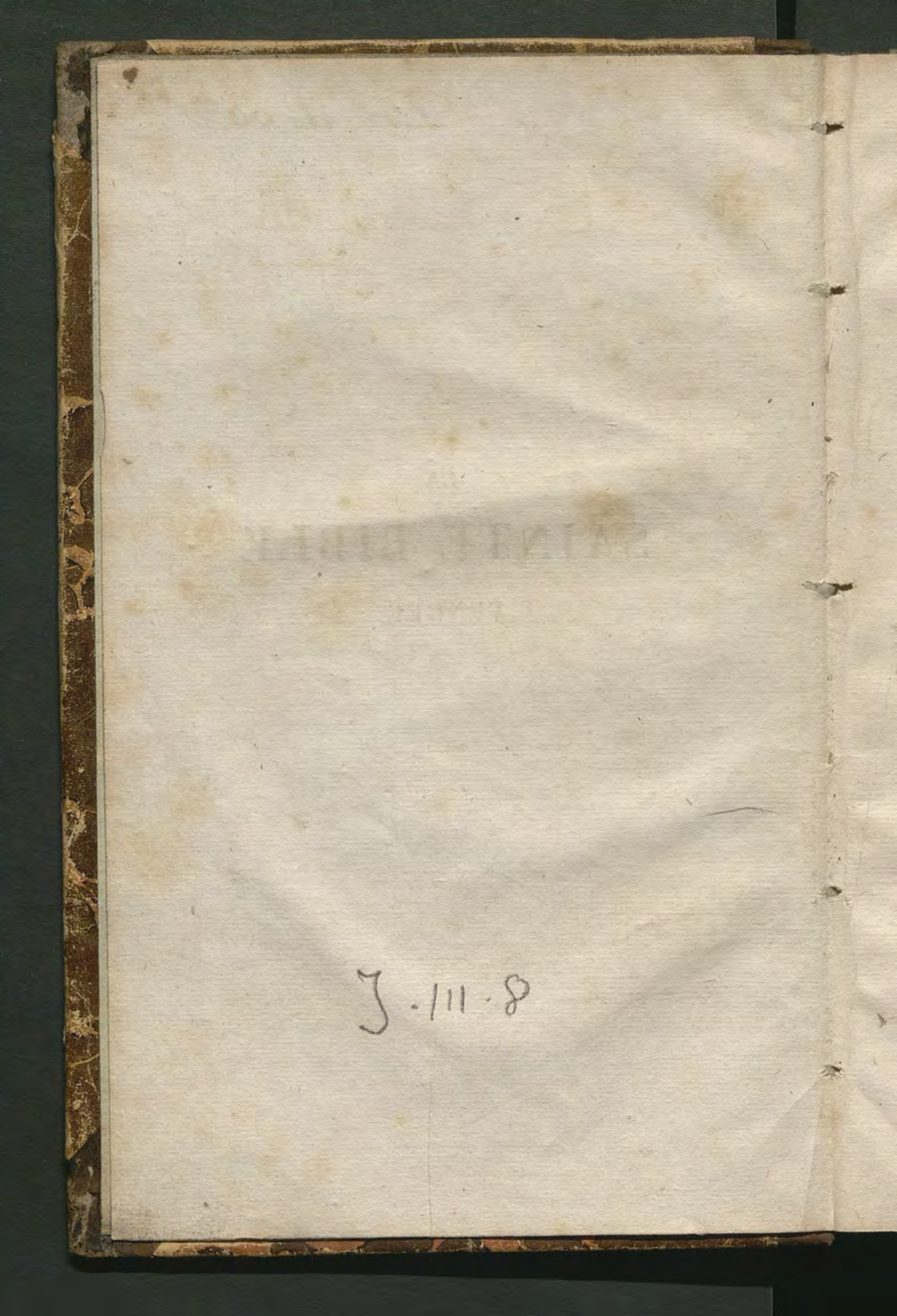




LA
SAINTE BIBLE
VENGÉE.



LA

SAINTE BIBLE

VENGÉE

DES ATTAQUES DE L'INCRÉDULITÉ,

ET JUSTIFIÉE DE TOUT REPROCHE DE CONTRADICTION AVEC LA RAISON, AVEC LES MONUMENS DE L'HISTOIRE, DES SCIENCES ET DES ARTS; AVEC LA PHYSIQUE, LA GÉOLOGIE, LA CHRONOLOGIE, LA GÉOGRAPHIE, L'ASTRONOMIE, ETC.

PAR M. L'ABBÉ DU CLOT,

ANCIEN ARCHIPRÊTRE ET CURÉ DU DIOCÈSE DE GENÈVE.

NOUVELLE ÉDITION.

Testimonia tua credibilia facta sunt nimis.
Ps. 92.

TOME QUATRIÈME.

A LYON,
CHEZ RUSAND, LIBRAIRE, IMPRIMEUR DU ROI.

A PARIS,
A LA LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE DE RUSAND,
Rue de l'Abbaye-Saint-Germain, n. 3.

1824.

LA SAINTE BIBLE VENGÉE DES ATTAQUES DE L'INCRÉDULITÉ,

ET JUSTIFIÉE DE TOUT REPROCHE DE CONTRADICTION AVEC LA RAISON; AVEC LES MONUMENS DE L'HISTOIRE, DES SCIENCES ET DES ARTS; AVEC LA PHYSIQUE, LA GÉOLOGIE, LA CHRONOLOGIE, LA GÉOGRAPHIE, L'ASTRONOMIE, ETC.

RUTH.

NOTE UNIQUE.

Sur l'authenticité du livre de Ruth.

La canonicité du livre de Ruth n'a jamais été contestée ni par les Juifs ni par les Pères de l'Eglise. Le but de l'auteur a été non-seulement de nous faire connaître la généalogie de David, par conséquent celle du Messie qui devait descendre de ce roi; l'accomplissement de la prophétie de Jacob, qui avait promis la royauté à la tribu de Juda; mais encore de nous faire admirer les soins paternels de la Providence envers les gens de bien. On y voit les suites

heureuses d'un attachement inviolable à la vraie religion, les ressources de la piété dans le malheur, les avantages de la modestie et d'une bonne réputation. La prudence et la sagesse de Noémi; l'affection, la docilité, la douceur de Ruth; la probité et la générosité de Booz plaisent, touchent et instruisent. Ce livre a été écrit ou du moins achevé depuis la naissance de David, puisque ce prince y est nommé; mais avant qu'il régnât, puisque sa qualité de *roi* n'y est point exprimée, ce que l'auteur de ce livre n'eût point omis si David en eût été revêtu.

Nos lecteurs seront surpris que Voltaire (Bibl. expl.) ait rendu un témoignage remarquable à l'authenticité de l'histoire de Ruth; et, ce qui est plus étonnant encore, à celle des livres des Juges, de Josué, et même du Pentateuque, en s'exprimant ainsi : « L'histoire de Ruth est écrite » avec une simplicité naïve et touchante. Nous » ne connaissons rien, ni dans Homère ni dans » Hérodote, qui aille au cœur comme cette ré- » ponse de Ruth à sa mère : J'irai avec vous, et » partout où vous resterez je resterai; votre » peuple sera mon peuple; votre Dieu sera mon » Dieu; je mourrai dans la terre où vous mour- » rez: il y a du sublime dans cette simplicité.» Et plus bas : « Nous avons dit bien des fois que » ces temps et ces mœurs n'ont rien de commun » avec les nôtres, soit en bien, soit en mal; » leur esprit n'est point notre esprit; leur bon

» sens n'est point notre bon sens; c'est pour cela
» même que *le Pentateuque*, *les livres de Josué*
» *et des Juges* sont mille fois plus instructifs
» qu'Homère et Hérodote. »

Si les livres de Ruth, de Josué et des Juges, et enfin le Pentateuque nous présentent des mœurs plus simples, plus naïves, plus antiques qu'Hérodote et Homère, leurs auteurs sont donc plus anciens que ces fameux personnages, et par cette raison *plus intéressans et plus instructifs*, comme le critique n'a pu s'empêcher de le reconnaître. Ces livres n'ont donc été fabriqués ni par Esdras, qui fut contemporain d'Hérodote, ni sous le règne de Josias, qui ne monta sur le trône que 400 après les temps d'Homère, comme le même critique l'a avancé et répété tant de fois, en se contredisant de la manière la plus formelle.

Nous ne devons pas dissimuler que Voltaire n'a rendu tant de justice au livre de Ruth, dont il loue la réponse, que parce qu'il a cru y apercevoir quelque indifférence en fait de religion, et y trouver une preuve que *la religion juive*, *exclusive de toutes les autres*, *n'était pas encore conformée*. Mais cette conclusion est absurde; car, quand il serait vrai que Ruth, née dans le pays de Moab, aurait regardé comme indifférent de suivre le culte des Moabites ou celui des Juifs, s'ensuivrait-il que les Juifs pensaient de même? Ruth, en disant à Noémi : *Votre peuple*

sera mon peuple, votre Dieu sera mon Dieu, était décidée à donner au Dieu des Juifs et à son culte la préférence sur celui des Moabites, dans lequel elle avait été élevée, et quand Noémi propose à Ruth de *retourner vers son peuple et vers ses dieux*, c'est qu'elle ne veut pas que le changement de religion et de patrie ne soit dans elle que l'effet d'un attachement purement humain.

Nous avons réfuté dans notre note VII sur l'Exode ce que Voltaire avance ici sur la nature du territoire de Bethléem. Il termine sa critique du livre de Ruth, en disant que « Booz était un » fort bon homme, et que Ruth fut une fort » bonne femme; que les habitans de ce canton » avaient des mœurs très-simples; et cependant » qu'*ils étaient pires que les suivans d'Attila et* » *de Genseric.* »

Nous laissons à ses admirateurs et à ses disciples le soin de concilier ces paradoxes qui les révolteraient incontestablement, s'ils avaient été avancés par des auteurs juifs ou chrétiens.

L'histoire de Ruth a donné lieu à quelques difficultés de chronologie. La plus forte n'est fondée que sur une supposition très-douteuse, savoir que *Rahab*, qui fut mère de Booz, suivant S. Matthieu (I. v. 5), est la même personne que *Rahab* de Jéricho, qui reçut chez elle les espions des Israélites. Il n'y en a aucune apparence; car pour que *Rahab* de Jéricho fût la

même que la bisaïeule de David, il faudrait qu'elle eût vécu au moins deux cents ans, et rien n'oblige d'admettre cette supposition. On peut consulter sur ce sujet la Dissertation de la Bible d'Avignon, sur la généalogie de David, tom. III. pag. 733.

D'autres incrédules ont encore fait quelques objections contre l'histoire de Ruth; mais comme elles ne portent que sur la différence infinie qu'il y a entre nos mœurs, nos lois, nos usages et ceux des anciens peuples orientaux, ce sont des traits d'ignorance plutôt que de sagacité, qui ne méritent pas d'être discutés sérieusement.

IER LIVRE DES ROIS.

NOTE I.

Authenticité des quatre livres des Rois et des deux livres des Paralipomènes.

IL y a quatre livres de l'ancien Testament qui portent le nom de *livres des Rois*, parce qu'ils contiennent le récit des actions de plusieurs rois des Juifs et de leur règne. Dans le texte hébreu, ces quatre livres n'en faisaient autrefois que deux dont le premier portait le nom de *Samuel*, le second celui *des Rois* ou *des Règnes ;* ce sont les Septante qui ont donné à tous les quatre le titre de *livre des Règnes ;* ils ont été suivis par l'auteur de la Vulgate.

On ne peut pas cependant attribuer à Samuel les deux premiers en entier, puisque sa mort est rapportée dans le vingt-cinquième chapitre du premier livre; il ne peut donc avoir écrit que les vingt-quatre premiers chapitres. On croit assez communément que la suite jusqu'à la fin du second est l'ouvrage des prophètes Gad et Nathan, parce qu'on lit (I. Paral. c. 29. v. 29) : *Quant aux premières et aux dernières actions du roi David, elles sont écrites au livre de Samuel le voyant, et aux livres de Nathan le prophète et de Gad le voyant.* Or les dernières

actions de David et sa mort sont rapportées dans le premier et le second chapitres du troisième *livre des Rois*. De même il est dit (2. Paral. c. 9. v. 29) que les actions de Salomon ont été écrites par Nathan, par Ahias le Silonite, et dans la prophétie d'Addo (12. v. 15); celles de Roboam par Semeïas le prophète et par Addo (13. v. 22); que ce dernier a fait l'histoire du roi Abias (20. v. 34); Jéhu celle de Josaphat (26. v. 22); Isaïe celle d'Osias (32. v. 32), et celle d'Ezéchias; qu'il y avait un *livre des Rois* de Juda et d'Israël, où se trouvaient les actions de Josias. (35. v. 27.)

On ne saurait douter que les deux premiers livres des Rois ne fussent sous les yeux de l'auteur du troisième, quand il écrivait (III. *Reg*. 2. v. 17) que Salomon, *en privant Abiathar du sacerdoce, accomplit ce que le Seigneur avait prononcé à Silo contre la maison d'Héli:* oracle qui ne se trouve que dans le premier livre des Rois (I. *Reg*. 2. v. 31). L'auteur de l'Ecclésiastique a emprunté de ces livres (c. 46. v. 28 et c. 47. v. 3) jusqu'aux termes de l'éloge qu'il fait de Samuel et de David.

Il est donc certain que sous *les rois* des Juifs il y avait des annales écrites par des auteurs contemporains, et sur lesquelles ont été faits les *quatre livres des Rois*.

On a donné le nom de *Paralipomènes*, terme dérivé du grec, qui signifie *choses omises*, à

deux autres livres historiques de l'ancien Testament, qui sont une espèce de supplément aux quatre livres des Rois, et dans lesquels on trouve plusieurs faits ou plusieurs circonstances que l'on ne lit pas ailleurs. Les anciens Hébreux n'en faisaient qu'un seul livre qu'ils nommaient *les Paroles des Jours* ou *les Annales*, parce que cet ouvrage commence ainsi. S. Jérôme l'a nommé *les Chroniques*, parce que c'est une histoire sommaire rangée selon l'ordre chronologique.

Il paraît que le dessein de l'auteur des Paralipomènes n'a pas été de suppléer à tout ce qui pouvait avoir été omis par les auteurs précédens, et qui aurait pu rendre l'histoire sainte plus claire et plus complète : il semble avoir eu principalement pour but de montrer, par les généalogies, quel devait être le partage des familles revenues de la captivité, afin que chacun rentrât, autant qu'il était possible, dans l'héritage de ses pères. Mais il s'est attaché surtout à tracer la généalogie des prêtres et des lévites, afin qu'ils pussent être rétablis dans leur ancien rang, dans leurs premières fonctions et dans les possessions de leurs ancêtres, et conformément aux anciens registres.

Ce même auteur ne s'est pas donné la peine de concilier les mémoires qu'il copiait avec certains endroits des Livres saints qui pouvaient y paraître opposés au premier coup d'œil, parce que, de son temps, l'on connaissait assez les

faits et les circonstances pour que l'on pût aisément voir qu'il n'y avait réellement aucune opposition. Dans la Bible d'Avignon (tom. V. pag. 147) il y a une comparaison très-détaillée des textes des Paralipomènes, parallèles à ceux des autres livres de l'Ecriture sainte, où l'on voit en quoi ils sont conformes, en quoi ils sont quelquefois différens, et comment ils servent à s'éclaircir les uns les autres.

Si l'on ne jugeait des livres des Rois et des Paralipomènes que par les chapitres qui les terminent, on les rapporterait au temps du retour de Babylone, dont le dernier chapitre du second livre des Paralipomènes fait une mention expresse; tandis que le second livre des Rois conduit son récit jusqu'au règne d'Evilmerodach, fils et successeur du grand Nabuchodonòsor qui avait ruiné Jérusalem et brûlé le temple. Mais si ces deux chapitres n'ont été écrits qu'après le retour de la captivité, il n'en est pas de même de ce qui les précède. On lit (III. *Reg*. c. 9) que *les restes des Cananéens*, assujettis au tribut par Salomon, *étaient restés tributaires jusqu'à ce jour* (*ibid. c.* 12); qu'Israël s'étant retiré de l'obéissance de la maison de David, en était resté indépendant *jusqu'à ce jour;* que Dieu n'avait pas voulu perdre les Juifs ni les rejeter *jusqu'à présent;* que les Iduméens s'étant soustraits à la domination de Juda, demeuraient *jusqu'à ce jour* dans cet état d'indé-

pendance. Ces deux derniers traits sont du quatrième livre des Rois (c. 8); ils se trouvent aussi dans le second livre des Paralipomènes (V. VIII. XXI), avec ces expressions : *jusqu'à ce jour*, *jusqu'à présent*. On y lit de plus que l'arche placée dans le sanctuaire par Salomon *y était restée* jusqu'à ce jour. Tous ces textes, et à plus forte raison tout ce qui les précède, ont donc été écrits pendant que l'arche était encore dans le sanctuaire, lorsque non-seulement les royaumes de Juda et d'Edom, mais encore celui des dix tribus subsistaient et que les restes des Cananéens payaient tribu aux Juifs. Les livres où ils se trouvent ont donc été écrits, quant à la majeure partie, avant la ruine du temple, avant la transmigration de Juda, avant même la chute du royaume de Samarie, quoique le recueil complet, tant des livres des Rois que de ceux des Paralipomènes, n'ait été achevé qu'après le retour de Babylone.

Tous ces différens recueils historiques, qui ont fait partie du canon des Hébreux, ont été cités par les écrivains de cette nation, dans les âges qui ont suivi la captivité. Le troisième et le quatrième livres des Rois sont cités dans le nouveau Testament (*Luc.* 4. v. 5. *Ad Rom.* 11. v. 2). Nous avons déjà observé que l'auteur de l'Ecclésiastique a emprunté des premiers livres des Rois jusqu'aux expressions de l'éloge qu'il fait de Samuel et de David. Il a agi de même au sujet

d'Elie, d'Elisée, d'Ezéchias, de Josias. Enfin l'auteur du livre de Néhémie, livre écrit tandis que l'empire des Perses subsistait, ne s'est pas borné à transcrire (c. 12) la généalogie des lévites, telle qu'elle se trouve dans le premier livre des Paralipomènes (c. 9); il a marqué expressément de quelle source il l'avait tirée, en disant qu'elle est écrite dans le livre appelé *les Paroles des Jours*, c'est-à-dire les Paralipomènes.

Au reste nous ne disconvenons pas que tous ces livres ne renferment des difficultés de chronologie, des faits transposés et qui ne sont pas placés selon l'ordre des temps, des usages et des coutumes fort éloignés de nos mœurs. Les incrédules ont eu soin de les recueillir, de les commenter, d'altérer souvent le texte, d'en pervertir le sens, afin de persuader que toute l'histoire juive n'est qu'un roman. Nous répondrons en détail à toutes leurs objections, dont la plupart sont frivoles ou absurdes.

NOTE II.

Sur le premier chapitre du premier livre des Rois.

VOLTAIRE se plaint (Bibl. expliq.) que « l'au-
» teur du premier livre des Rois laisse ignorer
» l'état où était la nation sous le pontificat
» d'Héli; il ajoute qu'alors il y avait quelques

» tribus esclaves vers le nord de la Palestine, et
» que d'autres vers le midi étaient seulement
» tributaires, et qu'il semble que les Juifs
» n'avaient pas encore une seule ville en propre.»

Si l'historien sacré *ne nous instruit point de l'état où était la nation* sous le pontificat d'Héli, où donc Voltaire a-t-il puisé qu'il y avait alors *des tribus esclaves* et d'autres *tributaires?* Etait-il nécessaire que l'auteur du premier livre des Rois répétât tout ce que les écrits de Moyse, de Josué, des Juges avaient dit touchant l'étendue du pays de Canaan; la conquête que les Israélites en avaient faite; les peuplades cananéennes qu'ils avaient laissées subsister au milieu d'eux; les superstitions et le culte idolâtre dans lequel ces restes des Cananéens les avaient engagés; les suites malheureuses de la tolérance qu'ils leur avaient accordée, et des alliances qu'ils avaient contractées avec eux? Les Hébreux étaient, sous le pontificat d'Héli, dans l'état où ils se trouvèrent à la mort de Samson; le midi de la Terre promise était alors tributaire des Philistins. Mais il n'est écrit nulle part qu'alors *les tribus qui étaient vers le nord fussent esclaves.* Ces tribus, qui avaient été non pas esclaves, mais vexées et opprimées par les Ammonites, avaient été délivrées par Jephté (*Judic.* 12). Depuis ce temps elles jouirent de la paix sous ses trois successeurs.

« L'auteur ne nous dit point où résidait le
» grand-prêtre Héli. »

Voici ce qu'on lit au premier chapitre du premier livre des Rois : *Un homme de Ramathaïm-Sophim, situé dans les montagnes d'Ephraïm, qui se nommait Elcana.... venait de sa ville aux jours marqués, pour adorer le Dieu des armées A SILO; là étaient deux fils d'Héli, Ophni et Phinées, qui y faisaient la fonction de sacrificateurs.* Anne, épouse d'Elcana, après avoir pris quelque nourriture *à Silo*, vint au tabernacle du Seigneur, tandis que *le pontife Héli était assis à la porte du sanctuaire.* Dans les trois chapitres suivans, et dans les deux derniers du même livre, *Silo* est marqué comme le lieu *de la résidence du grand-prêtre Héli.*

« Silo n'était qu'un village. »

Quoi! Ramathaïm-Sophim, demeure d'Elcana, était une ville (I. *Reg.* c. 1. v. 3); et *Silo*, le siége de la religion, où toute une nation se réunissait plusieurs fois l'année, n'était qu'*un village!*

« Les Juifs ne possédaient pas même ce village » en propre. »

Cependant Voltaire vient de dire que ceux d'entr'eux qui habitaient cette partie de la Terre promise étaient *seulement tributaires.* Or les tributaires ne sont-ils pas propriétaires des biens dont ils payent tribut?

« L'auteur fait entendre que les Juifs étaient » si misérables que Dieu ne leur parlait plus » comme autrefois. »

L'auteur sacré ne dit pas ici un seul mot de la misère des Juifs; il insiste seulement sur les prévarications et les excès scandaleux des deux fils d'Héli, faisant entendre que c'étaient leurs désordres, auxquels le pontife indolent ne remédiait pas, qui étaient cause que Dieu ne rendait plus ses oracles dans le sanctuaire de Silo, aussi fréquemment qu'auparavant. Cependant c'est sur un énoncé aussi faux et aussi hasardé que le sophiste établit cette maxime : que « selon » l'idée de toutes ces nations grossières, quand » un peuple était vaincu, son Dieu l'était aussi, » et que lorsqu'il se relevait son Dieu se relevait » avec lui. »

On ne peut pas calomnier avec plus d'impudence que d'imputer aux Juifs ce préjugé ridicule. Certes n'étaient-ils pas *vaincus* lorsqu'Antiochus, après s'être rendu maître de Jérusalem, les persécuta si cruellement? Voici cependant ce que deux jeunes Hébreux disaient au pied même du tribunal de ce tyran, tandis qu'il les faisait tourmenter : *Vous exercez votre pouvoir sur des mortels comme vous ; mais ne pensez pas que Dieu ait abandonné notre nation* (2. Mach. c. 7. v. 16). *Encore un peu de temps, et vous éprouverez son pouvoir.* Leur mère disait au plus jeune d'entr'eux : *O mon fils, levez les yeux vers le ciel, tournez-les sur la terre, comprenez que Dieu a fait de rien tout ce que vous y découvrez, ne craignez donc pas ce tyran.*

Les Juifs n'étaient-ils pas vaincus lorsque Nabuchodonosor les transférait à Babylone? Or dans cette circonstance précisément Jérémie leur disait (*Jerem.* 10. *v.* 2, 10 *et* 12) : *Ne craignez point les signes du ciel qui inspirent de la terreur aux nations.... Jehovah est le véritable Dieu, le Dieu vivant, le Roi éternel; sa colère fait trembler la terre; les nations ne peuvent résister à son courroux.... Périssent à jamais de dessous le ciel les dieux qui n'ont pas fait le ciel et la terre, etc.*

Dans le temps même du pontificat d'Héli, les Juifs nommaient le Dieu qu'ils adoraient *le Dieu des armées* (I. *Reg.* c. 1. v. 3 et 11. c. 4. v. 4), le Dieu de cette milice céleste, de ces astres, à qui les Cananéens leurs oppresseurs rendaient un culte idolâtre. Et comment les Hébreux auraient-ils regardé leur Dieu comme *vaincu* quand ils l'étaient eux-mêmes, eux qui, dans tous leurs livres, ne parlent de leurs défaites que comme d'un châtiment dont Dieu punissait leurs prévarications, et dont leurs ennemis n'étaient que l'instrument?

NOTE III.

Sur les versets 19 et suivans du premier chapitre du premier livre des Rois.

L'AUTEUR de l'Esprit du Judaïsme n'a pas rougi d'insinuer (c. 4. pag. 67) que Samuel était un enfant adultérin du grand-prêtre Héli : « Anne » sa mère, dit-il, affligée de n'avoir point d'en- » fant d'Elcana son mari, s'adresse au grand- » prêtre Héli.... Elle met au monde un fils qu'elle » nomme Samuel ; le grand-prêtre voulut bien » se charger de son éducation : il sembla prendre » l'intérêt le plus tendre à cet enfant, obtenu » par ses soins. »

Jamais soupçon n'a été plus téméraire ; il est pleinement réfuté par l'histoire. Héli était âgé pour lors de plus de quatre-vingt-dix ans, cassé de vieillesse, réduit à demeurer sur une chaise à l'entrée du tabernacle. Anne affligée ne s'adresse point à lui, mais à Dieu. Héli étonné de sa longue prière croit qu'elle a pris du vin par excès et le lui reproche : lorsqu'elle lui a dit le sujet de son affliction et de ses vœux il lui répond simplement : Que le Seigneur vous accorde votre demande. (I. *Reg*. c. 1. v. 9 et 17. c. 4. v. 15.)

NOTE

NOTE IV.

Sur les versets 12 *et suivans du second chapitre du premier livre des Rois.*

« Une autre plainte contre les prêtres (Esprit » du judaïsme, c. 3. pag. 66), c'est que sous Héli » affaissé par les ans ses enfans commettaient » les plus grands excès, des exactions, des im- » pudicités : cette licence et cette tyrannie pro- » duisirent enfin une révolution ; le peuple las » des prêtres demanda un roi. »

Ici la chronologie est aussi maltraitée que l'histoire.

1.° Entre le sacerdoce de Phinées et le gouvernement d'Héli il s'est écoulé plus de trois cents ans : il y a eu douze juges ou chefs de la nation qui n'étaient pas prêtres. Débora, juge du peuple, était une femme. Entre Phinées et Héli il y eut six pontifes auxquels l'histoire n'attribue aucune autorité civile ; ils n'ont donc pas pu contribuer à la corruption des mœurs par un mauvais gouvernement.

2.° Les plaintes mêmes formées contre la conduite des enfans d'Héli démontrent que la corruption n'était pas générale ; que lui-même n'avait donné lieu à aucun reproche (I. *Reg.* c. 2. v. 23) ; jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans

ce vieillard avait toujours honoré sa dignité de grand-prêtre par une vie irréprochable. Son seul défaut fut d'avoir eu trop d'indolence et de mollesse pour châtier et corriger ses enfans.

3.° Ce ne fut point sous Héli que le peuple demanda un roi, mais sous Samuel. Or Samuel n'était pas grand-prêtre, quoique de la tribu de Lévi et de la famille de Caath (I. Paralip. c. 6. v. 27 et 28), comme nous le verrons dans la note VI. Le peuple ne se plaignit point de son gouvernement, mais de la conduite de ses enfans lorsqu'il fut avancé en âge. Où sont donc les preuves du mauvais gouvernement des *prêtres?*

NOTE V.

Sur les versets 4 et suivans du chapitre troisième du premier livre des Rois.

« Les critiques ne peuvent souffrir, dit Voltaire
» (Bible expliquée), que le Créateur de l'uni-
» vers vienne appeler trois fois un enfant pen-
» dant la nuit; c'est supposer que Dieu a une
» voix comme chaque homme a la sienne. »

Est-il indigne du Créateur de l'univers de préférer le cœur pur et simple d'un enfant à un grand-prêtre qui a mérité par sa négligence qu'il exerce un jugement rigoureux contre lui

et contre sa maison? Est-il indigne du souverain Esprit de se proportionner à notre faiblesse en agissant sur nos sens par sa toute-puissance? Sans doute il pouvait dès le premier instant se manifester si clairement au jeune Samuel que cet enfant ne pût s'y méprendre; mais sa sagesse voulait qu'Héli eût des indices qui le missent dans le cas d'interroger son jeune élève et d'apprendre de lui ce qu'il n'était plus digne d'apprendre immédiatement de Dieu.

NOTE VI.

Sur les versets 19 *et suivans du chapitre troisième du premier livre des Rois.*

L'AUTEUR de l'Esprit du judaïsme (c. 4. p. 67) accuse Samuel d'avoir usurpé le sacerdoce et le gouvernement. « Il eut, dit-il, des songes et des » visions qui le firent regarder comme un pro- » phète. Il paraît qu'il avait prédit au peuple » mécontent de ses prêtres que le Seigneur » voulait ôter le sacerdoce de la maison d'Héli. » Après la mort tragique du grand-prêtre et de » ses deux fils rien ne s'opposa plus aux vues de » Samuel; assuré de longue main de la confiance » du peuple, il lui fut très-aisé de s'emparer du » sacerdoce et du gouvernement. En consé- » quence il remplit les fonctions de sacrifica- » teur; il rétablit le culte. »

Tout cela est faux et contraire au texte de l'histoire. Samuel était trop jeune, lorsque Dieu daigna se révéler à lui, pour qu'il ait pu forger cette révélation par ambition. Il fut regardé comme prophète non parce qu'il eut des songes et des visions, mais parce que tout Israël reconnut que tout ce qu'il annonçait ne manquait jamais d'arriver; c'est donc par les évènemens que l'on jugea que Dieu se révélait à lui. (I. *Reg.* c. 3. *v.* 19 *et seq.*) Il ne déclara point à Héli que Dieu voulait ôter le sacerdoce de sa maison, au contraire, il lui dit de la part de Dieu (*ibid.* c. 2. v. 27 et 33) : *Je n'ôterai pas entièrement votre race du service de mon autel.*

Samuel, quoique de la famille de Caath, ne pouvait pas aspirer à la dignité de grand-prêtre, parce qu'il ne descendait pas d'Aaron, mais d'Isaar, oncle d'Aaron, et que le peuple n'aurait pas souffert qu'il s'en emparât ; s'il a offert des sacrifices, il l'a fait en qualité de prophète et non de pontife; Elie fit de même dans la suite. Après la mort d'Héli et de ses deux fils l'arche fut déposée à Gabaa chez Abinadab, et son fils Eléazar fut *consacré* pour la garder (*I. Reg.* c. 7. *v.* 1). Sous Saül, Achias, petit-fils d'Héli, portait l'*éphod* qui était l'habit du grand-prêtre (*ibid.* c. 14. *v.* 3). Dans la suite ce fut Achimelech (*ibid.* c. 21. *v.* 1). Il est donc faux que Samuel se soit emparé du sacerdoce. C'est une calomnie copiée d'après Morgan. (Moral. philos. tom. 1. pag. 294, 297.)

Il a encore moins usurpé le gouvernement. La nation de son plein gré lui donna une entière confiance; elle respecta ses décisions parce qu'elle reconnut que l'esprit de Dieu était en lui (*I. Reg. c.* 3. *v.* 19). Elle n'eut pas lieu de s'en repentir. Sous l'administration de ce prophète le culte de Dieu fut rétabli, l'idolâtrie proscrite; les Philistins furent vaincus et obligés de restituer les villes qu'ils avaient prises; Israël jouit d'une paix profonde (*ibid. c.* 7. *v.* 3 *et* 13). Y a-t-il un titre plus légitime d'autorité que le choix et le consentement unanime d'une nation libre ? Les chefs ou juges précédens n'en avaient pas eu d'autre. Après que Saül eut été élu roi, le peuple assemblé rendit un témoignage solennel de la justice, du désintéressement, de la sagesse, de la douceur du gouvernement de Samuel (*ibid. c.* 12. *v.* 3). Ce n'est donc pas là l'exemple que les incrédules devaient choisir pour prouver que le gouvernement des prêtres ne vaut rien.

NOTE VII.

Sur le verset 5 du chapitre cinquième du premier livre des Rois.

A l'occasion de ce verset où l'auteur sacré remarque qu'après la chute de l'idole de Dagon *les prêtres de Dagon ne marchent point sur le seuil du temple d'Azoth jusqu'aujourd'hui.....* « ces mots, dit Bolingbrooke (Bible expliq. de » Voltaire), prouvent deux choses : l'une, que » ce miracle pitoyable ne fut imaginé que long- » temps après; l'autre, que l'auteur ignorait les » coutumes des Phéniciens dont il n'a parlé » qu'au hasard; il ne sait pas que non-seulement » les Phéniciens et les Syriens, mais encore les » Grecs et les Romains consacraient le seuil de » tous les temples; qu'il n'était pas permis d'y » poser le pied, et qu'on le baisait en entrant » dans le temple. »

D'abord cette expression *jusqu'à ce jour* ne suppose pas un long temps. Ce fut en 1792 que les Français sont entrés dans la Savoie. Un écrivain ne pourrait-il pas dire aujourd'hui : *Les Français ont pris la Savoie en 1792 et l'ont conservée jusqu'à présent?* Samuel a donc bien pu écrire dans un âge avancé que l'idole de Dagon étant tombée lorsqu'il était encore dans sa première

jeunesse, les prêtres de ce temple observaient jusqu'au jour où il écrivait de ne point poser le pied sur le seuil du temple où on l'avait trouvée brisée.

Le critique ne cite point les auteurs qui parlent de la coutume de ne point poser le pied sur le seuil des temples. Le savant Grotius n'a trouvé parmi les profanes que des auteurs du siècle d'Auguste ou plus modernes qui aient fait mention de cet usage. Cette superstition qui, du temple d'Azoth, s'était communiquée aux autres idolâtres de Syrie où Sophonie semble nous la montrer établie avant la captivité (Seph. 1. v. 9) passa de la Syrie à Rome où l'on en ignorait l'origine.

N'est-il pas *pitoyable* d'entendre deux sophistes du dix-huitième siècle (Bolingbrooke et son écho) débiter que Samuel et l'auteur qui a rédigé ces mémoires peu après son décès *ignoraient les coutumes des Phéniciens* au milieu desquels ils vivaient et qu'*ils n'ont parlé qu'au hasard* du temple d'Azoth qui subsistait de leur temps et qui n'était qu'à huit ou dix lieues de l'endroit où ils écrivaient? Mais le reproche qu'ils font à l'auteur du premier livre des Rois, au sujet des Romains, n'est-il pas plus *pitoyable* encore et plus absurde? *Il ne sait pas que les Romains consacraient le seuil de tous les temples.* Quoi! un écrivain qui vivait dix siècles avant notre ère, par conséquent trois siècles avant la

fondation de Rome, devait savoir ce qui se pratiquait dans cette ville du temps d'Auguste et de Varron, du temps de Tibulle et de Juvénal qui parlent de cette pratique des Romains au sujet du seuil des temples?

Remarquons ici une altération du texte par Voltaire bien caractérisée. L'hébreu, la version grecque, la Vulgate, etc., disent que les Philistins affligés d'une maladie honteuse consultèrent leurs prêtres (I. *Reg.* c. 6. v. 2), *leurs devins*, *kosmin*, *manteis*, *divinos*. A ces noms il substitue celui de *prophètes*, et dans sa remarque sur cet endroit il dit « qu'il est étrange que l'auteur, » prophète lui-même, regarde les prophètes » des Philistins comme de vrais prophètes. » Tandis que cet auteur sacré affecte de donner à ces prêtres idolâtres le nom de *devins*, *kosmin*, au *lieu* de celui de *prophètes*, *nebim*.

NOTE VIII.

Sur le verset 19 *du chapitre sixième du premier livre des Rois.*

« Le Seigneur, dit Voltaire (Traité de la Tolé- » rance), fit périr cinquante mille soixante et » dix hommes de son peuple, uniquement parce » qu'ils avaient regardé son arche qu'ils ne de- » vaient pas regarder. Tant, ajoute-t-il, les lois,

» les mœurs de ce temps, l'économie judaïque dif-
» fèrent de tout ce que nous connaissons ! Tant
» les voies inscrutables de Dieu sont au dessus
» des nôtres ! La rigueur exercée, dit le *judicieux*
» *Dom Calmet*, contre ce grand nombre d'hom-
» mes, ne paraîtra excessive qu'à ceux qui n'ont
» pas compris jusqu'à quel point Dieu voulait
» être craint et respecté parmi son peuple, et qui
» ne jugent des vues et des desseins de Dieu qu'en
» suivant les faibles lumières de leur raison. »

L'incrédule a reproduit cette objection répétée par plusieurs autres impies (Examen important, pag. 42, etc.), dans sa Bible expliquée, avec cette réflexion : « Le Seigneur ne punit ses
» ennemis que dans la plus secrète partie des
» fesses, tandis qu'il tue cinquante mille soixante
» et dix hommes de son propre peuple, pour
» l'avoir regardée (l'arche). »

1.° Quand même le nombre de ces téméraires punis de mort aurait été aussi considérable que le suppose ici Dom Calmet; quand il serait certain, ce qui ne l'est assurément pas, qu'il faudrait s'en tenir à l'opinion commune des interprètes, y aurait-il donc là de quoi tant révolter la raison ?

Que les gouvernemens humains sacrifient au maintien des lois et à la gloire de l'état des milliers d'hommes, on vante leur sagesse ; et l'on ne concevrait pas que Dieu eût immolé cinquante mille coupables, pour venger ses lois enfreintes

et sa majesté outragée! *Maître absolu de notre vie*, dit un écrivain célèbre (Grotius), *Dieu peut sans aucun sujet et en tout temps ôter à chacun, toutefois et quantes que bon lui semble, ce présent de sa libéralité.* Quelque rigoureux que ce châtiment pût paraître, serait-il comparable à ces fléaux terribles que sa main vengeresse répand de temps en temps sur la terre pour punir les peuples?

La peine de mort était prononcée dans la loi (*Num.* c. 4. v. 5, 15, 18 et 20) contre tout Israélite, même lévite, qui porterait un *regard curieux* sur l'arche découverte. Il y avait défense expresse à tout Israélite (Josué, c. 3. v. 4) qui n'était pas lévite de l'approcher de trop près: cette loi ne regardait pas les Philistins qui l'ignoraient. Les Bethsamites qui en étaient instruits ne laissèrent pas de porter un regard curieux *dans l'arche*, comme le texte sacré le dit expressément; la maxime de punir sévèrement les fautes des particuliers et d'épargner une multitude coupable est bonne pour les souverains de la terre qui n'exercent leur pouvoir que par le bras de la multitude; mais elle n'a pas lieu par rapport à Dieu dont les hommes, en quelque nombre qu'ils soient, ne peuvent arrêter la puissance. Si donc il y eut cinquante mille coupables à Bethsamès, nous ne voyons aucune raison solide de nier que Dieu les ait tous frappés.

Mais 2.° il n'est rien moins que certain qu'il y

ait eu *cinquante mille soixante et dix hommes* frappés de mort en cette rencontre.

En effet est-il probable que cinquante mille soixante et dix hommes aient regardé dans l'arche ? Et conçoit-on aisément que tant de personnes se soient permis une curiosité si sévèrement défendue ?

L'historien Josephe ne compte (Ant. l. 6. c. 2) que *soixante et dix Bethsamites* frappés de mort. M. Kennicot assure qu'il a vu deux anciens manuscrits qui n'en portent pas davantage. Les versions arabes et syriaques n'ont lu dans leurs manuscrits que *cinq mille hommes du peuple.*

Ces variations dans les nombres portent déjà naturellement à soupçonner quelque altération dans le texte. Ce soupçon se confirme quand on considère que la construction de la phrase du texte hébreu paraît embarrassée dans cet endroit : il signifie à la lettre que Dieu frappa *soixante et dix hommes cinquante mille hommes*, ce qui ne fait aucun sens.

Au reste s'il y a eu altération dans ce texte, elle ne consiste que dans l'omission d'une particule, d'une seule lettre, l'*M* des Hébrenx. C'est une particule qui répond à l'*à* ou *è*, *ex*, *de*, des Latins. On la joint aux noms, ainsi que plusieurs autres particules hébraïques.

Mais il n'y a aucune nécessité d'admettre ici une altération. Qu'on suppose seulement avec les savans Bochart, Le Clerc, etc, cette parti-

cule sous-entendue (ce qui est conforme au génie de la langue hébraïque), on peut traduire d'une manière très-simple et très-naturelle : Dieu frappa soixante et dix hommes *de* ou *sur cinquante mille hommes*. Traduction qui les réduit au même nombre que Josephe et les deux manuscrits du docteur Kennicot. (Voyez encore Répons. critiq. de Bullet, tom. 1. pag. 210.)

Observons que l'auteur *de la Bible enfin expliquée* a représenté ici très-infidèlement le sentiment du docteur Kennicot, lorsqu'il lui fait dire que *lui et l'évêque d'Oxford sont bien revenus de leurs préjugés en faveur du texte*. Ce n'est pas du texte primitif que ces savans pensent qu'il soit permis de s'écarter, eux qui s'appuient sur d'anciens manuscrits et sur les anciennes versions; c'est seulement de l'hébreu des Juifs modernes, que les protestans ont mis long-temps au dessus de tout.

« Enfin, disent les incrédules, si le nombre » des Bethsamites qui furent frappés de mort a » été si petit, comment le peuple d'Israël a-t-il » pu regarder ce châtiment comme *une grande* » *plaie?* »

Nous répondons qu'il a dû en juger ainsi. Est-ce donc une plaie légère que la mort tragique et inopinée de soixante et dix personnes ? Qu'on se rappelle la consternation des Hébreux, lorsque les habitans de la ville d'Haï leur eurent tué trente-six hommes ! (Josué VII. v. 5.)

NOTE IX.

Sur les versets 5 *et suivans du chapitre huitième du premier livre des Rois.*

SELON les incrédules, la demande du peuple hébreu qui désirait un roi déplut à Samuel, parce qu'il ne voulait point que le pouvoir sortît de ses mains ou de celles de ses enfans. « Il voulait » inspirer au peuple, dit Voltaire (Bibl. expliq.), » de l'horreur pour la royauté et du respect » pour le sacerdoce. »

Nous demandons d'abord quel intérêt pouvait avoir Samuel de relever l'ordre sacerdotal, lui qui n'était pas descendant d'Aaron? Si l'auteur du premier livre des Rois était si partial en faveur du sacerdoce, pourquoi est-il entré dans tant de détails sur les désordres des prêtres et sur la molle indolence d'Héli? Pourquoi ce zélé partisan de Samuel écrivait-il que sur ses vieux jours ce prophète ne pouvait contenir ses enfans qui abusaient du pouvoir qu'il leur avait confié en les établissant juges sur Israël? 2.° Pourquoi Samuel lui-même, s'il fut ambitieux, fit-il intervenir l'autorité divine dans le choix de Saül, et ensuite dans celui de David? Pourquoi dit-il lui-même que Dieu lui ordonna d'acquiescer à la volonté du peuple (I. *Reg*. 8. v. 7)?

Pourquoi, lorsque le peuple se repentit d'avoir demandé un roi et craignit d'en être puni, le rassura-t-il (*ibid.* 12. v. 20) ? *Ne craignez rien ; servez fidèlement le Seigneur, servez-le fidèlement de tout votre cœur, et le Seigneur ne vous abandonnera point.* (v. 22.)

NOTE X.

Sur les versets 7 et 8 du chapitre neuvième du premier livre des Rois.

« Les prêtres et prophètes juifs, dit Voltaire » (Bible expliquée), n'étaient que des gueux, » semblables à nos devins de villages, qui disaient » la bonne aventure pour quelque argent, et qui » faisaient retrouver les choses perdues..... Ce » demi-sicle, ce schelling donné par un petit » garçon, gardeur de chèvres au prophète Samuel, couvre de mépris la nation juive. Saül » et son valet demandent dans un petit village » la demeure du devin, comme on demande le » savetier du village; ce nom de devin ou de » voyant, donné à ceux qu'on a depuis nommés » *prophètes ;* ces huit ou neuf sous présentés à » celui qu'on prétend avoir été juge ou prince » du peuple, sont, selon les critiques, des témoignages palpables de la grossière stupidité de » l'auteur inconnu. »

Si l'auteur du Virgile travesti, le burlesque Scarron, avait vécu du temps du poète critique dont nous venons de rapporter les expressions, il l'aurait incontestablement regardé comme son maître dans l'art de donner aux faits les plus simples et les plus graves une tournure ridicule et risible. Laissons pour un moment de côté la qualité d'auteurs inspirés que nous reconnaissons dans les historiens du peuple hébreu. Jugeons d'eux comme des autres écrivains de ces temps antiques. Sous la plume de Voltaire quelle idée se formerait-on d'Homère, le prince des poètes, et de ses héros? Achille qui débite un quartier de porc ne serait qu'un *boucher*, et Patrocle un *cuistre*, puisqu'il met la chaudière sur le feu (Iliade, l. 10. v. 205 et suiv.); Antiloque serait un *fiacre*, car l'attelage de son char était très-lent (*ibid.* l. 23. vers 310); Ulysse qui savait manier la gaffe et l'aviron, un *batelier*, et Laërte un *manant* qui couchait à terre à côté d'un porcher. Andromaque et Pénélope (Odyssée, l. 8. vers 485 et suivans), qui travaillaient avec leurs femmes au haut de leurs maisons, auraient été des *couturières* de galetas; Circée une *fileuse* de village qui se désennuyait en chantant seule dans son réduit, et Nausicaa, fille du roi des Phéaciens, une *lavandière* qui, montée sur la charrette, rapportait sa lessive de la fontaine. Il est aisé de dénigrer tout en adaptant nos idées modernes aux personnages antiques. Nous ne ferons

ici qu'une seule remarque, savoir que c'était une maxime chez les Orientaux de ne point se présenter devant les souverains sans leur faire quelque offrande, et cet usage s'y conserve encore en certains lieux.

NOTE XI.

Sur le chapitre dixième du premier livre des Rois.

« Il y a lieu de croire, disent les incrédules
» (Esprit du judaïsme, chap. 4. Morgan, tom.
» 1. pag. 293), que Samuel jeta les yeux sur
» Saül, parce qu'il espéra de trouver en lui un
» homme entièrement dévoué à ses ordres. Ainsi,
» après avoir sacré Saül pour apaiser les cla-
» meurs du peuple, Samuel le renvoya chez
» lui où il le laissa vivre en simple particulier
» pendant plusieurs années; durant ce temps le
» saint homme continua de gouverner comme
» auparavant. »

L'histoire atteste que l'élection de Saül fut décidée par le sort (I. *Reg.* 10. v. 20). *Si ce choix avait été l'ouvrage de Samuel*, il aurait préféré sans doute sa propre tribu, et le sort tomba sur celle de Benjamin. Saül ne fut point sacré pour *apaiser les clameurs du peuple*, puisqu'il le fut en secret. Lorsque le sort eut décidé, une partie du peuple fut mécontente (*ibid.* XI. v. 1). Saül, après

après l'élection, vécut en simple particulier pendant un mois tout au plus, et non *pendant plusieurs années*, et dans ce court intervalle il n'est question d'aucun acte d'autorité de la part de Samuel.

NOTE XII.

Sur les chapitres onzième et douzième du premier livre des Rois.

Les impostures ne coûtent rien à nos adversaires, mais toutes sont réfutées par l'histoire. « Les habitans de Jabès-Galaad, attaqués par » les Ammonites, disent-ils (Esprit du ju- » daïsme, c. 4. pag. 70 et 71. Bibl. expliq., » pag. 302. Morgan, tom. 1. pag. 293), ont » recours à Saül; ce prince qui n'osait encore » agir en son propre nom envoya des ordres » au nom de Samuel, pour rassembler le peuple, » se mit à la tête, défit les Ammonites, et sauva » son pays. Ce succès gagna au roi l'affection et » la confiance du peuple. Samuel, forcé de céder » au vœu général, proposa d'aller à Galgala » renouveler l'élection du roi. L'homme de Dieu » ne pardonna jamais à Saül les succès qui lui » avaient attiré l'affection de ses sujets; à » compter dès ce moment, il y eut une mésin- » telligence continuelle entr'eux; Samuel tra-

» versa continuellement les desseins de son roi,
» et tâcha de les faire échouer. »

Il est faux que Saül n'ait osé agir en son propre nom, et qu'il ait envoyé des ordres au nom de Samuel; le prophète était absent, l'ordre de Saül était absolu : *Si quelqu'un* (I. *Reg.* 11. v. 7) *refuse de suivre Saül et Samuel, ses bœufs seront mis en pièces.* Ce n'est point sur ce ton que le prophète avait eu coutume de donner ses ordres. Il est faux que Samuel ait été fâché du succès de Saül, et qu'il ait été forcé de céder au vœu du peuple. C'est lui-même qui proposa de confirmer l'élection de Saül, pour fermer la bouche aux mécontens. Dans l'assemblée il rend compte de sa conduite, il prend le roi même pour juge; il rassure le peuple sur les suites de son choix; il promet au roi et à ses sujets les bénédictions de Dieu, s'ils continuent à le servir. Il borne son propre ministère à prier pour le peuple et à lui enseigner la loi du Seigneur. Est-ce là le langage et la conduite d'un vieillard ambitieux? Il est donc faux que Samuel *ait traversé les desseins de son* roi, *et qu'il ait tâché de les faire échouer.*

NOTE XIII.

Sur le chapitre treizième du premier livre des Rois.

« Saül voulant marcher contre les Philistins
» (Esprit du judaïsme, Morgan, *ibid.*) ne
» put le faire, parce que le prophète le fit at-
» tendre sept jours à Galgala où il avait promis
» de se rendre pour un sacrifice. Les Philistins,
» profitant de l'absence du roi, remportèrent
» une victoire complète sur les Israélites qui
» n'avaient point leur monarque à leur tête.
» L'homme de Dieu, peu touché des maux de
» sa patrie, espérait sans doute que cet échec
» rendrait Saül odieux, et faciliterait le projet
» qu'il avait déjà formé de le déposer et de
» donner son royaume à un autre. Cependant
» le roi, lassé d'attendre, et voyant que l'armée
» se mutinait et désertait, ordonna que l'on
» offrît les sacrifices sans attendre le prophète.
» Celui-ci arriva lorsque tout était fini; il fit au
» roi des reproches sanglans pour avoir eu la
» témérité d'empiéter sur les fonctions sacer-
» dotales, crime pour lequel il le déclara déchu
» de la couronne. Saül ne put jamais apaiser le
» saint homme qui lui-même, contre la loi de
» Moyse, usurpait depuis long-temps la dignité
» de grand-prêtre. »

Tissu de faussetés et de calomnies. Ce fut Jonathas, fils de Saül, qui fit le premier acte d'hostilité contre les Philistins, et Samuel ne le désapprouva point. Il ne fit point attendre Saül au delà du temps convenu, puisqu'il arriva le septième jour. S'il y avait des raisons de prévenir ce moment, il ne tenait qu'au roi d'envoyer chercher le prophète. Il est faux que les Philistins aient profité de l'absence de Saül et qu'ils aient remporté une victoire complète; comment auraient-ils gagné une victoire pendant que personne ne combattait ? Il est dit seulement qu'il sortit de leur camp trois détachemens pour faire du dégât; alors même Jonathas, suivi de son écuyer, pénétra dans leur camp, répandit la terreur parmi eux; ils s'entretuèrent, et furent entièrement défaits (I. *Reg.* c. XIII et XIV). Le prétendu projet de Samuel est donc un rêve des incrédules. Samuel ne pouvait prévoir ni l'entreprise de Jonathas, ni la terreur panique qui avait d'abord saisi les Israélites, ni leur désertion.

Saül n'ordonna point d'offrir le sacrifice, il l'offrit lui-même. Pourquoi ne pas le faire offrir par Achias et par les prêtres ? Il fut donc repris par Samuel avec raison. Il n'est pas vrai que Samuel ait déclaré Saül déchu de la couronne. Il lui dit (*ibid.* XIII. v. 23) : *Si vous aviez été fidèle à l'ordre du Seigneur, il vous aurait assuré la royauté à perpétuité ; mais elle ne subsistera*

point chez vos descendans. En effet Saül conserva la royauté jusqu'à la mort.

Il est faux que Samuel ait usurpé la dignité de grand-prêtre, nous l'avons déjà fait voir dans notre note VI sur le premier livre des Rois. Achias en était revêtu dans le temps dont nous parlons (*ibid.* XIV. v. 3). Enfin il est faux que Samuel ait violé la loi de Moyse; elle ne défendait point à un prophète d'offrir des sacrifices, elle ordonnait au contraire à la nation d'obéir aux prophètes.

NOTE XIV.

Sur le verset 1 du chapitre treizième du premier livre des Rois.

Après avoir rendu le premier verset de ce chapitre en ces termes : « Saul était le fils de » l'année lorsqu'il commença à régner et il régna » deux ans sur tout Israël; le critique ajoute : » M. Huet se récrie ici sur la contradiction et sur » l'anachronisme; dans d'autres endroits l'Ecri- » ture marque que Saül régna quarante ans. »

Ces mots : *Saül était le fils de l'année*, ne présentent aucun sens. Selon l'auteur du tome quatrième des Réponses critiques servant de suite à celles de M. Bullet, pag. 137, l'hébreu rendu à la lettre et terme pour terme porte :

A la première ou à la seconde année de son règne sur Israël, Saül choisit trois mille Israélites ; ce qui lève toutes les difficultés. Il pourrait bien d'ailleurs manquer ici un mot essentiel, celui qui a dû exprimer l'âge qu'avait Saül quand il commença à régner : ce mot se retrouve dans une des versions grecques qu'Origène avait insérées dans ses Hexaphales. On y lit que *Saül était âgé de trente ans quand il régna sur Israël.* Tous les textes ajoutent : Il avait régné deux ans, lorsqu'après avoir choisi trois mille hommes, desquels il garda deux mille avec lui à Machmas et à Bethel, et en laissa mille à Jonathas; il renvoya le reste du peuple (I. *Reg*. XIII. v. 2). Ici toute apparence de contradiction disparaît. Ce ne fut qu'après deux ans d'un règne commencé à l'âge de trente ans que Saül ayant délivré la ville de Jabès, et s'étant fait reconnaître roi par tout Israël, renvoya cette grande multitude qu'il avait rassemblée pour combattre les Ammonites. Ce fut alors que les Philistins voyant que Saül n'avait plus que trois mille hommes avec lui vinrent en foule pour l'attaquer. Voltaire a supprimé dans sa prétendue traduction de la Bible le second verset de ce chapitre, qui fournit la réponse à la question qu'il fait : « Comment » Saül, qui s'était vu à la tête de trois cent » mille hommes, se trouva réduit à six cents » hommes ? »

Cette grande multitude qui avait marché au

secours de Jabès était composée principalement des Hébreux de Galilée et de delà le Jourdain, qui avaient un intérêt pressant à empêcher les Ammonites de se rendre maîtres d'une place qui couvrait leur pays : ayant été congédiés, ils n'eurent plus le même empressement à rejoindre Saül lorsqu'ils le virent aux prises, vers le Midi, avec les Philistins. Ceux-mêmes d'entre les Hébreux qui, sur une nouvelle convocation de Saül, se rendirent à Galgala, se dispersèrent, saisis d'une terreur panique aux approches des Philistins ; il ne resta auprès du prince que six cents hommes des plus mal armés ; Dieu le permit ainsi pour convaincre son peuple que c'était moins dans ses propres forces que dans la protection du Très-Haut qu'il devait se confier, en observant exactement ses lois.

NOTE XV.

Sur le verset 5 *du chapitre treizième du premier livre des Rois.*

« Les incrédules, dit Voltaire (Bibl. expliq.),
» se récrient sur ces trente mille chariots de
» guerre qu'avaient les Philistins. »

Le syriaque et l'arabe ne lisent que *trois mille*. Le très-grand nombre des critiques observe avec raison qu'un copiste a écrit par

méprise *scheloschim*, trente, au lieu de *scelosch*, trois.

« Quand nous mettrions trois mille chariots,
» au lieu de 30,000, nous ne contenterions pas
» encore les incrédules; tous conviennent que
» le pays de Canaan ne connut la cavalerie que
» très-tard. »

Il faudrait donner des preuves de ce consentement universel à soutenir que les Philistins n'eurent point de cavalerie du temps de Saül; mais voici une raison qui dispense de toutes citations : « Dans ce pays montueux et entre-
» coupé de cavernes on ne se servit jamais que
» d'ânes. »

Il ne fallait donc pas dire *qu'on n'y connut la cavalerie que très-tard.* Il est vrai que l'Ecriture nous apprend en plus d'un endroit (*Judic.* c. 1. v. 14. c. 5. v. 10. c. 10. v. 6. c. 12. v. 14. *Reg.* c. 2. v. 20) que les femmes des Hébreux, leurs magistrats mêmes, en temps de paix, se servaient d'ânes, comme d'une monture commode : mais en conclure que les Cananéens et les Philistins n'avaient ni cavalerie ni chariots de guerre, et le soutenir contre le témoignage formel des écrivains du pays, c'est comme si on soutenait qu'en France et en Italie l'usage des chevaux n'était point connu, parce que le pape et les cardinaux, nos prélats, nos magistrats, nos médecins avaient, il y a peu de temps, des mules pour monture ordinaire; parce que nos

anciens rois faisaient tirer leurs voitures par des bœufs.

« Mais le pays est montueux et plein de ca-
» vernes. »

Comme si l'usage des chevaux était inconnu dans les pays montueux. Voltaire pouvait-il ignorer que l'armée d'Alexandre traversa la Palestine tout entière du nord au sud ; que celles des rois de Syrie et d'Egypte la parcoururent dans tous ses sens, ainsi que celles des Romains, des Arabes, des Croisés, etc. ? Il y avait de la cavalerie dans ces armées, il y avait des chars, il y avait même des éléphans. Les incrédules, avant de hasarder des assertions si téméraires, auraient dû au moins consulter la géographie du pays ; ils auraient vu que tout le pays qu'habitaient les Philistins ; que tout le terrein compris entre Gaze et le mont Carmel, et depuis Joppé jusqu'à deux ou trois lieues de Jérusalem, est un pays de plaines ; qu'il en est de même de celui qui s'étend depuis le mont Thabor jusque vers les sources du Jourdain, et de celui que ce fleuve traverse jusqu'à son embouchure dans la mer Morte.

NOTE XVI.

Sur les versets 19 *et suivans du chapitre treizième du premier livre des Rois.*

« Les Juifs, dit Voltaire (Philos. de l'hist.
» pag. 221, 234. Bibl. expliq.), étaient des es-
» claves auxquels il n'était pas permis d'avoir
» *des armes*. Ils n'avaient pas le droit de forger
» le fer, pas même celui d'aiguiser chez eux les
» socs de leurs charrues, et le tranchant de leurs
» cognées. Il fallait qu'ils allassent à leurs maî-
» tres pour les moindres ouvrages de cette
» espèce; les Juifs le déclarent dans le livre de
» Samuel, et ils avouent qu'ils n'avaient ni épée
» ni javelot, dans la bataille que Saül et Jona-
» thas donnèrent à Bethaven contre les Phéni-
» ciens ou Philistins..... Il est vrai qu'avant cette
» bataille *gagnée sans armes* il est dit au cha-
» pitre précédent que Saül, avec une armée de
» 330,000 hommes défit entièrement les Am-
» monites; ce qui semble ne pas s'accorder avec
» l'aveu qu'ils n'avaient ni javelot, ni épée, ni
» *aucune arme*. »

La bataille de Bethaven fut gagnée sans épée ni javelots, cela est très-vrai. Il n'y avait point en Israël de forgerons, et les Israélites étaient obligés de porter chez les Philistins les socs de

leurs charrues, leurs cognées, etc., pour les aiguiser et leur donner le tranchant.

Mais de ce que les Juifs n'avaient ni épées ni javelots, s'ensuit-il qu'ils n'eussent point d'autres armes ? N'a-t-on pas vu, 800 ans après, dans l'armée de Darius Codoman une nation entière qui n'avait d'autres armes que la fronde et des bâtons durcis au feu ? Est-il surprenant qu'avec des armes à peu-près semblables les Israélites, protégés de Dieu, aient vaincu les Ammonites, habitans du désert, qui peut-être n'étaient pas beaucoup mieux armés ?

Quoique Voltaire répète jusqu'à trois fois, en quelques lignes, que les Juifs *n'avaient aucune arme*, l'Ecriture ne dit rien de pareil. Elle se contente de dire qu'il n'y avait dans tout Israël que les épées et les javelots de Saül et de Jonathas : mais si elle garde le silence sur l'espèce d'armes dont se servirent les Israélites dans le combat, on ne doit point en conclure qu'ils n'en avaient d'aucune sorte. Comme il ne paraît point qu'en cette occasion Dieu ait interposé sa puissance d'une manière surnaturelle, il faut penser que les Israélites eurent recours à des moyens humains. N'avaient-ils donc ni arcs ni frondes ? Ne purent-ils pas à coups de flèches, et avec des pierres lancées d'un bras vigoureux, mettre en désordre les troupes ennemies, et, la cognée à la main, achever ce que leurs traits avaient si bien commencé ?

« D'ailleurs les plus grands rois (*ibid.* pag. 212 » ou 235, suivant l'édition) ont eu rarement » à la fois trois cent trente mille combattans » effectifs. Comment les Juifs, qui semblent » errans et opprimés dans ce petit pays, qui » n'ont pas une ville fortifiée, *pas une arme*, » pas une épée, ont-ils mis en campagne trois » cent trente mille soldats ? »

Le sophiste est étonné de ce que les Israélites mettent sur pied 330,000 hommes; nous le sommes bien davantage de voir un homme qui veut paraître si savant ignorer que dans les anciens temps tous les hommes en âge de porter les armes étaient obligés de marcher à l'ennemi. Il a sans doute lu Hérodote qu'il nous a opposé si souvent. A-t-il donc oublié le traitement barbare que fit Xerxès à Pythius, grand seigneur lydien, qui l'avait reçu lui et toute son armée, avec la plus grande magnificence? Ce prince, enchanté de la réception de Pythius, venait de contracter (Hérod. l. 7. §. 29) amitié avec lui. Ce seigneur, croyant l'occasion favorable, lui demanda pour avoir soin de sa vieillesse (*ibid.* §. 38 et 39) l'aîné de cinq enfans, qui étaient à son service. Xerxès indigné fit mourir cet aîné, et crut faire grâce à ce père infortuné en ne lui ôtant point la vie ni à ses quatre autres enfans. Nous concluons de ce récit que tous les sujets de Xerxès, en âge de porter les armes, étaient obligés de servir, de quelque rang qu'ils fussent.

Ecoutons un philosophe moderne (Volney, Voy. en Syrie et en Egypte en 1783, 84 et 85, pag. 338. *Etat* politique de la Syrie) : « De ces
» diverses raisons combinées, il résulte que
» dans ces contrées (la Syrie) un terrein d'une
» moindre étendue peut contenir une popula-
» tion double et triple. On se récrie sur des
» armées de 2 et 300,000 hommes, fournies par
» des états qui, en Europe, n'en comporteraient
» pas 20 ou 30,000; mais l'on ne fait pas atten-
» tion que les constitutions des anciens peuples
» différaient absolument des nôtres ; que ces
» peuples étaient purement agricoles ; qu'il y
» avait moins d'inégalité, moins d'oisiveté que
» parmi nous ; que tout cultivateur était soldat,
» qu'en guerre l'armée était souvent la nation
» entière ; qu'en un mot c'était l'état présent
» des Maronites et des Druses..... Sans parler
» des témoignages positifs de l'histoire, il est
» une foule de monumens qui déposent en leur
» faveur : telles sont les ruines innombrables
» semées dans des plaines et même sur des mon-
» tagnes aujourd'hui désertes. On trouve aux
» lieux écartés du Carmel des vignes et des oli-
» viers sauvages qui n'y ont été portés que par la
» main des hommes ; et dans le Liban des Druses
» et des Maronites les rochers abandonnés aux
» sapins et aux broussailles offrent en mille en-
» droits des terrasses qui attestent une ancienne
» culture, et par conséquent une population
» encore plus forte que de nos jours. »

Nous pourrions apporter bien d'autres exemples pareils. Mais qu'est-il nécessaire d'en aller chercher dans l'histoire profane, lorsque l'Histoire sacrée nous en offre un dans l'endroit même que le critique avait sous les yeux?

Saül, apprenant que les Ammonites marchaient contre Jabès de Galaad, mit en pièces les bœufs avec lesquels il labourait son champ, en envoya les morceaux par tout le pays, et menaça de traiter de même (I. *Reg*. XI. v. 7) les bœufs de tous ceux qui ne se rendraient pas sous ses étendards. Bien loin d'être surpris, après une telle menace, que Saül ait eu une armée de 330,000 hommes, on aurait plutôt lieu de l'être qu'elle n'ait pas été plus nombreuse.

NOTE XVII.

Sur les versets 25 et suivans du quatorzième chapitre du premier livre des Rois.

« La terre couverte de miel a paru, dit Vol-
» taire (Bibl. expliq.), une trop grande exagé-
» ration; les abeilles ne font leurs ruches que
» dans le creux des arbres. Les voyageurs assu-
» rent qu'il n'y a aucun arbre dans cette partie
» de la Palestine, excepté quelques oliviers dans
» lesquels les abeilles ne logent jamais. »

Il est fâcheux pour les admirateurs de Vol-

taire que ce fameux critique de nos Livres saints ne soit pas plus fondé dans ses observations d'histoire naturelle que dans sa connaissance de la géographie de la Palestine (voyez notre note précédente XV). Virgile lui aurait appris (Géorg. l. 4. v. 41) qu'on trouve des ruches d'abeilles dans le creux des rochers. Hésiode et Aristote en disent autant. Sanctius et Maldonat (Bochart, *Hieroz.*) se donnent pour témoins oculaires du même fait ; ils ajoutent qu'en Espagne on voit couler aux pieds des rochers des ruisseaux abondans de miel, et que les paysans d'Andalousie gagnent leur vie à le recueillir dans les forêts. Enfin les voyageurs modernes disent précisément tout le contraire de ce qu'il leur prête. Ils nous montrent (Eugène Roger, Voyage de Terre-Sainte ; Thevenet, Voy. du Levant, c. 36, pag. 573 ; Nan, Nouveau voy. de Terre-Sainte, l. 4. c. 22. pag. 520 et 526) non-seulement des oliviers, mais des térébinthes, des sycomores, *de beaux arbres*, *des bois épais*, précisément sur la frontière des Philistins.

Saül voulut faire mourir son fils Jonathas pour avoir transgressé par ignorance la défense inconsidérée et imprudente que son père avait faite avec serment de ne rien manger jusqu'au soir. Personne, que nous sachions, n'a approuvé Saül en cette occasion. Mais le critique transforme en un *sacrifice* cette peine prononcée mal à propos. « Les savans, dit-il (*ibid.*), allè-

» guent encore cet exemple pour prouver qu'il » était très-commun d'immoler des hommes à » Dieu. »

Rien en effet ne serait plus commun si toute exécution à mort était un *sacrifice*, et nous serions tous les jours témoins et complices de sacrifices humains. Le prononcé de Saül contre Jonathas fut une sentence de mort injuste. Aussi le peuple s'opposa à cet acte de cruauté.

NOTE XVIII.

Sur le chapitre quinzième du premier livre des Rois.

Les incrédules ne se lassent pas de former des accusations contre Samuel. Ils lui reprochent « d'avoir été la cause de la guerre que Saül fit » aux Amalécites ; rien ne leur paraît plus in- » juste que d'avoir engagé ce prince à exter- » miner entièrement ce peuple, sous prétexte » que quatre cents ans auparavant leurs an- » cêtres avaient refusé aux Israélites sortant de » l'Egypte le passage sur leurs terres. »

Est-ce là véritablement tout le crime des Amalécites ? Non-seulement ils avaient refusé le passage, mais ils étaient tombés sur ceux des Israélites qui étaient restés en arrière, épuisés de faim et de fatigue, et les avaient massacrés sans raison et sans crainte de Dieu (Exode 17.

v. 8

v. 8). Les Amalécites avaient encore attaqué injustement une seconde fois les Israélites dans le désert (*Num.* XIV. v. 45) ; une troisième fois sous les juges (*Judic.* III. v. 16) ; ils ne cessèrent de renouveler contr'eux les hostilités (*ibid.* VI. v. 3 et 35). C'étaient donc des ennemis irréconciliables. Dieu avait prédit qu'il les détruirait (Exode XVII. v. 14. *Num.* XXIV. Deut. XXV). Si les Amalécites s'étaient contentés de refuser le passage sur leur terrain, comme firent les autres descendans d'Esaü, Dieu, loin de les dévouer à l'anathème, n'eût pas même permis aux Israélites de mettre le pied sur leurs frontières. (*Num.* XX. v. 14 et suiv. Deut. XI. v. 5 et suiv.)

« Saül après avoir vaincu les Amalécites et » fait prisonnier leur roi Agag osa l'épargner, » contre les ordres de Samuel : le saint homme » lui en fit des reproches amers, lui déclara que » le Seigneur le rejetait à cause de son huma- » nité et finit par hacher en pièces le monarque » captif. (Bible expliquée, Morgan, etc.) »

Saül n'ignorait pas que Dieu avait prononcé l'anathème contre tous les Cananéens à cause de leurs crimes, et que les Amalécites y étaient compris. Samuel lui ordonna de la part de Dieu de l'exécuter contre ces derniers. Quand Saül eut désobéi Samuel lui fit des reproches non pas *de son humanité*, mais de son avidité pour le butin ; de sa transgression de la loi qui lui défendait de faire grâce aux peuples voués à l'ana-

thème; nous avons vu les motifs de cette rigueur (Voyez notre Note VI sur Josué). Saül reconnaît qu'il a péché non par *excès d'humanité*, mais par complaisance pour le peuple; il prie Samuel de lui rendre en public les honneurs accoutumés. Agag ne méritait point d'être épargné : loin d'agir par un motif de cruauté, Samuel veut le punir de ses cruautés.

« Mais un prêtre couper un souverain en » morceaux !..... »

Ce souverain ne l'était plus; sans terres et sans sujets il était soumis à l'anathème commun. A cette raison générale se joignait la punition que méritaient ses crimes et l'abus qu'il avait fait de l'autorité. *Puisque votre épée a ravi tant d'enfans à leurs mères*, lui dit Samuel (I. *Reg.* XV. v. 33), *la vôtre sera désormais sans fils.*

Le traitement qu'Agag éprouva fut donc en partie la peine de son inhumanité; c'était non-seulement le chef d'un peuple proscrit, mais un tyran sanguinaire. Quant au mot hébreu *scasaph* que la Vulgate a traduit *in frusta concidit*, Samuel mit Agag en morceaux, les Septante l'ont rendu par *exphase*, aoriste de *sphazo*, je coupe le cou, je tue, je mets à mort. Cette version est préférable à celle de la Vulgate. 1.° Elle est authentique ainsi que la Vulgate, et elle a l'avantage sur elle d'avoir été faite dans un temps plus voisin de celui où l'hébreu était en usage. 2.° Josephe (Antiq. l. 4. c. 7) n'a pas entendu le

mot *scasaph* dans un autre sens; car il dit que Samuel ordonna qu'Agag fût mis à mort sur-le-champ. 3.° *Sphazo*, grec, est de l'aveu des grammairiens une *métathèse* ou transposition des lettres de *scasaph;* ce dernier mot a donc la même signification que le premier qui signifie *je coupe le cou*, *je tue*, *je mets à mort*, et jamais *je mets en morceaux*. La langue grecque est formée en grande partie du phénicien ou hébreu.

4.° Samuel dit à Agag : *Comme cette épée a ravi les enfans à leurs mères, ainsi votre mère parmi les femmes sera sans enfans.* On voit par ces paroles que Samuel veut traiter Agag de la même manière qu'il a traité les autres, ce qui, chez les auteurs sacrés, était la loi du talion, et chez les profanes la loi de Rhadamanthe. Or il n'est pas vraisemblable qu'Agag eût mis en morceaux ceux qu'il avait fait périr; ce n'est pas avec une épée qu'on met les hommes en pièces. Enfin l'âge de Samuel, les expressions du texte, le génie de la langue hébraïque, tout porte à croire que le prophète ne mit pas lui-même à mort Agag, mais seulement qu'il donna ordre de le faire mourir, et c'est ainsi que Josephe l'a entendu. Rien n'est plus commun non-seulement dans les auteurs hébreux et grecs, mais même dans les latins, que de dire que quelqu'un a fait une chose, pour dire qu'il l'a fait faire. Au reste nous avons fait voir que Samuel n'était pas *prêtre*.

« Les incrédules ajoutent que ce fut un sacri-
» fice de sang humain, puisque l'histoire dit que
» cela se fit *devant le Seigneur*. (*Ibid.*) »

Cela ne se fit point devant l'arche qui était pour lors à Gabaa, ni devant le tabernacle qui était à Silo, ni sur un autel dressé à Galgala; ces mots *devant le Seigneur* signifient donc seulement que Dieu fut témoin de l'exécution de l'ordre qu'il avait donné.

« Enfin il semble absurde aux incrédules que
» Dieu ordonne qu'on tue toutes les brebis et
» tous les ânes. »

En n'épargnant pas plus les effets que les personnes, les Hébreux firent voir qu'ils n'agissaient ni par cupidité ni par ressentiment, mais uniquement pour obéir à Dieu qui les chargeait d'exécuter l'arrêt prononcé depuis si long-temps contre les Amalécites.

NOTE XIX.

Sur le verset 4 du chapitre seizième du premier livre des Rois.

« Les habitans de Bethléem disent à Samuel
» (Voltaire, Bible expliquée): Viens-tu ici avec
» un esprit de paix ? Bethléem n'appartenait
» donc pas à Saül; et cela est très-vraisembla-
» ble, car Jérusalem qui était tout auprès ne
» lui appartenait pas. »

Les Jébuséens, il est vrai, du temps de Saül, possédaient la forteresse de Sion, mais ils ne possédaient pas Bethléem. C'est précisément parce que cette place appartenait à Saül que ses principaux habitans, informés de la mésintelligence qui était entre ce prince et Samuel, demandèrent à ce prophète s'il leur apportait la paix; ils craignirent qu'il ne vînt se réfugier chez eux, et qu'il n'attirât le courroux du prince sur leur ville.

NOTE XX.

Sur le verset 13 *du chapitre seizième du premier livre des Rois.*

« SAMUEL, disent les incrédules (Esprit du » judaïsme, Bible expliquée, Morgan, Tableau » des Saints, Tableau du genre humain), en » possession de faire et défaire les rois, suscita » un concurrent à Saül; il sacra secrètement » David; il introduisit à la cour ce traître auquel » Saül donna sa fille en mariage. Mais bientôt » les menées et les projets de David, appuyés » par le prophète, donnèrent à Saül un cha- » grin mortel et le plongèrent dans la plus » noire mélancolie. Samuel de son côté prêcha » la révolte et le désordre au nom du Seigneur, » et telle fut la source de la guerre presque

» continuelle qui régna dans la suite entre les
» rois hébreux et leurs prophètes. »

Tous ces faits sont faux. Samuel *n'a fait ni défait les rois*, puisque Saül fut élu par le sort, et conserva sa royauté jusqu'à sa mort. Samuel ne *lui suscita point un concurrent*, mais il lui désigna un successeur par l'ordre de Dieu, et après la mort de Saül ce choix fut ratifié d'abord par la tribu de Juda et ensuite par les autres tribus (II. *Reg*. II. v. 4. V. v. 3). David n'a jamais tenté de s'emparer de la couronne de Saül, il a épargné au contraire les jours de ce roi devenu son persécuteur; il a laissé régner tranquillement Isboseth, fils de Saül, sur dix tribus. Ce n'est point Samuel qui *introduisit* David à la cour; ce dernier y fut appelé à cause de son talent pour la musique, et ensuite à cause de sa victoire sur Goliath. La haine de Saül vint de jalousie et non du ressentiment *de ses menées;* il avait été attaqué de mélancolie avant de connaître David, puisqu'il le fit venir pour être soulagé par le son des instrumens (I. *Reg*. 16. v. 23). Enfin ce roi était si peu mécontent de Samuel qu'il voulut encore le consulter après sa mort, et fit évoquer son ombre par la pythonisse d'Endor (*ibid*. XXVIII. v. 11). Jamais Samuel *n'a prêché ni le désordre ni la révolte;* une preuve de son attachement pour Saül est qu'il ne cessa de pleurer sa perte dès le moment qu'il sut que Dieu était résolu de punir ce roi malheureux. (*ibid*. XV. v. 23. XVI. v. 1.)

C'est donc sur un tissu d'impostures grossières et formellement contredites par l'histoire que les incrédules ont peint Samuel comme un fourbe et un séditieux qui a tout sacrifié à son ambition et au désir de se maintenir dans un poste usurpé; qui, dans le regret d'être déchu de son autorité, a fait des efforts continuels pour arracher le sceptre des mains d'un prince qu'il n'avait mis sur le trône que pour en faire son propre sujet. C'est ainsi qu'ils ont entrepris de persuader aux ignorans que tous les prophètes ont été des fourbes; que tous les ministres des autels sont des scélérats; en un mot que tout homme zélé pour la religion est un homme odieux.

NOTE XXI.

Sur le verset 14 du chapitre seizième du premier livre des Rois.

« Un souffle malin de Dieu, c'est-à-dire un
» souffle très-malin, dit Voltaire (Bible expl.),
» avait rendu Saül maniaque..... Mais il est
» prouvé que les Juifs ne connaissaient point
» encore d'esprit malin, de diable qui s'emparât
» du corps des hommes; cette doctrine des Chal-
» déens et des Persans leur était inconnue, et
» jusqu'ici il n'en est pas encore question dans
» les Livres saints. »

Le contraire de cette assertion est prouvé par l'histoire de la magicienne d'Endor, rapportée dans ce livre même, et dont nous parlerons dans une des notes suivantes. Cela est prouvé encore par les lois de Moyse contre les devins, les magiciens, etc. (Deut. XXII. v. 18). Voyez aussi la note XXXIII sur l'Exode.

Voyez enfin notre note XXIX sur la Genèse, où nous avons réfuté Voltaire au sujet du géant Goliath.

NOTE XXII.

Sur les versets 55 *et* 58 *du dix-septième chapitre du premier livre des Rois.*

« Comment Saül, dit Voltaire (Bible expliq.),
» ignore-t-il quel est ce David? comment ne
» reconnaît-il pas son joueur de harpe, son
» écuyer? Nous ne savons point de solution à
» cette difficulté. »

Il n'est cependant pas difficile d'en trouver. Ne peut-on pas 1.° en attribuer la cause aux absences d'esprit auxquelles Saül était devenu sujet? 2.° David n'avait paru devant Saül que pour calmer sa frénésie ; il s'était retiré (I. *Reg*. XVII. v. 15) à Bethléem pour mener paître les troupeaux de son père, tandis que ses frères servaient dans l'armée. Quand il revint au camp

pour savoir de leurs nouvelles, il n'y parut que dans le simple équipage de berger; est-il surprenant que ni Saül ni Abner ne l'aient pas reconnu sur-le-champ. D'ailleurs Saül ne demande point : *Quel est ce jeune homme ?* comme Voltaire l'a exprimé dans sa traduction infidèle; il demande seulement : *Quelle est sa famille ?* fait qu'un souverain oublie facilement quand cette famille paraît rarement à la cour. Saül avait une raison toute particulière de demander de quelle famille était ce jeune homme qui se préparait à combattre Goliath, parce que, s'il était vainqueur, il devait épouser la fille du roi.

« On ne peut pas comprendre encore (*ibid.*)
» comment David porta la tête de Goliath à Jé-
» rusalem qui n'appartenait pas au peuple de
» Dieu; c'est une anticipation, etc. »

La ville de Jérusalem était divisée en haute et basse; les tribus de Juda et de Benjamin s'étaient depuis long-temps rendues maîtresses de la basse-ville; mais les Jébuséens s'étaient maintenus dans la haute qui était située sur le mont de Sion (*Josue.* XV. v. 63. *Judic.* I. v. 7, 8 et 21. II. *Reg.* 5. v. 6 et 7). Il paraît par le chapitre dix-huitième du premier livre des Rois que David après sa victoire parcourut plusieurs villes d'Israël, en portant la tête de Goliath; qu'il la porta aussi à Jérusalem où, de la ville-basse, il la fit voir aux Jébuséens qui tenaient la ville-haute, afin de jeter la consternation parmi eux.

NOTE XXIII.

Sur les chapitres dix-huitième et suivans du premier livre des Rois.

Les manichéens, Bayle, les incrédules modernes, Tindal, Morgan, la Philosophie de l'Histoire, les Remarques de Basile sur David, les Questions de Zapata, l'examen important de Bolingbrooke, l'article *David* des Questions sur l'Encyclopédie, les Réflexions décisives sur le Judaïsme, le Tableau des Saints, la Bible expliquée, l'Esprit du judaïsme, etc., tous ces auteurs respirent la même fureur contre les principaux personnages de l'ancien Testament, et spécialement contre David. Voici le portrait qu'ils font de ce prince:

« Dans ce brigand révéré que les livres des
» Hébreux ont appelé par excellence un homme
» selon le cœur de Dieu, et que les chrétiens
» regardent encore comme le modèle des rois,
» nous ne voyons qu'un rebelle envers Saül, un
» usurpateur de sa couronne, un voleur, chef
» de brigands, un capitaine de bandits, qui court
» les champs avec une troupe de coquins, ne
» distinguant ni amis ni ennemis, pillant tout
» ce qu'il rencontre; un adultère, un assassin,
» un monstre de luxure et de cruauté, qui se
» souille à chaque instant par les actions les

» plus noires ; perfide envers Achis qui lui avait
» donné retraite, infidèle à son ami Jonathas,
» cruel envers les Ammonites après les avoir
» vaincus, injuste envers Nabal après l'avoir
» pillé et fait périr au bout de peu de jours,
» laissant de violens soupçons en épousant sur-
» le-champ sa veuve ; enfin voluptueux dans sa
» vieillesse et vindicatif à l'article de la mort.
» Avant et après être monté sur le trône par
» l'assistance des prêtres, sa vie n'est qu'un tissu
» de trahisons, de parjures et de forfaits. En un
» mot dans un tel homme nous ne pouvons
» apercevoir un ami de Dieu, mais un ami des
» prêtres, un homme selon leur cœur. »

Telles sont les déclamations véhémentes, les reproches accumulés et les hardiesses des accusations des incrédules contre David. Nous y répondrons le plus brièvement qu'il nous sera possible.

Avant d'examiner ces reproches il est à propos d'observer que les adorateurs du vrai Dieu n'ont pas été tous des modèles de vertu ; que plusieurs ont eu des passions et des faiblesses, et que souvent ils ont donné de mauvais exemples. L'Ecriture rapporte avec impartialité le bien et le mal qu'ils ont faits ; en rendant justice à leur foi et à leur zèle, elle n'a jamais canonisé leurs vices. De même que les hommes les plus impies ont quelquefois des retours vers le bien, les plus religieux ont payé le tribut à l'humanité par des chutes

scandaleuses. Ce n'est point sur un fait isolé que l'on doit juger du mérite d'un homme, mais sur le total de sa conduite; il est de la justice d'excuser le mal, lorsque le bien prédomine, se souvenant qu'ici-bas la vertu est rarement portée à sa perfection. Telle est la réponse que saint Augustin donnait déjà aux reproches des manichéens contre les personnages de l'ancien Testament.

On entend de nos jours par *un saint* un homme qui a pratiqué toutes les vertus dans un degré héroïque, et dans la vie duquel on peut à peine découvrir des taches légères; le nom de *juste*, de *serviteur de Dieu*, d'*homme selon le cœur de Dieu*, n'a pas toujours dans l'Ecriture un sens aussi étendu; il signifie communément un homme qui n'a point abandonné le culte du vrai Dieu, qui n'a point offert d'encens aux fausses divinités, rien davantage. Sous la loi mosaïque un tel homme, quoique sujet d'ailleurs à plusieurs vices, pouvait prétendre aux bienfaits temporels, en vertu de la promesse générale que Dieu avait faite aux Juifs de les combler de biens lorsqu'ils demeureraient fidèles à leur religion. Ces biens temporels ne doivent pas être envisagés comme la récompense ou l'approbation du crime, mais comme un effet de la promesse générale attachée à la loi. Dieu l'exécutait sans préjudicier aux droits de sa justice qui punit dans l'autre vie tous les crimes, lorsqu'ils n'ont point été expiés ici-bas par un repentir sincère.

Il n'en est pas de même sous la loi évangélique; Dieu n'a point renouvelé la promesse des biens temporels qu'il avait faite aux Juifs. Ainsi, sous la loi nouvelle, la prospérité temporelle d'un homme ne prouve ni ses vices ni ses vertus; sous la loi de Moyse elle prouvait une seule chose, la persévérance de cet homme dans le culte du Seigneur et dans la vraie religion.

Quand Samuel déclare à Saül que *Dieu s'est choisi un homme selon son cœur*, cela signifie, suivant le génie de la langue hébraïque, que Dieu s'est choisi un homme tel qu'il lui a plu, et qui lui obéira mieux (I. *Reg.* II. v. 35; II. *Reg.* VII. v. 21. I. Paralip. XVII. v. 19; II. Paralip. I. v. 11). *Selon mon cœur* signifie selon ma volonté, comme il me plaît. S'ensuit-il de là que David a plu à Dieu en toutes choses; que, puisqu'il lui plaisait lorsqu'il a été choisi, il n'a jamais cessé de lui plaire pendant toute sa vie? En abusant ainsi des termes, on peut égarer les ignorans et les hommes peu refléchis et superficiels, mais on ne saurait en imposer à ceux qui sont instruits.

David n'est point le modèle des rois en toutes choses, mais dans sa soumission à Dieu, dans sa pénitence après son péché, dans son application aux affaires, dans l'ordre qu'il a fait régner parmi ses sujets, dans son zèle pour le culte de Dieu, etc.

Voyons maintenant en détail les *forfaits* de

David. Selon les philosophes modernes, c'est I.° *Un rebelle, un usurpateur de la couronne de Saül.* Mais quel acte de rebellion a-t-il donc fait? Quand a-t-il tenté de s'emparer de la couronne de Saül? Qu'on nous cite quelque fait, quelque démarche pour arriver à ce but? Il fut sacré par Samuel, sans l'avoir prévu et sans avoir rien fait pour attirer sur lui le choix de Dieu. Par sa victoire sur Goliath, il donna de la jalousie à Saül; mais montra-t-il aucun désir de remplir sa place? Saül attaqué de mélancolie veut le tuer, après lui avoir donné sa fille en mariage; David s'enfuit : est-ce là *se révolter?* Jonathas, fils de Saül, blâme la conduite de son père, et demeure constamment attaché à David : voilà encore, selon les incrédules, *un rebelle.* Maître d'attenter à la vie de Saül, qui le poursuivait à main armée, il l'épargne et se justifie : *A Dieu ne plaise*, dit-il, *que je porte la main sur mon maître* (I. *Reg.* XXIV), *sur l'oint du Seigneur!* Saül confondu reconnaît son tort, pleure sa faute, et s'écrie : *David, mon fils, vous êtes plus juste que moi; vous ne m'avez fait que du bien, et je vous rends le mal.* Il n'y a point là de *rebellion*, et n'est-il pas étrange que les incrédules s'obstinent à calomnier un homme auquel le plus implacable de ses ennemis est forcé de rendre justice? Si, après la mort de Saül, David fut élevé sur le trône, ce fut par le choix libre de deux tribus, et il n'y avait aucune loi qui rendît le royaume héréditaire.

« C'est par l'assistance des prêtres, préten-
» dent les incrédules, qu'il est monté sur le
» trône. » Cela est faux, il y est monté, nous le répétons, par le choix libre de la nation, après la mort de Saül: les prêtres n'y ont contribué en rien. La seule chose que Saül a reprochée aux prêtres, est d'avoir donné du pain à David et à ses gens pendant sa fuite. Quoique ces gens ne fussent point coupables, ignorant la rupture survenue entre le gendre et le beau-père, Saül en fit mourir quatre-vingt-cinq (*ibid.* XXII), et passa au fil de l'épée tous les habitans de Nobé. Cet acte de tyrannie et de cruauté n'est pas blâmé par les incrédules dont la haine et la fureur ne tombent que sur David.

II. « David est un voleur, un chef de brigands,
» un capitaine de bandits, etc.; il exerce par-
» tout les brigandages les plus inouïs; il ravage
» également les terres des ennemis, et celles des
» amis, etc. »

En quoi consistait ce prétendu brigandage? Jusqu'à sa fuite David n'avait ravagé les terres des peuples voisins, ennemis et en guerre avec les Israélites, que par les ordres de Saül, son souverain. Obligé de s'éloigner, il se met à la tête de quatre cents hommes qui étaient sans ressource; il emploie leur valeur contre les Philistins qui assiégeaient Ceïla, et dévastaient la campagne; il sauve cette ville et bat les Philistins (*ibid.* XXII et XXIII). Il servait donc Saül et sa nation, même dans sa disgrâce.

III. « Il enlève Abigaïl, après avoir pillé et » fait mourir Nabal son mari (Bibl. expliq.). »

Où est-il dit que Nabal avait été pillé? Les domestiques mêmes de ce propriétaire intraitable rendaient témoignage (I. *Reg.* XXV. v. 8. 15 et suiv.) que David et ses gens, loin de lui faire le moindre tort, les protégeaient continuellement eux et leurs troupeaux contre les Arabes. C'est dans ces circonstances que David lui fait demander de la manière la plus respectueuse (*ibid.* v. 6 et suiv.) une petite part aux largesses qui étaient d'usage dans les fêtes champêtres: est-ce là le procédé d'un brigand? Ce n'en est pas un non plus que le parti extrême que prend David de se venger; c'est celui d'un guerrier piqué au vif d'uné réponse insultante jointe à un refus malhonnête. Nous avouons cependant que c'eût été une injustice; David en fut préservé par la prudence d'Abigaïl, et il en bénit le ciel (*ibid.* v. 32 et 33). C'est bien faussement qu'on l'a accusé d'avoir fait mourir Nabal; cet homme mourut de maladie (*ibid.* v. 38), ayant été frappé par le Seigneur. David n'enleva point Abigaïl; à la mort de son mari, elle devint maîtresse d'elle-même, et consentit à épouser David. Les soupçons de Voltaire à l'occasion de la mort de Nabal, et du mariage de sa veuve (Bibl. expliq.) avec David, n'ont d'autre fondement que le dérèglement de son imagination et la malignité de son caractère; tous dans la

maison

maison de Saül; jusqu'à sa fille, jusqu'à son fils; tous dans la maison de Nabal, sa femme, ses domestiques, tout Israël enfin connaissaient l'innocence de David, et rendaient témoignage à sa conduite irréprochable.

IV. Toujours poursuivi par Saül, David se retire chez Achis, roi de Geth, qui lui accorde pour demeure la ville de Siceleg. « Il paye,
» selon les incrédules, par la trahison la plus
» noire, les bienfaits de ceux qui lui fournis-
» sent un asile; il fait accroire à Achis qu'il
» fait des courses contre les Israélites, et c'est
» contre les propres amis de son bienfaiteur
» (Bibl. expl.) qu'il fait ses courses sangui-
» naires; il extermine tout, jusqu'aux enfans,
» de peur, dit-il, qu'ils ne parlent. Mais com-
» ment ce roi pouvait-il ignorer que David
» combattait contre lui-même? »

Les restes des *Amalécites*, des *Gerzéens* et des *Gessuréens*, qui habitaient le désert qui sépare la Palestine de l'Egypte, et contre lesquels David faisait des incursions, n'étaient ni les amis ni les alliés d'Achis. Ces petits peuples, dont l'origine était différente de celle des Philistins, ravageaient et pillaient sans distinction toutes les terres cultivées, comme font encore aujourd'hui les Arabes qui rodent dans ce même désert. Ils n'étaient pas plus amis des Philistins que des Israélites. Si David déguise l'objet de ses expéditions, s'il persuade au roi de Geth

qu'il les fait contre les Hébreux, c'est afin que ce prince soit plus sûr de lui. Nous ne disons pas qu'un tel mensonge ne soit pas répréhensible, et l'Ecriture ne l'approuve point; mais nous soutenons que la conduite de David ne doit pas passer pour une indignité ni pour une perfidie, puisque David servait utilement Achis, même en le trompant.

« Enfin, ajoute Voltaire (*ibid.*), voilà David » qui, d'écuyer et de gendre de Saül, devient » formellement capitaine des gardes de l'ennemi » d'Israël. Il est difficile de justifier cette conduite » selon le monde. »

Ne voit-on pas tous les jours des officiers qui, pour de simples mécontentemens, et sans avoir reçu de leur Cour aucun traitement qui approche des persécutions que Saül fit continuellement éprouver à David, passent chez l'ennemi, le servent contre leurs anciens maîtres, sans qu'on se permette aucune censure contr'eux? Mais le fait est que David n'a fait aucun acte réel d'hostilité ni contre Saül ni contre sa nation.

V. « David par une hypocrisie détestable » (*ibid.* Esprit du judaïsme, Morgan) pleure » la mort de Saül, qui faisait tout l'objet de » ses désirs; il fait mourir ceux qui lui en apportent la nouvelle; cependant il fait la guerre » à Isboseth son fils, dont enfin une trahison le » débarrasse. »

David a pleuré amèrement la mort de Saül et de Jonathas; son accusateur dit que ce fut une *hypocrisie détestable :* a-t-il donc pénétré dans le cœur de David pour y démêler ses vrais sentimens. David fait mourir celui qui lui en porte la nouvelle, parce que cet homme avoue qu'il a achevé d'ôter la vie à Saül, et qu'*il a porté sa main sur l'oint du Seigneur* (II. *Reg.* I). Il comble d'éloges les habitans de Jabès qui avaient donné la sépulture à Saül et à ses enfans (*ibid.* II); il promet de les récompenser. Après avoir été élu roi par la tribu de Juda, les autres tribus reconnaissent Isboseth, fils de Saül. Cette division met les différens partis aux prises ; il se donne un combat où celui de David remporte la victoire. Mais David n'eut aucune part à ce tumulte ; le combat fut engagé pendant son absence par deux généraux jaloux l'un de l'autre (*ibid.* II. v. 3), Abner et Joab. Il est bien dit qu'il y avait dispute, rivalité, combats d'intérêts entre la maison de Saül et celle de David ; mais pendant sept ans il n'est question ni de guerre ni de bataille.

« Une trahison débarrasse David de son » rival. »

En fut-il l'auteur ? L'approuva-t-il ? Au contraire, il la punit : Isboseth fut tué par deux de ses propres officiers, mécontens et fugitifs ; à la première nouvelle de cet attentat, David, saisi d'indignation, jure qu'ils en porteront la peine, et les fait mettre à mort.

« C'est, dit Voltaire (Bibl. expliq.), une
» excellente politique; on pourrait la comparer
» à celle de César qui fit mourir les assassins de
» Pompée. »

Il y a cependant bien de la différence. César, pour envahir l'autorité, avait fait à outrance la guerre à Pompée et à la république romaine. David, fuyant de désert en désert devant l'épée de Saül, ne tira point la sienne contre ce prince; il se refusa avec une générosité héroïque à l'occasion la plus favorable de se débarrasser de son persécuteur, et de régner; observons encore qu'Isboseth avait régné paisiblement pendant sept ans entiers. Un usurpateur, un ambitieux, à qui les crimes ne coûtent rien, aurait-il attendu si patiemment la mort de son rival ? A cette époque, les tribus viennent d'elles-mêmes se soumettre à David, et le reconnaissent pour leur roi; les prêtres n'y contribuent en rien. (II. *Reg.* 5. v. 1.)

Un autre philosophe (Examen important, c. 3), pour enchérir sur la calomnie, dit que David ravit le trône à Isboseth, fils de Saül : mais comment peut-on ravir le trône à *un roi tué ?*

VI. « Les incrédules accusent David d'avoir
» violé les sermens qu'il avait faits à Jonathas,
» son ami inséparable, et d'avoir adjugé à un
» vil délateur les biens de Miphiboseth, fils de
» cet ami. »

Nous ne concevons pas comment les incrédules ne rougissent pas d'avancer de telles calomnies. L'histoire nous apprend (II. *Reg.* 9) que le premier soin de David fut de s'informer si Jonathas avait laissé des enfans; qu'il envoya chercher Miphiboseth; qu'il le mit en possession de tous les biens de la famille de Saül; qu'il lui assigna une place à sa table pour toute sa vie : est-ce là trahir ses sermens ? David fugitif devant son propre fils Absalom est averti par un délateur que Miphiboseth est un ingrat qui n'a pas voulu suivre la fortune de son bienfaiteur ; trompé par cette calomnie, il adjuge à ce perfide tous les biens de Miphiboseth ; mais détrompé, lorsqu'il remonte sur le trône, il ne lui en laisse qu'une moitié, et rend l'autre à Miphiboseth (*ibid.* XIX. v. 29) ; il en agit ainsi, parce que cherchant à contenter tout le monde dans un jour où il convenait d'étouffer toutes les factions, il ne voulut pas contrister Siba à cause du service qu'il lui avait rendu dans son extrême besoin. La joie avec laquelle Miphiboseth accepta ce partage, l'offre qu'il fit de céder le tout à Siba (*ibid.* v. 30), montrent qu'il était bien sûr que David le dédommagerait amplement de tout ce que la nécessité des conjonctures présentes l'avait contraint de lui ôter; et le soin que ce prince eut de le soustraire, et son fils Micha, à la vengeance des Gabaonites, par respect pour le serment qu'il avait fait à

Jonathas (*ibid.* XXI. v. 7), fait bien voir que Miphiboseth ne s'était pas trompé en pensant ainsi, et qu'il avait repris dans le cœur de David la place qu'il y avait eue d'abord.

Quand les Gabaonites demandèrent à David tous les descendans de Saül pour les mettre à mort, ils étaient réduits à neuf : aux deux fils de Respha, Armoni et Miphiboseth (que les incrédules, pour noircir David, ont confondu malicieusement avec le fils de Jonathas); aux cinq fils que Michol, fille de Saül, avait eus d'Adrich, et à Miphiboseth et Micha, son fils, dont les descendans sont décrits pendant une longue suite de générations, au premier livre des Paralipomènes, chapitre VIII. Ces deux derniers descendans de Jonathas étaient les plus considérables et les seuls qui pussent avec quelque couleur prétendre à la couronne ; les sept autres n'y avaient aucune apparence de droit, comme ne descendant de Saül que par des filles. Si David eût été un de ces politiques soupçonneux qui croient qu'on ne peut prendre trop de précautions pour s'assurer le trône, il avait là une belle occasion de se défaire de ces deux princes, sans encourir aucun blâme; mais ce roi observateur religieux de sa promesse et de ses sermens les délivra de la mort qu'ils n'eussent pu éviter sans ses prières et sa fermeté. Qu'on juge ensuite ce qu'on doit penser des incrédules qui imputent à David le crime le plus noir non-seulement

sans preuve, mais contre toutes les preuves d'une conduite tout-à-fait opposée.

VII. « Comment, disent encore les incrédules » (Esprit du judaïsme, etc.), *un tel monstre* » a-t-il pu passer pour un héros ? C'est que » malgré tous ses forfaits il trouva grâce de- » vant les prêtres ; il leur fut toujours soumis ; » il leur fit des largesses ; il fut zélé pour sa » religion ; il exerça les plus grandes cruautés » contre les idolâtres ; il les détruisit sans pitié. » Aux yeux du sacerdoce ces titres suffiront » toujours pour effacer toutes les iniquités. »

Si David a *trouvé grâce devant les prêtres*, pourquoi donc ces mêmes prêtres ont-ils laissé subsister dans les Livres saints tous les faits peu honorables à sa mémoire ? Pourquoi n'ont-ils pas dit un mot des prétendues *largesses* qu'il leur a faites, ni *de la soumission* qu'il eut toujours pour eux ? Nous ne trouvons point dans l'histoire ces anecdotes enfantées par la calomnie et la haine de la religion. Il est très-vrai que David fut zélé pour la religion, et qu'il en a été loué par les prêtres ? mais cela a-t-il suffi à leurs yeux pour *effacer toutes ses iniquités ?* Ont-ils dissimulé au contraire que ce prince pleura et confessa ses fautes ? qu'il en demanda pardon à Dieu ? qu'il en fut puni par la mort d'un fils adultérin, par le désordre qui régna entre ses enfans, par la révolte d'Absalom, par l'outrage fait à ses femmes, par la révolte de plusieurs tribus, par les insultes de ses sujets, etc. ?

Quant aux cruautés qu'il exerça contre les idolâtres, quelles preuves en donne-t-on? « David,
» suivant les incrédules (*ibid.* Bibl. expliq. Dict.
» de Bayle, art. *David*, Dict. philos.), ayant
» pris la ville de Rabba, en fit sortir les habi-
» tans, il fit passer sur eux des herses, des cha-
» riots armés de fer et de tranchans, pour les
» briser et les mettre en pièces; il en fit scier
» d'autres, un grand nombre fut jeté dans les
» fours où l'on cuit la brique. C'est ainsi, dit
» la Bible, que David traita les villes des Am-
» monites. »

« La manière, ajoute Voltaire (Bibl. expliq.),
» dont David traita les Moabites, ressemble à
» la fable qu'on a débitée sur Busiris qui faisait
» mesurer ses captifs à la longueur de son lit;
» on leur coupait les membres qui débordaient;
» on allongeait par des tortures les membres qui
» n'étaient pas assez longs. »

La Bible dit dans le texte original que David condamna les Ammonites aux travaux des esclaves, à la scie, à couper et scier du bois, à traîner les chariots et les herses de fer, à façonner, à cuire des briques (II. *Reg*. XII. v. 31. I. Paral. XX. v. 3). Nos versions ne rendent pas exactement le sens du texte, mais la Bible n'est pas responsable de l'inexactitude des traducteurs ni de l'ignorance des incrédules. Voici le passage traduit mot à mot et littéralement : *Et posuit populum ad serram, et ad trahas ferreas et ad*

secures ferreas, et transire fecit eos ad fornacem. Il mit ce peuple à la scie, il leur fit tirer des traîneaux de fer (dont on se servait pour faire sortir le grain des épis), il leur fit couper du bois, et il les occupa à façonner des briques, et à les faire cuire (voyez Bullet, Réponses critiques, tom. 1. pag. 217). Il n'y a rien là de cruel, rien d'injuste, rien qui ne fût autorisé par le droit des gens; on traitait ainsi alors les esclaves ou prisonniers de guerre.

Cette explication est appuyée par les versions syriaque et arabique. La première rend ainsi le texte : *David fit sortir le peuple qui était dans la ville de Rabbath ; il leur fit mettre les fers aux pieds, et les enchaîna, et il les fit passer par la mesure.*

On lit dans la seconde : *Les Israélites firent sortir tout le peuple de Rabbath ; David les fit lier avec des cordes et des chaînes, il les fit passer devant lui, ayant déterminé une certaine mesure*, apparemment pour employer ceux qui étaient les plus grands aux travaux pénibles, auxquels la petitesse et la faiblesse de l'âge ne permettaient pas d'assujettir les autres.

Quant à la manière dont David traita les Moabites (II. *Reg.* VIII. v. 2), et que Voltaire voudrait assimiler à la fable de Busiris, il suffirait de faire observer que ce prétendu tyran d'Egypte n'est autre chose que le tombeau d'Osiris; mais ce n'est pas ici le lieu de discuter ce point d'his-

toire ou de fable : nous demandons seulement quelle ressemblance il y a entre des cordes qu'on emploie à donner la torture et des cordeaux destinés à marquer des partages ? David les employa à séparer ceux d'entre les vaincus qu'il condamnait à la mort de ceux qu'il réservait pour cultiver le pays à charge de tribut ; mais David n'exerça ces rigueurs qu'envers des ennemis pris les armes à la main, au lieu que la fable dit que *Busiris* exerçait sa cruauté sur des étrangers aussi innocens que malheureux, jetés par la tempête ou par quelqu'autre accident sur les côtes d'Egypte.

VIII. Les réflexions des incrédules sur l'adultère de David avec Bethsabée, et sur le meurtre d'Urie, sont les seules qui soient fondées ; mais ni *les prêtres* ni les écrivains sacrés n'ont excusé ces deux crimes. *Vous avez méprisé mes ordres*, dit le Seigneur (II. *Reg*. 2) ; *vous avez pris la femme d'Urie et vous avez fait périr cet homme par l'épée des Ammonites ; je vous déclare que le glaive ne sortira point de votre maison ; je vais y faire pleuvoir les malheurs ; un autre ravira vos femmes sous vos yeux, et les déshonorera à la face du soleil. Vous avez cru cacher votre crime ; je le rendrai public, et tout Israël le saura.* C'est ainsi que le prophète Nathan menace son roi de la part de Dieu ; c'est ainsi que *David trouva grâce devant les prêtres.*

Cependant les incrédules (Esprit du judaïsme,

c. 5. Morgan, tom. II. pag. 185, 186) disent « qu'après les plus grands fortaits David en était » quitte pour danser devant l'arche, pour com- » poser un psaume, ou pour dire au Seigneur : » *J'ai péché*; et les prophètes l'assuraient aussitôt » de la miséricorde divine, calmaient les re- » mords de sa conscience bourrelée, et faisaient » tomber sur son peuple les châtimens que lui » seul avait mérités. »

David en était quitte ! La menace de Nathan fut-elle donc vaine et sans effet ? Lorsque David confus s'écrie : *J'ai péché contre le Seigneur*, le prophète répond seulement : *Dieu vous remet une partie de la peine, vous ne mourrez point :* voilà toute la rémission. Mais l'enfant de David meurt, malgré ses prières, son jeûne et ses larmes ; Thamar sa fille est déshonorée par son propre frère, et sèche de douleur ; Ammon est tué par Absalom ; bientôt celui-ci révolte le peuple et veut arracher la couronne à son père ; David est obligé de fuir ; il est outragé par Séméi ; ses femmes sont violées en public ; il essuie les emportemens de son général ; après la défaite d'Absalom il est encore incertain si le trône lui sera rendu (II. *Reg*. XIX et XX). Voilà comme *il en fut quitte*. Il ne cessa de faire pénitence pendant toute sa vie. Les incrédules veulent-ils faire un reproche à Dieu d'avoir pardonné au repentir ?

Les incrédules ajoutent que les prophètes fai-

saient *tomber sur le peuple les châtimens que David avait mérités ;* disposaient-ils de la puissance divine et des lois de la nature ?

IX. « Mais David fit faire le dénombrement » de ses sujets, et il est écrit qu'en punition de » cette faute Dieu fit périr par la peste soixante » et dix mille ames. Etait-ce une faute de la » part du roi de vouloir savoir le nombre de » ses sujets? Et si c'en était une, pourquoi punir » le peuple de la faute de son roi? »

Ici les incrédules s'en prennent à Dieu même; car ce ne fut ni David, ni les prêtres, ni les prophètes qui firent venir la peste. C'est ce que S. Augustin répondait aux manichéens.

Remarquons 1.° que selon l'historien sacré (II. *Reg*. XXIV. v. 1) la colère du Seigneur *continua* de s'irriter contre Israël, et qu'elle *excita* David à faire ce dénombrement. Si le Seigneur était déjà irrité, il fallait que le peuple fût coupable, quoique l'Ecriture ne nous apprenne point quelle était sa faute; il ne fut donc pas *puni de la faute de son roi*, mais de la sienne propre.

2.° Selon le texte hébreu et la version des Septante, David ne vint pas à bout de faire dénombrer les jeunes gens au dessous de vingt ans (I. Paralip. XXVII. v. 22). Son intention avait donc été de les faire comprendre dans ce dénombrement, et l'ordre qu'il avait donné n'exceptait personne. Or Dieu avait défendu

(Exod. XXX. v. 14) de comprendre dans les dénombremens des jeunes gens au dessous de vingt ans. David semblait se défier (I. Paralip. XXVII. v. 23) de la promesse que Dieu avait faite de multiplier la race d'Israël comme les étoiles du ciel. D'un autre côté, l'orgueil seul lui inspira ce dessein, et c'est pour cela que Joab lui représenta (*ibid.* XI. v. 3) que le Seigneur serait irrité de ce dénombrement. David s'obstina et voulut que ses ordres fussent exécutés.

3.° Le savant Michaëlis, dans une dissertation sur les dénombremens des Hébreux, prouve par l'énergie du texte original et par la comparaison de divers passages que le dessein de David n'était pas seulement de faire dénombrer ses sujets, mais de les faire enrôler, soit pour porter les armes, soit pour leur imposer des corvées, d'où vient qu'il donna cette commission à Joab son général, et non à un officier civil. Cet ordre était un acte de despotisme qui déplut à Dieu.

4.° Si la Vulgate semble dire (II. *Reg*. XXIV. v. 1) que la colère de Dieu *excita* David à commettre cette faute, elle dit ailleurs (I. Paralip. XXI. v. 1) que ce fut un mauvais esprit qui *excita* David à dénombrer le peuple ; en sorte que cette impulsion fâcheuse qui se trouve attribuée à Dieu au second livre des Rois est attribuée à Satan au premier livre des Paralipomènes ; et il est remarquable que dans l'hébreu c'est la même expression *vist*, *commovit*, *conci-*

tavit, dans les deux textes; ce qui a donné lieu au père Houbigant de soupçonner que les copistes ont omis au livre des Rois cette phrase des Paralipomènes, en sorte qu'on lisait originairement: *La colère du Seigneur* s'alluma encore contre les enfans d'Israël, *et Satan s'éleva contre Israël*, et excita David, etc. La répétition du mot *Israël* peut avoir donné lieu à cette omission. Cependant on peut observer que le dénombrement d'Israël n'étant point par lui-même un mal, Dieu a pu y exciter David, sans participer à la malice du démon qui y porta ce prince, ni aux mauvaises dispositions par lesquelles David en l'exécutant déplut à Dieu.

X. Avant de répondre aux autres griefs des incrédules contre David, nous ne devons pas passer sous silence un raisonnement de Voltaire *devenu canoniste*, sur la prétendue nullité du mariage de David avec Bethsabée. « Le mariage » de Bethsabée, dit-il (Bibl. expliq.), grosse de » David, est déclaré nul par plusieurs rabbins » et par plusieurs commentateurs (*le critique » n'en cite pas un seul*) : parmi nous une femme » adultère ne peut épouser son amant, assassin » de son mari, sans une dispense du pape. C'est » ce qui a été décidé par le pape Célestin III. »

Il n'est pas question de *femmes adultères* dans la décision de Célestin III. (*Jur. canon. caput Laudabilem de convers. in fid.*) ; il y est question de *femmes chrétiennes qui, sans avoir commis*

l'adultère, avaient comploté avec des Sarrasins la mort de leurs maris, ce qui fut exécuté. Bethsabée n'avait point concerté avec David le meurtre d'Urie. Ainsi cette décision ne la regarde pas.

Il est pourtant vrai que parmi nous une femme adultère ne peut épouser son amant, assassin de son mari, lors même qu'elle n'a eu aucune part à l'assassinat; mais la loi qui annule un tel mariage s'il a été contracté sans dispense n'est fondée que sur le droit canonique; elle ne se trouve ni parmi les lois juives ni dans le droit romain; nous tiendrions pour valide le mariage de deux infidèles qui se seraient épousés après un pareil forfait, et s'ils devenaient chrétiens ensuite on ne les séparerait pas.

« Il est certain que chez aucune nation po-
» licée il n'est permis d'épouser la veuve de
» celui qu'on a assassiné. »

La raison en est simple : c'est que, quand le crime est connu, l'assassin est poursuivi et puni de mort; ce n'était point la position de David; son crime était secret, quand il épousa Bethsabée, et d'ailleurs sa dignité le mettait à l'abri des poursuites.

Voici où le jurisconsulte blasphémateur en voulait venir : « Si le mariage de David et de
» Bethsabée était nul, on ne peut donc dire
» que Jésus-Christ est le descendant légitime
» de David. »

Quand on lui accorderait son *faux principe*, la conséquence ne serait pas juste. Nous prouverons en son lieu que J. C. n'est point descendu de David par Salomon, fils de Bethsabée, mais par Nathan, né d'une autre épouse. Mais il est absolument faux que le mariage de David avec Bethsabée ait été nul. La nation juive a toujours reconnu Salomon pour fils légitime de David. Adonias, qui prétendit devoir lui être préféré à raison du droit d'aînesse, ne contesta jamais à son frère la qualité de fils légitime. Revenons aux reproches des incrédules contre David.

XI. « Ils l'accusent de barbarie, de lâcheté » et de parjure, parce qu'il livra sept enfans » de la famille de Saül aux Gabaonites qui les » demandaient pour les mettre à mort, par vengeance des vexations qu'ils avaient éprouvées » de la part de Saül (Bibl. expliq. Morgan). » Selon eux, il n'est dit dans aucun endroit de » l'Ecriture que Saül eût fait le moindre tort » aux Gabaonites; il était même leur compatriote. »

Il est écrit (II. *Reg*. XXI v. 1 et 2) que Saül avait exterminé les Gabaonites contre la foi du serment et du traité par lequel ils avaient été conservés sous Josué. Saül n'était point né à Gabaon, mais à Gabaa, deux villes très-distinguées (I. *Reg*. X. v. 26. Josué XVIII. v. 25 et 28). Si les Gabaonites avaient été les compatriotes

triotes de Saül, sa cruauté serait encore plus odieuse.

Il n'est pas vrai que David eût juré à Saül de n'ôter la vie à aucun de ses enfans ; il lui avait seulement promis de ne point détruire sa race, de ne point effacer son nom (I. *Reg*. XXIV. v. 11). Il fut fidèle à sa parole ; il ne voulut point livrer aux Gabaonites Miphiboseth, fils de Jonathas et petit-fils de Saül. S'il fut forcé de consentir à abandonner aux Gabaonites les autres descendans de Saül, ce ne fut point de son plein gré, mais pour faire cesser la famine qui désolait ses sujets, et il est dit qu'elle cessa en effet (II. *Reg*. I. v. 14). David fit ce qu'il put pour engager les Gabaonites à agréer un dédommagement, et il ne put l'obtenir.

« Mais pourquoi envoyer une famine en » punition des fautes d'un roi qui n'est plus ? »

C'est pour apprendre aux souverains qui oppriment les faibles que, si leur puissance, tant qu'elle dure, semble leur assurer l'impunité, la justice divine venge tôt ou tard sur eux ou sur leur postérité les violences qu'ils se sont permises, et la foi des conventions méprisées. Les embûches que Saül avait tendues à David pour le faire périr, le meurtre des prêtres et des habitans de Nobé, sa perfidie envers les Gabaonites, son avarice dans la guerre contre les Amalécites, la consultation de la magicienne d'Endor,

tout cela attira la colère de Dieu contre Saül et sa postérité.

XII. Les censeurs de David disent que « les » psaumes de ce monstre sont remplis d'impré- » cations contre ses ennemis; il y prie souvent » le ciel de se rendre complice de ses fureurs ; » il y remercie le Très-Haut d'avoir eu le bon- » heur de répandre le sang humain à grands » flots; il souhaite que les enfans de ses ennemis » soient écrasés contre des pierres. » Nos philosophes voudraient nous faire rougir de ce que nous osons répéter tous ces blasphèmes dans nos prières.

Ces imprécations prétendues, que des critiques plus accoutumés à blâmer les Livres saints qu'à en acquérir l'intelligence ont cru voir dans les psaumes de David et même dans les prophètes, sont des *prédictions* et non des *souhaits*.

Le psaume 108 paraît être une imprécation continuelle que David fait contre ses ennemis ; mais on voit par le verset 18 et les suivans que c'est une prédiction des châtimens que Dieu fera tomber sur eux, et non une prière que David fait à Dieu de les punir. Si on prenait ses paroles dans ce dernier sens, la plupart des souhaits qu'il semble former seraient non-seulement *impies*, mais *absurdes*. Un homme de bon sens peut-il demander à Dieu que la prière de ses ennemis soit un péché ; que leurs fautes ne soient jamais oubliées, etc., pendant qu'il implore

pour lui-même la miséricorde de Dieu ? Quand on veut faire paraître coupables les auteurs sacrés, on devrait du moins ne pas supposer qu'ils avaient l'esprit aliéné.

Psaume 136. v. 9, il est dit, en parlant de Babylone : *Heureux celui qui prendra tes enfans et les brisera contre les pierres.* C'est une prophétie répétée mot pour mot dans Isaïe (XIII. v. 16. XIV. v. 21), lorsqu'il prédit la ruine de cette ville célèbre. Ainsi cette parole signifie seulement : Celui qui massacrera tes enfans se croira heureux de pouvoir assouvir sa vengeance.

David, loin de remercier Dieu d'avoir répandu le sang humain, lui en demande pardon dans l'amertume de son cœur : *Libera me de sanguinibus.* (Ps. 50. v. 16.)

Dans le prophète Osée on lit (XIV. v. 1) : *Périsse Samarie, parce qu'elle a excité la colère du Seigneur ; que ses habitans périssent par l'épée, que ses petits-enfans soient écrasés, etc.;* mais ce prophète ajoute : *Convertissez-vous, Israël, au Seigneur votre Dieu.* Or Samarie était la capitale du royaume d'Israël. Il serait absurde de prétendre qu'Osée ait fait des imprécations contre un peuple qu'il exhorte à se convertir, et auquel il promet les miséricordes de Dieu.

On prend aisément le vrai sens de ces passages, quand on sait qu'en hébreu les temps des verbes ne sont pas distingués par des signes aussi marqués que dans les autres langues; que l'impératif

ou l'optatif ne désignent souvent que le futur. Dans notre langue au contraire, le futur tient souvent lieu de l'impératif, parce que nous n'avons pas comme les Latins un futur de ce mode; au lieu de *ritus patrios colunto*, nous disons : Les rites nationaux *seront* observés.

Lorsque l'Eglise chrétienne répète dans ses prières les expressions des psaumes et des prophètes, elle applique à ses ennemis ce que les auteurs sacrés disaient des ennemis du peuple de Dieu; mais son intention n'est jamais de faire des *imprécations* contr'eux; en prédisant leur châtiment, elle prie Dieu de les éclairer et de les convertir, afin qu'ils puissent éviter les maux dont ils sont menacés.

XIII. Les incrédules continuent (Esprit du judaïsme, c. 5. Questions sur l'Encyclopédie, art. *Gouvernement*. Bible expliquée, etc.) : « Ce
» prince détestable, dont on vante la pénitence,
» après avoir régné comme un tyran, mourut
» de même. Ingrat envers Joab, son général,
» auquel il dut la plupart de ses succès, et qui
» le servit jusque dans ses crimes, en mourant
» il ordonna à Salomon son fils de le faire périr;
» ses dernières paroles furent des perfidies et des
» assassinats. »

Un sujet qui sert son souverain *jusque dans ses crimes* mérite la mort par cette complaisance même; mais il est faux que David ait ordonné celle de Joab. *Vous connaissez*, dit-il

à Salomon (III. *Reg.* 2. v. 5), *les crimes de Joab, meurtrier d'Abner et d'Amasa; je laisse à votre sagesse de le traiter comme il le mérite, et de voir si vous devez le laisser mourir en paix.* Joab conspire pour mettre Adonias sur le trône; Salomon le condamne à la mort, non *en vertu de l'avertissement de David*, mais à cause de sa révolte et ses crimes.

Il en fut de même à l'égard de Semeï. *Je lui ai juré*, dit David, *de ne pas le mettre à mort : vous êtes sage, vous verrez de quelle manière vous en devez agir*. En conséquence, Salomon défend à Semeï, sous peine de la vie, de sortir de Jérusalem, et de passer le torrent de Cédron; au bout de trois ans Semeï viole la défense, il est condamné à mort. Où sont les traits de perfidie et d'assassinat ?

XIV. « Dieu, pour récompenser le zèle de » David, avait promis à sa postérité un règne » éternel, et ce règne ne passa pas à la seconde » génération. »

Nous pourrions répondre aux incrédules que le règne éternel promis à David a déjà eu et aura pendant l'éternité son entier accomplissement dans la personne du Messie que nous adorons, et qui, comme homme, est descendu de ce prince. Nous ajoutons, sous le rapport d'un royaume terrestre, que les promesses de Dieu à ce prince ont été conditionnelles (Ps. 131. v. 12). Le Seigneur avait promis de conserver le

trône à la postérité de David, sous condition que ses enfans garderaient l'alliance et les préceptes du Seigneur. Cette promesse fut répétée à Salomon, sous la même condition (*III. Reg.* 9. *v.* 4), sinon Dieu lui prédit des malheurs. Il lui renouvela la même promesse (*ibid.* 10. *v.* 11), lorsqu'il le vit livré à l'idolâtrie : personne n'a donc pu y être trompé. Dans ces promesses le mot *éternel* ne signifie qu'une longue durée.

Nous demandons maintenant à toute personne impartiale qui n'est pas aveuglée par le fanatisme irréligieux si dans tant de reproches sanglans que les incrédules ont entassés contre David, et que nous avons cru devoir réunir dans une même note, il y en a un seul qui puisse justifier les épithètes injurieuses qu'il lui ont prodiguées ? Nous allons reprendre notre marche ordinaire.

NOTE XXIV.

Sur les versets 7 et suivans du chapitre vingt-huitième du premier livre des Rois.

« La Pythonisse d'Endor (Philos. de l'hist.) » qui évoqua l'ombre de Samuel est assez » connue. Il est vrai qu'il est fort étrange que ce » mot *Python*, qui est grec, fût connu des Juifs » du temps de Saül. Plusieurs savans en ont

» conclu que cette histoire ne fut écrite que
» quand les Juifs furent en commerce avec les
» Grecs, après Alexandre. »

Ces prétendus savans devraient aussi conclure que le Deutéronome et le Lévitique sont postérieurs à Alexandre (voy. Lévit. XX. v. 27. Deut. XVIII. v. 11). Ecoutons là dessus le même incrédule (Traité de la Tolérance) : « On peut
» remarquer encore qu'il est bien étrange que
» le mot *Python* se trouve dans le Deutéro-
» nome, long-temps avant que ce mot grec pût
» être connu des Hébreux : aussi n'est-il pas dans
» l'hébreu. »

Quoi ! il est *étrange* et *bien étrange* qu'un *mot grec* qui ne pouvait être connu des Hébreux ne se trouve pas *dans l'hébreu !* Il nous paraît qu'il n'y a rien ici *d'étrange*, que cette étrange façon de raisonner.

Le mot, qui dans l'original répond à *Pythoniens spiritus*, est *Ob*. C'était un esprit ou démon (confer. *Moses Mikotzi in præ. Nogat XXXVIII. Rambam in Iad. chasika, cap. VI*) qui parlait à voix basse de la tête, des aisselles, ou des parties de la génération du devin ou du mort.

Au troisième livre des Rois (XXVIII. v. 7), *Ob* parle par la partie de la génération de la Pythonisse. L'original l'appelle *femme qui a un ob ;* les Septante, *gunaïka eggastrimuthon*, femme qui parle du ventre, ou qui a dans le ventre un démon qui répond à ceux qui l'interrogent. Au

verset suivant *ob* est appelé *spiritus ventriloquus*, esprit qui parle par le ventre.

Observons que les Septante et les pères de l'Eglise grecque, en parlant de la *Pythonisse*, ne se servent jamais de ce terme *Python*, mais toujours de celui d'*eggastrimuthos* (*Vid. Sancti Justini opera dialog. cum tryphona*, §. 105. *p.* 200. *Quæstiones et respons. ad orthodoxos. pag.* 460 *et* 461). Le terme de *Python* est des Grecs postérieurs, comme le remarque Hesychius, au mot *eggastrimuthos*.

Nous savons que bien des gens ne veulent pas croire qu'on puisse parler, en répondant d'une voix sourde qui paraît sortir du creux du ventre, et comme de dessous la terre. Mais divers savans modernes, entr'autres *Eugubinus*, *Cœlius Rhodiginus*, *Olcaster*, etc., attestent qu'ils ont vu des hommes et des femmes *ventriloques* ou *engastrimuthes* qui répondaient du ventre. Il y en a même des exemples plus récens. L'auteur du Dictionnaire de Trévoux, art. *Ventriloque*, raconte qu'il a connu un officier ventriloque qui, à l'armée, s'amusait quelquefois à donner l'alarme à ses camarades en parlant de cette manière. M. l'abbé de la Chapelle a donné un traité sur les *ventriloques*, où il raconte en détail ce qu'exécute le ventriloque de Vienne en Autriche et celui de Saint-Germain-en-Laye. Enfin nous avons vu nous-mêmes un ventriloque genevois, nommé *Comte*, qui faisait partir sa voix d'en-

droits différens, à sa volonté, tantôt d'une cave, tantôt d'une galetas, tantôt du milieu de la rue où il n'y avait aucun passant, etc. D'où nous pouvons conclure que la plupart des ventriloques anciens n'étaient que des imposteurs. Revenons à Voltaire.

« La réputation de l'oracle de Delphes, ajoute-
» t-il (Bibl. expliq.), pénétra jusque dans
» l'Asie-Mineure, dans la Syrie, et enfin jus-
» que dans la Palestine ; il est très-vraisem-
» blable que la Pythonisse d'Endor est une de
» ces gueuses qui tâchaient de gagner leur vie
» à imiter, comme elles pouvaient, la Pythie
» de Delphes. »

Tous les savans avaient cru jusqu'ici que les Grecs avaient tiré de l'Orient, surtout des colonies phéniciennes, leurs usages, leurs fables, leurs superstitions, et en particulier l'art de la divination, pratiqué de toute antiquité chez les Egyptiens et les Cananéens. Le critique lui-même est convenu (Philos. de l'hist. c .23 et 24) que les Phéniciens ont éclairé la Grèce et lui ont donné l'alphabet. Aujourd'hui ce sont les Grecs qui, même avant le temps de Saül, enseignent l'art de la divination aux habitans de la Palestine.

Laissons ce paradoxe dénué de preuves et contraire à l'histoire, mais remarquons que l'histoire de la Pythonisse d'Endor est une preuve irréfragable qu'au temps de Saül l'existence des esprits invisibles, et la subsistance des ames

après la mort, étaient des dogmes constans chez les Hébreux. Nous ne pensons pas, au reste, que ce fut en vertu de l'évocation de la magicienne que Samuel apparut et annonça à Saül sa destinée; ce fut en vertu du décret de Dieu qui voulut que son arrêt lui fût prononcé par le prophète dont il avait tant de fois méprisé les avertissemens.

« Mais pourquoi Saül livra-t-il le combat ? »

C'est qu'il n'était plus en son pouvoir de l'éviter. Après avoir entendu cet arrêt foudroyant, il marche toute la nuit pour arriver à son camp qui est attaqué le lendemain à la pointe du jour (I. *Reg*. XXVIII. v. 25). Il est clair que le combat fut de la part de Saül un coup de désespoir.

« L'ombre de Samuel était venue de l'enfer » avec son manteau; a-t-on des manteaux en » enfer ? »

Samuel parut sous la forme sensible, sous laquelle Saül l'avait vu sur la terre, afin qu'il sût tout d'un coup que c'était lui.

« Saül ne vit point Samuel, puisque sur le » portrait que la Pythonisse lui fit du person- » nage qu'elle voyait il se prosterna la face » contre terre. »

Le texte porte formellement (I. *Reg*. XXVIII. v. 14) que *Saül connut que c'était Samuel.* Il ne pouvait d'ailleurs méconnaître l'air et la voix du prophète; c'est donc parce qu'il le reconnut

très-bien qu'il se prosterna par frayeur et par respect.

« Samuel dit à Saül : Tu seras demain avec
» moi. Saül sera-t-il sauvé ? sera-t-il damné ?
» Samuel est en enfer, mais il n'est pas pro-
» bablement dans l'enfer des damnés, il est
» dans l'enfer des élus. »

Le mot enfer ne se trouve pas dans tout le chapitre qui contient cette histoire, et ces paroles de Samuel : *Vous serez demain avec moi*, signifient : *Vous serez au nombre des morts comme moi.*

« Dieu n'avait pas besoin de faire un miracle
» pour apprendre à Saül qu'il serait battu par
» les Philistins, et qu'il périrait dans la bataille. »

Si Dieu ne faisait des miracles que quand il en a besoin, il n'en ferait jamais, puisqu'il est le maître de faire agir les causes physiques comme il lui plaît et sans que le cours de la nature paraisse dérangé ou interrompu.

« Enfin faire paraître Samuel en conséquence
» de l'évocation de la Pythonisse, c'était con-
» vaincre les assistans de l'efficacité de son art. »

Le trouble dont la Pythonisse fut saisie en apercevant ce prophète fut plus que suffisant pour démontrer qu'il n'apparaissait pas en vertu du pouvoir de cette femme, puisqu'elle fut étonnée elle-même du succès de l'évocation : il n'y eut donc aucun danger d'erreur pour les assistans.

IIME LIVRE DES ROIS.

NOTE I.

Sur les versets 6 et suivans du premier chapitre du second livre des Rois.

L'AMALÉCITE qui vint annoncer à David la mort de Saül lui en fit un récit différent à quelques égards de celui qu'en fait l'auteur du premier livre des Rois. Sur quoi Voltaire demande (Bibl. expliq.) « laquelle des deux leçons on doit adop- » ter? » Il n'y a aucun doute qu'on ne doive s'en tenir au récit de l'historien sacré, par préférence à celui du jeune Amalécite qui cherchait à se faire valoir auprès de David, en changeant quelques circonstances. Mais, ajoute le critique, « l'auteur du second livre des Rois donne une » autorité pour la seconde leçon, il cite le livre » du Droiturier. » Ce n'est point pour autoriser le récit de l'Amalécite que l'auteur du second livre des Rois cite le livre *des Justes*, c'est uniquement par rapport au cantique funèbre que David composa sur la mort de Saül et de Jonathas.

« Tout, dit encore Voltaire (*ibid.*), rentre » ici, pour la première fois, dans le train des » choses ordinaires; l'intervention du ciel ne » dispose plus du gouvernement. »

Le ciel ayant fixé l'autorité royale dans la maison de David, il n'intervient plus pour l'y conserver. On voit cependant dans la suite des miracles en faveur de David, de Salomon et de plusieurs de ses successeurs.

NOTE II.

Sur le verset 7 du chapitre cinquième du second livre des Rois.

« A l'époque de la prise de Jérusalem, dit
» Voltaire (Bibl. expliq.), commence le véri-
» table établissement du peuple juif, qui jus-
» que-là n'avait été qu'une horde vagabonde,
» vivant de rapines, courant de montagne en
» montagne, et de caverne en caverne, sans
» avoir pu s'emparer d'une seule place considé-
» rable, forte par son assiette. »

Qu'on parcoure le livre de Josué, celui des Juges et le premier livre des Rois, et l'on verra à chaque page la fausseté de cette assertion : on verra deux millions de Juifs, au moins, fixés dans la Terre promise, plus de trois cents ans avant que David se fût rendu maître de la forteresse de Sion; on verra dans le premier livre des Rois que, malgré la longue oppression que les Hébreux souffrirent de la part des Philistins, la garnison de ceux-ci fut chassée de Gabaa;

que la ville de *Jabès* arrêta seule une multitude immense d'Ammonites, et que les Israélites tenaient des assemblées générales à Galgala, à Silo, à Ramatha. Ces places étaient certainement *considérables et fortes d'assiette*, puisque le peuple assemblé y trouvait des subsistances, y délibérait en sûreté, tandis que l'ennemi était sous les armes. Mais Voltaire, pour ne pas laisser concevoir à ses lecteurs une idée avantageuse de David et de son peuple qui avait enlevé *une place importante*, ajoute : « On voit que David » manquait de tout pour y bâtir des maisons » convenables à une capitale, puisqu'Hiram, » roi de Tyr, lui envoya du bois, des charpen- » tiers et des maçons; mais on ne voit pas com- » ment David put payer Hiram. »

Ce ne fut point pour la construction des maisons ni des remparts de Jérusalem que le roi de Tyr envoya à David des cèdres et des ouvriers (II. *Reg*. V. v. 21. I. Paralip. XIV. v. 8), mais uniquement pour le palais du roi. Nous tirons du nord une partie de nos bois de construction. Louis XIV fit venir d'Italie des marbres, des architectes et des sculpteurs pour le Louvre et les Tuileries : conclura-t-on de là que la France alors *manquait de tout?*

« Dès que David se vit maître de la forteresse » de Jérusalem, et de quinze à vingt lieues de » pays, il commença par avoir de nouvelles » concubines à l'imitation des plus grands rois » de l'Orient. »

David régnait dans Hébron, à sept lieues de Jérusalem, vers le midi, lorsqu'il se rendit maître de cette place : de Jérusalem jusqu'à l'extrémité du pays de Galaad où Jabès était situé il y plus de quarante lieues vers le nord.

Le royaume de David avait donc au moins cinquante lieues du sud au nord, lorsque devenu maître de Jérusalem, après avoir réuni tout Israël sous sa domination, il augmenta le nombre de ses femmes. La polygamie n'était point alors interdite aux Hébreux. (Voyez notre note septième sur l'Exode.)

NOTE III.

Sur le verset 20 *du chapitre sixième du second livre des Rois.*

Nous croyons devoir supprimer quelques froides railleries, quelques pitoyables objections de Voltaire au sujet de la translation de l'arche, de la punition d'Oza, etc. Nous nous contenterons d'observer que le transport de l'arche sur un chariot était une irrégularité, puisque, selon la loi de Moyse, les prêtres devaient la porter sur leurs épaules. Aussi l'accident qui arriva lorsque les bœufs qui traînaient l'arche firent un faux pas, et que le chariot ébranlé pencha d'un côté et fut en danger d'être renversé, quoi-

que *l'arche ne tombât point*, firent si bien sentir à David qu'il avait manqué à la loi que l'auteur des Paralipomènes observe (I. Paralip. XV. v. 2) qu'il avoua sa faute aux prêtres, lorsqu'il fallut se remettre en marche, et leur ordonna de porter l'arche, ainsi que Moyse le leur avait prescrit.

Quant à la punition soudaine et terrible infligée à Oza, ce simple lévite ne devait pas ignorer qu'il était défendu, sous peine de mort, à tout Israélite, excepté aux prêtres, de porter les mains à l'arche; encore les prêtres n'avaient-ils la permission de toucher que les barres avec lesquels ils la transportaient, et qui, par cette raison, n'en étaient jamais séparées. Si la punition que subit ce lévite paraît très-sévère, nous pouvons supposer que Dieu en agit de la sorte afin d'inspirer à un peuple grossier qui ne pouvait être retenu que par la terreur un plus grand respect pour l'arche, symbole sacré de sa présence.

A l'occasion de cet évènement, Tindal a accusé David d'avoir dansé *tout nu* devant l'arche. Mais loin que ce religieux prince ait dansé tout nu, l'Ecriture remarque en termes exprès (II. *Reg.* VI. v. 14) qu'il *était vêtu de l'éphod*, ou robe de lin que portaient les prêtres. En disant qu'il dansa *nu* devant l'arche, l'historien sacré a seulement voulu dire qu'il avait quitté ses vêtemens ordinaires et toutes les marques de sa dignité, et non qu'il dansa *tout nu*.

NOTE IV.

Sur le premier verset du chapitre huitième du second livre des Rois.

« On est bien étonné, dit Voltaire (Bibl. expliq.), » que David après la conquête de Jérusalem ait » payé encore tribut aux Philistins. »

Les Jébuséens que David chassa de la forteresse de Sion n'avaient rien de commun avec les Philistins. D'ailleurs la difficulté qu'on propose n'est fondée que sur la traduction que la Vulgate donne du mot hébreu *metegammah* qu'elle rend par *frenum tributi*, mais *ammah* ne signifie jamais *tribut*. Si *metegammah* n'est point un nom propre, on ne peut mieux le rendre que par *la barrière*, *la frontière*, comme ont fait les Septante. On trouve dans les Paralipomènes (I. Paralip. XVIII. v. 1) un texte parallèle à celui-ci, qui porte que *David enleva aux Philistins Geth et les autres villes de sa dépendance.* Geth était sur la frontière des Philistins : David en la leur enlevant leur enleva leur *barrière.*

NOTE V.

Sur le verset 30 *du chapitre douzième du second livre des Rois.*

On lit dans le second livre des Rois que David mit sur sa tête *la couronne du roi des Ammonites*. Sur quoi Voltaire dit (Bibl. expliq.) : On pré-
» tend qu'un talent d'or pesait environ quatre-
» vingt-dix de nos livres de seize onces; il n'est
» guère possible qu'un homme ait porté un tel
» diadème... Le diadème d'ailleurs n'était qu'un
» petit bandeau. »

Cette difficulté aurait quelque fondement si on s'en tenait à notre Vulgate; mais plusieurs savans (Bochart, les auteurs anglais de l'Histoire univ. édit. de Paris, in-8.° tom. 5. pag. 245) ont observé que le texte hébreu du livre des Rois, rapproché de celui des Paralipomènes, peut être entendu de la valeur de cette couronne, plutôt que de son poids, car elle était ornée de *pierres précieuses*. D'ailleurs le vrai poids du *Kikkar* hébreu, que les versions rendent par *talent*, ne nous est pas exactement connu. (Voyez la note XII sur le troisième livre des Rois.)

NOTE VI.

Sur le verset 13 *du chapitre treizième du second livre des Rois.*

Les mariages entre frères et sœurs de même père et même mère, ou de même mère seulement, ou seulement de même père, étaient expressément interdits aux Hébreux, sous peine de mort (Lévit. XVIII. v. 9). Cependant Voltaire a avancé (Dict. philos.) que *chez les Juifs on pouvait épouser sa sœur.* Il a répété la même calomnie dans ses *Quest. encyclop.*, art. *inceste.* « Il était permis, dit-il, aux Juifs, comme aux » Athéniens, aux Egyptiens, aux Syriens, de » se marier avec leurs sœurs. »

Que doit-on penser d'un philosophe qui voudrait persuader qu'il recherche et qu'il aime la vérité, quand on lui voit avancer avec tant de confiance des assertions si contraires aux lois les plus positives et les plus précises? Mais quelles preuves donne-t-il donc d'une proposition formellement contredite par la loi de Moyse?

« Lorsqu'Amnon (Dict. philos.), fils de David, » viola sa sœur Thamar, fille de David, Thamar » lui dit : Ne me faites pas des sottises, car je » ne pourrais supporter cet affront, et vous » passeriez pour un fou : mais demandez-moi

» au roi mon père en mariage, et il ne vous re-
» fusera pas. »

Nous ne relèverons pas le ton burlesque dont l'impie parle d'un évènement si malheureux. Il est encore revenu sur cet article dans sa Bible expliquée : « Thamar dit à son frère : Demandez-
» moi en mariage; le Lévitique défend expres-
» sément au chapitre dix-huit de révéler la
» turpitude de sa sœur; mais quelques Juifs
» prétendent qu'il était permis d'épouser la
» sœur de père et non pas de mère. Le chapitre
» dix-huit du Lévitique ne défend, après tout,
» que de révéler la turpitude de sa sœur; mais
» quand il y a mariage, il n'y a plus de turpi-
» tude. »

Suivant cette dernière réflexion, on pourrait soutenir que la loi de Moyse permettait d'épouser sa mère, puisque le Lévitique ne s'exprime pas autrement par rapport à la conjonction du fils avec la mère : *Vous ne découvrirez point la turpitude de votre mère.* (*ibid.* v. 7.)

On est indigné avec raison d'entendre opposer froidement les discours d'une jeune personne troublée de l'affront cruel qu'on lui prépare, aux termes précis d'une loi formelle. Ces paroles, échappées dans l'effroi, suffisent-elles pour prouver chez les Hébreux une coutume que leur loi réprouve, et dont l'histoire de cette nation ne fournit aucun exemple?

Ne pourrait-il pas se faire aussi que Thamar

dont la mère était idolâtre, puisqu'elle était fille du roi de Gessur, ait cru que de tels mariages étaient permis chez les Hébreux, comme ils l'étaient dans le pays de sa mère?

NOTE VII.

Sur les versets 17 *et* 30 *du chapitre quinzième du second livre des Rois.*

« POURQUOI David, dit Voltaire (Bibl. expliq.), » ce grand guerrier, fuit-il de Jérusalem avant » que son fils y soit arrivé? »

La réponse est bien simple : c'est pour n'y être pas investi.

« Jérusalem était-elle fortifiée? Ne l'était- » elle pas? »

Elle l'était; mais une ville considérable, fort peuplée, attaquée tout à coup, en pleine paix, n'a pas les approvisionnemens nécessaires pour soutenir un siége.

« Est-il possible qu'un homme aussi impi- » toyable, qui vient de scier en deux, d'écraser » sous des herses, de brûler dans des fours ses » ennemis vaincus, s'enfuie de sa capitale en » pleurant comme un sot enfant? »

Nous avons justifié David au sujet des cruautés que l'incrédule lui impute; nous nous contenterons d'observer que la valeur dans les combats

n'étouffe pas les sentimens que la nature inspire, quand on se voit trahi par un fils qu'on aime, et qu'on est obligé de tirer l'épée contre lui. A ces tristes objets se joignaient les réflexions que faisait David sur la cause de ses malheurs. Il tâchait de fléchir, par ses larmes et par ses humiliations, le Tout-Puissant dont le bras était armé pour punir le meurtre d'Urie et le crime qui en avait été la cause.

III.ME LIVRE DES ROIS.

NOTE I.

Sur le premier chapitre du troisième livre des Rois.

LES incrédules ne sont pas plus équitables envers Salomon qu'envers David. Selon eux (Esprit du judaïsme, c. 6. Quest. sur l'Encyclop. art. *Gouvern.* Sect. 1. Bibl. expliq., etc.), Salomon fut le fruit de l'adultère de David avec Bethsabée, femme d'Urie. C'est une imposture. Le fruit illégitime était mort dans l'enfance (II. *Reg.* XIII. v. 18) : Salomon naquit du mariage contracté après la mort d'Urie. C'était une alliance condamnable à la vérité, parce qu'elle avait été procurée par un double crime, mais elle n'était pas nulle, comme nous l'avons observé dans nos notes sur le second livre des Rois; la polygamie des souverains était passée en usage.

2.° Les incrédules disent que l'élévation de Salomon au trône fut une usurpation. « Bethsa-
» bée, dit Voltaire (Dict. philos.), obtint de
» David qu'il fît couronner Salomon son fils,
» au lieu de son aîné Adonias. »

Le droit d'aînesse n'était point un titre chez les Hébreux pour monter sur le trône : la loi n'avait rien réglé sur ce point. Voltaire lui-même a observé (Bibl. expl.) que de tout temps les

monarques asiatiques ont choisi leurs successeurs avec autant de liberté qu'ils choisissent leurs épouses. Pourquoi David n'aurait-il pas eu ce privilége? Nous n'ignorons pas que le savant Bossuet (Politique sacrée) a jugé qu'Adonias, fils aîné de David, devait lui succéder, et que son droit était incontestable; mais ce jugement n'est appuyé d'aucune preuve, et l'Ecriture insinue le contraire.

Elle nous apprend que David fondait le droit de Salomon, comme le sien et celui de Saül, sur le choix du Seigneur. *L'Eternel qui m'a choisi*, disait ce prince à son peuple (I. Paralip. XVIII. v. 4 et 5), *pour régner sur Israël, a choisi Salomon pour régner après moi.* L'ordre de la succession était encore si peu établi que Bethsabée ne craint point de dire à David (III. *Reg.* I. v. 20): *Tout Israël a les yeux tournés vers vous, ô roi mon Seigneur, et attend que vous désigniez celui qui doit être assis après vous sur votre trône.* Et en effet, dès que David eût nommé son successeur, et que Salomon eût été sacré par son ordre, les états assemblés le reconnurent pour leur roi légitime et s'engagèrent par serment à lui obéir (I. Paralip. XXIX. v. 22 et 25). Plusieurs autres monarques hébreux choisirent pour leurs successeurs, parmi leurs enfans, d'autres que leurs aînés, et le peuple les reconnut de même pour ses légitimes souverains. Ainsi Roboam, petit-fils de David, nomma pour son

successeur au trône Abia, son fils, qui n'était pas l'aîné (voyez Josephe). Lors donc qu'Adonias dit à Bethsabée : *C'était à moi la couronne*, il parle du privilége commun du droit d'aînesse, et non d'un droit absolu, d'une loi de l'état qui ôtât au père le choix de son successeur. Les incrédules auraient dû peser ces raisons avant d'accuser Salomon d'usurpation.

3.° La mort d'Adonias est à leurs yeux le comble de l'injustice. Ils disent : « Adonias, exclu » du trône par Salomon, lui demanda pour » toute grâce qu'il lui permît d'épouser Abisag, » cette jeune fille qu'on avait donnée à David » pour le réchauffer dans sa vieillesse, et l'Ecri- » ture dit que sur cette seule demande il le fit » assassiner. (Dict. philos.) »

« Nathan, dit le même critique (Bibl. expl.), » fait une ligue avec Bethsabée pour ravir la » couronne à l'aîné, il emploie le mensonge » pour parvenir à ses fins; car il accuse Ado- » nias de s'être fait roi; et ce prince avait dit » seulement : J'espère d'être roi. »

Après avoir raconté à sa manière l'exécution de l'arrêt de mort porté contre Adonias, Voltaire s'écrie (*ibid.*) : « Est-ce là l'histoire du » peuple de Dieu? Est-ce l'histoire du sérail du » Grand-Turc ? Est-ce celle des voleurs de » grand chemin? »

Avant de répondre, mettons nos lecteurs au fait de la question. Voici le texte (III. *Reg.* I) :

David étant deveu vieux..... Adonias fils d'Haggith s'éleva, et dit : Je régnerai. *Il fit fabriquer des chariots, il assembla des gens de cheval, choisit cinquante hommes pour le précéder dans sa marche..... Il se lia avec Joab et Abiathar qui embrassèrent son parti..... Et ayant immolé grand nombre de victimes auprès de la pierre de Zoheleth, il assembla tous les princes ses frères et les officiers du roi.... Alors Nathan dit à Bethsabée : Ne savez-vous pas qu'Adonias se fait roi à l'insu de David notre seigneur?.... Ensuite Nathan dit au roi : Seigneur, avez-vous ordonné qu'Adonias vous succède, et s'asseye sur votre trône? Voilà qu'il vient d'immoler des victimes, et d'assembler les princes vos fils, les chefs de l'armée, le grand-prêtre Abiathar qui, tous au milieu du festin, se sont écriés : Vive le roi Adonias.*

Suivant l'Ecriture Adonias n'avait donc pas dit simplement : *J'espère de régner*, il avait dit ouvertement : *Je régnerai.* Il avait commencé par assembler des guerriers autour de lui, par se faire un cortége de roi; il avait gagné à l'insu de son père les princes ses frères et les grands officiers de l'état; il les avait assemblés, s'était fait proclamer roi; ses partisans avaient crié : *Vive le roi Adonias.* Ne sont-ce là *que des espérances*, de simples vues sur l'avenir? N'était-ce pas une entreprise manifeste contre le roi et contre l'état? Les incrédules qui traitent de bri-

gue les démarches de Nathan et de Bethsabée, qui ne firent autre chose que d'avertir David de la promesse qu'il avait faite, et de l'entreprise d'Adonias, ne devaient-ils pas plutôt qualifier de conspiration et d'attentat celle de ce fils ambitieux et de ses adhérens?

Adonias lui-même, sentant bien qu'il avait mérité la mort, se réfugia près de l'autel; mais Salomon, délaré roi par David son père, sacré par son ordre, avec l'approbation de tout le peuple, lui fait grâce, et l'assure que *s'il se comporte bien à l'avenir* (III. *Reg.* I. v. 52) *il ne lui arrivera aucun mal.* Où est la moindre ressemblance entre cette conduite de Salomon et *l'histoire du sérail du Grand-Seigueur?* Là, des frères entièrement innocens sont immolés à la cruelle défiance de celui d'entr'eux qui règne; ici, un prince coupable de conspiration contre l'autorité du roi et de la nation est renvoyé chez lui, à condition qu'il mettra un frein à son ambition, et qu'il cessera de faire des intrigues.

Mais que fait Adonias? David son père est à peine mort qu'il s'avise de demander en mariage son épouse chérie, Abisag de Sunam : « C'était » une jeune fille, dit le critique, une servante; » cette grâce ne tirait à aucune conséquence. » L'éloquent évêque de Meaux n'en a pas jugé ainsi : *Cette grâce*, dit-il, *était d'une conséquence extrême dans les mœurs de ces peuples.* C'était, dans ces mœurs, un nouveau titre qu'Adonias

voulait ajouter à celui qu'il croyait avoir en qualité d'aîné. Salomon le sentit : *Vous demandez Abisag de Sunam pour Adonias*, répondit-il à Bethsabée, *demandez donc aussi le royaume pour lui ; il est mon aîné, et il a dans son parti Abiathar et Joab.* Ce ne fut point une inclination de jeune homme, ce fut un projet médité qui porta Adonias à demander pour épouse la veuve du roi. Salomon en était tellement persuadé qu'en même temps qu'il donna à Banaïas ordre *non pas d'assassiner Adonias*, mais *de punir de mort* un coupable toujours intrigant, il exila le grand-prêtre Abiathar. Joab ne l'ignorait pas non plus ; car dès qu'il fut informé de la mort du premier et de la disgrâce du second, il se réfugia dans le tabernacle, ce qu'il n'avait pas fait lors de la proclamation de Salomon : il sentit que ses menées étaient découvertes, et que Salomon avait pénétré le motif secret qui avait déterminé Adonias à faire tant d'instances pour obtenir Abisag de Sunam. En un mot, Salomon sacrifia à sa sûreté et à celle de l'état un frère qui avait mérité la mort, en usurpant l'autorité royale, du vivant même de son père, et à son insu ; homme entreprenant, audacieux, qui, après qu'on lui avait fait grâce, se montrait disposé à suivre ses projets ambitieux. Voilà ce que le sophiste appelle *une action de voleur de grand chemin.*

NOTE II.

Sur les versets 28 *et suivans du second chapitre du troisième livre des Rois.*

« Si on peut ajouter, dit Voltaire (Bibl. expl.),
» un crime nouveau aux scélératesses par les-
» quelles Salomon commence son règne, il y
» ajoute le sacrilége. Le capitaine Banaïa lui
» rapporte que Joab implore la miséricorde de
» Dieu dans le tabernacle, et qu'il embrasse la
» corne de l'autel; cet officier n'ose commettre
» un assassinat dans un lieu si saint. Salomon
» n'en est point touché, il ordonne au capitaine
» de massacrer Joab à l'autel qu'il avait em-
» brassé. S'il est quelque chose d'étrange après
» tant d'horreurs, c'est que Dieu ne venge point
» le coffre sacré sur lequel on égorge le plus
» grand capitaine des Juifs, à qui David devait
» sa couronne. »

Nous n'aurions pas soupçonné que Voltaire eût tant de zèle pour le droit d'asile, et montrât tant de respect pour l'arche du Seigneur. Mais il aurait dû savoir 1.° que la loi avait statuée (Exod. XXI. v. 14) que le tabernacle, malgré la sainteté du lieu, ne devait pas être un asile assuré pour un coupable d'homicide volontaire : *Si quelqu'un a commis un homicide de propos dé-*

libéré et en dressant des embûches (c'est précisément ce qu'avait fait Joab à l'égard d'Abner et d'Amasa), *vous l'arracherez de mon autel, et il sera mis à mort*. Moyse ne croyait pas que ce fût honorer Dieu que de faire servir son temple à sauver des criminels qu'il condamne; sa loi était aussi sage que juste.

« Mais tuer sur l'arche même, sur le coffre » sacré! »

Joab réfugié dans l'enceinte du tabernacle avait saisi une des extrémités de l'autel des holocaustes, où il se tenait fortement attaché; cet autel était à l'air dans le parvis, au lieu que l'arche était dans le fond du sanctuaire. Joab ne fut donc point égorgé *sur le coffre sacré*. S'il fut mis à mort dans le parvis, c'est qu'il refusa d'en sortir, malgré les instances de Banaïas.

« Le plus grand capitaine des Juifs, auquel » David devait sa couronne. »

2.° Voltaire ne pouvait pas ignorer que *ce grand capitaine* avait abusé de ses grandes qualités et de ses talens militaires pour se rendre redoutable à ses maîtres. Il avait assassiné d'une manière aussi lâche que perfide Abner, général et député des Israélites, qui était venu pour traiter avec David. Ce prince indigné, mais hors d'état de punir le coupable, en laissa le soin à la Providence; ses ordres les plus précis avaient été méprisés par ce même Joab qui perça Absalom, lorsqu'il pouvait le faire prisonnier. Amasa,

que David venait d'établir son commandant général, avait péri de la même manière et par la même main; enfin Joab venait de mettre le comble à ses attentats, en disposant du trône, du vivant de David, et en se déclarant chef de la conspiration, pour exclure Salomon, choisi de Dieu et de David : malgré tout cela on qualifie Salomon de *scélérat*, de *sacrilége*, parce qu'il fait punir un tel homme dans l'asile où il s'obstine à rester, quoiqu'il ne fût pas fait pour lui, et que la loi eût prescrit qu'il ne devait pas y trouver grâce.

NOTE III.

Sur les versets 36 et suivans du second chapitre du troisième livre des Rois.

« Salomon, dit Voltaire (Bibl. expliq.), tend
» un piége à Séméï, conseiller d'état du roi son
» père; il attend que ce pauvre vieillard ait
» sellé son âne pour aller redemander son bien,
» et qu'il ait passé le torrent de Cédron, pour le
» faire tuer, sous couleur de justice : qu'on lise
» les histoires de Caligula et de Néron, et qu'on
» voie si ces monstres ont commencé leurs
» règnes par de tels crimes? »

Quelle véhémente déclamation! d'abord, où Voltaire a-t-il vu que *Semeï fils de Gera et habi-*

tant de Bahurim, qui chargea David d'injures, et voulut l'accabler de pierres, lorsque ce roi fuyait aux approches d'Absalom, et à qui Salomon donna Jérusalem pour prison, était conseiller de David? On trouve dans le troisième livre des Rois (1. v. 8) un *Semeï* qui, avec *Reï*, *Nathan*, *Sadoc* et *Banaïas*, est compté entre les personnages distingués qui furent constamment attachés à David et à Salomon; mais celui-ci n'a rien de commun avec Semeï, fils de Gera, dont il est question ici.

Secondement, ce Semeï, fils de Gera, que Salomon fit punir de mort pour n'avoir pas gardé son ban, était coupable du crime de lèse-majesté au premier chef, et les circonstances de son attentat ajoutaient à la noirceur de son délit. Si de nos jours un monarque, par un excès de clémence, voulait soustraire un coupable de cette espèce à la rigueur des lois, elles réclameraient toujours, et elles seraient mises en exécution dès que cesserait l'obstacle d'une force majeure. Tel fut le cas de Semeï : les chefs de la nation avaient demandé sa mort; David s'y opposa par un excès de bonté, et jura qu'il ne le ferait point mourir. Salomon, par respect pour le serment de son père, imposa à Semeï des conditions que celui-ci se crut trop heureux d'obtenir. Bien averti du sort qui l'attendait, et auquel il s'était lui-même condamné s'il ne les accomplissait pas exactement, il y manque au bout de

trois

trois ans, sans obtenir aucune dispense du monarque. Salomon lui fait subir le traitement qu'il avait accepté, et on ne rougit pas de le représenter comme *un monstre plus odieux que Caligula, que Néron!*

NOTE IV.

Sur le verset onze du quatrième chapitre du troisième livre des Rois.

Il est écrit au troisième livre des Rois (c. IV. v. 11) que les états de Salomon s'étendaient depuis l'Euphrate jusqu'à la frontière d'Egypte. Nous avons déjà justifié sur ce point nos Livres saints (voyez notre note septième sur l'Exode, nos notes douzième et quatorzième sur Josué). Cependant Voltaire s'écrie (Bibl. expl.) : « Je
» dirai hardiment que jamais Salomon, ni aucun
» prince juif, n'eut tous ces royaumes; je ne
» ménage point le mensonge, comme ont fait
» mes prédécesseurs (ces prédécesseurs ne sont
» autres que lui-même); mon indignation ne me
» permet pas cette lâche complaisance. Qui avait
» jamais entendu dire que les Juifs aient régné
» depuis l'Euphrate jusqu'à la Méditerranée? »

Il est vrai que personne ne l'avait écrit avant ceux qui ont composé l'histoire contenue dans les livres des Rois et des Paralipomènes, qui,

de l'aveu de notre critique, et comme nous l'avons prouvé dans notre note I sur le premier livre des Rois, ont dû vivre pendant que le royaume des dix tribus subsistait, c'est-à-dire plus de 720 ans avant notre ère. Depuis ce temps-là les écrivains, tant juifs que chrétiens, l'ont perpétuellement dit, et il ne s'est trouvé aucun auteur, soit juif soit payen, qui ait dit le contraire. Nos censeurs de l'Ecriture connaissent-ils donc chez les Grecs ou chez les Romains des écrits, je ne dis pas plus anciens que les livres des Rois et des Paralipomènes, mais même qui en approchent? Les auteurs des mémoires qui composent le troisième livre des Rois et les trois quarts du second livre des Paralipomènes ont vécu dans cet intervalle; le fait est prouvé et avéré. Non contens de marquer en général l'Euphrate d'un côté, l'Egypte de l'autre, pour bornes de la domination de Salomon, ils ont spécifié sur l'Euphrate la ville de *Tapsa*, connue depuis sous le nom de *Tapsaque*, et à l'entrée de l'Egypte la ville de *Gaze;* ils s'accordent à marquer la fondation de *Thadmor* ou Palmyre, par Salomon, dans le désert de Syrie, à peu de distance de l'Euphrate (III. Reg. 6. v. 8. II. Paral. c. 8. v. 4); pour ne pas nous répéter, nous renvoyons aux notes désignées au commencement de celle-ci.

NOTE V.

Sur les versets 22 *et* 23 *du chapitre quatrième du troisième livre des Rois.*

VOLTAIRE (Bibl. expliq.), après avoir dit « qu'un » roi juif était, auprès d'un roi de Babylone, ce » qu'était le roi de Corse Théodore auprès du » roi d'Espagne, ou un roi d'Yvetot vis-à-vis » d'un roi de France, » plaisante sur les *soixante et dix mille muids de farine, et trente bœufs par jour*, qu'il suppose que Salomon consumait chaque jour pour sa table et celle de ses officiers qu'il nourrissait selon l'usage de l'Orient. Mais le texte ne dit rien de semblable, le voici : *Les vivres pour Salomon* (III. Reg. IV. v. 22 et 23) *se montaient par jour à trente cores de fine fleur de farine ; à soixante cores de farine commune, à dix bœufs gras, à vingt bœufs de pâturages, à cent moutons, sans y comprendre la venaison et la volaille.* Le core contenait près de deux septiers, mesure de Paris ; les trente cores de fleur de farine faisaient dix muids onze septiers trois boisseaux, et les soixante cores de farine commune donnaient vingt et un muids dix septiers et une mine. Voilà les *soixante et dix mille muids de farine* réduits à *trente-deux muids.*

Et que les partisans de Voltaire ne mettent pas une erreur si exorbitante sur le compte de l'imprimeur : nous l'avons trouvée en toutes lettres dans deux éditions différentes.

NOTE VI.

Sur le verset 26 *du chapitre quatrième du troisième livre des Rois.*

« Les quarante mille écuries de Salomon, dit » Voltaire (Bibl. expliq.), ne sont pas de trop » après les quatre-vingt-dix mille muids de fa- » rine. » C'est ce que nous lisons encore en deux éditions, et voilà *quatre-vingt-dix mille muids*, au lieu de *soixante et dix mille*. Nous verrons tout à l'heure que *quarante mille écuries* pourraient *être de trop*, après trente-deux muids que donnent l'hébreu et toutes les versions. Nous devons auparavant rendre compte de ce que le critique a avancé sur ce sujet dans ses autres productions.

« Salomon, dit-il (Mélang. tom. V de l'édition » de Genève, chap. 1), avait quarante mille » écuries et autant de remises pour ses chariots, » douze mille écuries pour sa cavalerie, etc. Les » commentateurs avouent que ces faits ont be- » soin d'explication, et ont soupçonné quelque » erreur de chiffre dans les copistes qui seuls » ont pu se tromper. »

« Salomon, dit-il encore (Dict. philos. art.
» *Salomon*), selon le troisième livre des Rois,
» avait quarante mille écuries pour les chevaux
» de ses chariots. Quand chaque écurie n'aurait
» contenu que dix chevaux, cela n'aurait com-
» posé que le nombre de 400,000 qui, joints à
» ses douze mille de selle, eût fait 412,000 che-
» vaux de bataille. C'est beaucoup pour un melk
» juif qui ne fit jamais la guerre. Cette magni-
» ficence n'a guère d'exemple dans un pays qui
» ne nourrit que des ânes, et où il n'y a pas
» aujourd'hui d'autre monture; mais apparem-
» ment que les temps sont changés, etc. »

Ces plaisanteries pourraient bien aboutir à faire rire les lecteurs réfléchis aux dépens du railleur, quand ils sauront qu'il a traduit le passage qu'il nous objecte sur le latin de la Vulgate et non sur le texte original, et que ce latin même il ne l'entend pas; qu'il y met *des remises* que personnes n'y a jamais vues; qu'il prend des écuries pour des chevaux, etc.

1.° Voltaire a traduit sur la Vulgate, ce qui est très-mal; car, quand on critique un auteur, il ne faut pas le juger d'après une version défectueuse. Or telle est, selon lui, la Vulgate.

2.° Mais le latin même de la Vulgate, nous disons que Voltaire ne l'entend pas. Nous convenons qu'on y peut trouver avec lui, en se trompant comme lui, que *Salomon avait quarante mille écuries pour les chevaux de ses cha-*

riots. Mais, quelque effort qu'on fasse, il est impossible d'y trouver autant de *remises*. Ces 40,000 remises sont de la fabrique du critique; il n'y en a pas la plus légère trace dans le latin, non plus que dans l'hébreu. L'Ecriture ne donne nulle part à Salomon plus de *quatorze cents chariots;* Josephe n'en compte pas davantage; et jamais on ne put avoir besoin de 40,000 remises pour loger 1,400 chariots.

3.° Voltaire n'est pas plus heureux en traduisant la suite du passage, *et duodecim millia equestrium*. Ces mots signifient, selon lui (Mélanges), *douze mille écuries*, et selon lui (Dict. philos.), *douze mille chevaux*. N'est-ce pas là prendre les écuries pour les chevaux, ou les chevaux pour les écuries?

Que si l'on suppose avec lui ces douze mille écuries (*Mélang.*) de dix chevaux chaque, on aura le nombre de 120,000 chevaux de selle, qui, joints aux 400,000 des chariots, feront 520,000 chevaux de bataille; calcul qui contredit celui *du Dictionnaire philosophique;* il n'y a qu'une différence de 108,000 chevaux.

4.° Ce n'est pas tout : outre les *douze mille écuries* que Voltaire donne à Salomon pour ses douze mille chevaux de selle (il a cru apparemment que chaque cheval de Salomon avait son écurie à part, et ceci ne s'accorde guère avec sa supposition que chaque écurie devait au moins contenir dix chevaux), il lui accorde en outre

quarante mille écuries pour les chevaux de ses chariots. Car c'est ainsi qu'il traduit la Vulgate. Mais est-ce bien là ce qu'il faut entendre par le *præsepia* de l'auteur de cette version? tout le monde n'en convient pas. Du moins est-il certain que le terme hébreu signifie plus exactement des *crèches*, des *places* ou des *séparations* qu'on forme dans les grandes écuries avec des poteaux et des perches, et dont chacune sert de logement à un cheval. (Voyez Cappel, Houbigant, sur le troisième livre des Rois, Bochart, Leigh, etc.)

Enfin le calcul du troisième livre des Rois, dans le latin comme dans l'hébreu, diffère de celui des Paralipomènes. Les Paralipomènes disent que Salomon avait *quatre mille chevaux de chariots* dans ses écuries, et douze mille de cavalerie. Non-seulement les deux textes diffèrent, mais plusieurs des anciennes versions ne s'accordent ni avec l'hébreu ni entr'elles, comme entr'autres la version des Septante. Ces différences, l'opposition frappante entre les textes, l'invraisemblance du calcul du troisième livre des Rois, tout cela n'annonce-t-il pas visiblement quelque altération due aux copistes? altération très-aisée, quand même ces calculs auraient été écrits en toutes lettres, plus aisée encore, s'ils étaient écrits en lettres numérales. Rien donc de plus vrai que ce que Voltaire a ajouté en raillant, *qu'eux seuls* (les copistes)

ont pu se tromper. Aussi la plupart des plus savans critiques, soit juifs soit chrétiens, réduisent à douze mille les chevaux de la cavalerie de Salomon, et à quatre mille les chevaux de ses chariots.

Nous demandons à présent s'il était impossible à ce prince d'entretenir seize mille chevaux, et même plus de cinquante mille. Outre la Palestine, la Syrie, etc., Salomon était maître en partie de l'Arabie Pétrée et de l'Arabie Déserte. Qui ignore que dans ces pays les chevaux ne sont pas rares, qu'ils y sont excellens, qu'ils sont un des grands objets du commerce, etc.? Si les chevaux furent moins communs dans la Palestine, c'est que la religion et la politique n'en permettaient pas le fréquent usage. Nous disons *la religion.* Le savant Sherloek a prouvé (Traité de l'usage et de la fin des prophéties) qu'un motif de religion entrait dans la défense faite aux Hébreux de multiplier leurs chevaux. Moyse voulait que dans les batailles les Hébreux missent leur confiance au Seigneur, et non dans la multitude de leurs chevaux et de leurs chariots de guerre : *Hi in curribus et in equis, nos autem in nomine Domini.* (Ps. 19. v. 8.)

La raison politique était que dans un pays comme la Palestine une trop grande quantité de chevaux pouvait nuire à la population. Cette politique est encore aujourd'hui celle de la Chine. Combien de pays où l'on se plaint tous les jours que la multitude des chevaux enlève la subsis-

tance des hommes? Mais tout cela n'empêche pas que la Palestine ne pût nourrir des chevaux en quantité; et si Voltaire s'est imaginé que *ce pays ne nourrit plus que des ânes*, il est dans l'erreur; qu'il lise les voyageurs modernes, et il apprendra que les chevaux n'y sont pas une monture inconnue.

NOTE VII.

Sur les premiers versets du chapitre cinquième du troisième livre des Rois.

« Flavien Josephe, dit Voltaire (Bibl. expl.),
» affirme que les lettres de Salomon et d'Hiram
» existaient encore de son temps. Serait-il pos-
» sible que les archives tyriennes eussent sub-
» sisté après la destruction de Tyr par Alexandre,
» et les juives après la destruction du temple
» sous Nabuchodonosor? »

N'y a-t-il donc point d'exemples d'archives et de depôts sauvés d'un incendie, ou mises en sûreté avant le siége des places où elles étaient reportées? Les Tyriens, qui avaient eu soin d'envoyer à Carthage leurs femmes, leurs enfans et leurs meilleurs effets, ne pensèrent point à sauver leurs archives; et les ambassadeurs de Carthage, si jaloux de la gloire de leur mère patrie, ne se mirent point en peine de transporter

ces monumens, tandis qu'ils se chargèrent de tout le reste avec tant de zèle! Il est constant que tout ce qu'ils transportèrent alors à Carthage en fut rapporté à Tyr, après quelques années, lorsque cette ville commença à se rétablir.

NOTE VIII.

Sur les chapitres 5 et 6 du troisième livre des Rois, et sur les chapitres 2 et suivans du second livre des Paralipomènes.

DES TEMPLES EN GÉNÉRAL ET DES TEMPLES DES JUIFS EN PARTICULIER.

La censure que les incrédules modernes et d'autres critiques téméraires ont faite de l'usage des temples nous donne lieu, avant de parler de celui de Salomon, de répondre à plusieurs griefs qu'ils nous ont objectés sur ce sujet. Nous examinerons, en premier lieu, si l'usage des temples est répréhensible ou dangereux; 2.° si la magnificence de ces édifices est un abus. 3.° Nous réfuterons les objections des incrédules à l'occasion du temple bâti par Salomon. 4.° Nous parlerons de sa reconstruction sous Zorobabel, de sa réparation sous Hérode, de son entière destruction sous Tite, et enfin des efforts vains et inutiles que firent les Juifs, sous Adrien et sous Julien l'apostat, pour le rebâtir.

Nous ne croyons pas devoir nous arrêter à combattre l'opinion de Spencer qui a fait tous ses efforts (*de Legib. Hebræor. ritual. l.* 3. *dissert.* 6. *c.* 1) pour prouver qu'avant l'érection du tabernacle ordonné et exécuté par Moyse les Egyptiens, les Cananéens et les autres peuples voisins de la Palestine avaient déjà des temples destinés au culte de leurs fausses divinités, et que Moyse les a pris pour modèles. Pour établir un fait de cette importance, malgré le silence profond et constant des écrivains sacrés, il faudrait des preuves positives et solides, et plusieurs savans en ont opposé à Spencer des meilleures et des plus convaincantes (voyez Mémoires de l'Acad. des inscript. tom. 70. in-12. pag. 50 et suiv.). Dans une question de fait comme celle-ci, il faut s'en tenir non à des conjectures, mais à des témoignages. Aucune autorité ne peut prévaloir sur celle de Moyse, le plus ancien et le mieux instruit des historiens. On aura beau fouiller dans toute l'antiquité, on n'y trouvera rien qui prouve qu'il y a eu des tabernacles ou temples portatifs avant celui qu'il a construit.

Nous examinerons donc seulement en premier lieu *si l'usage des temples est dangereux et répréhensible en lui-même*. Spencer le prétend, et c'est une des raisons dont il se sert pour prouver que Dieu n'avait permis qu'on lui en construisît un que par condescendance pour la grossièreté des Juifs. Il a été suivi par la foule des incrédules

modernes; ils soutiennent comme lui que la coutume de bâtir des temples est l'effet d'une erreur grossière et qui continue à l'entretenir. « Les » hommes, dit un déiste, ont banni la divinité » d'entr'eux, ils l'ont reléguée dans un sanc- » tuaire; les murs d'un temple bornent sa vue, » elle n'existe point au delà. Insensés que vous » êtes, détruisez ces enceintes qui rétrécissent » vos idées, élargissez Dieu, voyez-le partout » où il est, ou dites qu'il n'est pas. »

Un autre prétend qu'un culte simple, rendu à Dieu à la face du ciel, sur la hauteur d'une colline, serait plus majestueux que dans un temple où sa puissance et sa grandeur paraissent resserrées entre quatre colonnes. Ces réflexions sublimes sont-elles solides ?

1.° Il serait bien étonnant que les peuples barbares qui pratiquaient le culte divin sur les montagnes ou dans les plaines, à la face du ciel, eussent été plus sages que les nations policées, et que le genre humain dans son enfance eût eu plus de lumières et de philosophie que dans son âge mûr. Nous voudrions que ceux qui admettent ce phénomène eussent pris la peine de l'expliquer. Nous savons très-bien que les patriarches ont ainsi rendu leur culte dans les premiers temps; l'Ecriture l'atteste. Dieu a bien voulu agréer cette manière de l'honorer, parce qu'elle était analogue à la vie errante et pastorale que menaient ces saints personnages. Mais si cette

manière était la plus conforme aux notions du vrai culte, nous soutenons que Dieu n'aurait jamais permis à ses adorateurs de la changer; que jamais il n'aurait ordonné à son peuple de lui bâtir un tabernacle et ensuite un temple.

2.° Il est incontestable et plusieurs savans l'ont prouvé que la plus ancienne idolâtrie a été le culte des astres. Moyse l'a défendu aux Hébreux (Deut. IV. v. 19), et c'est la seule dont il soit parlé dans le livre de Job (XXXI. v. 26). Par cette raison l'une des plus anciennes superstitions a été de pratiquer le culte religieux sur les montagnes que l'Ecriture appelle *les hauts-lieux*. Les payens croyaient par là se rapprocher du ciel ou du séjour des Dieux (Mém. de l'Acad. *ibid.* pag. 63). Moyse avait défendu expressément cette pratique aux Hébreux (Lévitiq. XXVI. v. 30); et l'Histoire sainte nous apprend que toutes les fois qu'ils tombèrent dans cet abus ils en furent blâmés de la part de Dieu.

On est donc fondé à croire qu'une des raisons pour lesquelles Dieu voulut qu'on construisît un tabernacle fut de convaincre son peuple qu'il n'était pas nécessaire d'aller sur les montagnes pour s'approcher de Dieu, et qu'il daignait lui-même s'approcher de son peuple en rendant sa présence sensible dans le temple portatif érigé à son honneur. Il n'est donc pas vrai qu'en bâtissant des temples *les hommes aient banni la Divinité d'entr'eux*, puisqu'ils ont cru au contraire que par ce moyen ils se rapprochaient d'elle.

3.° Quel est en effet le motif qui a fait construire des temples? ç'a été en premier lieu de s'acquitter plus commodément du culte divin; en second lieu, de rassembler dans une seule enceinte les symboles de la présence de Dieu, afin de frapper davantage l'imagination des hommes. Ces intentions ne sauraient être blâmées, et elles furent remplies par la construction du tabernacle et du temple de Salomon. Ils renfermaient l'arche d'alliance dans laquelle étaient les tables de la loi; le couvercle de cette arche ou le propitiatoire était surmonté de deux chérubins dont les ailes étendues formaient une espèce de trône, symbole de la majesté divine. On y voyait un vase rempli de la manne dont Dieu avait miraculeusement nourri les Hébreux pendant quarante ans, la verge d'Aaron, l'autel des parfums, la table des pains de proposition, le chandelier d'or, etc. Tous ces objets rappelaient aux Hébreux les miracles et les bienfaits dont le Seigneur avait favorisé leurs pères, et les cérémonies du culte concouraient au même but. Le peuple ne pouvait avoir trop souvent sous les yeux ces signes commémoratifs, et ils ne pouvaient être rassemblés que dans un temple.

5.° Il est faux que cette conduite ait donné lieu aux hommes de penser que la Divinité est renfermée dans les murs d'un édifice, et qu'elle n'existe point au delà. Si les payens l'ont pensé, lorsqu'ils se sont fait des dieux semblables à

eux, il ne s'ensuit rien contre les adorateurs du vrai Dieu, créateur du ciel et de la terre. Moyse, après avoir construit le tabernacle, continue de dire aux Israélites (Deut. IV. v. 19) : *Sachez donc et n'oubliez jamais que le Seigneur est Dieu dans le ciel et sur la terre, et qu'il n'y en a point d'autre que lui.* Salomon, après avoir achevé le temple, dit à Dieu (III. *Reg.* VIII. v. 27) : *Peut-on croire, Seigneur, que vous habitiez sur la terre? Si toute l'étendue des cieux ne peut vous contenir, combien moins serez-vous renfermé dans ce temple que je vous ai bâti?*

5.° Un culte rendu à Dieu à la face du ciel, sur la hauteur d'une colline, pourrait peut-être sembler plus majestueux aux yeux d'un philosophe très-instruit, habitué à contempler la beauté de la nature; mais il ne paraîtrait pas tel aux yeux du peuple. Plus accoutumé à voir le ciel et la campagne qu'à voir des cérémonies pompeuses, il ne médite ni sur la marche des astres ni sur la magnificence de la nature. Le sacrifice offert au Ciel, une fois l'année sur une montagne, par l'empereur de la Chine, est sans doute imposant; cependant il n'a pas empêché le peuple, les grands et l'empereur lui-même de tomber dans l'idolâtrie et d'adorer des idoles dans les pagodes. Les Perses et les Cananéens offraient aussi des sacrifices sur les montagnes; ils n'en adoraient pas moins d'autres fausses divinités sous des tentes. Montesquieu observe

très-bien que tous les peuples qui n'ont pas de temples sont sauvages et barbares.

Que servent les raisonnemens contre les faits? Nous le répétons donc : le peuple accoutumé au spectacle de l'univers le voit sans émotion, au lieu qu'il est frappé d'admiration à la vue d'un temple richement et décemment orné. Or ce n'est point pour les philosophes qu'il faut régler le culte divin : ces censeurs bizarres ne doivent point être écoutés, lorsqu'ils s'élèvent contre ce que le sens commun dicte à tous les hommes. Qui les empêche d'adorer Dieu à la face du ciel après l'avoir adoré dans les temples? Mais ils ne l'adorent d'aucune manière; ils voudraient retrancher les temples et tout exercice public de religion, parce qu'ils savent que sans le culte extérieur bientôt elle ne subsisterait plus.

II. Les incrédules qui prétendent que l'usage des temples est dangereux et répréhensible en lui-même condamnent à plus forte raison la magnificence de ces édifices, ainsi que toute pompe dans le culte extérieur de la religion. La plupart de nos dissertateurs modernes ont été de leur avis; dans un siècle où le luxe est porté à son comble et ruine tous les états, ils ont jugé que l'économie ne serait nulle part plus nécessaire que dans le culte divin; ils en ont calculé exactement la dépense, ce qu'il en coûte pour *le luminaire*, pour *le pain bénit*, pour *les funé-*

railles,

railles, etc. Voilà selon eux ce qui ruine le peuple, ce qu'il faut retrancher. Ils ne désapprouvent point à la vérité qu'on prodigue les richesses pour les fêtes publiques, pour les théâtres qui corrompent les mœurs, pour les amusemens de toute espèce; mais ils déplorent la dépense qui se fait pour les spectacles de religion, parce qu'ils instruisent les hommes, les excitent à la vertu, les consolent par l'espérance d'un bonheur à venir. Ils affectent de la compassion pour la misère du peuple; mais loin de vouloir retrancher sur leurs plaisirs pour la soulager, ils voudraient lui ôter le seul moyen qui lui reste de se consoler et de s'encourager dans les temples du Seigneur par des motifs de religion. Sans doute il vaudrait mieux, selon leur opinion, qu'il allât s'en distraire dans les lieux de débauche et dans les écoles du vice; aussi les a-t-on multipliés pour sa commodité. Mais où iront ceux qui craignent l'infection de ces lieux empoisonnés et qui ne veulent pas se pervertir? Laissons donc déraisonner ces sophistes, ne consultons que la simple lumière naturelle et l'expérience de toutes les nations.

Il est nécessaire de donner aux hommes une haute idée de la majesté divine et de rendre son culte respectable. On n'y parviendra pas sans le secours d'une pompe extérieure. L'homme ne peut être pris que par les sens. Cette disposition est commune aux savans et aux ignorans, aux

peuples policés et aux sauvages. Jamais on n'inspirera aux peuples une haute idée de la majesté divine, à moins qu'ils ne voient rendre à Dieu des hommages aussi pompeux que ceux que l'on rend aux rois et aux grands de la terre. C'est la réflexion de saint Thomas. C'est donc le sens commun qui a inspiré à toutes les nations le goût pour la magnificence dans le culte religieux. Que l'on nomme si l'on veut ce goût une faiblesse et une grossièreté; elle vient de ce que nous sommes composés d'un corps et d'une ame, et de ce que celle-ci dans ses opérations dépend beaucoup des organes du corps. Les plus sages des protestans sentent enfin les suites funestes de la *nudité* à laquelle ils ont réduit le culte divin; un incrédule même est convenu que le retranchement du culte en Angleterre y a fait éclore l'athéisme et l'irréligion.

Si on nous demande avec Juvénal à quoi sert l'or dans les temples, nous répondrons qu'il sert à témoigner le respect que nous avons pour Dieu, à reconnaître que tous les biens viennent de lui, et que tout ce que nous avons de plus précieux doit être consacré à son service. Nous disons hardiment que ceux qui refusent de contribuer à l'ornement décent des temples et à la pompe du culte n'en sont pas pour cela mieux disposés à secourir les pauvres. Le peuple veut de la magnificence, parce qu'il aime la religion; elle est sa seule ressource: les incrédules réprou-

vent cet éclat imposant, parce qu'ils détestent la religion.

Il est convenable que, pour assister aux assemblées religieuses les jours de fêtes dans les temples, le peuple se mette le plus proprement qu'il lui est possible, afin que cet appareil extérieur le fasse souvenir de la pureté de l'ame qu'il doit y apporter; afin que les grands qui dédaignent ces assemblées aient moins de répugnance à se mêler avec le peuple; afin que l'énorme disproportion que mettent les richesses entre les uns et les autres disparaisse un peu devant le souverain Maître aux yeux duquel tous les hommes sont égaux. Jacob, prêt à offrir un sacrifice à la tête de sa maison, ordonne (Gen. XXXV. v. 2) à ses gens de se laver et de changer d'habits. Dieu commanda la même chose aux Hébreux (Exod. XIX. v. 10), quand il voulut leur donner sa loi sur le mont Sinaï. Ce signe extérieur de respect se retrouve chez toutes les nations; toutes sans exception mettent dans les hommages qu'elles rendent à la divinité le plus de pompe qu'il leur est possible.

Cependant nos philosophes modernes persistent dans leur sentiment. « L'excès de la ma-
» gnificence des temples et du culte public (Voy.
» l'Encyclopédie, le Dictionnaire des Finances)
» excite celle des particuliers; on veut toujours
» imiter ce qu'on admire le plus. Il n'est pas
» vrai que cette magnificence soit nécessaire;

» les premiers chrétiens pensaient différem-
» ment. Origène témoigne qu'ils faisaient peu
» de cas des temples et des autels..... Le peuple
» se familiarise avec la pompe et les cérémonies...
» Si la synaxe ne se célébrait qu'une fois l'année,
» et qu'on se rassemblât de divers endroits pour
» y assister, comme on faisait aux jeux Olym-
» piques, elle paraîtrait d'une tout autre im-
» portance. »

Cette sublime doctrine est fausse dans tous ses points. D'abord elle renferme une contradiction : d'un côté on appréhende que la magnificence des temples n'excite celle des particuliers ; de l'autre on voudrait y voir autant de pompe et d'appareil que dans les jeux Olympiques, afin qu'elle fût plus imposante et plus capable d'exciter l'admiration. Cela ne s'accorde pas.

2.° *Il est faux* que la magnificence des temples et du culte inspire du goût pour le luxe. Il n'y a point de particulier qui ne sente très-bien qu'il serait aussi absurde qu'impie de faire pour lui-même ce qu'il fait pour Dieu, et de prendre la majesté des temples pour modèle de sa demeure. Dans le temps que les rois francs, bourguignons, goths et vandales, encore très-barbares, ne connaissaient point la magnificence pour eux-mêmes, ils la trouvaient très-bien placée dans les temples du Seigneur et ils y contribuaient : c'est ce qui servit un peu à les civiliser. Les philosophes devraient se souvenir que cette

pompe du culte a conservé en Europe un reste de connaissance des arts.

3.° Nous avons déjà fait voir que la vue du ciel et d'un vaste horizon fait moins d'impression sur le commun des hommes qu'un temple décemment décoré.

4.° *Il est faux* que les premiers chrétiens aient pensé comme nos philosophes. Ils ne pouvaient avoir des temples lorsqu'ils étaient forcés de se cacher pour célébrer les saints mystères; mais ils bâtirent des églises dès que cela leur fut permis, et elles furent démolies pendant la persécution de Dioclétien. Il y en avait certainement du temps d'Origène (Voyez la note des éditeurs, tome 8, *contr. Cels.* n.° 17). Jamais les premiers chrétiens n'ont tenu leurs assemblées en plaine campagne.

5.° Enfin il est faux que le culte extérieur soit devenu indifférent au peuple; le contraire est prouvé par la foule rassemblée dans nos temples aux jours de fêtes, au grand regret des incrédules. Dans les campagnes où l'irréligion a fait moins de progrès que dans les villes, peu de particuliers manquent d'assister aux offices divins; ils s'y rendent souvent les jours ouvriers. Ils ne pourraient pas avoir cette consolation si on les célébrait aussi rarement que *les jeux Olympiques*. Revenons maintenant au temple de Salomon.

Cet édifice a toujours été regardé jusqu'ici

comme un des grands ouvrages de l'antiquité. Salomon, ce prince célèbre chez les orientaux, de l'aveu même de l'auteur de la Philosophie de l'histoire (XXXVIII), se proposa d'en faire le chef-d'œuvre de sa sagesse et de sa puissance: *Je veux*, disait-il (II. Paralip. II. v. 5), *construire un grand édifice, parce que le Dieu qui doit y être adoré est au dessus de tous les dieux*. Il y employa les trésors amassés par son père et les bras de cent cinquante mille ouvriers qui, se relevant les uns les autres et travaillant au nombre de plus de vingt mille à la fois, furent occupés pendant sept ans à aplanir le terrain, au travail des carrières, à la coupe des bois, au transport et au façonnement des matériaux.

Josephe qui avait vu les terrasses sur lesquelles avait été élevé ce premier temple les décrit ainsi (*Antiquit. lib.* 15. *cap. ult. lib.* 8. *cap.* 2): « Salomon par l'inspiration de Dieu environna » d'un mur le sommet de la montagne qui était » assez élevée et dont la pente pierreuse et rapide s'inclinait vers la porte orientale de la » ville; il en soutint encore le pied par un nouveau mur tant de ce côté-là que du côté du midi » où la vallée était très-profonde. Cette muraille » est de grandes pierres scellées en plomb; elle » renferme tout le terrain en carré du haut en » bas; sa hauteur étonne les yeux: les pierres » qui en forment le fond sont de la première » grandeur; le dedans est lié avec le fer. Quand

» cette muraille fut élevée jusqu'au sommet de » la montagne on l'aplanit en comblant les ca- » vités, et l'on forma une esplanade carrée dont » chaque façe avait une stade de longueur. » La face orientale avait un double portique qui » se trouvait vis-à-vis du portail du temple. Ce » portique avait été orné par les rois prédéces- » seurs d'Hérode, qui y avaient consacré les dé- » pouilles des barbares. Hérode les dédia toutes » de nouveau et y ajouta celles qu'il avait enle- » vées aux Arabes. »

Josephe est un *exagérateur*, dit Voltaire; au moins Maündrel ne l'est-il pas. Voici ce que dit de ces ruines (Voyage d'Alep à Jérusalem) ce voyageur exact qui les visita il y a un peu plus d'un siècle : « Au midi de la montagne de Mo- » riah on trouve plusieurs grandes voûtes qui » font partie de la montagne et qui s'étendent » au moins l'espace de cinquante verges sous » terre; elles forment deux ailes et sont soute- » nues par de hautes colonnes, chacune d'une » seule pierre, qui ont deux verges de diamètre. » On croit que cet ouvrage avait été fait pour » agrandir l'emplacement du temple. Josephe » semble le décrire au livre quinzième des An- » tiquités. »

Apprécions maintenant les découvertes de Voltaire sur le temple de Salomon. Voici comme il en parle (*ibid.* XXXIV) : « Il est dit au troi- » sième livre des Rois que l'édifice avait soixante

» coudées de long sur trente de face. Il n'y a
» guère de plus petit édifice public ; mais cette
» maison étant de pierre et bâtie sur une mon-
» tagne pouvait se défendre d'une surprise.....
» Il est dit que les prêtres logeaient dans des
» appentis de bois adossés à la muraille. Il est
» difficile de comprendre les dimensions de cette
» architecture..... Quoi qu'il en soit, il faut con-
» sidérer que ce temple était bâti sur le pen-
» chant de la montagne de Moriah, et que par
» conséquent il ne pouvait avoir une grande
» profondeur. Il fallait monter plusieurs degrés
» pour arriver à la petite esplanade où fut bâti
» le sanctuaire long de vingt coudées. Or un
» temple dans lequel il faut monter et descendre
» est un édifice barbare. »

Ne dirait-on pas qu'il décrit une église de village entourée de quelques baraques ? Mais les ruines de cet édifice s'élèvent pour le confondre, en même temps que Josephe et nos Livres saints déposent contre lui. Car quoique les auteur sacrés se soient plus étendus sur les richesses qui décoraient le temple de Salomon que sur le détail de son architecture, ils nous apprennent (*III. Reg. VI. v.* 3. *II. Paralip. III. v.* 3 *et* 4) qu'au devant de cet édifice de soixante coudées, qui ne comprenait que le sanctuaire où était l'arche, et le lieu saint dont l'entrée n'était permise qu'aux prêtres en fonction, on trouvait un vestibule de vingt coudées de long sur dix de large, sur le-

quel était élevé un portail de cent vingt coudées de hauteur. Le philosophe a dissimulé ceci; il a encore jugé à propos de ne rien dire des marbres et des lames d'or qui couvraient le pavé et les parois de l'édifice; il ne dit rien non plus du parvis au milieu duquel étaient l'autel et la cuve d'airain, ni des trois ordres en pierre et d'un ordre en bois (*III. Reg. VI. v.* 36) qui environnaient cette cour intérieure. On voit (I. Paralip. XXVIII. v. 11) que tous ces bâtimens étaient très-considérables. Et l'on ne peut douter que les différens parvis et les portiques qui les entouraient ne fussent très-spacieux, puisque tous les Israélites qui n'avaient pas d'empêchement légitime étaient tenus d'y comparaître chaque année, aux trois grandes solennités. Il y a de l'ignorance ou plutôt la plus insigne mauvaise foi à comparer avec nos édifices publics cette partie du temple qui n'était ouverte qu'aux ministres qui étaient de service; c'est à peu près comme si en décrivant nos églises on ne parlait que du sanctuaire et du chœur sans faire mention de la nef, des bas côtés, des tours et du portail. S'il est vrai qu'il fallût monter quelques degrés pour passer du parvis dans le vestibule du lieu saint, une pareille disposition, loin d'être d'un goût barbare, devait au contraire produire un bel effet; mais dire qu'il y eut *à monter et à descendre* dans l'intérieur de l'édifice, c'est une imagination du critique qui n'a pas le moindre fondement.

Il est cependant encore revenu sur le même sujet dans sa *Bible expliquée*. Quoiqu'il n'ait pas parlé dans cette dernière production si ridiculement de la bâtisse du temple de Salomon que dans sa Philosophie de l'histoire, il est encore bien éloigné de l'avoir fait avec exactitude. « Cent quatre-vingt-trois mille trois cents hom- » mes, dit-il, employés aux préparatifs d'un » temple qui ne devait avoir que quatre-vingt- » onze pieds de face, révoltent quiconque a la » plus légère idée de l'architecture. » (Le sanctuaire avait soixante coudées de longueur. Voltaire suppose que les coudées n'étaient que de dix-huit pouces, mais il est prouvé que la coudée hébraïque, qui était la même que l'égyptienne, était de vingt-un pouces et quelques lignes. Ainsi le sanctuaire avait en longueur cent cinq de nos pieds. (Voyez notre note XXXII sur la Genèse.)

Cette partie du temple, à laquelle le critique accorde ici quatre-vingt-onze pieds de face, n'était, encore une fois, que le sanctuaire qui ne faisait pas la cinquantième partie des bâtimens du temple. Ecoutons le philosophe se réfuter lui-même, quelques lignes plus bas : « Il » ne faut pas, dit-il, s'imaginer que ces temples » eussent la moindre ressemblance avec les » nôtres; c'étaient des cloîtres au milieu des- » quels était un petit sanctuaire. On faisait de » ces cloîtres une citadelle; les murs en étaient

» solides, et les maisons des prêtres étaient
» adossées à l'intérieur des murs. »

Or c'était ce *petit sanctuaire* qui avait, selon lui, *quatre-vingt-onze pieds de face*.

Quant aux *cent quatre-vingt mille ouvriers employés aux préparatifs du temple*, nous avons déjà observé qu'ils se succédaient dans ce travail auquel ils n'étaient occupés qu'au nombre d'environ 20,000 à la fois. (*III. Reg. V. v.* 14 *et* 15. *II. Paralip. II. v.* 18.)

« Cinquante ouvriers, ajoute le critique,
» (*ibid.*), bâtissent en Angleterre une belle
» maison de cette dimension en six mois. »

Il suit de là qu'il s'est étrangement mépris, en comparant le temple de Salomon à la maison d'un bourgeois de Londres.

« Au reste, dit-il enfin, les mesures du livre
» des Rois, des Paralipomènes, d'Ezéchiel et
» de Josephe ne s'accordent pas, et cette dif-
» férence entre les trois auteurs est assez ex-
» traordinaire. »

Elle ne l'est point du tout, puisqu'ils donnent les dimensions de trois bâtimens différens. Les livres des Rois et des Paralipomènes donnent les dimensions du temple bâti par Salomon; Ezéchiel donne le plan du temple qui devait être exécuté après le retour de la captivité de Babylone, et Josephe, de celui qui fut reconstruit par Hérode.

Au reste ceux qui désireraient avoir une des-

cription exacte de cet édifice célèbre peuvent consulter Reland (*Antiq. sacræ. vet. Hebr.* 1. *part. c.* 6 *et* 7); Prideaux (Hist. des Juifs sous l'an 535 avant J. C., tom. 1. pag. 88); le Père Lami (Introd. à l'étude de l'Ecriture sainte); D. Calmet (Dissert. sur les temples des anciens, n.° 18); Bible d'Avignon (tom. 4. pag. 422); mais surtout Villalpand dans ses *Commentaires sur Ezéchiel*, dont l'ouvrage est extrait dans les *Prolégomènes de la Polyglotte de Walton.*

Ce bâtiment superbe essuya depuis sa construction plusieurs malheurs; il fut pillé sous le règne de Roboam fils de Salomon, par Sesac roi d'Egypte. Nabuchodonosor, roi de Babylone, s'étant rendu maître de Jérusalem l'an 598 avant J. C. le ruina entièrement, en enleva toutes les richesses, et les transporta à Babylone. Il demeura enseveli sous ses ruines pendant 52 ans, jusqu'à la première année du règne de Cyrus à Babylone. Sa reconstruction fut entreprise par Zorobabel, et la dédicace s'en fit l'an 516 avant Notre-Seigneur. Voici l'idée que donne de ce second temple Voltaire (Philos. de l'hist. chap. 34): « Le livre d'Esdras nous apprend que les » murs de ce nouveau temple n'avaient que » trois rangs de pierres brutes, et que le reste était » de simple bois; c'était bien plutôt *une grange* » qu'un temple. »

« Un roi, dit-il encore (Bibl. expliq.) en » parlant de Cyrus, ne s'embarrasse guère si

» un temple juif sera bâti de trois rangs de
» pierres de taille ou brutes, et s'il y aura, par
» dessus, trois rangs de planches; ce n'est pas
» là un temple, c'est une très-pauvre et très-
» mauvaise grange. »

Il faut d'abord observer que *les planches* sont de l'invention de l'incrédule; quant aux pierres brutes, s'il eût consulté le texte d'Esdras, ou seulement la version grecque, il eût trouvé, au lieu *des pierres brutes* de la Vulgate, *trois ordres de grandes pierres et un ordre en bois*. Mais laissons le chaldaïque et le grec trop embarrassans pour le critique; contentons-nous de lui opposer le témoignage d'un ancien écrivain cité par Josephe (*l.* 1. *contr. Appion*), qui servait en Syrie et en Arabie du temps d'Alexandre-le-Grand et du premier Ptolémée, et qui avait pu voir le temple de Zorobabel: « Jérusalem, dit cet ancien, est une belle ville
» bien fortifiée, ayant cinquante stades de cir-
» cuit, et environ cent vingt mille habitans. Au
» milieu de la ville est une belle enceinte de
» pierres de taille, longue de cinq cents pieds,
» et large de cent coudées: on y entre par
» deux portes. Au milieu de cette enceinte est
» un autel de pierres brutes, maçonnées en
» plate-forme carrée, ayant 20 coudées sur
» chaque face, et dix d'élévation. Près de cet au-
» tel est un grand édifice où il y a encore un
» autre autel et un chandelier, l'un et l'autre

» de l'or le plus pur, qui pèsent environ deux
» talens. On ne voit dans ce temple aucune
» image. On n'y trouve point de bois consacré
» comme dans les autres. »

Il faut avouer qu'on ne connaît guère de *granges* de cette espèce. Le temple de Zorobabel fut bâti sur les fondemens de celui de Salomon, mais il ne l'égalait pas en magnificence.

« Mais un roi s'embarrasse-t-il, dit encore
» Voltaire (Bibl. expliq.), si un temple juif
» sera bâti de trois rangs de pierres de taille,
» au point de le régler par un édit? »

Un roi s'embarrasse si un peuple qu'il a soumis n'élève point une forteresse, sous prétexte de bâtir un temple. Il était donc naturel que Cyrus réglât la bâtisse du temple qu'il permettait, pour qu'on n'en abusât pas.

Quant au temple restauré par Hérode, le philosophe reconnaît que c'était une vraie citadelle. « En effet, dit-il (Philos. de l'hist. *ibid.*),
» les Juifs osèrent s'y défendre jusqu'à ce qu'un
» soldat romain ayant jeté une solive enflam-
» mée dans l'intérieur de ce fort, tout prit feu
» à l'instant, ce qui prouve que les bâtimens
» dans l'enceinte du temple n'étaient que de
» bois du temps d'Hérode, ainsi que sous
» Néhémie et sous Salomon. Ces bâtimens de
» sapin contredisent un peu la magnificence
» dont parle l'exagérateur Josephe. »

Pourquoi substitue-t-il des bâtimens de sapin à des charpentes de cèdre et de cyprès (Josephe, l. 6. *de bello judaïco*, c. 26)? Pourquoi dissimule-t-il que plusieurs jours avant l'embrasement du lieu saint les Romains s'étaient rendus maîtres d'une partie des portiques, et que les Juifs avaient détruit l'autre? Pourquoi ne dit-il pas que ce fut à cette porte nommée *la porte d'or*, à cause des ornemens dont elle était enrichie, que le soldat dont il parle mit le feu? De ce que les portes, les toits et les lambris des vestibules étaient d'un bois résineux, et par conséquent très-combustibles, quoiqu'ils fussent chargés d'ornemens en or et en argent, s'ensuit-il que les bâtimens mêmes n'étaient *que de sapin?* Josephe était *exagérateur;* mais il avait été présent à tout, il écrivait sous les yeux qui avaient vu le temple, il présentait ses écrits à ceux qui l'avaient détruit.

Sous le règne d'Adrien, les Juifs entreprirent de rebâtir le temple de Jérusalem, l'an 134 de J. C.; cet empereur les en empêcha, et leur défendit d'approcher de Jérusalem et de la Judée. Ils recommencèrent vers l'an 300, sous Constantin; ce prince leur fit couper les oreilles et imprimer une marque de rebellion, et renouvela contr'eux la loi d'Adrien. Enfin ils y furent excités par l'empereur Julien, l'an 363; ils se rendirent à Jérusalem de tous les lieux de leur dispersion; ils se mirent aussitôt à rebâtir

le temple : hommes, femmes et enfans y mirent la main ; quelques-uns même portèrent leur zèle jusqu'à faire faire des instrumens d'or et d'argent (Hist. univ. édit. de Paris, in-8.° tom. 61. pag. 306) pour travailler à ce nouvel édifice; mais Dieu arrêta le cours de cette entreprise par des miracles qui les obligèrent d'y renoncer, et les convainquit de l'infaillibilité des prédictions de Daniel et de J. C. contre ce lieu.

Les incrédules de nos jours ont attaqué ce miracle, mais ils n'y ont opposé que des conjectures et des *peut-être*. L'auteur *de la Félicité publique* a fait tous ses efforts pour le présenter comme un phénomène purement naturel, par une suite de sa prévention contre la divinité du christianisme et contre les miracles en général. Comme ce fait important a un rapport direct avec les prophéties de l'ancien et du nouveau Testament, nous ne croyons pas nous écarter de notre sujet en en démontrant la vérité et en réfutant les objections des incrédules et des critiques pointilleux.

Pour démontrer la vérité de ce miracle, nous observerons d'abord que lorsque Dieu fit annoncer la ruine du temple bâti par Salomon, et la dispersion de la nation juive, qui arrivèrent sous Nabuchodonosor, il fit prédire en même temps que cette désolation ne serait point *jusqu'à la consommation et à la fin*, et qu'au contraire tout serait rétabli au bout de soixante et dix ans.

Nous

Nous observerons, en second lieu, que Dieu en faisant prédire par Daniel et Zacharie la destruction du second temple, et la dispersion des Juifs, exécutées par Vespasien et par Tite, non-seulement n'a suggéré à ces deux prophètes rien de semblable, mais encore qu'il a fait expressément déclarer par le premier qu'elle durerait *jusqu'à la consommation et à la fin* (Daniel, c. IX). De même J. C. (Luc XXI), en prédisant la dernière désolation de Jérusalem, a expressément assuré qu'il ne resterait pas pierre sur pierre de l'édifice du temple, et que son emplacement *serait perpétuellement foulé aux pieds par les nations*

Or le miracle arrivé sous le règne de Julien n'a été opéré par la Providence avec tant d'éclat que pour confondre les Juifs, et l'empereur apostat qui entreprit de convaincre de faux ces divins oracles.

Nous ne produirons point ici tout ce qu'une foule d'écrivains chrétiens, mais contemporains, ont écrit de cet évènement mémorable, quoiqu'ils soient en grand nombre, et que la diversité même de leurs récits démontre qu'ils ne se sont pas concertés pour en imposer (voyez ces diversités conciliées, et le phénomène des croix lumineuses solidement expliqué dans la savante dissertation de Warburton, sur le projet formé par Julien de rebâtir le temple de Jérusalem; à Paris, 1764. 2 vol. in-12). Nous citerons d'abord

aux incrédules le témoignage d'un païen, Ammien Marcellin, historien de réputation, grand admirateur de Julien, et qui servit avec distinction dans ses armées. Voici son texte que l'auteur *de la Félicité publique* prétend faussement n'avoir jamais été rapporté littéralement par les apologistes du christianisme : « Julien (Hist. l.
» 23. c. 1), dans la vue de rendre son règne
» mémorable par de grandes entreprises, forma
» celle de rebâtir, à grands frais, le fameux
» temple de Jérusalem, forcé et détruit jadis
» par Vespasien et Tite, après une sanglante
» guerre. Il avait donné la conduite de cet ou-
» vrage à Alypius d'Antioche, qui avait autre-
» fois commandé en Bretagne en la place des
» préfets. Alypius, aidé du gouverneur de la
» province, poussait fortement le travail lorsque
» de terribles tourbillons de flammes, s'élançant
» continuellement d'auprès des fondemens, ren-
» dirent ce lieu inaccessible aux ouvriers qui
» furent brûlés à diverses reprises. La résistance
» opiniâtre de cet élément qui repoussait tout
» ce qui se présentait força d'abandonner l'en-
» treprise. »

Si Julien n'eût eu d'autre objet que celui d'immortaliser son règne par des édifices, il avait bien d'autres sujets d'en élever, sans s'occuper du temple des Juifs. Mais des raisons qu'il n'est pas difficile de pénétrer le portèrent à les favoriser de tout son pouvoir. Nous avons encore

la lettre dans laquelle (Julien, lettr. 25), après avoir traité leur patriarche de *frère*, il les décharge de *tous impôts*, et se recommande à *leurs prières*, lui et son empire. Cette *fraternité* qui leur procurait tant de protection et de bienveillance était formée par la haine commune que l'empereur apostat et les Juifs portaient au christianisme. Quiconque y voudra réfléchir de bonne foi ne doutera point de ce qu'insinuait, peu d'années après, S. Jean Chrysostôme (2. Disc. contre les Juifs), et de ce qu'a écrit Sozomène, que Julien s'était proposé d'anéantir les prophéties qui annoncent que le temple des Juifs ne doit jamais être rétabli.

Rufin (l. 1. c. 38 et 39), contemporain de Julien, et qui, peu après la mort de ce prince, fit long-temps sa demeure à Jérusalem, nous apprend que ce fut Julien lui-même qui engagea les Juifs à lui présenter requête pour obtenir le rétablissement de leur temple. Il ajoute qu'un tremblement de terre se joignit aux tourbillons de feu, pour détruire les préparatifs de la nouvelle bâtisse, et qu'un portique sous lequel les Juifs se retiraient après leur travail tomba sur eux et les écrasa, tandis que la flamme brûlait ceux qui paraissaient sur l'esplanade du temple.

Julien lui-même convient du fait dont nous parlons dans le fragment d'un de ses discours qui a été recueilli par Spanheim (*Juliani opera*,

pag. 295), où cet empereur parlant des Juifs s'exprime ainsi : « Que diront-ils de leur temple » qui, après avoir été renversé trois fois, n'a pas » encore été rétabli ? Je ne prétends point par » là leur faire un reproche, puisque j'ai voulu » moi-même rebâtir ce temple ruiné depuis si » long-temps, à l'honneur du Dieu qui y a été » invoqué. »

Les Juifs l'ont avoué plus clairement. Wagenseil (*Telaignea Satanæ*, *pag.* 231) rapporte le témoignage de deux rabbins célèbres. L'un est David R. Ganszemach, 2. part. pag. 36, qui dit : « L'empereur Julien ordonna de rebâtir » le saint temple avec magnificence, et en fournit » les frais. Mais il survint du ciel un empêche- » ment qui fit cesser ce travail, parce que cet » empereur périt dans la guerre des Perses. » Ce Juif dissimule le miracle, mais un autre a été de meilleure foi. R. Gedalia, *Schal-schelet hakkabala*, pag. 109, dit : « Sous Rabbi Cha- » nam et ses collègues, vers l'an 4337 du monde, » nos annales rapportent qu'il y eut un grand » tremblement de terre dans l'univers, qui fit » tomber le temple que les Juifs avaient bâti à » Jérusalem, par ordre de l'empereur Julien » l'apostat, avec une grande dépense. Le lende- » main il tomba beaucoup de feu du ciel qui » fondit le fer employé dans cette construction, » et qui consuma un très-grand nombre de » Juifs. »

On remarque ici l'évènement rapporté par Ammien-Marcellin, avec quelques différences remarquables. L'historien païen, avec lequel les écrivains chrétiens s'accordent, ne dit pas que le temple fût déjà élevé lorsque la flamme anéantit le projet de Julien et des Juifs ; il dit seulement que les préparatifs étaient faits, les matériaux rassemblés, et que l'on mettait la main à l'ouvrage lorsque les tourbillons de feu, sortant des fondemens, écartèrent les ouvriers. Mais on trouve trois faits essentiels, reconnus par le rabbin : l'entreprise des Juifs, *par ordre de Julien ;* le *tremblement de terre* dont parle Rufin ; enfin *un feu envoyé du ciel qui fait périr grand nombre d'ouvriers juifs.*

Le célèbre P. Morin de l'Oratoire (*Exercit. Bibl. pag.* 353) rapporte un troisième passage des Juifs tiré du *Beresith Rabba*, ou du *grand commentaire sur la Genèse.*

Libanius, sophiste et orateur païen, dit (*De vitâ Juliani*) que la mort de Julien fut présagée par des tremblemens de terre arrivés dans la Palestine.

Trois pères de l'Eglise, contemporains de l'empereur Julien, rapportent le miracle arrivé à Jérusalem, comme un fait public, connu de tout le monde et indubitable. S. Jean Chrysostôme, dans ses Homélies *contre les Juifs*, qu'il prononça à Antioche l'an 387, 24 ans après l'évènement, prend ses auditeurs à témoins de

la vérité; il invite ceux qui en voudraient douter à en aller voir les vestiges sur le lieu même. On n'avait pas pu ignorer à Antioche ce qui s'était passé à Jérusalem, 24 ans auparavant. Saint Ambroise, l'an 388, en rappelle le souvenir à l'empereur Théodose, pour l'empêcher d'obliger les chrétiens à rebâtir un temple des païens (*Epist.* 40). S. Grégoire de Nazianze (*Orat.* 4) raconte ce miracle avec toutes ses circonstances. Il vivait dans l'Orient, et il avait pu les apprendre de témoins oculaires; son discours sur ce sujet peut avoir été écrit avant ceux de saint Jean Chrysostôme. Socrate (l. III. c. XX), Sozomène (l. V. c. XXII), Théodoret (l. III. c. XX) en parlent comme d'un fait duquel personne n'avait jamais douté. Socrate rapporte que saint Cyrille, évêque de Jérusalem, voyant commencer cette entreprise, assura les chrétiens, sur la foi des prophéties, que ce projet ne réussirait pas, et sa prédiction fut accomplie la nuit suivante. Si cela est, disent les incrédules, pourquoi ce père, évêque de Jérusalem même, n'en a-t-il pas fait la moindre mention dans ses écrits ? La raison en est bien simple; c'est que tous les ouvrages de ce père qui sont parvenus jusqu'à nous ont été composés avant cet évènement. Ses Catechèses ont paru l'an 347, et son Epître à Constance en 351; et le miracle dont il est question n'a eu lieu qu'en 363.

Ce fait étant mis hors de doute par les témoi-

gnages impartiaux que nous venons de produire, il ne reste de ressource aux incrédules que de supposer que ce fut un phénomène purement naturel qui, sans une direction particulière de la providence, concourut avec le projet de Julien l'apostat, et l'arrêta fortuitement.

Cette explication ne saurait faire impression que sur ceux qui croient que la religion est une chose aussi indifférente à la divinité qu'elle le leur paraît à eux-mêmes; mais quiconque fera cette réflexion que Dieu auteur de la société, de même qu'il est créateur de l'univers, attend d'elle un culte pur et digne de lui; que la source de toute vérité et de toute justice ne peut regarder d'un même œil la piété et la superstition, l'idolâtrie et le culte d'un Dieu unique et purement spirituel, en un mot la vérité et le mensonge, ne se persuadera point que la Providence ait abandonné au hasard un évènement dont les circonstances, tant morales que physiques, semblent décider entre les différens cultes qui se disputaient alors l'approbation du ciel.

Il s'agissait d'un temple dont la première construction avait été prédite (II. et III. *Reg.*) et ordonnée de la part de Dieu; dont la première destruction fut pareillement décrétée et prédite (Isaïe, Michée, Jérémie en divers endroits); dont le rétablissement après le retour de Babylone ne fut exécuté qu'en vertu des mêmes oracles, et de ceux qui furent rendus dans le

temps même où il fut rebâti ; d'un temple dont la seconde destruction, arrivée sous l'empire de Vespasien, avait été pareillement prédite et circonstanciée par Daniel, par Zacharie, et en dernier lieu par Jésus-Christ.

Julien élevé dans le christianisme, initié dans le clergé par Eusèbe, évêque de Nicomédie, dont il était neveu, instruit par ses soins dans les écritures tant de l'ancien que du nouveau Testament ; mais ensuite devenu apostat, et ayant affiché le dessein formel de rétablir le culte des idoles et d'anéantir le christianisme ; Julien entreprend de convaincre de faux, par un coup d'éclat qu'il juge décisif, les prophéties qui avaient assuré que le temple serait détruit, foulé aux pieds par les nations, et que la désolation durerait jusqu'à la consommation et à la fin. Le moyen de démentir ces oracles paraissait bien simple, il ne fallait pour cela que faire revivre le culte juif en rétablissant le temple de ce peuple. Un prince, maître absolu de la majeure partie de l'univers connu, forme cette entreprise, et la presse avec le plus grand zèle ; son activité est secondée par celle d'un peuple entreprenant, s'il en fut jamais, et qui, croyant toucher au moment de sa délivrance, ne vise qu'à démentir la prédiction de J. C., sans penser aux conséquences que le paganisme en aurait tirées ensuite contre ses propres prophètes. Les mesures les plus justes sont prises, la révélation

inutilement attaquée par la violence pendant trois cents ans va sans doute succomber sous ce coup d'une profonde politique; et voilà qu'au moment où le Juif s'applaudit du rétablissement de son culte, où Julien croit s'assurer un triomphe immortel, où tout paraît désespéré pour le chrétien, les élémens conjurés, la terre ébranlée, le feu sortant de ses entrailles et se joignant à celui qui tombe d'en haut, culbutent les restes des anciens fondemens, comblent les tranchées qui étaient commencées, dispersent les matériaux, brûlent et mettent en fuite, à plusieurs reprises, les ouvriers et les conducteurs du travail, après en avoir fait périr un grand nombre, et forcent le plus fier et le plus dangereux ennemi du christianisme d'abandonner une entreprise qu'il avait infiniment à cœur, et qui, à parler humainement, dépendait uniquement de sa volonté.

Si la Providence, qui tient sous sa main tous les êtres physiques qui a mis dans le cœur des hommes un penchant invincible à reconnaître son opération dans des coups extraordinaires revêtus de tant de circonstances morales, n'a eu aucun dessein ni aucune vue particulière dans la conduite de l'évènement que nous venons de décrire, d'après des auteurs contemporains et non suspects; nous le disons hardiment : il faut livrer tout au hasard, ne reconnaître aucune divinité ou n'admettre que des dieux, tels que

les voulait Epicure, spectateurs oisifs de ce qui se passe dans l'univers.

Les circonstances physiques de cet évènement ne se refusent pas moins que les circonstances morales à être rangées dans la classe des choses purement naturelles. On doit observer que, selon le récit des écrivains que nous avons produits, les effets tant du tremblement de terre que des tourbillons de flamme ne se firent ressentir que dans l'emplacement assez resserré sur lequel on se proposait de rebâtir le temple; rien ne fut culbuté, excepté les fondemens de l'ancien temple, les monceaux de matériaux préparés pour la nouvelle construction, et le portique sous lequel les Juifs se retiraient après le travail. Eux et les travailleurs furent les seules victimes de l'embrasement. Après que les ouvriers qui revinrent plus d'une fois reprendre leur travail y eurent enfin absolument renoncé, tout redevint calme sur le sol du temple. Il n'y resta ni fente, ni gouffre, effets presque inséparables des éruptions et des volcans formés par la nature; les environs de ce terrain étaient couverts d'édifices; le mont des oliviers, qu'une vallée très-étroite sépare de la place où le temple étoit autrefois, portait sur sa cîme une superbe église, bâtie par la mère de Constantin, sur le lieu d'où J. C. s'était élevé dans les cieux; on en voyait une autre sur le mont de Sion, contigu à l'emplacement

du temple; au nord, à peu de distance, était la fameuse basilique de la Résurrection, qui couvrait le Calvaire et le Sépulcre du Sauveur. Tout près des fondemens d'où sortait la flamme était une petite église de chrétiens, dans laquelle la foule des Juifs effrayée tenta en vain de se réfugier (Greg. de Nazianz. 4. Disc. cont. Jul.). Aucun de ces édifices ne fut ni ébranlé ni endommagé; personne ne périt, excepté les travailleurs et les instigateurs de l'ouvrage. Qui doua ainsi la flamme d'intelligence pour ne poursuivre que ceux-ci? pour reparaître autant de fois qu'ils se présentèrent, comme si la garde de ce lieu lui eût été confiée; pour s'amortir et s'éteindre dès qu'ils abandonnaient le travail? Qui borna à un terrain circonscrit et destiné à l'ouvrage des secousses qui, selon la marche ordinaire de la nature, doivent s'étendre au loin? Qu'on nous montre quelque chose de pareil dans les désastres sans nombre dont la mémoire s'est conservée? Qu'on en cite quelqu'un arrivé précisément au moment où il vérifiait des prédictions *fort antérieures* et *bien connues*? Alors nous conviendrons que l'évènement qui fit avorter l'entreprise de Julien fut un évènement purement naturel. Mais si le récit que nous en font des auteurs contemporains, des auteurs païens, des Juifs même; si l'expérience de tous les âges, et l'idée que la saine raison nous donne de la Providence ne per-

mettent pas de le regarder comme tel, il faut donc convenir que ça été un coup miraculeux, destiné à déconcerter la politique raffinée de Julien, et à convaincre les incrédules les plus opiniâtres. Ce prodige en effet fit une forte impression sur un nombre considérable de Juifs qui demandèrent et reçurent le baptême, comme nous l'apprenons des écrivains ecclésiastiques que nous avons cités; les autres quittèrent la place, et se retirèrent chacun dans le lieu de leur dispersion.

Nous nous sommes un peu étendus sur ce fait à cause de son importance, et des efforts que les incrédules modernes ont faits pour en obscurcir la vérité. Nous allons maintenant reprendre le fil de notre ouvrage.

NOTE IX.

Sur le premier verset du chapitre sixième du troisième livre des Rois.

« Les prétendus Septante (Voltaire, Bibl. » expliq.) disent le temple bâti quatre cent » quarante ans après la fuite d'Egypte; Josephe, » cinq cent quatre-vingt-douze ans; et parmi » les modernes on trouve vingt opinions diffé- » rentes : cette question n'est d'aucune impor- » tance, mais dans un livre sacré l'exactitude » ne nuirait point. »

Josephe et les modernes ne sont point le *livre sacré*. Quant aux Septante, le critique les a déclarés (en parlant des Odes de Salomon, *ibid.*) *mauvaise version*. Il est vrai que les manuscrits de cette version, du Vatican et de Cambridge, qu'on a suivis dans la Polyglotte d'Angleterre, portent *quatre cent quarante ans ;* mais ceux du Cardinal de Ximénès, et les autres à qui on a donné la préférence dans les Polyglottes d'Anvers et de Paris, portent *quatre cent quatre-vingts ans*, comme l'hébreu et la Vulgate, les Paraphrases chaldaïques, les versions syriaques et arabes, et cette leçon est la leçon primitive.

NOTE X.

Sur les versets 23 *et suivans du chapitre sixième, et le verset* 25 *du chapitre septième du troisième livre des Rois.*

« Ces figures de veau dans le sanctuaire, dit » Voltaire (Bibl. expliq.), et ces douze veaux » qui soutenaient la cuve où les prêtres se » lavaient, étaient une transgression formelle » de la loi. »

Ce qui est fait par ordre du législateur ne peut jamais être regardé comme une transgression de la loi qu'il a portée. Or ce fut par l'or-

dre de Dieu même (I. Paralip. c. XXVIII. v. 11 et 19) que Salomon mit des chérubins dans le sanctuaire, comme Moyse en avait placé sur l'arche; qu'il fit fabriquer des bœufs d'airain pour servir de support à la cuve de même métal qu'il plaça dans le parvis. Il n'était pas à craindre que les Hébreux adorassent des figures disposées ainsi; au lieu qu'ils auraient pu se porter à l'idolâtrie à l'égard de celles qu'ils se seraient fabriquées à leur gré.

NOTE XI.

Sur le verset 63 *du chapitre huitième du troisième livre des Rois.*

« Huit millions huit cent mille livres de bœuf,
» et douze cent mille livres de mouton (Vol-
» taire, Bibl. expliq.), ajoutez-y le pain et le
» vin, c'est un grand repas. »

Apparemment, si tout fut mangé en un repas; mais si ces viandes furent employées à nourrir pendant *quatorze jours consécutifs* que dura la fête tous les Israélites rassemblés d'une extrémité à l'autre du pays de Canaan pour la dédicace du temple, comme les Livres saints nous l'apprennent (III *Reg.* VIII, v. 65), on conviendra que cette quantité de chair des vic-

times immolées pendant ces quatorze jours ne put même suffire pour une si grande multitude. Tous les Juifs participaient aux victimes, aussi bien que les prêtres.

NOTE XII.

Sur le verset 14 *du chapitre vingt-deuxième du premier livre des Paralipomènes* (a).

« DAVID, dit Voltaire (*Mélanges*, *tom. VII*, » *ch.* 1), dont le prédécesseur n'avait pas même » de fer, laissa à Salomon, son fils, vingt-cinq » milliards six cent quarante-huit millions, au » cours de ce jour, en argent comptant. »

« Salomon, dit-il ailleurs (Dict. Philos. art. » *Salomon*), pouvait-il être aussi riche qu'on » le dit? Les Paralipomènes assurent (I Paral. » XXII. v. 14) que le melk David, son père, » lui laissa environ vingt milliards de notre » monnaie, au cours de ce jour, selon la sup- » putation la plus modeste. Il n'y a pas tant » d'argent comptant dans toute la terre; et il » est assez difficile que David ait pu amasser » ce trésor dans le petit pays de la Palestine. »

(*a*) Cette note est placée à la fin du chapitre huitième du troisième livre des Rois, pour ne pas séparer tout ce qui concerne le temple bâti par Salomon.

« Il est assez comique, dit-il encore (Bibl.
» expliq.), de voir un melk, un roitelet juif,
» avoir à sa disposition une somme de trente-
» six milliards. »

Enfin (Traité de la Tolérance) il réduit cette somme à dix-neuf milliards soixante et deux millions.

On voit par ces passages que chez Voltaire le mot *Melk* est synonyme de *roitelet*. Ce critique n'a pas pris garde que le nom de *Melk* ou *Melek* est donné à *quatre puissans monarques* qui régnaient, *selon lui*, à Babylone, en Perse, etc., du temps d'Abraham; qu'il est donné aux rois d'Egypte, à ceux d'Assyrie, au grand Nabuchodonosor, à Cyrus, à Artaxercès, qui n'étaient point des *roitelets*. Mais laissons les termes indécens et injurieux du critique, et venons aux difficultés qu'il trouve dans le texte sacré.

Nous observerons d'abord que dans le texte des Paralipomènes il n'est parlé ni de *millions*, ni de *milliards au cours de ce jour*, mais de talens d'or et d'argent. Pour savoir la somme que formeraient ces talens réduits à notre monnaie, il en faudrait faire une évaluation exacte. Or cette opération n'est pas aussi facile qu'on pourrait le croire.

Voltaire lui-même est fort incertain dans ses calculs. Si, *dans ses mélanges*, il porte à vingt-cinq milliards six cent quarante-huit millions la somme laissée par David à Salomon, dans le

Dictionnaire

Dictionnaire philosophique, il la restreint à environ vingt milliards. Il nous avertit que dans ce dernier calcul il suit la supputation la plus modeste ; preuve que dans le précédent il s'en était permis une qui ne l'était pas trop. Dans le *Traité de la Tolérance* il s'arrête à une évaluation plus modeste encore. Enfin, dans sa *Bible expliquée*, il adopte un autre calcul bien différent des précédens ; il porte à *trente-six milliards* les richesses amassées par David. Ces diverses évaluations sont donc très-incertaines.

Les savans qui ont plus étudié ces matières réduisent cette somme à quinze milliards, le plus grand nombre à douze, et quelques-uns encore plus bas. Dom Calmet, qui a le plus approfondi ces sortes de sujets, évalue ces sommes à environ douze milliards. Il estime le talent d'argent, chez les Hébreux, à quatre mille huit cent soixante-sept livres trois sous neuf deniers de notre monnaie ; et le talent d'or, soixante-neuf mille cinq cent trente-une livres cinq sous. Ainsi les cent trois mille talens d'or, et le million sept mille talens d'argent, que David laissa à Salomon pour la construction du temple, montent à douze milliards trois cent soixante-huit millions huit cent soixante-six mille cinq cent soixante-deux livres de notre monnaie.

Voltaire pose pour principe (Bibl. expliq.) que « le talent d'or vaut quarante mille écus,

» et le talent d'argent deux mille écus de notre
» monnaie. »

Pour être convaincu du faux de ce principe, il n'y a qu'à faire attention à la proportion de valeur qu'il établit entre l'or et l'argent. Elle est, selon son estimation, comme d'un à vingt, quoique, dans la vérité, elle ne soit que comme d'un à treize, puisque le marc d'argent est à cinquante-deux livres, et le marc d'or à six cent soixante-douze livres.

« Mais *douze milliards* ne forment-ils pas
» encore une somme exorbitante, plus grande
» même qu'il ne serait nécessaire pour cons-
» truire un temple comme celui de Salomon,
» dont tous les murs et les pavés auraient été
» d'argent massif; dont le couvert, toutes les
» moulures des murailles du dedans, et tous
» les vases dont on s'y serait servi auraient été
» d'or? »

Cette difficulté a fait présumer à quelques interprètes, au père Houbigant, à l'auteur des Lettres des Juifs à Voltaire, qu'il s'était glissé dans les textes quelques fautes de copistes. Mais nous rejetons cette solution. Nous ne croyons pas qu'on puisse l'employer si légèrement, et sans avoir pour soi l'autorité des manuscrits ou de quelques anciennes versions.

Nous n'adoptons pas non plus le sentiment de Dom Calmet qui n'est point effrayé de l'énormité de cette somme. On peut voir dans la

Bible d'Avignon les sources qu'il indique pour prouver que David a pu amasser des richesses si immenses. Nous ne doutons pas pour cela que du temps de David et de Salomon l'or et l'argent ne fussent beaucoup plus communs en Orient qu'ils ne le sont aujourd'hui en Europe; toute l'antiquité l'atteste. Homère donne à tous ses héros, même aux plus petits seigneurs de la Grèce, des armures et des vases d'or. Hérodote, Diodore de Sicile, Pline, Quinte-Curce, etc., sont remplis de témoignages qui démontrent cette vérité.

Mais pour résoudre la difficulté que nous examinons nous avons un moyen plus efficace : nous n'avons qu'à supposer qu'il y avait parmi les Hébreux, comme parmi nous, des espèces qui, portant le même nom, étaient cependant d'une valeur et d'un poids différent. Combien nos deniers, nos livres, nos sous, nos écus, n'ont-ils pas varié de prix ? Quelle serait l'erreur d'un étranger qui, lisant dans l'histoire que la France a eu, dans un temps, plus de 800 millions de livres de revenu, prendrait la livre de poids au lieu de la livre de compte qui n'en est aujourd'hui que la centième partie, et lui donnerait 1,600 millions de marcs d'argent, ce qui, à 50 livres le marc, ferait 80 milliards de livres de notre monnaie ?

Mais l'Ecriture ne marque nulle part qu'il y ait eu de deux sortes de talens parmi les Hébreux;

il n'était pas nécessaire qu'elle le déclarât, la chose parlait d'elle-même. Les auteurs grecs n'ont jamais écrit qu'il y avait des talens de deux espèces parmi eux. Cependant on est forcé de faire cette distinction. Homère raconte (Iliad, l. XXIII) qu'aux funérailles de Patrocle Achille proposa pour le premier prix de la course des chars une captive et un trépied d'or; pour le second, une cavale de six ans, qui était pleine d'un mulet. Le troisième prix était un chaudron ou un bassin, ou un plat qui tenait quatre mesures. Le quatrième était deux talens d'or. Ces deux talens d'or valaient donc moins que le chaudron, le bassin ou le plat : ils valaient moins que la cavale pleine. Ce n'étaient donc pas des talens de poids, qui faisaient soixante douze mille livres de notre monnaie. C'étaient donc des pièces d'or qui portaient le nom de *talens*, quoiqu'elles fussent bien au dessous de leur valeur.

Philippe, roi de Macédoine, acheta un cheval de seize talens, selon Pline, et de treize, selon Plutarque. Qui se persuadera que ce prince ait voulu payer un cheval seize ou même treize mille écus? Car le talent d'argent attique dont il est ici question valait trois mille de nos livres. M. de Caylus en porte la valeur presque au double, à présent que le marc d'argent est à 52 livres.

On lit dans Plutarque (Vie de Démosthènes)

que Harpalus, gouverneur de Babylone pour Alexandre, avait une coupe d'or de vingt talens. S'il fallait entendre des talens de poids, cette coupe aurait pesé mille de nos livres.

Ces exemples prouvent que chez les anciens, comme chez les modernes, on a donné le même nom à des monnaies d'un prix bien différent.

D'ailleurs il est incontestable que le nom de *talent* n'a jamais marqué une valeur uniforme chez les divers peuples où il a été reçu; le talent égyptien était de quatre-vingts livres de poids; le romain, de soixante-dix; le sicilien, de six dragmes; le thuscien, de cent vingt livres; le syrien, de quinze livres sept onces et quatre dragmes; celui d'Egine, de dix dragmes; l'alexandrin, de trente-une livres trois onces; le talent d'Athènes valait soixante mines ou six cents dragmes. M. Ducange remarque que le nom de *talent* se met quelquefois pour cent livres, d'autres fois pour cinquante, enfin pour un marc seulement de la valeur de vingt sous. Virgile (Enéide, l. V.) distingue deux sortes de talens, le grand et le petit. Quant au mot hébreu *kikkar*, qui est toujours employé dans la Bible, il ne signifie autre chose qu'une masse ou un tonneau d'or ou d'argent.

Enfin un savant de nos jours, très-exercé dans cette matière (M. Dupré de S. Maur, Recherches sur la valeur des monnaies), a fait voir que les richesses laissées par David se

montaient tout au plus à douze millions et demi de notre monnaie. Quoi qu'il en soit, nous pouvons du moins conclure, avec raison, que toutes les supputations que l'on a faites pour évaluer ces énormes richesses peuvent très-bien être fautives, et, par conséquent, que les incrédules qui en ont conclu que leur quantité est incroyable et impossible ont raisonné sur une fausse supposition. Nous voyons seulement par l'Ecriture que l'or était prodigué dans le temple.

NOTE XIII.

Sur les versets 1 et suivans du chapitre dixième du troisième livre des Rois.

« La reine de Saba, dit Voltaire (Bible
» expliq.), qui vient proposer des énigmes à
» Salomon, et qui lui fait un petit présent de
» seize millions huit cent mille livres de France,
» est bien une autre dame que l'impératrice de
» Russie. Le dixième de tout cet argent appar-
» tient aux prêtres. On cherche le royaume
» de Saba, il est sans doute dans le pays
» d'Utopie. »

Est-ce ignorance? Est-ce effronterie? Est-ce délire? c'est tout cela ensemble. L'antiquité sacrée et profane parle continuellement du pays de Saba et des Sabéens qu'elle place en Arabie,

près de Regma sur le golfe Persique. C'est ce qu'on lit dans la Genèse (X. v. 7), dans le livre de Job (I. v. 14), dans Isaïe (XLIII. v. 3 et LX. v. 6), dans le psaume 71 (v. 10), dans Ezéchiel XXVII. v. 22), dans Diodore de Sicile (l. III. c. 9), dans Virgile (Géorg. l. I), dans Ptolomée (l. VI. c. 7), dans Pline (l. XII. c. 14) : *Point de peuples*, dit ce dernier auteur, *qui soient plus riches que les Sabéens et les Gerrhéens.*

Quel rapport a ce trait de l'histoire sacrée avec l'impératrice de Russie, dont les vastes états fournissent de belles fourrures ? La reine de Saba trouvait dans les siens en abondance l'or, les pierreries, les parfums dont elle faisait des présens.

« Un petit présent de seize millions huit cent » mille livres ! »

Les 120 talens d'or dont la reine de Saba fit présent à Salomon, si c'étaient des *talens de poids*, auraient fait quatorze millions trente et un mille trois cent soixante-une livres, au titre de Paris ; mais si c'étaient des *talens de compte* (voyez la note précédente), l'évaluation du critique serait doublement fautive.

Il n'y avait aucune loi chez les Hébreux, qui assujettît à la dîme l'or et l'argent dont on faisait des présens.

NOTE XIV.

Sur le verset 28 *du chapitre dixième du troisième livre des Rois.*

« L'Egypte ne nourrissait guère de chevaux,
» dit Voltaire (Bibl. expliq.) ; que ne les faisait-
» il (Salomon) venir d'Arabie et de Perse ? Ne
» savait-il pas que la plupart des chevaux
» d'Egypte deviennent tous aveugles en peu de
» temps ? »

La plupart.... tous. Voltaire ignorait sans doute la cause des maladies des yeux auxquelles les hommes ainsi que les chevaux sont sujets en Egypte. Elles proviennent (Thevenot, tom. VI. ch. 10. 3. édit. pag. 833) d'un sable très-fin, mais très-brûlant, que certains vents soulèvent. Ce sable, porté dans les yeux, fait perdre la vue à la longue, si l'on ne prend bien des précautions. Les chevaux que Salomon faisait acheter jeunes en Egypte n'avaient point encore ces accidens; transplantés en Palestine ils n'y étaient plus exposés.

NOTE XV.

Sur les premiers versets du chapitre onzième du troisième livre des Rois.

« Il semble assez prouvé, dit Voltaire (Bibl. » expliq.), que les Juifs n'avaient point encore » de culte fixe et déterminé.... Il était fort in- » différent que Salomon adorât un Dieu sous le » nom de Chamos, de Moloch ou de Jéhovah. »

Quelle preuve convaincante! Salomon, séduit dans sa vieillesse par des femmes étrangères qu'il a prises contre la loi, en vient enfin jusqu'à adorer leurs dieux: *donc les Juifs n'avaient point encore de culte fixe et déterminé.* Mais n'était-ce pas au culte de Jéhovah que Salomon avait élevé le magnifique temple de Jérusalem, bien des années avant de se prostituer au culte de Chamos et de Moloch? Henri VIII, roi d'Angleterre, emporté par une passion semblable à celle qui aveugla le plus sage des rois, a rompu avec Rome, s'est fait chef de la religion dans ses états, a ouvert, contre son gré, la porte à une multitude de sectes, au milieu desquelles on ne peut plus reconnaître la majesté de la religion de J. C.: donc, avant ce chisme funeste, les Anglais *n'avaient point de culte fixe et déterminé!*

« Salomon, disent d'autres incrédules (Esprit

» du judaïsme, c. 6; Examen important, c. 9),
» voulut avoir un sérail nombreux; rendu plus
» éclairé par son commerce avec les étrangers,
» il leur accorda l'exercice libre de leur religion,
» il fit même bâtir pour les Juifs des temples
» particuliers où ils pouvaient, suivant la loi,
» rendre leurs hommages à Dieu avec moins de
» dépenses qu'à Jérusalem. » En vertu de la tolérance, voilà Salomon réconcilié avec les incrédules; malgré ses perfidies, ses assassinats, son sérail, son idolâtrie, ce fut un prince *éclairé*, et par conséquent un grand roi. Cependant un philosophe moderne (Quest. sur l'Encyclop. art. *Salomon*) s'est fortement récrié sur le nombre de ses femmes.

Non-seulement Salomon accorda aux étrangers le libre exercice de l'idolâtrie, mais il la pratiqua lui-même. Il offrit de l'encens aux divinités des Sidoniens, des Moabites, des Ammonites, et leur bâtit des temples. Mais il est faux qu'il en ait bâti de particuliers pour les Juifs; la loi le défendait (Deut. XII. v. 5), et l'histoire n'a jamais dit un mot de ces temples particuliers.

« Cette conduite, ajoutent les incrédules,
» déplut beaucoup aux prêtres et aux prophètes;
» il y a tout lieu de croire que, s'ils avaient pu,
» ils n'auraient pas laissé Salomon jouir si long-
» temps de la couronne et de la vie. »

Pour calomnier les prêtres avec au moins une ombre de vraisemblance, il ne faudrait pas leur

imputer des crimes qu'il n'ont pas pu commettre. Puisque Salomon a régné quarante ans et n'a été infidèle au Seigneur Dieu d'Israël que dans sa vieillesse, il est évident que les prêtres ont été intéressés à le laisser jouir long-temps de la couronne et de la vie.

« On les accuse de l'avoir décrié et menacé » de la vengeance divine, à cause de sa tolé- » rance; mais, puisque le règne de Salomon » fut long et heureux, Dieu ne prit point de part » à la colère de ses ministres. »

Ce règne fut long et heureux, parce que Salomon ne s'égara que sur la fin de sa vie. Les prophètes ne le décrièrent point; ils lui reprochèrent en face non *sa tolérance*, mais son idolâtrie; ils le menacèrent de la colère divine : elle ne tarda pas à éclater. Les liens de la religion une fois rompus, les cœurs des sujets se détachèrent peu à peu du monarque, son autorité s'affaiblit. Dieu qui seul pouvait le juger et le punir ne tarda pas à lui dénoncer ses vengeances (III. *Reg.* XI), à et appesantir sur lui-même le bras qui devait frapper sur sa maison les plus terribles coups. La haine d'Adad, prince iduméen, le ressentiment de Razon, roi de Syrie, la révolte de Jéroboam en furent les effets. *Dieu approuva donc l'intolérance de ses ministres.*

NOTE XVI.

Sur le verset 14 du onzième chapitre du troisième livre des Rois.

« Ce Razon, roi de Syrie, dit Voltaire (Bibl.
» expl.), qui fit tant de peine à Salomon pen-
» dant tout son règne en Judée, démontre
» évidemment que l'auteur sacré se contredit
» grossièrement, quand il dit que Salomon
» régna de l'Euphrate à la Méditerranée. »

Razon, roi tributaire dans la Syrie, depuis que David avait vaincu Adarezer son prédécesseur (III. *Reg*. XI. v. 4, 14, 23 et 25), se souleva contre Salomon, après que celui-ci se fut livré à l'idolâtrie, dans un âge déjà avancé, et depuis ce temps-là, Razon ne cessa de causer de l'embarras à ce prince pendant les dernières années de son règne; s'ensuit-il de là qu'avant cette révolte Salomon ne régnait pas paisiblement depuis l'Euphrate jusqu'à la Méditerranée?

NOTE XVII.

Sur le chapitre douzième du troisième livre des Rois.

« La révolte des dix tribus sous Roboam,
» disent les incrédules (Esprit du judaïsme, c. 7;
» Morgan, tome 1. pag. 308; Bibl. expl.), fut
» l'ouvrage des prophètes du Seigneur, qui vou-
» laient se venger de Salomon sur son fils. En
» effet le prophète Ahias avait prédit à Jéro-
» boam qu'il régnerait sur dix tribus, et lorsque
» Roboam voulut réduire les rebelles, le pro-
» phète Séméïas défendit aux soldats de marcher
» contre leurs frères. »

Les impôts et les travaux dont Salomon avait chargé ses sujets, et que Roboam refusa de diminuer, furent la véritable cause de la révolte de Jéroboam et des dix tribus; les prêtres ni les prophètes n'y eurent aucune part. Lorsqu'ils ne disent rien contre un gouvernement trop dur, on les accuse de fomenter le despotisme; s'ils appuient les plaintes du peuple, on leur reproche de souffler le feu de la sédition. Séméïas empêcha une guerre civile, on lui en fait un crime; s'il l'avait conseillée, on le rendrait responsable du sang répandu. Venons aux reproches faits à Ahias : 1.° ses censeurs supposent que sa prédiction fut faite à Jéroboam après la mort

de Salomon ; c'est une fausseté : Salomon vivait encore. Si ce prophète ne fut qu'un fanatique, comment put-il prévoir que Roboam monté sur le trône rebuterait le peuple ; que le peuple se mutinerait ; que dix tribus, ni plus ni moins, secoueraient le joug et se donneraient un autre roi ? Jéroboam conçut alors si peu le dessein de parvenir à la royauté qu'il se sauva en Egypte, et qu'il n'en revint qu'après la mort de Salomon.

2.° Dieu lui-même avait révélé à Salomon (III. *Reg*. XI. *v*. 2) ce qui arriverait après sa mort ; Ahias ne fit que confirmer cette prédiction. Si Salomon n'en profita pas pour donner de salutaires leçons à son fils, il fut coupable ; mais ce n'est point au prophète qu'il faut en imputer la faute.

3.° Il paraît que Jéroboam lui-même n'entra pour rien dans la sédition. Il est dit que les villes mécontentes s'en retournèrent chacune chez elles ; que Roboam ayant envoyé un de ses officiers pour les ramener à l'obéissance, elles le lapidèrent ; que le roi lui-même s'enfuit de Sichem à Jérusalem ; qu'ensuite les tribus ayant appris que Jéroboam était de retour d'Egypte, elles lui envoyèrent des députés, le firent venir dans leur assemblée, et l'établirent roi d'Israël : ce fut donc de leur propre mouvement qu'elles le choisirent, et non point par l'instigation du prophète.

4.° Les prophètes, loin de souffler le feu de

la discorde à cette occasion, empêchèrent la guerre et l'effusion du sang. Séméïas défendit aux sujets de Roboam de combattre contre leurs frères, et la guerre n'eut pas lieu ; la conduite de cet autre prophète ne l'a pas mis à l'abri des reproches des incrédules, ils l'ont accusé d'avoir confirmé les rebelles dans leur schisme. Quel triomphe pour eux s'ils pouvaient citer un seul prophète qui eût excité le peuple à se soulever contre son souverain !

5.° Jéroboam, loin de suivre les leçons d'Ahias, fit tomber les Israélites dans l'idolâtrie. Aussi, lorsqu'il envoya (*ibid.* XIV.) son épouse déguisée pour consulter le même prophète sur la maladie de son fils, Ahias, quoique devenu aveugle, la reconnut avant même qu'elle eût parlé; il lui annonça sans ménagement la mort prochaine de cet enfant, et les châtimens terribles du Seigneur.

Si les prophètes avaient été des imposteurs et des fanatiques, ils auraient flatté et ménagé les souverains. Au contraire ils ne cessaient de leur reprocher leurs crimes, de leur prédire des châtimens, et ils bravaient la mort pour exécuter les ordres de Dieu. Imputer à ces saints personnages les maux qui sont arrivés à des princes impies, c'est vouloir qu'ils aient été la cause de leur perversité; qu'on cite un seul roi qui se soit mal trouvé de les avoir écoutés ?

« Malgré les remontrances des prophètes,

» continuent nos adversaires (*ibid.*), Jéroboam
» établit l'idolâtrie dans Israël : ces inspirés
» n'avaient donc pas prévu l'avenir ; ils eurent
» beau menacer, Jéroboam régna vingt-deux
» ans, et fut toujours en guerre contre le
» royaume de Juda. Il y a tout lieu de croire
» que les prophètes mécontens se rejetèrent
» du côté de son adversaire. Ces guerres civiles
» furent atroces et cruelles, parce que c'étaient
» des guerres de religion, dont les prophètes
» furent toujours les auteurs. »

D'abord on ne peut accuser Séméïas d'avoir été l'auteur de la guerre, puisqu'il l'empêcha. D'un autre côté, Roboam fut *tolérant* et laissa régner l'idolâtrie parmi ces sujets (III. *Reg.* XIV. v. 12. XV. v. 3). Les prophètes n'eurent donc pas lieu d'être plus contens de lui que de Jéroboam. Que les guerres continuelles entre les rois d'Israël, presque tous idolâtres, et les rois de Juda qui souvent tolérèrent l'idolâtrie, aient été des guerres de religion, toujours excitées par les prophètes, c'est une fausseté palpable qui n'a pas le moindre fondement dans l'histoire.

Parce que Salomon et d'autres rois furent idolâtres, parce que plusieurs contractèrent des mariages illégitimes, les incrédules concluent que la religion juive n'était pas encore fixée, ou que les lois de Moyse n'existaient pas encore; mais a-t-on jamais imaginé que des crimes

commis malgré les lois, soient une preuve de *la nullité des lois ?* Les prophètes n'ont cessé de menacer les prévaricateurs des châtimens annoncés par la loi. Jéroboam fut puni par la destruction de sa race, et Roboam par la guerre que lui fit le roi d'Egypte, qui pilla le temple.

« Il est étonnant, disent les incrédules (*ibid.*), » à l'occasion de ce dernier évènement, que » Dieu consentît que les idolâtres sacriléges lui » ravissent les riches offrandes dont la loi des » Hébreux le montre si avide. »

Non-seulement Dieu y consentit, mais il le voulut pour exécuter la menace qu'il avait faite à Salomon (III. *Reg.* IX. *v.* 7). Loin de paraître avide d'offrandes, Dieu, en cent endroits, réprouve celles des méchans, des hypocrites, d'un peuple qui veut allier son culte avec celui des idoles. Un de nos critiques l'avoue (Esprit du judaïsme, c. IX. pag. 131), et se réfute lui-même.

Et c'est là le grand crime que les sophistes de nos jours ne peuvent pardonner ni à Moyse, ni aux prêtres, ni aux prophètes, ni à plusieurs rois des Juifs : ils n'ont pas voulu *tolérer* l'idolâtrie, cette religion si commode et si humaine (*ibid.* VIII. pag. 100; Morgan, pag. 310 et suiv.) qui permettait la prostitution, les débauches contre nature, l'intempérance et la crapule, les sacrifices de sang humain, etc. : c'étaient des *fanatiques*, des *furieux*, des *forcenés*.

Mais les rois idolâtres étaient *tolérans*, c'étaient des *sages ;* les prêtres du paganisme ne forçaient personne à embrasser leur culte, c'étaient des hommes *respectables ;* les prophètes des faux Dieux prêchaient l'indifférence des religions, c'étaient les *bienfaiteurs du genre humain.* Si les Juifs avaient pu se résoudre à faire de même, ils auraient été les *premiers* de tous les peuples.

Leur histoire dit qu'ils n'ont été malheureux que quand ils ont été idolâtres : c'est *une fable.* Achab et Jézabel étaient intolérans, puisqu'ils faisaient massacrer les prophètes du Seigneur : *ils ont bien fait*, ces hommes dangereux doivent être exterminés. Les Perses, les Grecs, les Romains, les Turcs n'ont pas été plus tolérans que les Juifs : *cela ne fait rien ;* il est permis aux payens d'être intolérans quand il leur plaît, cela n'est défendu qu'aux Juifs et aux chrétiens. (Voyez notre Note XI sur le livre des Nombres.)

Tel est exactement le résultat des idées des philosophes modernes. Ils ont fait l'apologie de tous les rois idolâtres, de Jéroboam, d'Achab, de Jézabel, etc.; et ils ont accablé de calomnies tous les rois pieux, Joas, Ezéchias, Josias, Josaphat, etc.

———

NOTE XVIII.

Sur le verset 19 *du chapitre douzième du troisième livre des Rois.*

« CES mots, dit Voltaire (Bibl. expliq.) : *Tout* » *Israël se sépara de la maison de David, comme* » *il en est séparé encore aujourd'hui*, prouvent » que l'auteur écrivait très-long-temps après » l'évènement..... S'il n'était qu'un homme ordi- » naire, on pourrait douter de tout ce qu'il » raconte. »

Un historien qui aurait écrit 40 ou 50 ans après le schisme de Jéroboam ne pouvait-il pas bien dire alors : *Dans ce temps commença la séparation d'Israël d'avec Juda, que nous voyons subsister aujourd'hui ?* Ce texte ne prouve autre chose, sinon que le royaume d'Israël subsistait lorsque l'auteur écrivait ; or il n'a subsisté que 260 ans en tout ; par conséquent cet écrivain, ayant vécu nécessairement durant cet intervalle, n'a pas pu être très-éloigné du temps des évènemens qu'il raconte, et a pu en être très-voisin. Il mériterait donc à ce titre d'être regardé comme un témoin instruit, n'eût-il été *qu'un homme ordinaire.*

NOTE XIX.

Sur le verset 21 du chapitre douzième du troisième livre des Rois.

« Roboam, dit Voltaire (Bibl. expliq.), vint
» avec cent quatre-vingt mille soldats choisis.....
» pour combattre contre la maison d'Israël.....
» Un misérable roitelet de la dixième partie
» d'un petit pays barbare pouvait-il avoir une
» armée de cent quatre-vingt mille combat-
» tans ? »

Nous avons déjà observé (voyez notre note XXVI du premier livre des Rois) que c'est vouloir faire illusion que de comparer des corps de troupes disciplinées que nos monarques mettent en campagne, et qu'ils entretiennent au loin, avec cette multitude d'habitans des états anciens qui prenaient les armes dès qu'ils étaient convoqués. On rassemblait des armées prodigieuses, en cas de besoin, dans très-peu de temps, ce qui était facile dans des pays de médiocre étendue. Dès qu'on n'avait plus besoin de l'armée, chacun s'en retournait dans sa maison.

NOTE XX.

Sur les versets 25 *et suivans du quatorzième chapitre du troisième livre des Rois.*

Qu'il y ait eu un *Sésostris*, ou qu'il n'y en ait jamais eu; que Sésac, qui pilla Jérusalem, soit ou ne soit pas *Sésostris*, ce sont des questions qui n'intéressent point la révélation; mais qu'un écrivain se joue du public jusqu'au point d'oser dire (Voltaire, Bibl. expliq.) : « Ce qui ferait » croire que ce ne fut pas Sésostris qui pilla » Jérusalem, c'est qu'il ne pilla pas Sichem » Jéricho et Samarie; car Hérodote dit qu'il » pilla toute la terre. »

C'est comme si on prétendait qu'Alexandre ne conquit pas l'Asie, parce qu'il n'est pas dit qu'il ait conquis Nazareth et Bethléem. Ce qui met le comble à l'absurdité de cette plate observation, c'est que son auteur a dit quelques pages plus haut qu'*alors Samarie n'existait pas*, *que Jéricho n'était qu'une masure*, *et que Sichem n'était pas rebâtie*.

NOTE XXI.

Sur les versets 2 et 10 du chapitre quinzième du troisième livre des Rois.

« L'AUTEUR sacré, dit Voltaire (Bibl. expl.),
» dit que la reine Maacha était mère du roitelet Abia, et ensuite il dit qu'elle était mère
» du roitelet Asa; mais il ne dit point quels
» étaient ces priapes dont la mère Maacha était
» grande prêtresse à Jérusalem. »

Il n'est point impossible qu'il y ait eu plusieurs femmes qui aient porté le nom de *Maacha*. Il paraît même que c'était le nom que portaient les filles aînées des rois de Gessur. La mère d'Absalom s'appelait déjà de même (II. *Reg.* III. v. 3). Suivant les exemplaires grecs, cette difficulté disparaît; ils nomment *Maacha* la mère d'Abia, et *Ana*, la mère d'Asa. Les manuscrits hébreux sur lesquels ils ont été faits portaient donc, aux versets dixième et treizième du chapitre quinzième du troisième livre des Rois, *Ana* et non *Maacha*.

NOTE XXII.

Sur les versets 12 et 13 du chapitre quinzième du troisième livre des Rois.

« On ne sort point de surprise, dit Voltaire » (Bibl. expliq.), quand on voit des priapes » adorés par la maison de David, et par les » enfans de Jacob; y a-t-il une plus forte preuve » que la religion judaïque ne fut jamais fixée » jusqu'au temps d'Esdras ? »

Dans tous les temps et en tous lieux il s'est trouvé des apostats de la religion que professaient leurs pères et leurs frères; s'ensuit-il de là que dans aucun temps et dans aucun pays il n'y a jamais eu de religion fixe et déterminée ?

« Quant aux jeunes Sodomites chassés par » le roi Abia et par le roi Asa, il est étonnant » qu'il y eût encore de ces gens-là après le terrible exemple de Sodome et de Gomorrhe. »

Il n'y a rien là de plus étonnant que de voir tant de voleurs, de malfaiteurs, d'assassins, malgré les exemples sévères qu'on en fait continuellement.

NOTE XXIII.

Sur le verset 21 du chapitre treizième du second livre des Paralipomènes.

« Que dites-vous, mon cher lecteur, dit Vol-
» taire (Bibl. expliq.), des vingt-deux fils de
» cet Abias; et de ses seize filles dont ses qua-
» torze femmes accouchent en deux ans de
» temps? (II. Paralip XIII. v. 21.) »

Nous disons d'abord que cela n'est point humainement impossible. Quelques - unes de ses femmes ne peuvent-elles pas avoir porté plusieurs enfans en même temps ? Est-ce là une chose incroyable et si extraordinaire ?

2.° C'est sans aucun fondement que le critique suppose que ces trente-huit enfans sont nés en deux ans. S'il avait consulté les textes originaux il ne se serait pas arrêté à la Vulgate qui porte qu'il se maria (II. Paralip. XIII. v. 21) après ses victoires contre Jéroboam. Le texte hébreu et les autres versions ne disent rien de semblable. Abia était marié dès le commencement de son règne, et probablement il avait déjà quelques femmes avant de monter sur le trône. Il en porta ensuite le nombre jusqu'à *quatorze*, et il régna trois ans. (*Ibid.* v. 2. III. *Reg*. XV. v. 2.)

NOTE XXIV.

Sur les versets 8 *et suivans du chapitre quatorzième du second livre des Paralipomènes.*

« QUE dites-vous, dit Voltaire (Bibl. expliq.),
» de l'armée d'Asa, de cinq cent quatre-vingt
» mille hommes, et de celle du roi d'Ethiopie,
» qui se montait à un million ? Vous savez qu'il
» y a un peu loin de l'Ethiopie à Jérusalem. Par
» où était venu ce roi d'Ethiopie ? Comment le
» roi d'Egypte Sésac ou Sésostris l'avait-il laissé
» passer ? (II. Paralip. XIV. v. 8 et suiv. »)

Nous disons qu'un critique qui se mêle d'expliquer la Bible devrait au moins connaître l'ancienne géographie. Quoi ! Voltaire n'a pas su que le nom de *Chus* ou d'*Ethiopie* est donné fréquemment, tant par les écrivains sacrés que par les profanes, au pays qui s'étend depuis la jonction du Tigre et de l'Euphrate jusqu'au bord de la mer Rouge; que ce pays fut la première demeure de Chus et de ses descendans qui, après s'être étendus vers le midi, passèrent enfin ce golfe, et peuplèrent la contrée que les anciens ont nommée l'*Ethiopie au delà de l'Egypte*, pour la distinguer de l'Ethiopie primitive; ce point de géographie démontré par les doctes Bochart et Huet n'est contesté de

personne. (Voyez notre note IV sur le livre des Nombres.)

Quant aux cinq cent mille Juifs qui combattirent un million d'Ethiopiens qui venaient non du pays connu aujourd'hui sous le nom d'*Ethiopie*, mais qui habitaient l'Arabie et qui étaient limitrophes de l'Idumée, nous avons déjà fait observer que dans ces anciens temps tout citoyen était soldat; que Diodore de Sicile (l. II) nous montre trois cent mille Sybarites armés contre cent mille Crotoniates, quoique Crotone et Sybaris, colonies grecques situées dans un coin de l'Italie, ne fussent capitales que de deux très-petits états. Les incrédules devraient peser ces réponses qu'on leurs a faites tant de fois, au lieu de revenir sans cesse sur des objections si frivoles et si impuissantes.

NOTE XXV.

Sur les chapitres dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième du troisième livre des Rois.

Le prophète Elie fut suscité de Dieu pour reprocher à Achab, roi d'Israël, son idolâtrie et ses autres crimes, et pour lui en prédire la punition. Les incrédules ont affecté de peindre ce prophète comme un homme vindicatif, cruel, séditieux. Ils ont attribué à son mauvais carac-

tère les calamités qu'il annonça, et qui arrivèrent en effet. Mais, comme ces calamités étaient des fléaux de la nature, Elie pouvait-il en être l'auteur sans miracle; et si les prodiges qu'il a opérés sont surnaturels, n'est-ce pas le comble de l'aveuglement de le regarder comme un méchant homme? Il y a plus : Voltaire voudrait nous faire révoquer en doute l'existence même de ce prophète. « Quelques savans, dit-il (Bibl. expl.),
» prétendent qu'Elie n'est qu'un personnage
» allégorique, et qu'il n'y eut jamais d'Elie;
» mais si Elie exista.... jamais Juif ne fut plus
» barbare. »

Ces *prétendus savans* sont, sans doute, mieux instruits de l'histoire des Juifs qu'on ne l'était il y a dix-huit siècles, lorsque l'apôtre S. Jacques écrivait (V. v. 17) qu'*Elie fut un homme mortel et semblable à nous ;* lorsque Josephe racontait dans ses Antiquités tout ce que nous lisons dans les livres des Rois; lorsque J. C. le proposait aux Juifs pour exemple. Ils sont mieux instruits qu'on ne l'était il y a plus de deux mille ans, lorsque l'auteur de l'Ecclésiastique (XLVIII) faisait l'éloge de cet envoyé du Seigneur. Ne faut-il pas renoncer au bon sens, et n'écouter que la haine et la passion, pour prendre pour une *allégorie* des récits simples, concis, écrits tandis que le royaume des dix tribus subsistait, comme nous l'avons prouvé dans notre note I sur le premier livre des Rois? Elisée, disciple et

successeur d'Elie, est mort vers l'an 838 avant notre ère, 118 ans avant l'extinction totale du royaume des dix tribus. D'où il suit que l'auteur du troisième livre des Rois et celui d'une bonne partie du quatrième ont vécu plus tard dans le siècle qui a suivi celui d'Elisée. Donc les actions et les miracles d'Elie et d'Elisée étaient des faits encore récens, publics et notoires dans les royaume de Juda et d'Israël, lorsqu'ils furent décrits; donc le critique qui les nie, et qui révoque en doute l'existence du prophète qui les a opérés, pèche autant contre les règles de la saine critique que contre la religion.

« Mais si Elie exista..... jamais Juif ne fut plus » barbare. »

« Elie, selon d'autres incrédules (Esprit du » judaïsme, c. 8. pag. 102; Tindal, c. 13. pag. » 240; Morgan, tom. I. pag. 312, 315), vengea » le meurtre de ses confrères mis à mort par » ordre d'Achab et de Jésabel : une famine » cruelle et une sécheresse avaient, dit-on, à la » prière de ce saint homme, désolé son pays. » Miracle bien digne d'un prophète juif, par » lequel l'innocent se trouvait bien plus puni » que les coupables! Cependant cette calamité » nationale força le roi d'implorer le secours » d'Elie qu'il avait voulu faire périr. L'homme » de Dieu se laissa fléchir; mais ce fut à condi- » tion qu'il aurait la liberté de faire égorger » quatre cent cinquante prophètes de Baal, pour

» expier le châtiment des prophètes hébreux
» que Jésabel avait fait punir du dernier
» supplice. »

Nous avons déjà observé qu'il est absurde de peindre Elie comme un méchant homme, et de supposer que la sécheresse et la pluie, la famine et la fertilité fussent à ses ordres. Il est faux que Dieu, par les fléaux dont nous parlons, ait puni les innocens plus que les coupables; tout Israël, à la réserve d'un très-petit nombre, était plongé dans l'idolâtrie, ainsi que son roi; il dépendait d'eux de fléchir le ciel par leur pénitence. D'ailleurs Dieu peut dédommager ceux qu'il afflige dans cette vie. Quand il envoie des calamités générales dont tout le monde souffre, elles servent à la sanctification des bons; elles les purifient, et leur méritent un bonheur éternel. Mais, encore une fois, n'est-il pas absurde de s'en prendre au prophète qui les prédit par ordre du Tout-puissant?

Il est faux qu'Elie se soit laissé gagner, *sous condition* de faire tuer les prêtres de Baal. Il demande seulement à Achab de faire assembler le peuple avec cette troupe de prêtres idolâtres, de préparer un sacrifice, et de reconnaître pour seul Dieu celui qui fera tomber le feu du ciel sur la victime. Les prêtres idolâtres invoquent inutilement leur dieu; Elie prie le Seigneur à son tour; le feu tombe du ciel à la vue de tout le peuple, et consume le sacrifice. Le roi et ses

sujets reconnaissent leur faute et adorent le Seigneur. Au lieu de lancer quelques traits au hasard contre la conduite d'Elie, les incrédules devraient prouver que ce miracle ne fut pas réel. Mais comment Elie aurait-il fasciné les yeux d'un peuple entier, au point de lui persuader qu'il voyait descendre le feu du ciel sur un autel; que ce feu brûlait le bois, les pierres et tout l'appareil du sacrifice? S'il y avait eu le plus léger soupçon de fraude, Elie n'eût-il pas été sur-le-champ victime de la fureur des idolâtres?

Il exige que ces imposteurs, qui séduisaient le peuple, soient mis à mort; il n'est point ici question de vengeance, mais d'exécuter la loi. Après avoir montré l'impuissance des fausses divinités dont Jésabel avait introduit le culte en Israël, il fait exécuter, contre les ministres impies de ces abominables divinités, la loi portée par Moyse (Exod. XXII. v. II) pour toute l'étendue de la terre de Canaan. Ils méritèrent surtout ce traitement, après qu'à leur instigation cette reine avait fait rechercher et mettre à mort les prophètes du vrai Dieu. Il n'appartenait qu'à l'impie Voltaire d'opposer au dogme de l'unité de Dieu la prétendue *bonne foi des prêtres de Baal* et des autres divinités cananéennes.

Ce critique, à cette occasion, nous apprend une chose ignorée de tous les savans qui con-

naissent la valeur des termes hébreux, c'est que *Sabbaoth* signifie *Seigneur*. Jusqu'ici on avait cru (et vraisemblablement on croira encore dans la suite) que *Sabbaoth* signifiait *les armées*. On avait remarqué que les idolâtres employaient ce nom pour désigner cette multitude d'étoiles qu'ils divinisaient, et que les Hébreux au contraire nommaient le vrai Dieu, le Dieu unique, *Seigneur de cette multitude d'astres* que les Gentils adoraient sous le nom de *milice céleste*. Revenons à Elie.

« C'était un rude homme (Voltaire, Bibl. » expliq.) que cet Elie qui égorgeait tout seul » 850 prophètes, ses confrères; car il est dit qu'il » les tua tous. »

Ainsi quand on lira dans un historien qu'un général a tué tant d'hommes aux ennemis; qu'il a fait tant de prisonniers; qu'il a pris ou coulé à fond tant de vaisseaux, cela signifiera qu'il a fait tout cela *seul*, *de ses propres mains?*

« Jésabel, ajoute-t-il, est assez sotte pour » faire avertir Elie par un messager qu'elle le » fera prendre le lendemain; c'était lui donner » un jour pour se sauver. »

Le miracle qu'Elie venait d'opérer avait produit une révolution subite dans les esprits; de là ce coup d'autorité contre les faux prophètes, qui ne fut fait que du consentement d'Achab et de tout le peuple. Quand Jésabel en fut informée, elle fit faire, dans son dépit et son empor-

tement, des menaces à Elie dont au fond elle redoutait la présence. Le prophète qui connaissait la faiblesse d'Achab et le caractère inconstant des Israélites craint que leurs dispositions passagères ne changent bientôt, et que Jésabel ne soit en état d'effectuer ses menaces.

« Mais un homme qui ressuscite les morts,
» et qui dispose des nuées et de la foudre, est-
» il assez poltron pour fuir devant une femme? »

Cet homme savait que ce n'était pas par sa propre puissance qu'il avait opéré ces prodiges; que Dieu qui en était l'auteur ne s'était point engagé à les répéter à tout instant; qu'il y aurait de la présomption et de l'orgueil à négliger les moyens humains d'échapper au danger que fournit la prudence, lorsque le ciel n'en indique point d'extraordinaires.

« Le plus grand prophète, le premier ministre
» de l'Eternel, courir comme un valet de pied
» devant la charrette du roi d'Israël. »

Suivant ce critique, les envoyés de Dieu devraient être choisis parmi les hommes puissans, parmi les riches du siècle; il en a cependant été autrement, soit dans l'ancienne loi, soit dans l'établissement et la propagation de la nouvelle; et ces prédicateurs, ces ministres *à pied* ont changé la face de la terre, et sont encore l'objet du respect et de la vénération des peuples.

« Mais pourquoi *courir?* »

C'était

C'était pour convaincre Achab que, quoique le ciel fût serein, l'orage allait venir si promptement qu'il serait impossible de l'éviter, si on ne faisait pas la plus grande diligence.

NOTE XXVI.

Sur le verset 30 *du chapitre vingtième du troisième livre des Rois.*

Au troisième livre des Rois, chapitre XX, les Syriens, vaincus par une poignée d'Israélites, osent dire que le Dieu d'Israël étant le Dieu des collines et non celui des vallées leur armée nombreuse a dû être battue sur des hauteurs, mais qu'elle sera infailliblement victorieuse dans la plaine. Ils se rangent donc en bataille dans la vallée d'Aphec. Un prophète fait entendre sa voix au roi d'Israël, et dit : Parce que les Syriens ont osé dire : *Jehovah est le Dieu des montagnes et non celui des vallées ;* voilà que je vais livrer toute cette grande multitude entre vos mains, et vous saurez que je suis le Seigneur. Effectivement la bataille se donne, et cent mille Syriens sont taillés en pièces : vingt-sept mille seulement prennent la fuite, et courent à toute bride vers la ville d'Aphec, pour échapper aux vainqueurs.

Jusqu'ici tout édifie le vrai fidèle. A la vue des prodiges que le Tout-Puissant opère en faveur

de son peuple et pour la gloire de son nom, il reconnaît le créateur et le maître de l'univers, et il exalte sa bonté; mais ce qu'ajoute l'écrivain sacré (v. 30) forme une difficulté très-forte, et l'on est étonné qu'elle ait échappé aux censeurs de nos Livres saints, qui en ont tant avancé de frivoles et de ridicules : selon la Vulgate, on lit : *La muraille tomba sur vingt-sept mille hommes qui étaient restés.* Un mur qui écrase par sa chute vingt-sept mille hommes présente un fait véritablement incroyable, et les commentateurs de la Bible n'ont point donné d'explication suffisante à ce texte qu'ils n'ont pas assez approfondi, pour n'avoir pas fait assez d'attention à l'impossibilité physique qu'un mur puisse tomber de manière à écraser vingt mille hommes.

Le continuateur des *Réponses critiques par M. l'abbé Bullet*, avant d'expliquer ce fait, a voulu s'assurer de sa vérité et bien saisir le sens de l'original avant d'en hasarder l'interprétation. Après y avoir réfléchi, il a prouvé que ce passage devait être traduit ainsi : *Et ceux qui étaient demeurés à Aphec prirent la fuite vers la ville*, et on tomba avec fureur *sur les vingt-sept mille hommes qui étaient restés.*

Toutes les circonstances exigent ce sens. Les Syriens, voyant leur armée détruite, cherchent à se sauver vers la ville d'Aphec qui leur appartenait. Les Israélites vainqueurs les pour-

suivent et les taillent tous en pièces, suivant la prophétie de l'homme de Dieu : *Voilà que je vais livrer cette grande multitude entre vos mains.* Dès-lors on conçoit parfaitement que la ville d'Aphec a pu ne pas tomber entre les mains des Israélites, et Benadad, qui s'y était réfugié, aura pu de là envoyer des ambassadeurs, et traiter avec le roi d'Israël.

C'est aussi le sens de l'hébreu. La première partie du verset se traduit littéralement : Ceux qui restèrent en Aphec s'enfuirent *vers la ville.* Dans la seconde partie, 1.° le mot hébreu que la Vulgate a rendu par *murus*, *mur*, signifie aussi *ira*, *furor*, *excandescentia*, *indignatio*, colère, fureur, indignation, etc. (voyez Gen. XXVII. v. 44. Deut. IX. v. 19. Job XIX. v. 29). 2.° Le verbe que la Vulgate a rendu par *cecidit*, *tomba*, *écrasa*, signifie également *percussit*, *occidit*, *invasit*, frappa, extermina, etc. (voyez Jud. VII. v. 13. II. *Reg.* XX. v. 8. I. Paralip. V. v. 10, etc.). Le texte original porte donc : *Et irruit furor super viginti septem millia virorum residuorum ;* ou bien *percussum est cum furore super*, etc.; ou enfin *percussit furor super*, etc. ; on tomba avec fureur sur les vingt-sept mille hommes qui étaient restés.

NOTE XXVII.

Sur le verset 16 du dix-neuvième chapitre du troisième livre des Rois, et sur le verset 2 du chapitre neuvième du quatrième livre des Rois.

« De quoi se mêlent, disent les incrédules » (Esprit du judaïsme, c. 8; Morgan, tom. I. » pag. 320; Bibl. expl.), Elie et ensuite Elisée » de désigner un roi à la Syrie, et un autre à » Israël; de cabaler chez une nation et dans un » royaume étranger? Ce sont les vrais auteurs » des révolutions arrivées dans ces deux états. »

Ils se mêlent de ce que Dieu leur commande, et l'ordre de Dieu est prouvé par des miracles. Ces deux prophètes n'ont cabalé ni en Syrie pour Hazaël ni dans Israël pour Jehu; ils n'ont contribué en rien à ces révolutions. Lorsque les rois ont péri dans les batailles, sont morts de maladie, ou qu'ils ont été tués par trahison, les incrédules prétendent que les prophètes en ont été la cause, parce qu'ils ont prédit quels seraient leurs successeurs. Jehu tua le roi d'Israël, extermina la maison d'Achab et tous les adorateurs de Baal; mais ce ne fut ni par les conseils d'Elie qui n'existait plus, ni par ceux d'Elisée. La prédiction en avait été faite plus de vingt ans aupa-

ravant. Les malheurs de la nation juive ont été causés par les crimes des rois et du peuple, et non par les prophètes qui ont fait tout ce qu'ils ont pu pour les prévenir.

NOTE XXVIII.

Sur les versets 19 et suivans du chapitre vingt-deuxième du troisième livre des Rois.

Le conseil de Dieu auquel Satan assiste, et dans lequel il propose des moyens de tromper Achab, n'est évidemment autre chose qu'un emblème par lequel le prophète Michée exprime, dans le style le plus figuré, le juste jugement de Dieu qui livre à l'esprit de séduction de mauvais princes, tels qu'Achab, lorsqu'ils veulent être trompés, et qu'ils se refusent comme lui aux lumières et aux instructions qu'ils ont reçues tant de fois. Que fait ici l'incrédule Voltaire ? ce sophiste, qui fait d'Elie, de Judith, d'Esther, autant de personnages allégoriques, et qui donne pour des paraboles les récits les plus simples, prend ici au pied de la lettre tout le discours du prophète, pour en conclure que, selon l'historien sacré qui le rapporte, Satan a réellement ouvert un avis dans le conseil de Dieu qui, *cherchant à tromper Achab* (Bibl. expliq.), *ne savait comment s'y prendre*. Il compare, avec

une indécence sacrilége, ce trait de l'histoire sainte à celui de l'Iliade où Jupiter envoie un songe menteur à Agamemnon; il porte même l'impiété jusqu'à donner l'avantage au Jupiter d'Homère. Mais si le Dieu d'Israël avait voulu tromper Achab, pourquoi le fit-il avertir par son prophète que ceux qui l'environnaient le flattaient et le trompaient ? Pourquoi lui fit-il prédire avec tant de précision et de fermeté la fin malheureuse de l'expédition qu'il méditait ? N'est-il pas démontré par cet endroit même que, loin de chercher à tromper ce roi impie, Dieu lui procurait des avertissemens salutaires? Ainsi quand le prophète dit ici que *Dieu a mis l'esprit de mensonge en la bouche de tous les prophètes d'Achab*, il fait entendre uniquement que Dieu, lassé de la résistance d'Achab et de la perversité de ses prophètes, les a abandonnés à leur aveuglement volontaire et aux suggestions de l'esprit de ténèbres qu'ils ont écouté préférablement à la voix du ciel et à celle de ses ministres. (Voyez notre note XIII. sur l'Exode.)

IVme LIVRE DES ROIS.

NOTE I.

Sur les versets 9 et suivans du premier chapitre du quatrième livre des Rois.

Ochosias, roi d'Israël, imite l'impiété de son père Achab ; Elie prédit sa mort. Ce roi envoie deux fois un détachement de cinquante hommes pour se saisir du prophète; Elie fait tomber sur eux le feu du ciel qui les consume. « Voilà, » disent les incrédules, un nouveau trait de » cruauté. »

Si les deux premiers officiers envoyés par Ochias à la tête de cinquante hommes chacun, avec ordre de se saisir du prophète Elie, avaient parlé à l'envoyé de Dieu d'une manière respectueuse, comme fit le dernier, ils auraient évité ce châtiment. Mais des satellites d'un roi impie, qui secondaient ses ordres injustes, et qui s'avançaient contre Elie, sans respect pour son ministère, pour lui faire violence, furent punis avec justice. Pour soutenir le contraire, il faudrait prouver que Dieu ne peut jamais punir les idolâtres obstinés, non plus que les exécuteurs de leurs ordres injustes; enfin qu'il doit abandonner ses ministres à leur fureur et à toute leur rage.

NOTE II.

Sur le verset 9 du chapitre second du quatrième livre des Rois.

« Un personnage, disent les censeurs de la
» Bible, d'une sainteté éminente, un humble
» disciple du plus grand des prophètes, peut-il
» ne pas se contenter d'avoir l'esprit prophé-
» tique, et le don des miracles au degré que
» l'avait Elie ? »

« On s'est beaucoup tourmenté, dit un autre
» critique plus audacieux (Voltaire, Bibl. ex-
» pliq.), pour savoir ce que c'est que ce double
» souffle ou ce double esprit qu'Elisée, valet
» et successeur d'Elie, demande à son maître.
» Il lui demande un esprit qui en vaut deux,
» c'est le *duplici panno* d'Horace; c'est comme
» nous disons : enfermer à double tour, etc. »

Elisée n'a manqué ni à la modestie ni à l'humilité. Il n'a point demandé d'avoir la moitié plus de génie que n'en avait son maître, comme l'incrédule le suppose. Il a demandé une portion abondante de cet esprit de zèle qui faisait le caractère d'Elie. Il désira d'obtenir *dans l'esprit prophétique* cette portion privilégiée que la loi et l'usage accordaient aux aînés dans les biens de la terre. Le texte porte littéralement : *Et sit*,

obsecro, portio duorum in spiritu tuo ad me. Car l'expression originale *phi scenaïm* signifie *portio duorum*. Ainsi la Vulgate elle-même les a rendus. (Zachar. XIII. v. 8. et Deut. XXI. v. 17.)

Or les Juifs entendaient par ces termes *portio duorum* la portion de l'aîné. Chez eux, un père partageant sa succession entre ses enfans devait donner à l'aîné la part de deux, c'est-à-dire autant qu'il en revenait à deux des cadets. La loi l'ordonnait expressément (Deut. XXI. v. 17), et appelait cette part *phi scenaïm*.

Dès-lors il est aisé de concevoir pourquoi Elisée demande cette portion de l'aîné. Il était le premier et le plus chéri des disciples de ce prophète. Il pouvait donc prétendre à une portion privilégiée, *à la part de l'aîné*, dans la succession de son maître qui ne pouvait lui laisser que les dons du ciel, n'ayant pour tout bien que son manteau et ses vertus. Voilà pourquoi il fait allusion à la portion que l'usage et la loi accordaient aux aînés : allusion si marquée qu'il se sert des termes mêmes de la loi et dit : *Faites, je vous prie, que j'obtienne une portion d'aîné dans votre esprit.*

NOTE III.

Sur les versets 23 et 24 du second chapitre du quatrième livre des Rois.

« Si l'histoire (Voltaire, Bible expliquée) des
» quarante-deux petits garçons était vraie, dit
» milord Bolingbrooke, Elisée ressemblerait à
» un valet qui vient de faire fortune et qui fait
» punir quiconque lui rit au nez : quoi ! exécra-
» ble valet de prêtre, tu ferais dévorer par des
» ours quarante-deux enfans innocens pour t'a-
» voir appelé chauve ! Heureusement il n'y a
» point d'ours en Palestine. Ce pays est trop
» chaud et il n'y a point de forêts. »

Ce n'est pas seulement l'auteur du quatrième livre des Rois; c'est David parlant des exploits de sa jeunesse (I. *Reg.* XVII. v. 34); c'est Salomon (Proverbes XXVIII. v. 5); c'est Isaïe (XI. v. 7, et LIX. v. 2); c'est Amos (V. v. 19); c'est Jérémie (*Thren.* III. v. 10); c'est l'auteur du livre de l'Ecclésiastique (XLVII), qui attestent qu'on rencontre fréquemment des ours dans la Terre promise. Thevenot (Voyage du Levant, c. 25) atteste qu'il a vu plusieurs ours dans son voyage de Suez au Tor, un entr'autres qui passa l'eau à la nage à la pointe de Suez. Les sommets du Liban et de l'anti-Liban sont perpétuelle-

ment couverts de neige; on en doit dire autant des montagnes de l'Idumée qui sont une branche de l'anti-Liban; la Palestine est donc presque entièrement environnée des repaires des ours.

Le critique prétend que la Palestine est un pays trop chaud pour produire des ours. Mais le climat de la Palestine est-il plus chaud que celui de la Libye et de la Numidie, ou que les sables brûlans de l'Afrique? Cependant selon M. de Buffon (tome 17, édition in-12, pages 64 et 65) on trouve des ours bruns ou roux dans les climats froids et tempérés, et même dans les régions du midi; ils étaient communs chez les Grecs; les Romains en faisaient venir de *Libye* pour leurs spectacles; il s'en trouve à la Chine, au Japon, en *Arabie*, en *Egypte* et jusque dans l'île de Java. Jules-Solin nous apprend (chap. XXXIX) que les ours de la *Numidie* sont plus gros et plus furieux que ceux des autres contrées et qu'on en a vu au cirque par centaine. Strabon nous dit (l. 17) que les ours sont si communs dans la *Mauritanie* que les habitans se servent de leurs peaux pour les usages les plus communs de la vie.

« Il y a des naturalistes (Bible expliquée) qui
» prétendent qu'on ne voit point d'ours dans
» les pays qui nourrissent des lions. »

Les naturalistes disent précisément tout le contraire. Ceux que nous venons de citer nous ont dit qu'on trouvait des ours en *Libye*, en *Mauritanie*, en *Numidie*, etc. Qui ignore que

ces contrées fourmillent de lions? Ecoutons encore Valmont de Bomare au mot *ours* : *Les ours noirs n'habitent guère que les pays froids..... On en trouve même dans les régions du midi*, etc. Voyez aussi l'article *lion*.

Les naturalistes sont donc persuadés qu'il y a des lions et des ours dans un même pays.

« Il n'y a point de forêts dans la Palestine. »

Les voyageurs nous disent encore tout le contraire. Le savant Hasselquist, dont les voyages ont été publiés par ordre du roi de Suède, parle ainsi (pag. 222 et suiv. de la traduction française; Paris, 1769) :

« Je partis le 2 de mai d'Acre pour me rendre » à Nazareth..... Nous passâmes par un village » appelé Rama..... Il y avait au delà *de grands* » *bois* de chênes d'Orient..... Au sortir de *ces* » *bois* nous entrâmes dans les belles plaines de » Zabulon..... Nous trouvâmes à l'extrémité une » belle *forêt de chênes*..... Nous fûmes de Naza- » reth au mont Thabor. *Tout le pays est rempli* » *de forêts* à travers lesquelles nous vîmes *Sa-* » *marie*. » Nous pourrions citer Josephe et plusieurs autres voyageurs, mais qu'est-il besoin d'apporter un plus grand nombre de témoignages? Voilà des *forêts*, un pays *plein de forêts*, et cela dans le royaume de Samarie où vivait Elisée.

« Elisée fut un homme très-vindicatif et très- » cruel d'avoir fait dévorer par des ours qua-

» rante-deux enfans innocens pour l'avoir appelé
» chauve. »

M. Bullet (Réponses critiques, tome I) a montré que le terme *achkhar* rendu dans la Vulgate par *puer*, *enfant*, peut très-bien signifier des *gens du petit peuple*, comme nous disons nous-mêmes tous les jours en français *le petit peuple*, pour marquer le menu peuple ; de *petites gens*, pour désigner des personnes du bas peuple ou, si l'on veut, de *la canaille*. Voltaire aurait dû réfuter cette réponse, ou ne pas répéter pour la centième fois qu'Elisée avait fait *mourir quarante-deux enfans innocens*.

Nous pourrions aussi observer 1.° que ces quarante-deux personnes de la lie du peuple, qui avaient insulté le prophète, c'est-à-dire l'envoyé de Dieu même, s'étaient rendus coupables du crime de lèse-majesté, puisque le gouvernement de la nation juive était théocratique, et que Dieu avait expressément ordonné de respecter ses prophètes.

2.° En supposant que ceux qui insultèrent Elisée fussent des enfans de douze à quatorze ou quinze ans, nous opposons aux emportemens et aux sarcasmes des incrédules la judicieuse observation du savant Bochart et des auteurs anglais de l'Histoire universelle : *Il est vraisemblable*, disent-ils, *que ces enfans étaient nés des idolâtres de Béthel et que leurs parens les excitaient à insulter les prophètes du vrai Dieu.*

Les pères plus coupables que les enfans méritaient d'être punis dans la personne de ceux qu'ils rendaient les instrumens de leur malice.

« Elisée les *maudit* au nom du Seigneur. (Es-
» prit du judaïsme, c. IX.) »

Le texte original dit seulement : Il se retourna, il les vit et les *réprimanda* de la part de Dieu. C'est le sens du verbe *kalal* qui signifie *donner une réprimande*, *réprimander* quelqu'un, lui *dire ses vérités* (Néhémie, 13. v. 25). Quoi qu'il en soit, de deux choses l'une, ou l'arrivée des ours qui tombèrent sur ces jeunes gens fut un effet du hasard ou ce fut un châtiment surnaturel. Dans le premier cas le prophète n'en est pas responsable ; dans le second c'est à Dieu qu'il faut s'en prendre.

« Point du tout, répliquent les incrédules,
» c'est à la Bible ; elle nous fait entendre que
» Dieu prêtait son pouvoir pour servir à la pas-
» sion d'un vieillard vindicatif et cruel ? N'est-ce
» pas là un blasphème ? »

Où l'Ecriture dit-elle que Dieu en a agi ainsi pour satisfaire la vengeance du vieillard et non pour faire respecter ses prophètes dans un pays où ils étaient persécutés et mis à mort ? Il faudrait prouver que l'on avait raison de les mépriser et de les insulter, ou que ces jeunes gens n'avaient pas cette intention ; alors il sera permis de conclure que la vengeance est injuste, que Dieu a mal fait de punir ces *innocentes créatures*.

Tindal faisait encore une autre objection contre ce fait. Il disait qu'il était impossible que deux ours mangeassent quarante-deux enfans.

On répond à Tindal que ni la Vulgate ni l'hébreu ne disent que les ours *dévorèrent* ces quarante-deux personnes. La Vulgate dit *laceraverunt*, ce qui signifie aussi bien *blesser* que *dévorer*. Le terme hébreu signifie *se jeter contre quelqu'un, le blesser*, etc. Ainsi les versets 23 et 24 du second chapitre du quatrième livre des Rois doivent être rendus à la lettre en ces termes :

« Elisée vint de là à Béthel, et comme il avan-
» çait, des gens du petit peuple (ou des jeunes
» gens) sortis de la ville se moquaient de lui et
» lui disaient : *Monte, chauve, monte, chauve.*
» Elisée se retourna, les vit et les reprit de la
» part de Dieu. Deux ours sortis du bois en
» blessèrent quarante-deux. »

NOTE IV.

Sur le verset 15 du troisième chapitre du quatrième livre des Rois.

« POURQUOI Elisée ne peut-il prophétiser sans
» le secours d'un ménétrier? (Voltaire, Bible ex-
» pliquée.) »

« Il fallait aux prophètes (Morgan, tome 1.
» pag. 22; Esprit du judaïsme, note, pag. 123;

» De l'Homme, tome 2. pag. 202) des instru-
» mens de musique pour se disposer à l'inspira-
» tion. Les Coryphantes, les Galles ou prêtres de
» Cybèle, ceux de la déesse de Syrie, les devins
» des sauvages faisaient de même. L'auteur de
» l'Examen important dit (chapitre X. pag. 49)
» que l'on annonçait l'avenir en dansant. »

La coutume de joindre le chant et la danse aux exercices publics de religion a régné dans tous les temps et chez tous les peuples. Qu'y a-t-il d'étrange et d'indécent qu'Elisée ait employé le chant des hymnes sacrées pour se disposer à recevoir l'inspiration divine? Il ne faut pas croire que le don de prophétie fût habituel et continuel. Dieu n'inspirait ses prophètes que lorsque cela était utile à ses vues et à ses desseins. Au reste on ne voit dans tous les Livres saints qu'Elisée qui ait demandé pour prophétiser l'assistance d'un musicien. De ce seul exemple isolé les incrédules concluent que tous les prophètes ne pouvaient sans ce secours prédire l'avenir. Cette conséquence est évidemment déraisonnable. On ne peut même rien conclure de ce fait, relativement à la personne d'Elisée. Le texte sacré ne nous apprend pas pour quel motif il désirait le musicien. Ne pourrait-on pas en donner une raison particulière? Le prophète venait d'avoir un mouvement d'impatience très-vif contre le roi Joram qui, tout idolâtre qu'il était, prétendait obliger les prophètes du Sei-

gneur

gneur à lui prédire l'avenir. Elisée put demander un musicien pour se remettre de cette effervescence.

On cite les chants des *Coryphantes*, des *prêtres de Cybèle*, de la *déesse de Syrie*, des *devins des sauvages;* mais a-t-on connaissance qu'ils aient prétendu être inspirés? A-t-on conservé quelques recueils de leurs prophéties? Qu'on les produise et nous les comparerons avec celles d'Elisée, d'Isaïe, de Jérémie et des autres prophète. Parce que David était prophète et qu'il a dansé devant l'arche, s'ensuit-il qu'on annonçait l'avenir en *dansant?* En quel endroit est-il dit que ce saint roi a fait quelque prophétie dans cette circonstance? Ce n'est donc qu'en confondant la fonction des prophètes avec celle des musiciens, le chant et la danse avec l'inspiration, que les incrédules cherchent à en imposer à ceux qui n'ont jamais lu l'Histoire sainte et qui ne la connaissent que d'après leurs rapports infidèles et travestis.

Nous avons justifié Elisée (voyez notre note XI sur le livre des Nombres) sur la prétendue permission que Voltaire (Bibl. expliq.) dit avoir été accordée sans restriction par ce prophète à Naaman d'adorer le dieu Rimnon, suivant le verset 18 du chapitre cinquième du quatrième livre des Rois.

NOTE V.

Sur les versets 26 et suivans du chapitre sixième du quatrième livre des Rois.

« Des critiques prétendent, dit Voltaire (Dic-
» tionnaire philosophique) , que cette aventure
» (celle des deux femmes de Samarie) ne peut
» être arrivée comme elle est rapportée dans le
» quatrième livre des Rois. Il est dit dans ce
» livre que le roi d'Israël en passant par le mur
» ou sur le mur de Samarie, une femme lui dit :
» *Sauvez-moi, Seigneur Roi; et le roi répliqua :*
» *Que veux-tu? Elle répondit : O roi, voici une*
» *femme qui m'a dit : Donnez-moi votre fils,*
» *nous le mangerons aujourd'hui, et demain*
» *nous mangerons le mien*, etc. »

« Ces censeurs prétendent qu'il n'est pas vrai-
» semblable que le roi Benadab assiégeant Sa-
» marie ait passé tranquillement par le mur ou
» sur le mur de Samarie pour y juger des causes
» entre les Samaritains. »

Assurément *cela n'est point vraisemblable*, cela choque au contraire toute vraisemblance, qu'un roi ennemi assiégeant une ville ennemie *ait passé tranquillement par le mur ou sur le mur de cette ville pour juger des causes entre ses habitans ;* c'est bien ce qu'on peut imaginer de plus absurde.

Mais cette absurdité n'est point dans le quatrième livre des Rois. Ce livre marque expressément (VI. v. 16) que ce fut au *roi d'Israël* que ces deux femmes s'adressèrent. Ce livre est-il responsable de ce que des critiques, ou ignorans ou de la plus insigne mauvaise foi, confondent ce qu'il a parfaitement distingué, à savoir le roi d'Israël d'avec le roi de Syrie.

« Il est encore moins vraisemblable (*ibid.*)
» que deux femmes ne se soient pas contentées
» d'un enfant pour deux jours : il y avait là de
» quoi les nourrir quatre jours au moins. »

Ces critiques savent sans doute de quel âge et de quelle grandeur était cet enfant ; et ils ont exactement calculé ce que peuvent manger en quatre jours deux femmes dévorées depuis longtemps d'une faim cruelle.

Voilà comme raisonnent les habiles censeurs de nos divins Livres. Qu'ils sont bien dignes de la confiance de leurs lecteurs !

NOTE VI.

Sur les versets 8 *et suivans du chapitre huitième du quatrième livre des Rois.*

VOLTAIRE accuse Elisée (Philosophie de l'histoire, Bible expliquée) d'avoir employé *l'ambiguité des réponses* pour se ménager une évasion

à tout évènement. Il cite pour le prouver sa réponse au traître Hazaël. Tindal avait déjà fait cette objection.

Résolu d'assassiner le roi de Damas son souverain, le perfide Hazaël était venu de la part de ce prince malade consulter le prophète et savoir s'il guérirait. « Elisée, dit Voltaire, répondit » que *le roi pourrait guérir, mais qu'il mourrait.* » Si Elisée n'avait pas été un prophète du vrai » Dieu, on aurait pu le soupçonner de se ménager une évasion ; car si le roi n'était pas mort, » Elisée avait prédit sa guérison en disant qu'il » *pourrait guérir*, et qu'il n'avait pas spécifié le » temps de sa mort. »

On pourrait en effet *le soupçonner* si l'on en jugeait par la manière dont le sophiste rapporte cette réponse; mais que l'on consulte le texte : Elisée y dit à Hazaël : *Allez, rapportez à votre maître qu'il pourrait guérir*, c'est-à-dire que sa maladie n'est pas mortelle ; *mais*, ajouta-t-il en regardant fixément le traître, *le Seigneur m'a révélé qu'il mourra*, c'est-à-dire *que vous lui arracherez vous-même la vie.* Ainsi le comprit Hazaël; et sentant par cette réponse et par le regard fixe du prophète qu'il avait lu dans son cœur, *il se troubla et rougit*, dit le texte. Voilà comme Elisée se ménageait une évasion.

Parce qu'Elisée se mit à pleurer en réfléchissant sur les maux qu'Hazaël devait faire un jour aux Israélites, l'auteur de l'Esprit du ju-

daïsme (chap. 9. page 129) soutient qu'il les lui suggéra. « Benadab, roi de Syrie, dit cet autre » incrédule, envoie quarante chameaux chargés » de présens à Elisée *qui les reçoit* et inspire à » Hazaël le dessein de tuer son maître. » De là cet auteur conclut que le métier de prophète était très-lucratif.

Où est-ce qu'il est écrit qu'Elisée *reçut* ces présens ? L'Ecriture ne le dit point ; elle nous apprend au contraire que ce prophète avait refusé ceux de Naaman qu'il venait de guérir de la lèpre (IV. *Reg.* v. 16), et qu'il punit Giezi son serviteur pour en avoir reçu en secret.

De ces deux accusations intentées à Elisée par deux philosophes, l'une détruit l'autre; car si le prophète eût suggéré à Hazaël le dessein de tuer son maître, avait-il besoin de se ménager une évasion pour justifier sa prophétie ?

NOTE VII.

Sur le verset onze du chapitre neuvième du quatrième livre des Rois.

« Les critiques demandent pourquoi le jeune » prophète qui fut chargé par le prophète Elisée » d'aller sacrer Jehu roi d'Israël fut traité *d'insensé* par les officiers qui étaient avec ce » prince. »

Les manières, les gestes, les regards des prophètes juifs, la singularité de leur habillement, leur vie austère et retirée, leur coutume de paraître rarement en public et seulement dans les occasions extraordinaires, lorsqu'ils venaient annoncer les jugemens de Dieu, contribuaient à leur donner un air étrange et surprenant. On voit aussi par là que de tout temps les personnes consacrées plus particulièrement à Dieu ont été l'objet du mépris et de la dérision des hommes peu religieux.

NOTE VIII.

Sur le verset 2 du chapitre seizième du quatrième livre des Rois.

« Achaz, dit Voltaire (Bible expliquée), engendra, selon le texte, Ezéchias à l'âge de dix ans : c'est de bonne heure. »

Si Voltaire avait approfondi l'étude de l'histoire sacrée, il se serait aperçu qu'il y a des variantes dans le texte et il eût supprimé sa remarque. Il est vrai qu'on y lit aujourd'hui qu'Achaz âgé de vingt ans monta sur le trône, qu'il régna seize ans, et qu'Ezéchias son fils lui succéda âgé de vingt-cinq ans; mais les exemplaires du second livre des Paralipomènes (XVI. v. 2) que les traducteurs grecs, syriens et arabes avaient

sous leurs yeux portaient qu'Achaz avait *vingt-cinq ans* lorsqu'il commença à régner. Il suit de là que ce prince a vécu quarante-un ans, et qu'il en avait seize lorsqu'il engendra Ezéchias qui devint son successeur à l'âge de vingt-cinq ans.

NOTE IX.

Sur le verset 6 du chapitre vingt-huitième du second livre des Paralipomènes.

« Les Paralipomènes, dit Voltaire (Bible expliquée), disent qu'un certain roitelet d'Israël nommé Phacée tua en un jour à Achaz cent vingt mille hommes dans un combat et lui fit deux cent mille prisonniers : c'est beaucoup. »

Les Paralipomènes disent (*ibid.* v. 8) que ces prisonniers étaient des *femmes* et des *enfans* que le roi d'Israël enleva de dessus les terres d'Achaz. Il est à propos d'observer que ces prétendus *roitelets d'Israël* avaient d'autres rois pour tributaires, tels que ceux d'Ammon et de Moab. *Le roi de Moab*, dit le quatrième livre des Rois (III. v. 4), *nourrissait de grands troupeaux et payait au roi d'Israël cent mille agneaux et cent mille moutons avec leur toison ; mais après la mort d'Achab il rompit l'accord qu'il avait fait avec le roi d'Israël : c'est pourquoi Joram, roi d'Israël, ayant assemblé ses troupes..... défit les Moabites.*

NOTE X.

Sur le verset 25 *du chapitre dix-septième du quatrième livre des Rois.*

« Les critiques, dit Voltaire (Bible expliquée), » demandent pourquoi Dieu n'envoya pas des » lions pour dévorer Salmanasar et son armée, » au lieu de faire manger par ces animaux ces » émigrans innocens qui venaient cultiver une » terre ingrate devenue déserte ? »

La réponse est aisée : les dix tribus opiniâtrement schismatiques et très-fréquemment idolâtres méritaient de la part du Ciel un châtiment temporel et éclatant selon l'économie de la loi mosaïque et les menaces attachées à la violation de cette loi ; les rois d'Assyrie devaient en être l'instrument, selon les prédictions des prophètes ; mais le vrai Dieu voulait en même temps faire sentir aux nations idolâtres qu'il était toujours le maître de cette terre qu'il leur avait livrée pour un temps ; qu'il la regardait toujours comme le lieu qu'il avait choisi pour y conserver son culte jusqu'au jour où toutes les nations devaient être appelées à le connaître et l'adorer, chacune dans sa contrée.

« On reste stupéfait (*ibid.*) quand on voit » qu'aussitôt que cette nouvelle peuplade fut

» instruite du culte d'Adonaï elle adora une
» foule de dieux asiatiques inconnus, et qu'on
» brûla des enfans aux autels des dieux étran-
» gers. »

S'il y a lieu *d'être stupéfait*, c'est d'entendre le critique avancer que cette peuplade composée de Babyloniens, de Cuthéens, etc., n'adorait point les dieux de Babylone et de Cutha lorsqu'elle sortit de sa terre natale et qu'elle ne commença à leur offrir des sacrifices barbares, tant de fois réprouvés par la loi de Moyse et par les autres livres des Israélites, que lorsque, transplantée dans le pays de Samarie, elle reçut quelque instruction touchant le Dieu des Hébreux. Qu'il lise sa condamnation dans le texte qu'il tronque et qu'il travestit à son ordinaire. *Ces peuples adorèrent Adonaï* (*ibid.* v. 32 et suiv.) *et servaient aussi leurs dieux, selon la coutume des nations transplantées en Samarie;* c'est-à-dire qu'au culte des idoles qu'ils servaient lorsqu'ils habitaient Babylone et Cutha, Emath, Sepharvaïm, et qu'ils continuèrent d'adorer quand ils furent transplantés dans le pays de Samarie, ils voulurent joindre celui du Dieu d'Israël dont on leur donna quelque notion.

NOTE XI.

Sur les versets 27 et suivans du chapitre dix-septième du quatrième livre des Rois.

VOLTAIRE a prétendu (Bible expliquée, note 167 sur les Rois) que le prêtre hébreu envoyé par Assaraddon, successeur de Salmanasar, aux nouveaux habitans de Samarie était le véritable et le premier auteur du Pentateuque. Nous ne relèverons pas les contradictions perpétuelles dans lesquelles ce critique tombe à ce sujet; nous nous bornerons à montrer directement que ce système du Pentateuque fabriqué en Chaldée par un prêtre schismatique des dix tribus, pour l'usage des Cuthéens transférés à Samarie, et en même temps reçu et adopté à Jérusalem par le roi, le pontife et toute la nation des Juifs, est une chimère des plus absurdes qui aient jamais pu entrer dans une tête humaine.

Ce prêtre, prétendu fabricateur du Pentateuque, était un prêtre des dix tribus, attaché par conséquent au schisme de Jéroboam et au culte de ses veaux d'or; en effet les Cuthéens ses disciples continuèrent le schisme établi par les dix tribus auxquelles ils succédèrent : ce prêtre n'était ni de la tribu de Lévi ni de la famille d'Aaron; car Jéroboam fut obligé de

charger des fonctions du sacerdoce des hommes *du commun et indistinctement quiconque voulut les accepter* (III. *Reg*. XII. v. 31), tous les lévites et tous les prêtres étant demeurés constamment attachés au culte de Jérusalem. Or, nous le demandons, un prêtre partisan du culte du veau d'or aurait-il fabriqué un livre dans lequel l'adoration du veau d'or est représentée comme une abomination digne du châtiment le plus sévère ? C'est cependant ce qu'on trouve dans l'Exode. Un prêtre qui n'était ni de la famille d'Aaron ni de la tribu de Lévi aurait-il fabriqué un livre dans lequel l'entreprise de Coré, Dathan et Abiron est traitée d'attentat que Dieu punit par des miracles ? C'est cependant ce qu'on lit dans le livre des Nombres. Un partisan du culte de Samarie, dans lequel on ne fit aucun usage de l'arche d'alliance, aurait-il fabriqué un livre dans lequel cette arche est représentée comme le trône de la majesté divine et le monument essentiel du culte des Hébreux ? C'est cependant l'idée que les livres de Moyse nous en donnent en une infinité d'endroits, et tous ces traits se trouvent dans le Pentateuque samaritain comme dans celui des Hébreux. Enfin si ce prêtre eût fabriqué cet ouvrage pour les nouveaux colons envoyés de delà l'Euphrate à Samarie, ne l'aurait-il pas fabriqué en leur langue et écrit en caractères qui leur fussent familiers; c'est-à-dire en

langue chaldéenne et en caractères chaldéens ? Cependant le Pentateuque samaritain est en langue hébraïque et en caractères phéniciens.

« Mais, dit Voltaire, ce prêtre n'avait pas eu » le temps d'apprendre le chaldéen. »

Quoi ! Assaraddon, l'un des successeurs de Salmanasar qui avait détruit Samarie, aurait envoyé pour instruire ses Cuthéens quelqu'un qui n'aurait pas su leur langue ? Il y a eu cinquante-huit ans d'intervalle entre la première déportation des Israélites faite par Theglatphalasar et le commencement du règne d'Assaraddon. La destruction de Samarie par Salmanasar est antérieure de huit ans à ce même règne d'Assaraddon. N'y a-t-il pas assez de temps pour apprendre la langue du pays dans lequel on est transplanté ? Mais ajouter à ces insoutenables paradoxes qu'un prétendu livre à peine sorti des mains d'un prêtre des veaux d'or et fabriqué pour des Cuthéens idolâtres pour en faire des partisans du schisme de Jéroboam aura été aussitôt accueilli à Jérusalem, reconnu aussitôt pour la loi civile et religieuse de l'état ; qu'en conséquence le roi aura réformé le culte, grâces à un livre tout récemment fabriqué en Chaldée ! admettre de pareilles absurdités, nous soutenons que c'est le comble de l'aveuglement et du délire.

NOTE XII.

Sur les chapitres 18 *et* 19 *du quatrième livre des Rois.*

« HÉRODOTE, dit Voltaire (Bible expliquée),
» parle d'un Sennacherib qui vint porter la
» guerre sur les frontières de l'Egypte et qui s'en
» retourna parce qu'une maladie contagieuse
» se mit dans son armée; il n'y a rien là que
» dans l'ordre commun. Que le roitelet de la
» petite province de Juda s'humilie devant le
» roi Sennacherib..... ce n'est point une chose
» hors de vraisemblance : mais que le prophète
» Isaïe vienne de la part de Dieu dire à Ezé-
» chias que le roi Sennacherib a blasphémé;
» qu'un ange vienne du haut du ciel frapper et
» tuer cent quatre-vingt mille hommes d'une
» armée chaldéenne, et que cette exécution
» aussi épouvantable que miraculeuse soit inu-
» tile; qu'elle n'empêche point la ruine de Jéru-
» salem, c'est ce qui semblerait justifier l'incré-
» dulité des critiques. »

Ne dirait-on pas en lisant ceci que la ruine de Jérusalem fut la suite de la guerre que fit Sennacherib? cependant l'invasion de ce roi assyrien, qui est de l'an 715 avant notre ère, a précédé de 127 ans la ruine de Jérusalem, arrivée en l'an 588. Mais l'on sera bien plus

surpris quand on saura qu'Hérodote, loin d'attribuer la retraite de Sennacherib à *une maladie contagieuse* dont cet historien ne dit pas mot, la rapporte à une cause miraculeuse, mais infiniment plus singulière et plus incroyable que celle qu'Isaïe lui assigne. Voici le texte d'Hérodote (l. 2) : *Sennacherib, roi des Arabes et des Assyriens, étant venu avec une grande armée pour envahir l'Egypte, les militaires refusèrent d'aider Sethon et de le défendre. Ce roi qui était prêtre de Vulcain se retira déconcerté dans son appartement, déplorant au pied de la statue de son dieu l'extrémité à laquelle il se trouvait réduit : mais s'étant endormi il crut voir ce dieu qui l'encourageait à marcher contre l'armée des Arabes, l'assurant qu'il lui enverrait du secours. Le prêtre de Vulcain rassuré par cette vision vint camper près de Peluse avec ceux d'entre les Egyptiens qui voulurent bien le suivre. Aussitôt une infinité de rats sauvages étant entrée de nuit dans le camp ennemi rongea les arcs et les carquois, les attaches des boucliers ; en sorte que le lendemain l'ennemi se trouvant sans armes prit la fuite après avoir perdu bien du monde.*

Tel est le récit qu'Hérodote faisait de la défaite de Sennacherib, environ deux cent soixante ans après l'évènement. Les philosophes de nos jours le préfèrent à celui d'Isaïe (XXXVII. v. 36) qui était contemporain, à celui des auteurs du

quatrième livre des Rois et du second livre des Paralipomènes, qui écrivaient au plus tard dans le siècle suivant. Ces écrivains, en attribuant cet évènement non *à des rats*, comme Hérodote, mais à *un ange exterminateur*, n'excluaient pourtant pas les moyens sensibles par lesquels la fuite de Sennacherib put être opérée. Quand Dieu pour punir la présomption de David affligea Jérusalem et son royaume du fléau de la peste, un ange en fut le ministre invisible. Ceux qui tombèrent sous le glaive redoutable dont il était armé éprouvèrent l'effet meurtrier des causes secondes que cet ange mettait en action. On en pourrait dire autant de ce qui arriva dans le camp de Sennacherib. La destruction de son armée put être causée par une peste, ou par la foudre, ou par quelqu'un de ces vents brûlans qui se font quelquefois sentir dans les déserts voisins, ou même par Sethon et les Egyptiens qui purent attaquer les Assyriens à l'improviste; et de là vient peut-être que ceux-ci en mémoire de cette action érigèrent une statue à Sethon tenant en main *une souris*, symbole de destruction parmi les Egyptiens (voyez Prideaux, l'ancien et le nouveau Testament accordés avec l'histoire des Juifs, Londres, 1720), ce qui dans la suite put donner lieu à l'histoire des *rats rongeurs* d'Hérodote. Quoi qu'il en soit, non-seulement *des philosophes*, mais toutes les personnes impartiales devraient préférer le récit

d'Isaïe à celui d'Hérodote, si des fables débitées par des payens n'avaient pas pour nos *sages* aveuglés par leurs préjugés et leur haine pour la religion des charmes que ne saurait avoir la vérité racontée par des auteurs juifs. Quiconque voudra y réfléchir attentivement trouvera dans Hérodote le fonds de vérité contenu dans les écrivains sacrés. On y remarque la *fuite subite de Sennacherib* causée par un *miracle* qui mit *pendant la nuit* le trouble et la confusion dans son camp. Le fait est le même, quoique enveloppé chez Hérodote de circonstances fabuleuses, imaginées par les Egyptiens pour attribuer ce miracle à leur roi, prêtre de Vulcain.

NOTE XIII.

Sur les versets 1 et suivans du chapitre vingtième du quatrième livre des Rois.

« Ezéchias, dit Voltaire (Bible expliquée), est » représenté comme un prince lâche et pusil- » lanime qui se met à pleurer quand un inconnu » a l'indiscrétion de lui dire qu'il est en danger. »

Ainsi Isaïe qui avait rempli le ministère prophétique sous les règne d'Osias, de Joathan et d'Achaz, qui avait eu avec ce dernier la célèbre conférence marquée au chapitre septième de sa prophétie et dont nous parlerons en son lieu,

était un *inconnu* par rapport à Ezéchias son fils et son successeur sous lequel il continua de prophétiser. Cependant Ezéchias le *connaissait* si bien que peu de temps avant sa maladie il lui avait envoyé une députation composée des principaux officiers de sa cour (*IV. Reg. XIX. v.* 2 *et* 3). Saint Jérôme et le docte Abarbanel assurent même qu'Isaïe était de la famille de David et cousin d'Ezéchias. La déclaration d'un prophète aussi accrédité que l'était Isaïe devait naturellement jeter la consternation dans le cœur d'un prince encore jeune et qui se voyait sans postérité. Qui peut donc avoir donné à l'incrédule tant d'humeur contre Ezéchias? C'est que ce prince *eut recours à Dieu* et qu'il obtint sa guérison. Il le témoigne assez en disant « que le mal » d'Ezéchias était bien peu de chose, puisqu'on » le guérit avec un *emplâtre* de figues. » Il avait dit ailleurs (Questions sur l'Encyclopédie) « qu'I- » saïe se fit apporter un *cataplasme* de figues » qu'on appliqua sur les ulcères du roi. » Le critique affecte toujours de se servir de termes *bas* et *ignobles* dans sa prétendue traduction de l'Ecriture et il multiplie ici *les ulcères* d'Ezéchias. La maladie de ce prince, à en juger par le remède que le prophète y appliqua et par la promptitude de la guérison, semble avoir été un abcès à la gorge, que l'application des figues fit mûrir. Au reste, plus le remède paraît inefficace

par sa nature, plus la puissance de Dieu se manifesta dans l'effet qu'il produisit.

« Ezéchias paraît un imbécille (Bible expli-
» quée) de croire qu'il est plus aisé d'avancer
» l'ombre que de la reculer. »

Est-on imbécille parce qu'on se trompe? La progression subite de l'ombre serait quelque chose d'aussi étonnant aux yeux d'un astronome que le peut être sa rétrogradation. Il n'en est pas de même du commun des hommes; accoutumés à voir l'ombre avancer sans reculer jamais, ils imaginent moins de difficulté dans sa progression accélérée que dans sa rétrogradation.

« Dans l'un et l'autre cas les lois de la nature
» sont également interrompues. »

D'accord, et il résulte de là qu'Ezéchias était très-peu versé dans l'astronomie et qu'il n'avait peut-être même aucun principe de cette science; mais il est absurde d'en conclure qu'il était *imbécille*.

L'incrédule qui ne veut admettre aucun miracle a beaucoup insisté sur l'impossibilité de celui-ci. C'est surtout dans ses Questions sur l'Encyclopédie qu'il l'a attaqué plus studieusement.

« Il est assez connu, dit-il, que tout est pro-
» dige dans l'histoire des Juifs. Le miracle fait
» en faveur du roi Ezéchias sur son horloge
» appelée l'horloge d'Achaz est un des plus

» grands qui se soient jamais opérés. Il dut
» être aperçu de toute la terre, avoir dérangé
» à jamais tout le cours des astres et particu-
» lièrement les momens des éclipses du soleil
» et de la lune. Il dut brouiller toutes les éphé-
» mérides. C'est pour la seconde fois que ce
» prodige arriva. Josué avait arrêté à midi le
» soleil sur Gabaon et la lune sur Aïalon pour
» avoir le temps de tuer une troupe d'Amor-
» rhéens déjà écrasés par une pluie de pierres
» tombées du ciel. Le soleil, au lieu de s'arrêter
» pour le roi Ezéchias, retourna en arrière, ce
» qui est à peu près la même aventure, mais
» différemment combinée.....

» On demande ce que pouvait être cette hor-
» loge d'Achaz ; si elle était de la façon d'un
» horloger nommé Achaz, ou si c'était un
» présent fait autrefois au roi du même nom.....
» On a beaucoup disputé sur cette horloge : les
» savans ont prouvé que les Juifs n'avaient
» jamais connu ni horloge ni gnomon avant
» leur captivité à Babylone, seul temps où ils
» apprirent quelque chose des Chaldéens et
» où même le gros de la nation commença,
» dit-on, à lire et à écrire. On sait même que
» dans leur langue ils n'avaient aucun terme
» pour exprimer horloge, cadran, géométrie,
» astronomie ; et dans le texte du livre des Rois
» l'horloge d'Achaz est appelée l'*Heure de la*
» *pierre*.

» Mais la grande question est de savoir com-
» ment le roi Ezéchias, possesseur de ce cadran
» ou gnomon au soleil, de cette heure de la
» pierre, pouvait dire qu'il était aisé de faire
» avancer le soleil de dix degrés ; il est certai-
» nement aussi difficile de le faire avancer
» contre l'ordre du mouvement que de le faire
» reculer.

» La proposition du prophète paraît aussi
» étrange que le propos du roi. Voulez-vous
» que l'ombre avance en ce moment ou recule
» de dix heures ? Cela eût été bon à dire dans
» quelque ville de la Laponie où le plus long
» jour de l'année eût été de vingt heures; mais
» à Jérusalem où le plus long jour de l'année
» est d'environ quatorze heures et demie, cela
» est absurde. Le roi et le prophète se trom-
» paient tous deux grossièrement. Nous ne
» nions pas le miracle, nous le croyons très-
» vrai, nous remarquons seulement qu'Ezéchias
» et Isaïe ne disaient pas ce qu'ils devaient dire.
» Quelque heure qu'il fût alors, c'était une chose
» impossible qu'il fût égal de faire reculer ou
» avancer l'ombre du cadran de dix heures.
» S'il était deux heures après midi, le prophète
» pouvait très-bien sans doute faire reculer
» l'ombre à quatre heures du matin; mais en
» ce cas il ne pouvait pas la faire avancer de
» dix heures, puisqu'alors il eût été minuit
» et qu'à minuit il est rare d'avoir l'ombre du
» soleil.

« Il est difficile de deviner le temps où cette
» histoire fut écrite ; mais ce ne peut être que
» vers le temps où les Juifs apprirent confusé-
» ment qu'il y avait des gnomons et des cadrans
» au soleil. Or il est de fait qu'ils n'eurent une
» connaissance très-imparfaite de ces sciences
» qu'à Babylone.

» Il y a encore une plus grande difficulté,
» c'est que les Juifs ne comptaient point par
» heures comme nous ; c'est à quoi les commen-
» tateurs n'ont point pensé. »

Nous allons répondre à toutes les difficultés du dissertateur en suivant cependant un ordre différent du sien, mais plus naturel.

Hérodote parlant des Babyloniens dit (l. 2. pag. 57) que les Grecs ont reçu d'eux la connaissance du pôle, du gnomon ou style et la division du jour en diverses parties. Vitruve écrit que l'on attribue (l. XI. c. 9) à Bérose de Chaldée l'invention du cadran solaire formé en demi-rond.

On voit tous les jours l'accroissement et le décroissement de l'ombre causée par l'interposition de quelque corps opposé au soleil. Voilà le cadran tout trouvé et présenté des mains de la nature. Qu'on juge si les Chaldéens qui faisaient déjà (Marsham, page 474) des observations célestes et qui calculaient déjà des éclipses au temps du règne d'Achaz, n'avaient pas saisi un phénomène si facile et qu'ils avaient

continuellement sous les yeux. Est-il étonnant qu'Achaz, roi de Juda, qui était en relation très-étroite avec le roi de Babylone, qui s'était même rendu tributaire de ce monarque, en ait reçu un cadran solaire, en supposant que les Juifs n'en avaient encore aucune connaissance? Le critique reproche aux Israélites cette ignorance; mais ils étaient à cet égard dans le même cas que presque tous les autres peuples; dans le même cas que les Grecs, puisque Xénophon est le premier où l'on en trouve quelque mention.

Le cadran d'Achaz est nommé dans l'original *les degrés d'Achaz*. Plusieurs savans (Calmet, Houbigant, les auteurs de l'Histoire universelle) pensent que ces dix degrés étaient les degrés de l'escalier du palais d'Ezéchias, au haut desquels était posée une aiguille dont l'ombre plus ou moins prolongée marquait les différentes parties du jour. Le critique dit que cette horloge est appelée au livre des Rois l'*Heure de la pierre*, cela est faux; il a confondu le texte hébreu avec la paraphrase chaldéenne où cette horloge est appelée non l'*Heure de la pierre*, mais la *Pierre des heures*, ce qui présente un sens raisonnable, au lieu que l'expression du critique est ridicule.

De quelle manière ce cadran était-il gradué? En combien de parties partageait-il le jour dans les différentes saisons? Combien valaient les dix

degrés ou les dix lignes sur lesquelles Isaïe fit rétrograder l'ombre? c'est ce que nous ignorons parfaitement. Le critique veut que ce soient des *heures ;* et quelques lignes plus bas il dit que *les Juifs ne comptaient point par heure.* Ce qui paraît le plus probable est que, comme les Babyloniens avaient divisé le cercle en soixante parties ou soixante degrés, ils avaient partagé de même le cercle que le soleil parcout en un jour; qu'ainsi dix degrés sur le cadran d'Achaz pouvaient marquer un espace de quatre de nos heures, soit la sixième partie d'un jour que nous divisons en vingt-quatre heures; mais on ne sait point si chacun de ces degrés n'était pas partagé en plusieurs subdivisions ; et alors dix lignes auraient pu marquer moins d'une heure. Ce qui augmente la difficulté, c'est que les anciens ne divisaient pas comme nous le jour et la nuit en vingt-quatre parties égales ; le mot *heure* ne signifiait pas chez eux la même chose que chez nous, et nous ignorons si les heures babyloniennes n'étaient pas inégales, suivant les différentes saisons, comme chez les autres peuples. Quoi qu'il en soit, il n'est pas nécessaire de supposer que les dix lignes du cadran d'Achaz, sur lesquelles l'ombre rétrograda, désignaient un long espace de temps; quand elles auraient marqué seulement un tiers, un quart de nos heures, ou même moins, le miracle n'en aurait pas été moins sensible ni moins frappant pour Ezéchias.

Pour répondre à présent aux principales difficultés de l'incrédule, examinons ce que le texte dit. Le sens littéral est : *L'Eternel* (IV. *Reg.* XX. *v.* 11) *fit retourner l'ombre par les degrés par lesquels elle était descendue au cadran d'Achaz, dix degrés en arrière.* Ces paroles montrent que l'historien sacré a exprimé ce miracle en des termes à la portée du vulgaire et cependant conformes au vrai système du repos du soleil.

A la vérité, Isaïe qui rapporte l'histoire presque dans les mêmes termes (XXXVIII. v. 8), et qui ne fait mention de l'ombre que quand il propose au roi de choisir si elle irait en arrière ou en avant, ajoute que le soleil retourna de dix degrés qu'il avait déjà parcourus. Mais il est clair qu'il n'a entendu parler que des rayons de cet astre. C'est ainsi que le prophète dit (Ps. 120. v. 6) : *Le soleil ne donnera point sur toi de jour, ni la lune de nuit* : et Jonas (IV. v. 8) que *le soleil plongeait sur sa tête* : ce qui ne peut être entendu que de leurs rayons. Il n'y a rien de plus commun dans toutes les langues que cette façon de parler : *Le soleil entre par telle fenêtre ou par tel endroit de la maison.* Ainsi la version la plus naturelle des paroles du prophète est : *Les rayons du soleil* (par une inflexion miraculeuse) *firent retourner sur le cadran d'Achaz l'ombre de dix degrés qu'elle avait déjà passés.* Ce miracle suffisait pour dissiper les

doutes du roi, sans qu'il soit nécessaire de l'amplifier ou de le multiplier, comme ont fait quelques pères, et plusieurs après eux.

Car de supposer, comme ils font, que le soleil rétrograda, ou du moins la terre seule, c'est une opération inutile; il n'était pas question d'allonger le jour comme du temps de Josué, mais seulement de faire reculer l'ombre de quelques degrés : d'ailleurs cette supposition semble absurde; car ce mouvement extraordinaire doit s'être fait tout d'un coup, ce qui, eu égard à la vitesse du mouvement de la terre, est à peine concevable; ou bien, par une progression ordinaire, ce qui aurait difficilement été aperçu par Ezéchias, en cas que ce prince eût demandé que l'ombre allât en avant. Cependant le fait est raconté comme étant arrivé tout à coup et point par degrés; ainsi il n'est nullement besoin de supposer que Dieu interposa son pouvoir pour faire tourner la terre dans un sens opposé à celui de sa révolution journalière, puisque la seule inflexion des rayons du soleil suffisait. Un nuage épais placé devant cet astre, qui en réfléchit la lumière contre le lieu d'où il était venu, put seul opérer cette merveille : dès lors, plus de désordres dans le cours des astres, plus de variations dans les éphémérides, plus d'incertitude pour les éclipses. Ce phénomène ainsi expliqué n'en est pas moins un miracle incontestable. Car quand il y aurait eu une cause

naturelle capable de produire une réfraction considérable des rayons du soleil, cette cause n'a pas pu se trouver présente à point nommé pour agir à la volonté du roi et du prophète.

On dira peut-être qu'un de ces miracles ne coûtait pas plus à Dieu que l'autre. Cette objection est si peu philosophique qu'elle ne mérite pas d'être réfutée. Quoique tout soit également facile à une puissance sans bornes, il n'en est pas moins vrai que Dieu agit avec la même simplicité dans l'économie des miracles que dans celle de la nature.

Cette explication résout donc toutes les difficultés de l'incrédule, et épargne bien des discussions inutiles: par exemple, de combien le jour fut allongé par ce miracle? si cette irrégularité fut réparée dans la suite, soit en retranchant de la nuit ce qui avait été donné de trop au jour, ou de quelqu'autre façon? si le miracle fut aperçu dans les autres pays de la terre, ou seulement dans la Judée? et plusieurs autres questions pareilles.

Nous finirons cette note en relevant quelques fautes que l'auteur des questions y a insérées par occasion.

Isaïe dit à Ezéchias: *Mettez ordre à votre maison, car vous mourrez, et vous ne vivrez pas.* Rien de plus commun dans la langue hébraïque que d'exprimer deux fois la même chose par des termes différens, ou par le même terme répété

deux fois. Ainsi on trouve *peccatum peccavit*, *confessus est et non negavit*, etc. Aristophane chez les Grecs a dit de même, en parlant d'une femme : *formâ formosa*, *magnitudine magna*, *arte artifex*. Voltaire, qui n'ignorait pas ces pléonasmes, a traduit : *Vous mourrez*, et alors *vous ne vivrez plus*. Chacun voit le ridicule que ce mot *alors* répand sur les paroles du prophète.

« Le gros de la nation des Juifs commença, » dit-on, à lire et à écrire pendant la captivité » de Babylone. »

Quoi ! les Israélites qui vivaient dans l'abondance, qui étaient propriétaires des terres qu'ils cultivaient, auront demeuré 800 ans voisins des Phéniciens, inventeurs des lettres, sans avoir appris un art si utile ! c'est une absurdité qu'il n'est permis qu'à des incrédules passionnés d'avancer. Mais, disent-ils, les Israélites n'étaient dans ce temps-là que des bergers et des laboureurs ; soit, si l'on veut; mais qu'étaient alors les Grecs et les Romains que nous estimons tant? avaient-ils des occupations différentes ? n'est-ce pas à la charrue qu'on allait chercher Quintius Cincinnatus pour le mettre à la tête de la république ? Il ne faut pas se figurer tous ces anciens peuples comme certaines gens de la campagne qui vivent parmi nous. Voyez les Mœurs des Israélites de M. Fleury, et quant au miracle du retardement du soleil arrivé sous Josué, voyez notre note XI sur le livre qui porte son nom.

NOTE XIV.

Sur le chapitre vingt-unième du quatrième livre des Rois.

« Ou Manassé, roitelet de Juda, dit Voltaire » (Bibl. expl.), n'avait jamais entendu parler » du miracle du cadran de son père, et des » autres miracles d'Isaïe, ou il n'a regardé » Adonaï que comme un Dieu local, ou il était » tout-à-fait fou..... Cette inconcevable incré- » dulité de Manassé peut faire penser que le » Pentateuque n'était pas encore connu, la » religion judaïque pas encore débrouillée; rien » n'était constaté, rien n'était fait. »

Manassès, âgé seulement de douze ans, lorsque Ezéchias mourut, enivré de l'état de prospérité dans lequel son père lui laissait le royaume, sans avoir assez vécu pour lui inculquer les vrais principes de religion et de gouvernement, tomba entre les mains de courtisans impies qui le plongèrent, au sortir de l'enfance, dans tous les excès dont les Livres saints présentent le tableau. A cet âge, un prince séduit et corrompu, réfléchit peu. Les égaremens de celui-ci durèrent sept ans; ils ne finirent que par la perte de sa liberté, lorsqu'il fut mené captif à Babylone. Mais n'est-ce pas le comble de la déraison de conclure de sa

conduite que *le Pentateuque n'était pas encore connu, ni la religion judaïque débrouillée ?* Et pour quelle cause donc moururent tant d'hommes vertueux dont le sang innocent inonda Jérusalem sous Manassès ? Le critique a-t-il donc oublié que ce roi fut d'abord persécuteur?

NOTE XV.

Sur les versets 8 et suivans du vingt-deuxième chapitre du quatrième livre des Rois.

« Le livre de la loi, dit Voltaire (Philos. de » l'hist. c. 28), était devenu si rare chez les » Juifs que du temps de Josias il ne s'en trouva » qu'un seul exemplaire. »

« Par l'Ecriture même, dit-il encore (*ibid.* » art. *Moyse*), il est avéré que le premier » exemplaire connu fut trouvé du temps du roi » Josias, et que cet unique exemplaire fut ap- » porté au roi par le secrétaire Saphan. »

Le livre de la loi de Moyse *rare* chez les Juifs du temps de leurs rois ! le livre de la loi *inconnu* jusqu'au temps du roi Josias ! Ce livre qui était le code de la nation, qui la réglait dans le civil aussi bien que dans l'ordre de la religion ! Nous voyons David, Salomon, Asa, Josaphat, Joas, Amasias, Ezéchias, le bisaïeul de Josias, et Josias lui-même, dès les premières années de son

règne, en faire la base de leur gouvernement. Nous voyons sous Josaphat les prêtres et les grands du royaume, le livre de la loi à la main (II. Paralip. XVII. v. 9), parcourir les villes et les bourgades pour le faire observer au peuple. Nous voyons ce livre vénérable (*ibid.* XIX. v. 10) entre les mains des magistrats, tant de la capitale que des différens districts du royaume, pour servir de règle à leurs jugemens. Nous voyons, sous Amasias (IV. *Reg.* XIV. v. 6), les sentences criminelles formées sur la disposition des lois contenues dans ce livre, et ces lois tellement en vigueur, même sous l'impie Achab, que ce méchant roi n'osa enfeindre (III. *Reg.* XXI. v. 3 et 9) ouvertement celle qui rendait les héritages inaliénables; et que Jezabel, digne épouse d'un tel prince, fut forcée d'avoir recours à la calomnie pour faire condamner Naboth dans la forme prescrite par la loi de Moyse, afin d'envahir ensuite la vigne de cet Israélite. Nous voyons, jusqu'aux derniers jours de cet état, sous le règne d'Osée (IV. *Reg.* XVII. v. 13), les prophètes rappeler perpétuellement les dix tribus aux observations de la loi de Moyse. Après la déportation de ces tribus tout se règle par les dispositions de cette loi dans celle de Juda (II. Paralip. XXIX, XXX et XXXI.), sous le gouvernement d'Ezéchias. Si Manassès, oubliant de si grands exemples, surpasse en impiété les plus méchans rois de Juda et d'Israël, il se

trouva grand nombre d'Israélites (IV *Reg.* XXI. v. 11 *et seq.*), de tout sexe et de tout âge, fidèles à leur loi jusqu'à verser leur sang dont Jérusalem regorgea. Plusieurs prophètes eurent le courage de lui reprocher ses crimes en face, et de lui dénoncer la vengeance que Dieu avait résolu d'en tirer. Croit-on que de tels hommes aient manqué de zèle pour conserver leurs livres sacrés, et de moyens pour les soustraire aux insultes des apostats ? L'esclavage de Manassès et sa pénitence, plus durable que ses égaremens, mirent les Juifs fidèles en état de rétablir peu à peu la religion sur l'ancien pied. Le court règne d'Amon ne lui permit pas de faire dans l'espace de deux années tout le mal que l'on avait lieu de craindre d'un si mauvais prince. Josias, son fils, montra, dès l'âge de seize ans, le plus grand zèle pour le culte de Dieu et pour l'observation de sa loi. Comment peut-on imaginer qu'en la dix-huitième année du règne de ce prince il n'y avait chez les Juifs qu'un seul exemplaire de la loi de Moyse ?

Voyons maintenant sur quoi est fondée cette opinion de l'incrédulité. On lit dans le second livre des Paralipomènes (XXXIV) qu'en tirant du trésor du temple l'argent qui devait être employé à le réparer le pontife Helcias *trouva le livre de la loi par la main de Moyse*, et qu'il le remit aux mains de Saphan, scribe du temple, afin qu'il le présentât au roi. Le prince, saisi

d'effroi à la lecture qui lui fut faite des malédictions portées dans ce livre contre les violateurs de la loi, déchira ses vêtemens.

« Josias, disent les incrédules, fut frappé des » choses contenues dans ce livre; il ne le con- » naissait donc pas : Helcias le lui envoya comme » une découverte importante; c'était donc une » pièce rare, un livre unique. »

Il suffit de rapprocher le récit des Paralipomènes de la loi contenue au Deutéronome (XVII), pour découvrir la véritable cause de l'empressement de ce pontife. Il ne tendait, cet empressement, qu'à remplir envers Josias, âgé alors d'environ vingt-trois à vingt-quatre ans, le devoir que la loi imposait aux prêtres aussi bien qu'au prince. Elle portait que *lorsque le roi serait établi sur son trône il tirerait copie du livre où elle était contenue sur l'exemplaire qui lui serait présenté par les prêtres de la tribu de Lévi, et qu'il garderait cette copie pour la méditer sans cesse.* Moyse, dans cette vue, avait déposé dans le sanctuaire (Deut. XXXI. v. 26) et placé à côté de l'arche l'exemplaire de la loi écrit de sa propre main. Josephe nous apprend (Antiq. l. 10. c. 5) qu'il fut conservé dans le temple jusqu'au temps où les profanations et les impiétés autorisées par Manassès et par son fils Amon obligèrent les prêtres de le retirer du sanctuaire en même temps que l'arche d'alliance. L'arche n'y fut replacée qu'après que

toute

toute l'enceinte du temple eût été purifiée des marques de l'idolâtrie que les rois impies y avaient introduite ; ce qui ne fut achevé qu'après la découverte de l'original du livre de la loi. (IV. *Reg*. XX. v. 4 et 11 ; Paral. XXXIV et XXXV.)

Quant à ce précieux exemplaire, Helcias le trouva dans un des appartemens de la trésorerie, où vraisemblablement il avait été déposé avec l'arche. Le pontife se hâta de le communiquer au prince, pour satisfaire à la loi du Deutéronome. La vue d'un monument aussi respectable dut naturellement frapper le jeune roi et le rendre plus attentif à la lecture qui lui en fut faite. Supposons même que l'endroit du Deutéronome qui lui fut lu (XXVII et suiv.) fût entièrement nouveau pour lui, serait-on fondé pour cela à en conclure qu'il n'existait dans tout le royaume aucune copie de cet exemplaire? c'est comme si l'on soutenait qu'il n'y aurait dans tout un royaume chrétien qu'un seul exemplaire du nouveau Testament, parce qu'il serait arrivé que le souverain, à l'âge de vingt-trois ou vingt-quatre ans, aurait été effrayé en entendant la lecture du vingt-quatrième chapitre de l'Evangile selon S. Matthieu.

Au reste que prétend l'incrédule en observant que du temps de Josias il n'existait chez les Juifs qu'un seul exemplaire de la loi? « C'est » une nouvelle preuve, dit-il (Bibl. expliq.), » ou du moins une nouvelle vraisemblance très-

» forte que le prêtre hébreu venu à Samarie
» avait enfin achevé son Pentateuque, et que
» le grand-prêtre juif en avait un exemplaire.
» Tout ce qui peut étonner, c'est que ce prêtre
» ne le porta pas lui-même au roi, et l'envoya
» par le secrétaire Saphan. S'il avait cru que
» ce livre fût écrit par Moyse, il l'aurait porté
» avec la pompe la plus solennelle, on aurait
» institué une fête, etc. »

Nous avons réfuté cette absurde conjecture dans notre note XI précédente. Nous observerons seulement ici que la prétendue démonstration du critique est fondée sur ce qu'on ne porta point au roi ce livre en procession, qu'on n'établit point de fête à cette occasion ; mais c'est précisément ce qui prouve contre lui ; c'est ce qui démontre que ce livre n'était pas une pièce nouvelle, qu'on savait que l'exemplaire primitif avait toujours été conservé dans le lieu saint, et que les copies en étaient de tout temps répandues dans le public. Et comment cela n'aurait-il pas été ainsi ? le temple subsistait depuis plus de trois cents ans, lorsque Josias monta sur le trône ; le sacerdoce lévitique, le ministère prophétique n'avaient souffert aucune interruption, non plus que la succession des princes de la maison de David ; les observances religieuses et politiques des Juifs étaient en si grand nombre, elles se présentaient si fréquemment qu'il eût été impossible que la mémoire s'en fût conservée

sans une loi écrite. Nous avons fait voir que toutes ces pratiques étaient connues avant Josias : donc les Juifs avaient un livre de la loi avant le règne de ce prince. Le critique, toujours inconséquent et en contradiction avec lui-même, le reconnaît ailleurs. (Bibl. expliq. note 19, sur les Juges.) « Comme les Juifs, dit-il, s'étant établis à Jé- » rusalem, eurent toujours la guerre avec les » peuples voisins, ils voulurent enfin établir » quelques droits sur les terres qu'on leur dis- » putait, et ce fut *alors*, disent les critiques, » que les lévites compilèrent ces livres sur » d'anciennes traditions. » Il y avait près de 400 ans que les Juifs étaient établis à Jérusalem lorsque Josias monta sur le trône, par conséquent non-seulement le Pentateuque *mais tous les anciens livres hébreux étaient compilés*, de l'aveu du critique, long-temps avant le règne de Josias.

Ces aveux et ces assertions opposées n'empêcheront cependant pas le philosophe, quand il parlera d'Esdras, de soutenir que c'est cet autre prêtre qui a composé le Pentateuque après le retour de la captivité de Babylone, comme nous le verrons en son lieu.

NOTE XVI.

Sur le verset onze du chapitre vingt-troisième du quatrième livre des Rois.

« C'EST la première fois, dit Voltaire (Bibl.
» expliq.), qu'il est fait mention dans l'écri-
» ture de chevaux consacrés au soleil. Cette cou-
» tume était visiblement prise du culte des
» Perses; presque chaque ligne concourt à
» prouver que jamais la religion hébraïque n'eut
» une forme stable qu'après le retour de la
» captivité. Les Juifs empruntèrent tous leurs
» rites des Egyptiens, des Syriens, des Chal-
» déens, des Perses. »

Quel raisonnement ! Josias, quatre-vingt-dix ans avant le retour de la captivité, supprime les chevaux consacrés au soleil par quelques rois de Juda qui s'étaient écartés du culte de leurs pères; et depuis ce temps, qui est antérieur à la captivité, on n'entendit plus parler chez les Juifs de chars et de chevaux consacrés au soleil : donc *la religion hébraïque n'eut une forme stable qu'après le retour de la captivité.* Josias rétablissant l'ancienne religion supprime une coutume idolâtre prise du culte des Perses, et cette coutume ne reparaît plus chez les Juifs : donc *les Juifs ont emprunté des Perses les rites et les coutumes de leur religion.*

NOTE XVII.

Sur les versets 21 et suivans du chapitre vingt-troisième du quatrième livre des Rois.

« Si Josias, dit Voltaire (Bibl. expliq.), pro-
» pose de faire la Pâque, selon le rite indiqué
» dans le livre du pacte avec Dieu, on n'avait
» donc point fait la Pâque auparavant; et en
» effet aucun des livres de l'Ecriture ne parle
» d'aucune célébration de Pâque sous aucun roi
» de Juda ou d'Israël, sous aucun juge. »

Voici le texte du livre des Rois, que le critique tronque (IV. *Reg.* XXIII. v. 21; II. Paralip. XXXV) pour donner quelque vraisemblance à l'induction qu'il en veut tirer : *Du temps des juges qui jugèrent Israël, et du temps des rois d'Israël et de Juda, jamais Pâque ne fut pareille à celle qui fut célébrée la dix-huitième année de Josias*. On célébrait habituellement la Pâque avant Josias; mais elle n'avait point été célébrée depuis long-temps avec la magnificence, le concours, la ferveur qu'on y vit alors. Le second livre des Paralipomènes (XXX) emploie un chapitre entier à décrire une de celles qu'Ezéchias avait fait célébrer. Les livres historiques, antérieurs à la captivité, ne parlent point des

autres, par cette raison toute simple qu'entre les choses qui reviennent annuellement les historiens ne remarquent que celles qui sont accompagnées de circonstances intéressantes qui les distinguent; telles furent les Pâques sous Josias et sous Ezéchias; telle est aussi celle qui est marquée au chapitre cinq du livre de Josué.

NOTE XVIII.

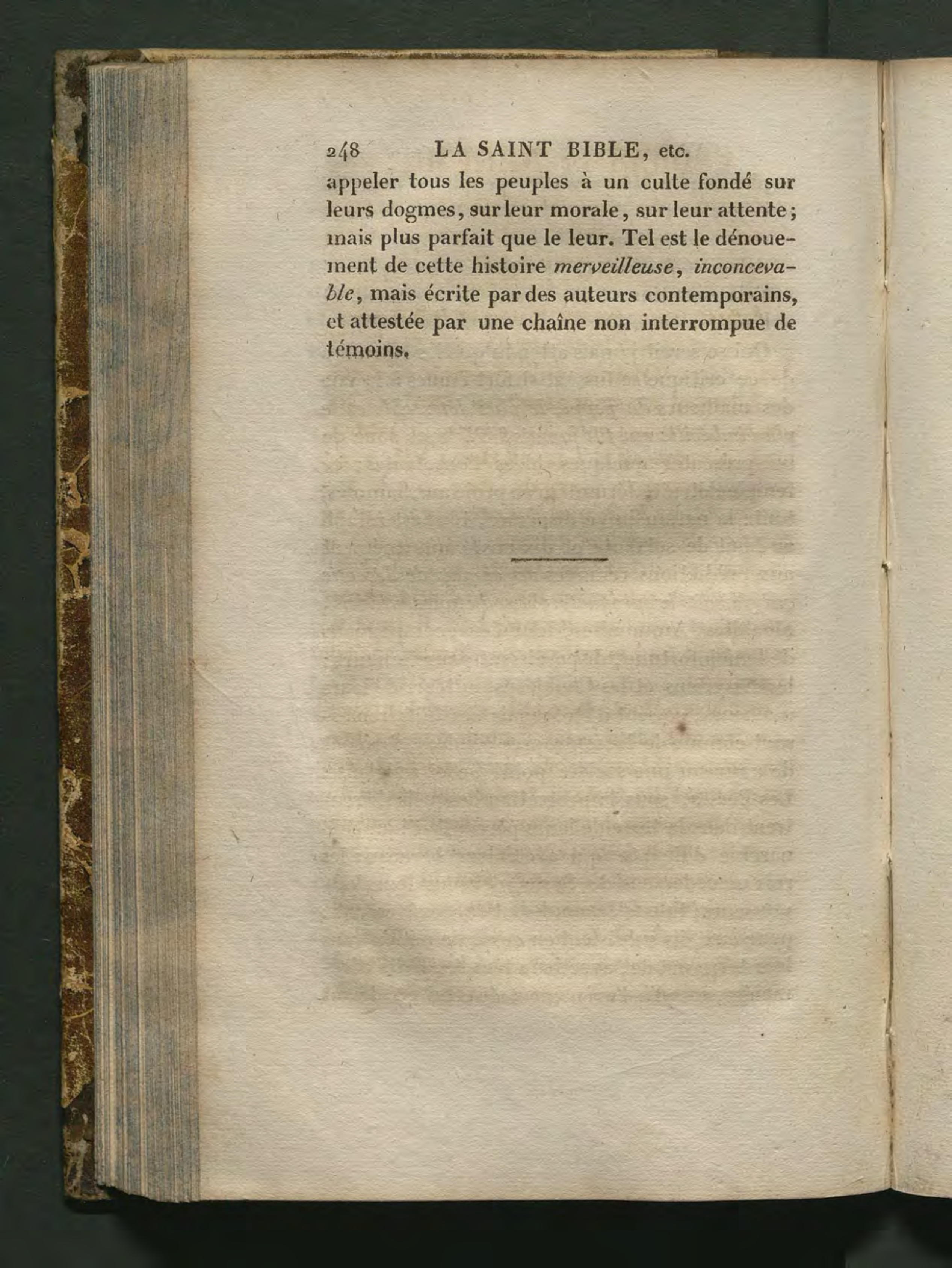
Sur le vingt-cinquième et dernier chapitre du quatrième livre des Rois.

Nous renvoyons à nos notes sur Jérémie la justification de ce prophète, au sujet des imputations calomnieuses qui lui ont été faites par les incrédules, d'avoir été *traître à sa patrie*, d'avoir été *un fou*, par toutes ses actions et ses paroles. Nous terminerons nos notes sur les livres des Rois et des Paralipomènes, par les réflexions de Voltaire sur le sort des Juifs. Il finit ses remarques critiques sur l'histoire des rois de Juda (Bibl. expliq.), par cette réflexion accablante : « Quoi! l'Eternel prodigue les miracles, les » plaies et les meurtres pour tirer les Juifs de » cette féconde Egypte où il avait des temples » sous le nom d'*Iaho*, le grand être; sous le nom » de *Knef*, l'être universel; il conduit son peu-

» ple dans un pays où ce peuple ne peut lui » ériger un temple pendant plus de 500 ans; et » enfin quand les Juifs ont ce temple, il est » détruit (*il aurait dû ajouter* 427 *ans après*)! » Cela, continue-t-il, effraie le jugement et » l'imagination. »

Qui se serait jamais attendu que les entrailles de ce critique se fussent si fort émues à la vue des malheurs *du peuple le plus détestable et le plus imbécille qui fût jamais?* Tâchons donc de lui présenter quelques idées consolantes; ce temple détruit, Jérusalem en proie aux flammes, toute la nation juive dispersée, tout est rétabli au bout de soixante et dix ans, conformément aux prédictions réitérées *de ce fou de Jérémie qui faisait le prophète.* Les peuples voisins, Moabites, Ammonites, Iduméens, compagnons de leur infortune, disparaissent pour toujours; les Assyriens et les Chaldéens, auteurs de leurs malheurs, cessent d'être; mais ces Juifs, renaissant comme de leurs propres cendres, forment de nouveau une société politique et religieuse. Les Perses, sous la protection desquels ils rentrent dans la terre de leurs pères; l'antique monarchie d'Egypte qui a été leur berceau; les rois macédoniens de Syrie, devenus leurs oppresseurs; tous s'évanouissent successivement: pour eux, ils subsistent en corps de nation dans leur terre natale, avec leur temple, leurs cérémonies, jusqu'à l'avènement de celui qui devait

appeler tous les peuples à un culte fondé sur leurs dogmes, sur leur morale, sur leur attente; mais plus parfait que le leur. Tel est le dénouement de cette histoire *merveilleuse*, *inconcevable*, mais écrite par des auteurs contemporains, et attestée par une chaîne non interrompue de témoins.



ESDRAS ET NÉHÉMIE.

NOTE I.

Authenticité des livres d'Esdras et de Néhémie.

Les livres d'Esdras et de Néhémie sont universellement reconnus, tant par les Juifs que par les chrétiens, pour être chacun de l'auteur dont ils portent le nom. Esdras (VII. v. 2) parle en première personne : *Béni soit le Seigneur*, dit-il, *le Dieu de nos pères, qui, par sa miséricorde, m'a fait trouver grâce devant le roi et son conseil.* Et au chapitre suivant : *Voici le nom de ceux qui, sous le règne d'Artaxerxès, sont venus avec moi de Babylone.* Il parle de même dans tout le reste de ce chapitre et dans le neuvième.

Le célèbre Huet (Démonstr. évangél. propos. 4) a cru qu'Esdras n'était l'auteur que des quatre derniers chapitres du livre qui porte son nom. Les autres, dit-il, sont de quelqu'un qui était à Jérusalem, lorsqu'au commencement du règne de Darius, fils d'Hystaspe, les officiers de ce prince vinrent demander aux Juifs qui les avait autorisés à rebâtir leur temple. *Nous leur répondîmes*, dit l'écrivain, en leur nommant les promoteurs de cette entreprise. Or, reprend le prélat, Esdras n'était point alors à Jérusalem,

il ne s'y rendit que long-temps après, sous le règne d'Artaxerxès. Mais qui ne voit que dans ce texte l'écrivain parle au nom des principaux de la nation? Si on lisait dans des mémoires composés par un Français sous le règne de Louis XV : *Nous fûmes vainqueurs à Fontenoi..... Nous nous rendîmes maîtres de Mahon*, etc., faudrait-il en conclure que l'auteur aurait été présent à ces deux opérations militaires?

Néhémie dans tout le livre qui porte son nom parle partout de lui-même au singulier et en première personne, à l'exception des vingt-six premiers versets du chapitre XII. On ne peut pas douter que l'auteur du livre de l'Ecclésiastique n'eût celui de Néhémie sous les yeux quand il disait (XLIX. v. 15) : *La mémoire de Néhémie sera de longue durée; il a relevé nos murs, il a rétabli nos portes avec leurs serrures, il a rebâti nos maisons.* C'est ce qu'on lit jusqu'à trois fois dans le chapitre VI de Néhémie. *Ils bâtirent la porte..... Ils mirent les battans, les serrures et les barres*, etc.

Spinosa (*Tractat. Theol. polit.*) a prétendu que le livre de Néhémie ne peut être l'ouvrage de celui dont il porte le nom, puisqu'il y est parlé d'un *Sannaballat* qui, selon Josephe, conduisit un corps de troupes à Alexandre lorsqu'il assiégeait Tyr; qu'il y est parlé aussi de Darius Codoman, dernier roi de Perse, et de Jeddoa qui, selon le même Josephe, fut grand-prêtre

des Juifs du temps d'Alexandre-le-Grand; personnages qui n'ont pas pu être contemporains d'Artaxerxès et de Néhémie.

Mais pour que cette objection eût quelque force, il faudrait prouver que ce *Sannaballat* dont parle Néhémie est celui-là même qui joignit Alexandre au siége de Tyr; que le *Darius* de Néhémie est plutôt *Darius Codoman* que *Darius Nothus ;* que *Jeddoa* ou *Jaddus* exerçait déjà le pontificat lorsque l'auteur du livre de Néhémie a parlé de lui; enfin qu'il est impossible qu'il se soit trouvé alors en Syrie deux personnes qui aient vécu environ cent vingt-huit ans; car il n'y en a que cent huit entre la vingtième année d'Artaxerxès-Longuemain et le règne du dernier Darius.

D'ailleurs la fonction que Néhémie remplissait auprès du roi de Perse montre qu'il était fort jeune lorsque ce monarque lui permit d'aller en Judée; et Josephe atteste (Antiquit. l. XI. chap. 1) que Sannaballat, *qui était très-âgé* lorsqu'Alexandre assiégea Tyr, mourut l'année même de ce siége; et quand on admettrait toutes ces suppositions, on ne serait pas en droit d'en conclure, contre le témoignage de tant de siècles, que le livre de Néhémie est supposé; tout ce qu'on en pourrait inférer, c'est que la liste des prêtres et des lévites, contenue dans les vingt-six premiers versets du chapitre XII, a été jointe à ce livre après la mort de son au-

teur. Et en effet cette liste n'a rapport ni à ce qui la précède ni à ce qui la suit ; il y est fait mention de Néhémie en tierce personne, tandis que dans tout le reste du livre, soit devant soit après, ce chef du peuple parle toujours en première personne.

NOTE II.

Si Esdras a pu fabriquer les livres que l'on attribue à Moyse ?

« Si nous en croyons, dit Voltaire (Bible expliquée), toute l'église grecque, mère sans » contredit de l'église latine, Esdras a dicté » tous les Livres saints pendant quarante jours » et quarante nuits de suite à cinq secrétaires » qui écrivirent perpétuellement sous lui comme » il est marqué dans le quatrième livre d'Esdras adopté par l'église grecque..... Mais s'il » fut inspiré en parlant, ses cinq secrétaires ne » le furent pas en écrivant. Le premier livre » dit que la multitude des Juifs qui revinrent dans » la Terre promise se montait à quarante-deux » mille trois cent soixante, et il compte toutes » les familles et le nombre de chaque famille » pour plus grande exactitude. Cependant quand » on a additionné le tout, on ne trouve que vingt-neuf mille huit cent dix-huit ames. »

« Si nous en croyons toute l'église grecque. »

Deux ou trois pères sont-ils toute l'église grecque ? C'est à quoi se réduit le nombre de ceux qui ont dit que tous les anciens livres avaient péri pendant la captivité et qu'Esdras les dicta de mémoire.

« L'église grecque, mère sans contredit de la » latine. »

Les deux fondateurs de l'église latine sont saint Pierre et saint Paul, le premier né en Galilée, le second à Tarse en Cilicie, mais de parens Juifs. Le second successeur de saint Pierre, Clément n'était pas grec : son nom est latin.

« Le quatrième livre d'Esdras adopté par » l'église grecque. »

Les Grecs reçoivent au nombre des livres sacrés le troisième livre d'Esdras, mais le quatrième, qui contient la prétendue histoire des cinq secrétaires, est tellement rejeté des Grecs qu'on n'en trouve plus d'exemplaires en leur langue.

« Les secrétaires d'Esdras ne furent pas ins- » pirés en écrivant. »

Puisque le critique reconnaît qu'il y a faute de scribe dans les dénombremens du premier et du second livre d'Esdras, serait-il raisonnable de l'attribuer plutôt aux cinq premiers prétendus secrétaires d'Esdras qu'à cette foule de copistes qui pendant l'espace de vingt siècles ont transcrit son livre ? Des copistes qui travaillent

ordinairement machinalement sont exposés a se tromper, surtout dans les lettres numérales; et cette erreur copiée par d'autres peut devenir générale lorsqu'elle n'est point essentielle et ne tire point à conséquence. Mais qu'un auteur qui dicte et cinq secrétaires qui écrivent ne s'aperçoivent pas que des sommes qui étant additionnées ne donnent que 29,818 ne sauraient donner 42,360; c'est ce que supose le critique, mais ce qu'un homme sensé n'admettra jamais.

« Pour comble, le dénombrement de Néhé-
» mie est tout aussi erroné, et c'est une chose
» extraordinaire de se tromper ainsi en comp-
» tant scrupuleusement le nombre des familles.»

C'est ce qui démontre évidemment que ces sortes de fautes ne peuvent point être attribuées aux auteurs, mais à des copistes peu attentifs.

Les incrédules n'ont mis en avant tous ces traits contre les livres d'Esdras et de Néhémie que pour donner du poids à une autre supposition absurde à la vérité, mais qui saperait par les fondemens la divinité des anciennes Ecritures; à savoir qu'Esdras est le véritable auteur du Pentateuque attribué à Moyse, ainsi que des autres livres de l'ancien Testament. Quelques réflexions suffiront pour montrer le faux et le ridicule de cette chimère.

1.° Esdras n'est venu de Babylone en Judée

que soixante-treize ans après le premier retour de la captivité sous Cyrus et sous la conduite de Zorobabel ; il n'était ni grand-prêtre ni juge souverain de la nation, mais simple sacrificateur. Les Juifs ont-ils été assez dociles pour recevoir de ce prêtre des livres, des dogmes, des lois, des mœurs dont ils n'avaient encore aucune connaissance ? Si les Juifs n'avaient pas été imbus de la croyance, des mœurs, des espérances qu'ils ont toujours attribués aux livres de Moyse, ils auraient été bien insensés de quitter la Perse et l'Assyrie pour revenir s'établir dans la Judée. Ce n'est pas Esdras qui leur avait inspiré cette folie soixante-treize ans auparavant.

2.° Esdras atteste dans son livre que quand il arriva à Jérusalem il trouva le temple rebâti, le culte rétabli, la police remise en vigueur *selon la loi de Moyse ;* que tous les règlemens qu'il ajouta furent faits en vertu (Esdras X. v. 3) de cette même loi; donc elle était connue et révérée des Juifs avant qu'Esdras fût au monde.

3.° Si Esdras a fabriqué le Pentateuque et les autres anciens livres des Hébreux, il a donc été inspiré pour faire les prophéties qui n'étaient pas encore accomplies de son temps, etc.

4.° Si les Juifs n'avaient pas été bien convaincus qu'il y avait une loi de Moyse qui leur défendait d'épouser des étrangères, auraient-ils consenti à se séparer de celles qu'ils avaient prises pour épouses, de les renvoyer avec les

enfans qu'ils en avaient eus, comme ils le firent lorsqu'Esdras l'exigea?

5.° Esdras aurait été un homme bien extraordinaire si, ayant eu la modestie de ne mettre son nom qu'à un très-petit livre écrit d'un style fort simple, partie en hébreu, partie en chaldaïque, il avait composé sous des noms empruntés tous les livres de l'ancien Testament; s'il avait su paraître si différent de lui-même, tantôt en se montant sur le ton du *législateur des Hébreux*, tantôt en prenant celui de *David;* si, après qu'il se serait donné un style pur et nombreux en fabriquant *Isaïe*, il était devenu concis et serré sous le nom d'*Osée*, rude et agreste sous celui d'*Amos;* si, en même temps qu'il aurait affecté d'être dur et obscur, en supposant les prophéties de *Michée*, il avait su être clair et touchant en faisant soupirer *Jérémie*, et faire parler *Nahum* et *Sophonie* avec grandeur et magnificence. Quel prodige qu'un homme qui aurait su varier le style et le fond de tant d'écrits, au point de persuader à sa nation et ensuite à l'univers que plus de vingt pièces, toutes sorties de la même plume, étaient de vingt auteurs et de quinze siècles différens! Mais comment cet habile faussaire, qui se serait proposé de faire recevoir ses romans comme des oracles divins, n'aurait-il pas eu la précaution de se faire un plan uniforme de géographie et de chronologie? Pourquoi se serait-il avisé d'insérer

sérer dans les différens livres qu'il fabriquait des diversités dans les dates, dans les généalogies, dans les noms de lieux ?

Ce n'était encore rien que d'avoir fabriqué cette imposture, le grand point était de la faire adopter par un peuple entier qui, moins d'un siècle auparavant, avait été témoin des cérémonies du premier temple, qui du moins en avait été instruit par ses pères, qui avait vu dans son exil des ministres de ce temple, des prêtres et des prophètes dépositaires de ces anciens écrits et exercés dans les rites qui y étaient prescrits.

Il n'aurait pas suffi à Esdras de tromper les Juifs qu'il emmenait avec lui de Chaldée et d'en imposer à ceux qu'il trouva gémissant sur les ruines de leur patrie; il fallait encore qu'il fît recevoir tant de pièces supposées et chargées de faits ignorés jusqu'alors aux Juifs d'Assyrie et de Médie, qui deux siècles auparavant avaient porté avec eux la loi de Moyse dans ces régions où ils la citaient et la pratiquaient, comme le prouvent clairement plusieurs endroits du livre de Tobie; à ceux qui s'étaient réfugiés en Egypte où ils avaient emmené Jérémie : sans doute ce prophète n'était pas dépourvu des exemplaires de la loi qu'il leur cita tant de fois soit avant soit après la destruction du temple. C'eût été quelque chose de bien plus étrange qu'Esdras leur eût persuadé que ce prophète

avait écrit sous leurs yeux des prophéties qu'ils n'avaient jamais vues.

Enfin il eût fallu gagner les Samaritains. Ce peuple, instruit dès avant le temps de la captivité de Juda par des ministres tirés des dix tribus, conserve encore le Pentateuque écrit en caractères différens de ceux qu'Esdras avait apportés de Babylone, mais conforme en tout à celui des Hébreux, si on en excepte deux altérations qui caractérisent l'esprit schismatique de ceux de qui les Samaritains avaient reçu ce monument. Ce peuple, devenu pour jamais ennemi des Juifs depuis le moment où Esdras refusa (*I. Esdras*, *IV. v.* 5 *et suiv.*) de l'admettre à sa communion, aurait-il adopté les fourberies de ce prêtre; et s'il l'eût fait, pourquoi, en admettant son Pentateuque, eût-il rejeté tous ses livres historiques, ainsi que ses caractères chaldéens.

Concluons donc qu'il est plus raisonnable mille fois de croire tout ce qui est contenu dans les livres de Moyse que d'imaginer qu'un homme sensé ait formé un projet tel que celui que les incrédules modernes attribuent à Esdras, et que ce projet ait pu avoir du succès.

I.[er] LIVRE D'ESDRAS.

NOTE III.

Sur les versets 2 et suivans du premier chapitre du premier livre d'Esdras.

« Un roi de Perse, dit Voltaire (Bible expliquée), n'a jamais pu dire : Adonaï, le Dieu du ciel, m'a donné tous les royaumes de la terre et commandé de lui bâtir une maison à Jérusalem; c'est précisément comme si le Grand-Turc disait : Saint Pierre et saint Paul m'ont commandé de lui bâtir une chapelle dans Athènes. »

C'est précisément cela. Saint Pierre et saint Paul chez les chrétiens, et par rapport *au Grand-Turc*, sont *précisément* ce qu'était *le Dieu du ciel chez les Juifs*, et par rapport au roi de Perse. Cependant, *s'il est incontestable*, comme le critique l'a dit expressément (Philosophie de l'histoire), *que les Romains et les Grecs adoraient un Dieu suprême, comme le seul qu'on nommait très-grand et très-bon; que de l'Italie à l'Inde et à la Chine on trouve le culte d'un Dieu suprême;* si, dis-je, cela est aussi vrai que le philosophe l'a avancé, Cyrus, roi de Perse, serait-il le seul qui n'eût pas *connu* et craint *ce Dieu du ciel, ce Dieu suprême* que les Juifs ado-

raient uniquement? A-t-il cru la religion des Perses plus grossière, plus superstitieuse que celle des Grecs et des Romains?

Mais laissons à part les idées bizarres et contradictoires de l'irréligieux sophiste; montrons directement comment et par quels moyens Cyrus a connu le Dieu du ciel adoré des Juifs et servi à Jérusalem. Ecoutons ce qu'Isaïe avait annoncé de ce conquérant plus de deux siècles avant qu'il existât. Nous ferons voir en son lieu l'authenticité des écrits de ce prophète, et nous savons par le témoignage de Josephe (Antiq. l. XI. c. 1) que Cyrus eut connaissance de cette prédiction. Cet auteur nous apprend qu'*elle lui fut présentée et qu'elle le détermina à donner l'édit pour le retour des Juifs*. Et quand nous n'aurions pas le témoignage formel de cet historien, peut-on raisonnablement douter que les Juifs qui étaient dispersés autour de Babylone lorsque Cyrus en fit le siége et ceux qui étaient enfermés dans ses murs quand il y entra lui aient laissé ignorer une prédiction si précieuse qu'ils avaient depuis si long-temps dans leurs livres sacrés, prédiction après l'accomplissement de laquelle ils soupiraient depuis soixante-dix ans, et qu'ils virent enfin accomplir littéralement?

Voici la prophétie d'Isaïe (Isaïe XXIV. v. 24) qui regarde Cyrus, et qu'on juge de l'impression qu'elle dut faire sur ce prince:

Je suis le Seigneur, cause unique de tout ce qui existe. C'est moi seul qui ai étendu les cieux; personne ne m'a aidé quand j'ai affermi la terre... C'est moi qui renverse l'esprit des sages et qui convaincs de folie leur vaine science. C'est moi qui rends stables les paroles de mon serviteur et qui accomplis ici les paroles de mes prophètes. Je dis à Jérusalem : Tu seras habitée de nouveau ; aux villes de Juda : Vous serez rebâties; je repeuplerai vos déserts. Je dis à des eaux profondes : Soyez épuisées (XLV. v. 1) ; *je mettrai vos canaux à sec. Je dis à Cyrus : Tu es le pasteur de mon peuple ; tu exécuteras mes décrets en tout. Je dis à Jérusalem : Tu sortiras de tes cendres ; et au temple : Tu seras fondé de nouveau. Voici ce que je dis à Cyrus, mon oint, que j'ai pris par la main pour lui assujettir les nations et pour lui livrer les portes de toutes les forteresses : Je marcherai devant toi ; j'humilierai les grands de la terre ; je forcerai les portes d'airain ; je briserai les gonds de fer ; je te livrerai les trésors cachés et des richesses accumulées depuis des siècles, afin que tu saches que je suis le Seigneur*, le Dieu d'Israël, *qui t'ai désigné par ton nom.*

Les auteurs profanes nous apprennent l'accomplissement littéral de ces prophéties. (Voyez Hérodote, livre I. Xénophon, Cyropédie, l. 7. Diodore de Sicile, l. 2.)

NOTE IV.

Sur le verset 2 du chapitre sixième du premier livre d'Esdras.

« Le premier livre d'Esdras, dit Voltaire (Bible
» expliquée), raconte qu'on retrouva dans Ec-
» batane un mémoire dans lequel étaient écrits
» ces mots : La première année du roi Cyrus
» le roi Cyrus a ordonné que la maison de Dieu
» qui est à Jérusalem fût rebâtie pour lui offrir
» des hosties ; qu'il y eût trois rangs de pierres
» brutes et trois rangs de bois. Si les Juifs avaient
» le diplôme de Cyrus donné à Babylone, pour-
» quoi en chercher un autre dans Ecbatane ? »

Les Juifs ne pouvaient-ils pas avoir des raisons très-fortes pour ne point se dessaisir de l'exemplaire de l'édit qui avait été délivré à Zorobabel, et surtout pour ne pas le confier à ceux qui leur suscitaient des oppositions et des traverses à la cour de Perse ?

« Pourquoi en aller chercher un autre dans
» Ecbatane ? »

C'est qu'au temps de Darius, fils d'Hystaspe, les archives des rois de Perse et des Mèdes étaient conservées à Ecbatane, capitale de la Médie, où elles avaient été transférées lorsque ces rois

y allèrent résider. Le critiqe ignorait-il que, selon Hérodote (l. 3), Babylone se révolta au commencement du règne de Darius qui la fit démanteler après l'avoir prise d'assaut? Il était bien naturel que les rois de Perse ne confiassent pas leurs personnes et des archives à des sujets si portés à la révolte qu'ils commencèrent à remuer, selon le même Hérodote, pendant l'usurpation du Mage auquel Darius succéda. Peut-être aussi que le trésor et les registres avaient été transportés de Babylone à Ecbatane dès la fin du règne de Cyrus qui y passait, selon Xénophon (Cyropédie, l. 8), deux mois pendant chaque année. Le premier livre d'Esdras fait foi (IX. v. 2) que ce fut dans *la forteresse d'Ecbatane* qu'on trouva le registre qui avait été ci-devant *à Babylone* et qui contenait l'édit pour le rétablissement du temple de Jérusalem.

« Que veut dire la première année du règne » de Cyrus? Il régna dans Ecbatane avant de » prendre Babylone. Il ne pouvait rien ordonner » concernant les Juifs esclaves à Babylone lors- » qu'il n'était que roi des Mèdes. Il y a ici une » contradiction palpable. »

Il n'y a rien ici de *palpable* que l'ignorance et la mauvaise foi du critique. *La première année du règne de Cyrus à Babylone* est, selon tous les écrivains, la vingt-unième de son règne sur les Perses. C'est *du règne de Cyrus à Babylone* qu'Esdras date, ainsi que Xénophon et le canon

de Ptolomée. C'est à Babylone que fut donné l'édit en faveur des Juifs. Le registre qui en faisait mention se trouve 20 ans après à Ecbatane où les archives avaient été transportées : y a-t-il là, nous ne disons pas *contradiction palpable*, mais même la plus légère ombre de difficulté ?

Quant aux *trois rangs de pierres de taille ou brutes et les trois rangs de planches* dont plaisante Voltaire (*ibid.*), voyez notre note VIII sur le troisième livre des Rois.

NOTE V.

Sur le verset 9 *du premier chapitre et les versets* 16 *et suivans du chapitre septième du premier livre d'Esdras.*

« Esdras, dit Voltaire (Bible expliquée), fait » rendre à ces malheureux (*aux Juifs*) cinq » mille quatre cents vases d'or et d'argent, et » le moment d'après c'est Artaxerxès qui les » donne; or entre le commencement du règne » de Cyrus dans Ecbatane, et celui d'Artaxerxès à Babylone, on compte environ 120 » ans : supputez, lecteurs, et jugez. »

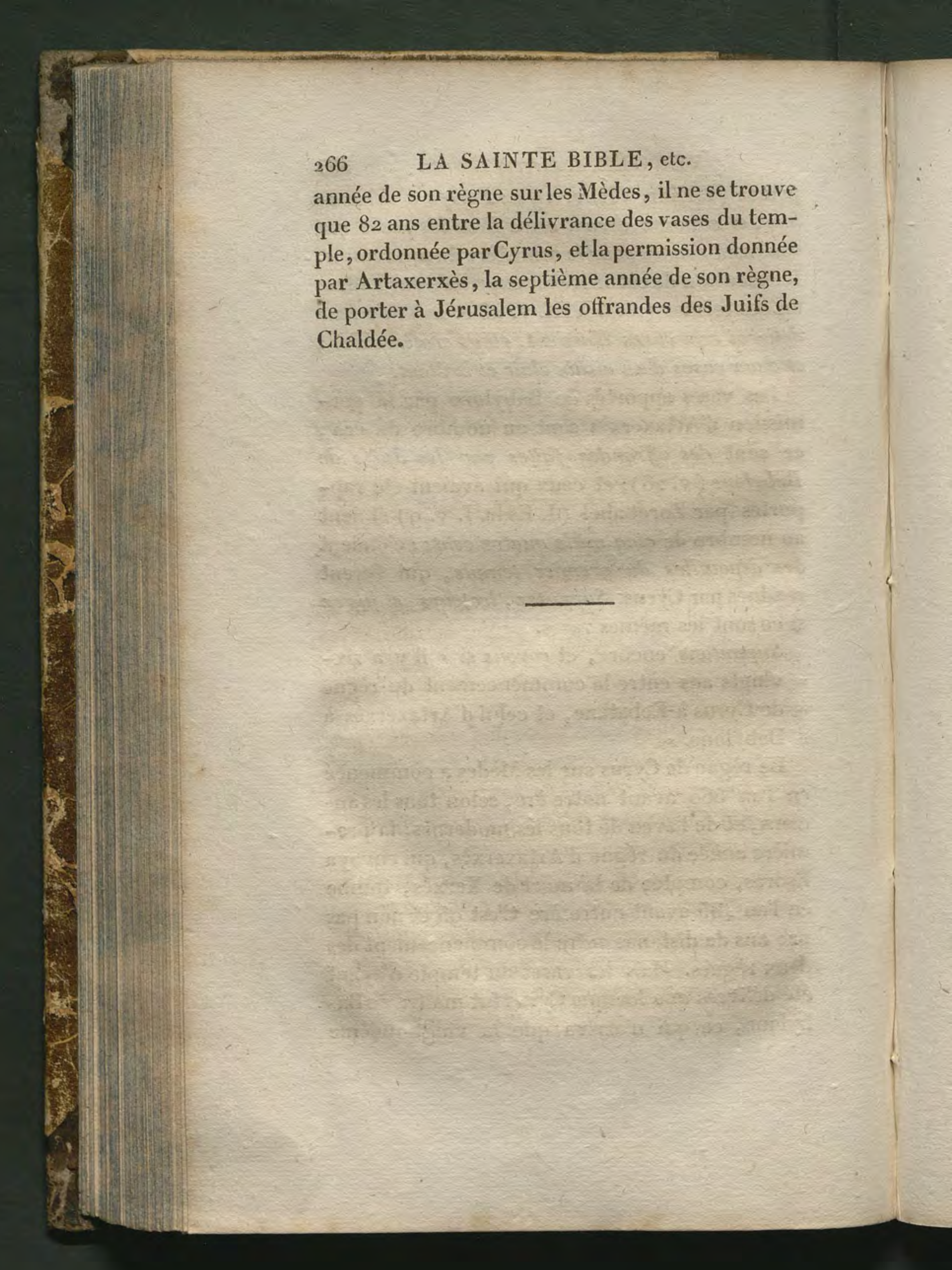
D'abord *il est faux* qu'Artaxerxès ait donné aux Juifs *cinq mille quatre cents vases d'or et d'argent*. Voici ce qu'on lit dans l'édit de ce

prince (I. Esdr. VII. v. 19) : *Portez à Jérusalem, et exposez devant votre Dieu les vases qui vous sont donnés pour le* ministère de son temple. L'exécution de cet ordre est exprimée par Esdras en ces termes (*ibid.* VIII. v. 26 et 27) : *Je leur délivrai cent vases d'argent, vingt cratères d'or, et deux vases d'un airain clair et brillant.*

Les vases apportés de Babylone par la permission d'Artaxerxès sont au nombre de 122 ; ce sont *des offrandes faites par les Juifs de Babylone* (v. 28) ; et ceux qui avaient été rapportés par Zorobabel (I. Esdr. I. v. 9) étaient au nombre de *cinq mille quatre cents ;* c'étaient des *dépouilles du premier temple*, qui furent rendues par Cyrus. *Supputez, lecteurs, et jugez* si ce sont les mêmes vases.

Supputons encore, et *voyons* si « il y a six-
» vingts ans entre le commencement du règne
» de Cyrus à Ecbatane, et celui d'Artaxerxès à
» Babylone. »

Le règne de Cyrus sur les Mèdes a commencé en l'an 560 avant notre ère, selon tous les anciens, et de l'aveu de tous les modernes ; la première année du règne d'Artaxerxès, qui envoya Esdras, comptée de la mort de Xerxès, tombe en l'an 465 avant notre ère. C'est 95 et non pas 120 ans de distance entre le commencement des deux règnes. Mais les vases du temple n'ayant été délivrés que lorsque Cyrus fut maître de Babylone, ce qui n'arriva que la vingt-unième



année de son règne sur les Mèdes, il ne se trouve que 82 ans entre la délivrance des vases du temple, ordonnée par Cyrus, et la permission donnée par Artaxerxès, la septième année de son règne, de porter à Jérusalem les offrandes des Juifs de Chaldée.

TOBIE.

NOTE I.

Authenticité du Livre de Tobie.

VOLTAIRE prétend (Bibl. expliq.) que, *selon les savans*, le livre de Tobie n'a été écrit que *neuf cents ans après la dispersion.*

La mort de Tobie le jeune est de l'an 622 avant l'ère chrétienne. La captivité de son père commença sous Salmanasar, en l'an 718. Or le livre de Tobie était traduit en grec dès le premier siècle de l'ère chrétienne, puisqu'on le trouve cité à la fin de ce siècle par des Pères grecs et latins. S. Ambroise (*lib. de Tobiâ*), S. Hilaire (*in Psalm.* 129), S. Cyprien (*Serm. de Eleemosinâ et lib. Testim.*) citent le livre de Tobie comme *inspiré par l'Esprit-Saint ;* ils le qualifient d'*écriture prophétique*. S. Irénée nous apprend que de son temps on le regardait comme un *livre prophétique*, sans doute à cause des prédictions qui se trouvent dans les deux derniers chapitres. Origène, dans sa lettre à Africanus, dit que le livre de Tobie était mis par les Juifs, ainsi que celui de Judith, au rang des livres *apocryphes*, c'est-à-dire des *livres qu'ils tenaient cachés*, mais que les Eglises chrétiennes en faisaient usage dans leurs assemblées; et dans

sa septième Homélie sur le livre des Nombres, il les compte entre les Livres sacrés avec celui d'Esther. S. Clément de Rome, S. Polycarpe, S. Basile, S. Jérôme, S. Augustin, etc., citent tous le livre de Tobie comme un des livres canoniques; enfin, dès le quatrième siècle, il a été placé dans le catalogue des livres sacrés, par un concile d'Hippone et par le troisième de Carthage. Voltaire a donc fait ici une bévue grossière qu'il a mise sur le compte de *savans* qu'il n'a eu garde de nommer.

Si ce livre, traduit par S. Jérôme, sur un exemplaire chaldéen, n'est point dans le canon des Juifs, c'est qu'ils ne le recouvrèrent qu'après le temps d'Artaxerxès sous lequel fut clos le canon de leurs livres sacrés; mais les Juifs ne le regardent pas moins comme une histoire véritable.

NOTE II.

Sur le verset 2 du premier chapitre du livre de Tobie.

« On a bien de la peine à comprendre, dit » Voltaire (Bibl. expl.), comment Salmanasar, » étant roi de Ninive sur le Tigre, il avait pu » passer par dessus le royaume de Babylone » pour aller enchaîner les habitans des bords » du Jourdain, et conquérir jusqu'aux voisins » de la mer d'Hyrcanie. »

L'Hyrcanie et la mer Caspienne sont au nord de Ninive; Babylone et la Chaldée étaient au sud tant de Ninive que de la Mésopotamie; cette dernière province n'est séparée de la Syrie que par l'Euphrate. On peut donc entrer en Syrie et descendre sur les bords du Jourdain sans passer par la Babylonie. Il faut n'avoir aucune idée de la géographie de ces contrées, pour marquer par la Babylonie la route de Ninive en Hyrcanie ou en Syrie.

NOTE III.

Sur les versets 16 *et* 17 *du premier chapitre du livre de Tobie.*

« Les critiques (Voltaire, *ibid.*) voudraient que
» l'auteur, quel qu'il soit, de l'histoire de Tobie,
» eût dit comment ce pauvre homme avait
» gagné dix talens d'argent auprès du roi Sal-
» manasar dont il ne pouvait pas plus appro-
» cher qu'un esclave chrétien ne peut approcher
» du roi de Maroc : dix talens d'argent font
» vingt mille écus, monnaie de France; c'est
» beaucoup pour le mari d'une blanchisseuse. »

Nous sommons l'impudent critique et ses partisans de produire un seul texte de l'histoire de Tobie, où il soit seulement insinué que sa femme était *blanchisseuse*. Quelle fureur de recourir

sans cesse au mensonge et à la calomnie, pour répandre du ridicule sur tout ce qui est consigné dans les Livres saints! dans quel monument de l'antiquité a-t-il trouvé que Salmanasar n'était pas plus accessible que le roi de Maroc? Il la connaissait bien peu cette antiquité, s'il ne savait pas que les peuples transplantés par les monarques de Ninive et de Babylone, dans des terres étrangères, y étaient sur un pied bien différent que les esclaves ne le sont à Maroc. Ceux-ci, enfermés toute la nuit dans des maisons communes, n'en sortent que pour travailler comme des forçats : ceux-là au contraire étaient en liberté, possédaient des fonds, semaient des grains, cultivaient des vignes à leur profit, plus avantagés en ce point que ne le sont les Juifs de nos jours. A cet état de propriété en fonds ils joignaient le commerce, et c'était surtout par ce moyen que Tobie s'était enrichi. Demande-t-on parmi nous comment un Juif peut être riche de *vingt mille écus?*

« Il s'en va, continue le critique, à Ragès en » Médie, à 400 lieues de Ninive, prêter ses vingt » mille écus à Gabelus qui était fort pauvre, » et qui probablement serait hors d'état de les » lui rendre. »

Une preuve que Gabelus, quoique peu fortuné, donnait, par son industrie, des espérances bien fondées de s'acquitter un jour, c'est qu'en effet il rendit la somme que Tobie lui avait prêtée.

« Ragès en Médie était à 400 lieues de » Ninive. »

La Médie et l'Assyrie, dont Ninive était la capitale, sont deux provinces limitrophes qui n'ont ni l'une ni l'autre une vaste étendue. Il y a environ six-vingts lieues de Ninive à Ecbatane, capitale de la Médie, selon la carte de Samson. Ragès n'était pas bien éloignée d'Ecbatane, selon Diodore de Sicile, dont l'estime est confirmée par le livre de Tobie qui place Ragès dans les montagnes voisines d'Arménie. (Tob. V. v. 8.)

NOTE IV.

Sur les versets 10 *et* 11 *du second chapitre du livre de Tobie.*

« Tobie, dit Voltaire (Bibl. expliq.), s'endort » au pied d'un mur. Un homme assez riche » pour prêter vingt mille écus dans Ragès de- » vait au moins avoir une chambre à coucher » dans Ninive. »

Ce ne fut point faute d'avoir une *chambre à coucher* que Tobie coucha en plein air, ce fut par un attachement religieux à sa loi qui obligeait ceux qui avaient touché un corps mort (*Num.* XIX. v. 11) de se séparer même de leurs proches, jusqu'à ce qu'ils se fussent purifiés; Tobie, n'ayant pas encore satisfait à ce devoir,

se jette accablé de fatigue contre le mur de sa maison, peut-être même sur la terrasse où les Orientaux ont coutume de coucher en été. L'accident de Tobie arriva après la fête de la Pentecôte, selon l'exemplaire grec du livre de Tobie. Sa maison, dont le toit était en terrasse, selon l'usage de ces contrées, pouvait être adossée à un bâtiment plus élevé, au haut duquel des hirondelles avaient fait leur nid.

« Les critiques naturalistes disent que la
» merde d'hirondelle ne peut rendre personne
» aveugle. On en est quitte pour se laver sur-le-
» champ. »

Mais si Tobie dormait, il ne put pas se laver sur-le-champ.

« Il faudrait dormir les yeux ouverts pour
» qu'une chiasse d'hirondelle pût blesser la
» cornée. »

Tobie ne pouvait-il pas être du nombre de ceux qui dorment *les yeux ouverts?* Le critique dira-t-il qu'il n'y a point de dormeur de cette espèce? Savons-nous d'ailleurs si dans les pays orientaux la fiente d'hirondelle n'est pas plus chaude et plus corrosive que dans nos climats? Tobie ne pouvait-il pas alors avoir déjà quelque inflammation aux yeux, qui aura contribué à rendre l'accident plus funeste.

« Il fallait consulter un bon médecin avant
» d'écrire. »

C'est précisément ce que le critique aurait dû

faire

faire avant de hasarder ses plaisanteries grossières et sacriléges. Il devait s'instruire dans Aldrovandi, dans Gessner, dans François de Valois, et même dans Celse, tout ancien qu'il est; quant à l'auteur du livre de Tobie, il n'avait pas besoin de cette précaution. Il écrivait des faits notoires d'après l'expérience.

NOTE V.

Sur le verset 8 du troisième chapitre du livre de Tobie.

« JAMAIS les Juifs, dit Voltaire (Bibl. expl.),
» n'avaient entendu parler d'aucun diable ni
» d'aucun démon; ils avaient été imaginés en
» Perse... C'est la première fois qu'un ange est
» nommé dans l'Ecriture. »

Voltaire vient de nous dire que le livre de Tobie a été fait, *selon les savans*, *neuf cents ans après la dispersion*. La première dispersion ou transplantation est celle ou Theglatphalasar enleva une partie des dix tribus. Or elle est postérieure à l'an 755 avant notre ère, puisque cette année là est la première de Phacée, roi d'Israël, sous le règne duquel cette première déportation arriva. De là il suit évidemment que, selon le critique et ses *savans*, le livre de Tobie n'a été écrit au plutôt qu'en l'an 150 de notre

ère, et conséquemment que ce n'est au plutôt qu'en cette année qu'on a entendu parler chez les Juifs d'*anges*, de *diables*, de *démons*. Nous pourrions, pour confondre l'auteur d'une proposition si absurde, lui citer Philon, Josephe, les évangélistes et les autres écrivains du nouveau Testament, qui sont tous antérieurs à l'époque qu'il assigne au livre de Tobie, et qui tous parlent fréquemment d'*anges* et de *démons*, et les livres des Machabées, et Daniel, et les livres des Rois, et les psaumes de David, et le livre de Job, et enfin le Pentateuque, etc.; nous nous contenterons de l'opposer lui-même à lui-même, et de lui rappeler ce qu'il a écrit (*ibid.* art. *Pharisiens*) *que les Pharisiens admettaient la métempsycose, et que c'est sur cette doctrine qu'ils établirent que les esprits malins, les ames des diables pouvaient entrer dans le corps des hommes.* Ces Pharisiens formaient, suivant le critique, un corps redoutable du temps de Jean Hircan dont le règne commence en l'an 150 avant notre ère; *supputez maintenant*, crédules disciples de l'incrédule : à 135 ajoutez 150 de notre ère, vous trouverez 285 ans; par conséquent *on connaissait* chez les Juifs des anges et des diables, du propre aveu de votre maître en incrédulité, 285 ans avant l'époque qu'il a donnée à la composition du livre de Tobie, quoique, selon lui, ce soit ce livre qui, *le premier*, en a instruit les Juifs.

NOTE VI.

Sur les versets 7 et 18 du chapitre cinquième du livre de Tobie.

L'ANGE dit au jeune Tobie : *Je suis Israélite;* il ajouta ensuite quand il fut introduit chez Tobie le père : *Je suis Azarias, fils du grand Ananias.* Les incrédules l'accusent de mensonge.

Nous soutenons que l'ange qui avait pris la figure d'Azarias le représentait et tenait sa place, et conséquemment pouvait sans mentir se qualifier tel, de même que l'ange disait à Jacob (Gen. XXXI. v. 13) : *Je suis le Dieu de Béthel*, parce qu'il représentait le Seigneur, et parlait en son nom. D'ailleurs, l'ange disait la vérité, suivant la signification du nom qu'il avait adopté. Car *Azarias* signifie *secours de Dieu*, et il était réellement envoyé au secours de Tobie. *Ananias* signifie *grâce* ou *don de Dieu.* Or Raphaël était réellement le fils de la grâce et de la miséricorde. Il faut savoir, comme S. Grégoire l'a observé (*Homil.* 24. *in evang.*), que les anges n'ont point de nom de leur nature, mais qu'ils prennent leur nom de leur office et de leur ministère auquel Dieu juge à propos de les employer.

NOTE VII.

Sur les versets 2 et suivans du chapitre sixième du livre de Tobie.

« Les critiques, dit Voltaire (Bibl. expliq.), et
» les plaisans ont dit que ce serait une chose
» fort curieuse qu'un poisson capable de dévo-
» rer un homme, et qu'on pût cependant pren-
» dre par les ouïes, comme on suspend un lapin
» par les oreilles.... Les ouïes des poissons très-
» improprement nommées sont les poumons. »

Le critique, pour tourner en ridicule l'Ecriture, suppose que l'ange en parlant à Tobie a employé un mot impropre, savoir le terme d'*ouïes*, quand il s'agit d'un poisson; mais une preuve que Raphaël était pour le moins aussi instruit que le prétendu naturaliste *dans la connaissance des animaux aquatiques*, c'est que le terme chaldaïque dont il se servit est rendu dans la Vulgate par *branchia* : Or *branchia*, selon Budée (*Miscellanea Berolinensia*), est un mot grec qui signifie *le membre par lequel les poissons respirent*. Tobie, en le saisissant par là, tandis qu'il s'élançait sur lui, lui ôta toutes ses forces avec la respiration.

« Un poisson capable de dévorer un homme ! » Ecoutons ce que nous apprend à ce sujet un

voyageur aussi exact que curieux (Thevenot, voy. du Levant, tom. 3. l. 1. chap. 13), qui naviguait près de l'ancienne Ninive, sur ce même fleuve sur les bords duquel se passa l'aventure de Tobie. *Un des hommes de notre kelec prit ce soir sur les huit heures, au clair de la lune, avec un hameçon, un gros poisson ; il avait plus de cinq pieds de long, et quoiqu'il fût gros comme un homme, il me dit que c'était un jeune, et qu'ordinairement ils sont beaucoup plus grands. Il avait la tête longue de plus d'un pied, les yeux à quatre pouces au dessus de la gueule, ronds et grands comme un demi-denier; la gueule ronde, et quand elle était ouverte elle était grande comme la bouche d'un canon, ma tête y aurait bien entré, etc.*

Il est donc dans le Tigre des poissons voraces, capables d'intimider un jeune homme, et qui peuvent être saisis par les ouïes.

NOTE VIII.

Sur les versets 8 *et suivans du chapitre sixième du livre de Tobie.*

« On ne connaît encore point de poisson, dit » Voltaire (Bibl. expl.), dont le foie, grillé sur » des charbons, ait la vertu de chasser les » diables. »

Nous n'en connaissons point non plus de tels, et nous disons que ce fut *uniquement* par la puissance divine, dont un ange fut le ministre, que le démon fut chassé de la maison de Sara.

« Mais l'ange avait dit que le foie posé sur » des charbons écarte toute sorte d'esprits » malfaisans. »

La Providence qui employait le ministère d'un ange en faveur des deux Tobie voulut que les opérations fussent cachées sous les apparences d'un évènement purement naturel. Dieu attacha à deux signes extérieurs les deux miracles qu'il voulut opérer. Il en fut de même lorsque J. C. se servit de boue pour rendre la vue à un aveugle. L'erreur où fut pendant quelque temps le jeune Tobie était nécessaire pour l'enchaînement des merveilles que Dieu ne voulut faire éclater d'abord qu'aux yeux de ses deux serviteurs. Ils en furent instruits par l'ange à la fin du voyage; ils en instruisirent ensuite leurs compatriotes, et cet exemple a appris à tous les siècles qu'il est des voies cachées, mais efficaces, que Dieu emploie quelquefois pour récompenser, dès cette vie, la piété, la justice et la charité, vertus infiniment précieuses aux yeux de l'Etre suprême.

L'incrédule, à cette occasion, parle de *magie*, de *théurgie*, et termine ses rapsodies par cette grande observation : « L'ange Raphaël court » après le diable, et va l'enchaîner dans la

» haute Egypte où il est encore ; Paul Lucas l'a » vu, l'a manié; on peut se rendre à son témoi- » gnage. »

Nous nous contenterons de substituer à ce narré le récit littéral et précis du livre de Tobie (Tob. VIII. v. 3.) : *L'Ange saisit alors l'esprit malfaisant et le relégua dans le désert de la haute Egypte*, l'éloignant ainsi des lieux qu'habitaient les enfans d'Israël, et le mettant dans l'impuissance d'exercer sa malice sur eux.

NOTE IX.

Sur le verset 3 *du chapitre neuvième du livre de Tobie.*

Les critiques ont observé qu'au verset 7 du chapitre troisième du livre de Tobie il est dit que Sara, fille de Raguel, habitait à Ragès ville de Médie ; et au verset 3, chapitre 9, le jeune Tobie, après l'avoir épousée, envoie l'Ange qui le conduisait à Ragès ville de Médie, chez Gabelus qu'il amène aux noces de Tobie, et le voyage dura plusieurs jours.

Cela n'est point difficile à concilier. Raguel et Sara sa fille habitaient la ville de Ragès lorsque arriva ce qui est rapporté au chapitre trois. Après ces fâcheux évènemens et la mort des sept premiers maris de Sara, ils jugèrent à propos de s'éloigner d'un endroit si propre à

leur retracer des souvenirs si tristes; peut-être se hâtèrent-ils de s'éloigner, craignant la vengeance des parens des époux, ou quelqu'autre mauvaise affaire ; et la Providence qui veillait sur eux d'une manière si admirable les conduisit dans un autre endroit sur les bords du Tigre où le jeune Tobie fit la connaissance de Sara et l'épousa.

NOTE X.

Sur le verset 7 du chapitre quatorzième du livre de Tobie.

Le vieux Tobie prédit que le temple du Seigneur, qui a été brûlé, sera bâti de nouveau ; or, disent les critiques, dans ce temps-là le temple de Jérusalem n'avait pas encore été incendié par les Chaldéens, et il ne le fut que quelques années après la mort de Tobie.

Nous répondrons 1.° que la version grecque ne parle de l'incendie du temple que comme d'un évènement futur. 2.° Un argument fondé sur des calculs de chronologie de ces temps-là n'est rien moins qu'une démonstration, puisque les chronologistes s'accordent rarement entr'eux, et que ces sortes de difficultés n'ont jamais porté atteinte à l'authenticité de ces anciens livres.

NOTE XI.

Sur le verset 16 *du quatorzième chapitre du livre de Tobie.*

LAISSANT de côté des déclamations vagues de Voltaire, qui n'ont point de rapport au livre de Tobie, et dont la réfutation se trouve dans nos notes précédentes, nous observerons ici que le patriarche des incrédules, passant à la mort de Tobie, au lieu de faire remarquer à ses lecteurs la prédiction que fit ce juste de la ruine de Ninive, prédiction qui fut accomplie peu après sa mort, par les armes de Cyaxare ; ni de celle du retour des captifs hébreux ; ni enfin la promesse *d'un roi d'Israël* (*ibid.* v. 9) *qui devait être adoré par les rois des nations*, évènement dont nous sommes témoins, nous dit seulement *que quand Tobie mourut de vieillesse ses enfans l'enterrèrent avec joie.* Ces derniers mots n'ont pu échapper à la censure du critique qui ne pensait pas que la mort des serviteurs de Dieu, qui ont rempli une longue carrière, fournit des motifs solides de consolation à une famille dont ils ont été l'exemple, et dont ils feront à jamais la gloire, au lieu que celle de l'impie ne produit que le trouble, l'horreur, la confusion, le désespoir.

JUDITH.

NOTE I.

Authenticité du livre de Judith.

« Cette histoire, dit Voltaire (Bibl. expl.),
» est pleine de contradictions inconciliables ;
» car tantôt la scène est sous Nabuchodonosor,
» tantôt après la captivité. »

Cela est *inconciliable* pour ceux qui ne savent pas qu'il y a eu plusieurs transmigrations différentes des Israélites, et plusieurs rois d'Assyrie qui ont porté le nom de *Nabuchodonosor ;* mais quand on sait que les Juifs, à commencer sous le règne de Manassès, ont souffert quatre déportations différentes de la part des monarques assyriens, on n'est plus embarrassé à concilier l'histoire de Judith. Elle arriva en la dixième année de Manassès, roi de Juda, qui avait été fait prisonnier avec une partie de ses troupes (II. Paral. XXXIII), par les généraux d'un roi d'Assyrie, que le livre de Judith nomme *Nabuchodonosor ;* c'était lui qui avait vaincu et tué Arphaxad, roi des Mèdes (Judith I. v. 4 et suiv.), lorsque celui-ci, fier de ses conquêtes, conduisit son armée contre Ninive; et tel fut précisément le sort que *Phraorte, roi des Mèdes, eut près de Ninive*, selon Hérodote (l. I), *lorsqu'il voulut*

conquérir cette ville sur les Assyriens qui y régnaient. Ainsi le récit du livre de Judith s'accorde également avec celui d'Hérodote et avec celui des Paralipomènes.

Les incrédules de nos jours font grand bruit sur les difficultés de chronologie que renferme l'Histoire sainte ; ils ne veulent pas faire attention que, sans un miracle continuel, la chose ne pouvait pas arriver autrement. Les lettres hébraïques et les caractères samaritains qui désignent les nombres se ressemblent beaucoup, et il est fort aisé de les confondre. A moins que les copistes n'aient été toujours singulièrement attentifs, il a été moralement impossible qu'ils ne se soient pas trompés quelquefois. Les noms de nombres ne sont pas aussi réguliers, ni d'une construction aussi facile en hébreu que dans nos langues ; il a pu s'y glisser aisément de la confusion. Nous trouvons les mêmes embarras pour concilier la chronologie d'Hérodote, de Xénophon, de Diodore de Sicile ; nous ne doutons pas pour cela du fonds de leurs histoires : pourquoi donc quand il s'agit de livres infiniment plus anciens, chicane-t-on sur la moindre difficulté de chronologie ? Nos philosophes si pointilleux sur les annales des Hébreux ne rougissent point de nous opposer le chaos inintelligible de la chronologie chinoise.

« Mais, disent-ils, des livres divinement inspirés ont dû être divinement copiés. »

Sans doute Dieu n'a pu permettre qu'il s'y glissât des erreurs, quant à ce qui regarde le dogme et la morale ; mais il n'est point important ni nécessaire au salut que les hommes soient préservés de toute erreur dans la chronologie (*Holden. de Resolutione fidei*, *l.* 1. *c.* 5. *lect.* 2). Cet objet est très-curieux, mais on peut en laisser la discussion aux critiques et aux savans sans inconvénient. Revenons à l'authenticité du livre de Judith.

Du temps d'Origène, les Juifs l'avaient en hébreu, ou plutôt en chaldéen, et selon saint Jérôme, ils plaçaient ce livre au rang des *Hagiographes*. S. Clément, pape, a cité l'histoire de Judith dans sa première épître aux Corinthiens, de même que l'auteur des constitutions apostoliques. S. Clément d'Alexandrie (*Strom.* l. 4), Origène (*Hom.* 19. *in Jerem.* et tom. 3. *in Joann.*), Tertullien (*lib. de Monogam. c.* 17), S. Ambroise (*l.* 3. *de Offic. et lib. de Viduis*), S. Jérôme (*epist. ad Furiam*), en font mention. L'auteur de la Synopse attribuée à S. Athanase en a donné le précis comme des autres Livres sacrés. S. Augustin (*lib. de Doctr. christ.* c. 8) ; le pape Innocent I, dans sa lettre à Exupère, le Pape Gélase, dans le concile de Rome ; S. Fulgence, etc., reçoivent ce livre comme canonique. Il a été déclaré tel par le concile de Trente. S. Jérôme dit que le concile de Nicée le comptait déjà entre les écritures divines. Ainsi, quoique

dans les pièces qui nous restent de ce concile on ne trouve aucune définition sur ce point, nous ne devons pas douter que S. Jérôme n'eût des preuves de ce fait. Origène atteste que de son temps on le lisait aux catéchumènes.

NOTE II.

Sur le verset 7 du sixième chapitre du livre de Judith.

« Un géographe, dit Voltaire (Bibl. expl.),
» serait bien empêché à placer Béthulie; tantôt
» on la met à 40 lieues au nord de Jérusalem,
» tantôt à quelques milles au midi. »

Tous les géographes sont bien empêchés aujourd'hui à placer Babylone; il y a sur ce point trois sentimens différens, et nous ne serions pas embarrassés à prouver qu'aucun, pas même celui qui la place près des ruines d'Hella, n'est satisfaisant : donc *Babylone n'a jamais* existé. Nos antiquaires disputent sur la position de la plupart des villes de Gaule, dont César a parlé dans ses commentaires; on n'est d'accord ni sur celle de la ville des *Viducassiens*, ni sur celle de la cité des *Calètes : donc César ne fut qu'un romancier*. On n'est point d'accord sur la position de la forêt d'*Arolanuum* dans laquelle Clotaire I et ensuite Clotaire II se retirèrent après leur défaite : les uns disent que c'est la forêt d'Orléans,

d'autres soutiennent que c'est celle de Bretonne en Normandie, sur les bords de la Seine : donc *la fuite de ces deux rois est une fable?*

Au reste il est faux qu'*un Géographe soit bien empêché à placer Béthulie.* Cette place, selon deux textes bien formels du livre de Judith (IV. v. 5 et VII. v. 3), était voisine de la plaine d'Esdrelon, et cette plaine était certainement en Galilée, entre Bethsan ou Scythopolis et le mont Carmel. Béthulie était donc dans le même pays, environ à trente lieues au nord de Jérusalem. Ceux qui la placent *à quelques milles au midi* de cette capitale n'en donnent que des raisons faibles et absolument étrangères à la géographie, en identifiant le pays d'où la famille de Judith était originaire avec celui qu'elle habitait depuis son mariage.

NOTE III.

Sur le premier verset du chapitre huitième du livre de Judith.

L'AUTEUR du livre de Judith rapporte sa généalogie qu'il fait remonter jusqu'à Siméon fils de Ruben; or Siméon (Gen. XXIX) était *frère* de Ruben et non pas *son fils*.

Nous répondons qu'il faut lire *fils d'Israël*, et non pas *fils de Ruben*. C'est ainsi que porte le

grec *gioû Israël*, de même que la version arabe; et une preuve sans réplique qu'il y a ici une faute dans la Vulgate, c'est que Judith était de la tribu de Siméon. (Judith, IX. v. 2.)

NOTE IV.

Sur les chapitres dix et suivans du livre de Judith.

Nous rougirions de copier ce qu'a écrit, touchant l'entreprise de Judith, le plus effronté des calomniateurs, qui a accusé (Bibl. expliq.) cette héroïne, vengeresse et libératrice de son pays, d'avoir joint au meurtre la trahison et la prostitution. Son histoire assure positivement que *Dieu veilla sur elle* (XIII. v. 20), et que sa pudeur ne reçut aucune atteinte. Ce ne fut point sans une motion intérieure qui l'assurait de la protection divine que cette courageuse femme s'exposa seule avec sa servante à être conduite dans un camp aussi effréné que barbare. Le succès a démontré que Dieu la conduisait, *parce que sa parure* (X. v. 4) *n'avait pour principe aucune passion, mais la vertu.*

D'un autre côté, pour juger sainement de son entreprise, il ne faut point perdre de vue l'état de guerre dans lequel elle était, ainsi que sa nation, par rapport à Holopherne qui les avait tous dévoués à la mort, et dont la férocité impitoyable n'était pas même adoucie (III. v. 11)

par la soumission la plus touchante des peuples qu'il attaquait. A-t-on jamais nommé *trahison* ou *perfidie* les ruses, les mensonges, les faux avis dont on se sert à la guerre pour tromper l'ennemi, et le faire tomber dans un piége ? Le meurtre n'a-t-il pas toujours été censé permis en pareil cas, du moins chez les anciens peuples? Judith a été louée par les prêtres juifs et par le peuple; ils ont rendu grâces à Dieu de la défaite d'un ennemi qui les avait dévoués à la mort; peut-on les condamner? Que les incrédules nous disent en quoi l'action de Judith est plus noire et plus odieuse qne celle de Mutius Scœvola, tant vantée par les historiens romains ? Sans doute que l'Evangile nous apprend à penser et à agir autrement que les Romains et que les Juifs; il nous prêche une morale plus pure et plus héroïque; mais de quel droit veut-on juger les anciennes nations sur les lois de l'Evangile ? « Mais ces exemples sont dangereux, dit Freret; » des fanatiques peuvent en abuser. » Eh ! de quels livres, de quelle doctrine n'a-t-on pas abusé? L'histoire est-elle en général autre chose que le récit des crimes et des folies de l'*humanité ?* Si tous les traits et tous les exemples qu'elle retrace à nos yeux étaient dangereux à lire, il faudrait brûler tous les monumens historiques. Mais nos philosophes ne déclament que contre l'histoire des Juifs; toutes les autres, même plus scandaleuses, trouvent grâce à leur tribunal.

NOTE V.

Sur le verset 28 du chapitre seizième du livre de Judith.

« Une chose encore plus rare, dit Voltaire » (Bibl. expliq.), c'est d'avoir demeuré cent cinq » ans dans la maison de son mari, après ce bel » exploit, comme il est dit au chapitre seize. Si » nous supposons qu'elle était âgée de trente » ans, quand elle fit ce coup vigoureux, elle » aura vécu cent trente-cinq années. »

Voici le texte tel qu'il est rendu non-seulement par un traducteur catholique très-exact (le Père Houbigant), mais encore par un protestant (Le Cène) très-peu favorable au livre de Judith. *Elle vieillit dans la maison de son mari, où elle parvint jusqu'à sa cent cinquième année en laquelle elle mourut, après avoir donné la liberté à sa servante.* Judith ne vécut donc pas cent trente-cinq ans, mais seulement cent et cinq.

NOTE VI.

Sur le verset 30 *du seizième chapitre du livre de Judith.*

« Le texte (Voltaire, *ibid.*) nous replonge dans
» une autre difficulté ; il dit que personne ne trou-
» bla Israël tant qu'elle vécut, et malheureuse-
» ment ce fut le temps de ses plus grands dé-
» sastres. »

Nous plaçons, d'après Petau et d'autres habiles chronologistes, la mort d'Holopherne et la délivrance de Béthulie en l'an 688 avant l'ère chrétienne; cette année (II. Paralip. XXXIII) est la dixième du règne de Manassès qui était alors prisonnier à Babylone dont le roi le renvoya dans ses états l'année suivante. Judith était alors âgée d'environ trente-cinq ans; elle pouvait, avec le secours de sa parure, paraître très-belle aux yeux des Assyriens. Elle meurt âgée de cent cinq ans, en l'an 618 avant l'ère chétienne; cette année est la vingt-troisième du règne de Josias. Or depuis l'an 688 jusqu'à l'année 611, en laquelle Josias fut tué en combattant contre les Egyptiens, après avoir régné trente ans accomplis, il se trouve 78 années révolues, dans l'espace desquelles nous défions qu'on montre quelque in-

vasion faite sur les terres des Israélites. Voilà donc exactement vérifié ce que porte le texte de Judith, et par conséquent le critique convaincu d'en avoir imposé.

NOTE VII.

« QUELQUES partisans de Judith (Voltaire, *ibid.*)
» ont soutenu qu'il y avait quelque chose de vrai
» dans son aventure, puisque les Juifs célé-
» braient tous les ans la fête de cette prodigieuse
» femme; on leur a répondu que quand même les
» Juifs auraient institué douze fêtes par an en
» l'honneur de sainte Judith, cela ne prouverait
» rien. »

Et nous, nous soutenons que l'institution d'une fête, en mémoire d'un évènement aussi éclatant que celui dont il s'agit, prouve que la nation qui l'établit est persuadée de la vérité de cet évènement; et que si cette fête a été instituée peu après l'évènement, elle constate la notoriété du fait, au point de ne laisser lieu à aucun doute raisonnable. Nous défions même tous les incrédules de citer *un seul exemple* d'une fête instituée à la date même d'un évènement ou peu de temps après, et pendant la vie de témoins oculaires, qui n'attestât qu'une fable. Les fêtes grecques et romaines de *Castor*, de *Pollux*, de la *vestale*

Sylvie, etc., n'avaient été établies que plusieurs siècles après les évènemens de leurs histoires fabuleuses; on ignorait même dans la Grèce et à Rome quel était l'objet de la plupart des fêtes qu'on y célébrait. Que viennent faire ici les *sept dormans*, les *onze mille vierges*, les *noms des trois rois?* ces fables ne sont-elles pas rejetées des savans de toutes les communions? les trouve-t-on dans aucun livre reçu et respecté?

« Mais il est faux que les Juifs aient jamais eu
» la fête de Judith. »

Il faudrait, pour faire croire à ceux qui ne sont pas si *crédules* que les admirateurs de nos sophistes, qu'on apportât quelque preuve qui infirmât le récit de l'historien de Judith, historien cité tant de fois avec honneur dans les deux premiers siècles de l'Eglise; historien lu et cru, au rapport d'Origène (*Epist. ad Afric.*), par les savans d'entre les Juifs. Or voici ce que disait cet antique écrivain, selon l'exemplaire chaldéen, sur lequel S. Jérôme a fait sa traduction: *Le jour de la victoire de Judith a été mis par les Hébreux au rang des jours saints; et depuis ce temps-là jusqu'à ce jour il est honoré comme un jour de fête parmi les Juifs.* Il est vrai que les Juifs depuis leur dernière dispersion ne la célèbrent plus, mais plus on reculera les temps où elle a cessé d'être en usage, plus on sera forcé de donner d'antiquité à l'écrivain qui atteste qu'elle se célébrait encore de son temps.

ESTHER.

NOTE I.

Authenticité du livre d'Esther.

« Le livre d'Esther, dit Voltaire (Bibl. expl.), » est un roman sans vraisemblance. »

Nous avons en hébreu le livre d'Esther, reçu unanimément des Juifs et des chrétiens. Les Juifs l'ont toujours compris dans le catalogue de leurs Livres sacrés, composé de vingt-deux livres, selon Josephe (*l.* 1. *contr. Appion.*). Origène (*Orig. apud. Euseb. Hist. eccl. l.* 6. *c.* 25. *Hieron. Prolog. Galeat.*), le concile de Laodicée en l'an 366, S. Jérôme, comprennent le livre d'Esther dans les vingt-deux que les Juifs admettaient; il a été cité par S. Clément de Rome (*Epist. ad Cor.*) et par Clément d'Alexandrie (*Strom.* 1 *et* 4. *et Pedag. l.* 3). Josephe, dans le livre que nous venons d'indiquer, dit expressément que *ce canon ne contenait que les livres qui ont été écrits depuis Moyse jusqu'à Artaxerxès.* Dupin prétend (Prolégom. de la Bible, l. 1. c. 1. § 1) que les livres écrits *sous le règne de ce prince* ne sont pas compris dans le canon des Juifs; mais il est contraire en cela à Josephe et à ce canon même, puisque la succession des proprètes Zacharie, Aggée, Malachie et celle de Néhémie, tous com-

pris dans le canon des Hébreux, s'étend jusqu'au règne d'Artaxerxès inclusivement. Ce canon existait avant le livre de l'Ecclésiastique, puisque son auteur y comprend les douze petits prophètes. Or l'auteur du livre de l'Ecclésiastique vivait du temps de Ptolémée, fils de Lagus, comme nous le prouverons en son lieu. D'ailleurs il est constant, par différens textes du livre d'Esther, qu'elle eut pour époux un roi de Perse, en sorte que le livre qui porte son nom a peut-être été inséré dans le canon des livres hébreux avant sa mort. Or, nous le demandons, à qui persuadera-t-on jamais qu'une histoire faite à plaisir, qu'un roman allégorique ait pu être adopté par tout un peuple comme un monument historique, dans le temps même où cette fausse pièce venait d'être fabriquée?

Ce n'est pas tout; les Juifs de concert avec Esther et avec Mardochée (Esther, IX) établirent en mémoire de leur délivrance une fête qu'ils fixèrent au quatrième du mois Adar. Cette fête qui est encore marquée dans le calendrier des Juifs se célébrait non-seulement du temps de Théodose-le-Grand qui fit à ce sujet une loi insérée dans son code; non-seulement du temps de Josephe qui en rapporte l'institution (Antiquités, XI. c. 6) à Esther et à Mardochée, mais encore du temps de Judas Machabée (II. Machabée, c. XV. v. 37). Cette fête était même établie à Jérusalem avant le temps des Macha-

bées, comme on le voit encore dans Josephe (l. 1. cont. Appion). Entrera-t-il jamais dans la tête des personnes sensées qu'une fête, qui se trouve généralement observée chez les Juifs à la fin du siècle qui a suivi celui au commencement duquel a dû arriver l'évènement qui a donné lieu à son institution, n'a d'autre fondement qu'un roman? Au reste ce sont les anabaptistes qui ont fourni à Voltaire cette idée extravagante.

NOTE II.

Sur les premiers versets du chapitre premier du livre d'Esther.

« On ne sait, dit Voltaire (Bible expliquée), » quel était cet Assuérus, mari d'Esther. »

Nous savons incontestablement que c'était un roi de Perse qui régna plus de douze ans; que ses états s'étendaient depuis l'Inde jusqu'en Ethiopie. Nous savons en outre que l'empire des Perses à compter depuis Cyrus jusqu'à Alexandre qui y mit fin n'a duré que deux cents ans. Ces faits certains mettent sur la voie ceux qui voudront savoir quel est celui d'entre les rois de Perse qui fut mari d'Esther; mais, comme ce point d'histoire est étranger à notre plan, nous en renvoyons la discussion à d'autres. Voyez le tome 7 de l'Histoire universelle traduite de l'anglais, édition de Paris, pag. 133 des notes, et tom. 34, pag. 473.

« Il fit un grand festin qui dura cent quatre-
» vingts jours; un festin de cent quatre-vingts
» jours paraît bien long. »

Très-long sans contredit, si on avait toujours été à table. Mais est-il inconcevable qu'un roi de Perse ait voulu que pendant six mois le palais fût ouvert à tous les seigneurs de son vaste empire, qui venaient le complimenter de son avènement au trône, et que pendant ce temps ils y fussent magnifiquement traités à mesure qu'ils arrivaient? le texte ne signifie rien de plus.

D'autres critiques ont prétendu qu'il n'était pas aisé de concevoir qu'Assuérus ait rassemblé dans les sept derniers jours *tous les habitans de Suse, depuis le plus grand jusqu'au plus petit*, dans le vestibule de son jardin.

On peut supposer que tout ce peuple fut distribué en sept classes différentes dont chacune avait son jour, pour éviter la confusion. Qu'on partage ensuite les convives de chaque classe en plusieurs repas dans le même jour; qu'on les divise par troupes de quelques milliers: dès-lors il y aura place pour tous et toute difficulté s'évanouit. On trouve dans l'histoire profane (Athénée, l. 4. c. 13) un exemple de cette répétition de festin en même jour et en même lieu.

« Les voiles de bleu céleste (Voltaire, *ibid.*),
» les lits d'or et le pavé d'émeraudes paraissent
» dignes du coq d'Aboulcassen. »

Le texte original ne parle point d'*émeraudes*,

mais de *marbre tacheté* et de *marbre blanc*. Est-il étonnant qu'un successeur de Cyrus, maître d'un terrain immense dans la partie du monde la plus riche et la plus fertile, nommé le *grand roi* par tous les écrivains du temps, ait pu faire dresser dans son palais et dans ses jardins des tentes de *bleu céleste* et les meubler de siéges *garnis d'or et d'argent?* Nos souverains d'Europe, si éloignés des terres qui produisent les métaux précieux et les belles teintures, n'ont-ils pas des tapisseries superbes, des sofas, des fauteuils, des voitures *garnis d'or et d'argent?* Il faudra donc traiter de *fables* tout ce que les voyageurs racontent des richesses immenses qu'ils ont vues dans les états du Mogol et des autres souverains de l'Inde ?

« On peut observer (*ibid.*) que pendant le » festin de cent quatre-vingts jours que le roi » donnait aux seigneurs la reine Vasthi en don- » nait aussi un aux dames de Babylone. »

Nous pouvons aussi observer que ce fut à *Suse* et non à *Babylone* (Esther I. v. 2) que se donna cette fête.

« Flavien Josephe remarque que ce n'était » pas la coutume en Perse que les femmes man- » geassent avec les hommes, et que même il » ne leur était pas permis de se laisser voir aux » étrangers. Cette remarque sert à détruire la » fable incroyable d'Hérodote que les femmes » de Babylone étaient obligées de se prostituer » une fois dans leur vie aux étrangers dans le » temple de Militta. »

Quel raisonnement ! Vasthi, reine de Perse, mangeait à part à Suse avec les dames de la cour, tandis qu'Assuérus traitait les seigneurs ! Josephe remarque à cette occasion que les Persannes ne se laissaient pas voir aux étrangers : et de là Voltaire conclut que chez les Babyloniens dont les Perses avaient détruit l'empire les femmes ne pouvaient pas se prostituer aux étrangers dans le temple de Militta.

Quant à la prétendue *fable d'Hérodote*, les curieux peuvent voir comment M. Larcher (Suppl. à la Philos. de l'hist.) a réfuté le critique.

NOTE III.

Sur le verset 22 du premier chapitre du livre d'Esther.

« C'EST une idée comique, dit Freret (Examen » critique des apologistes de la religion chré- » tienne), d'imaginer qu'Assuérus ait fait un » édit pour ordonner que les maris eussent tout » pouvoir et toute autorité dans leurs maisons. »

Cet édit serait peu vraisemblable en effet si on l'envisageait selon nos mœurs et selon les usages de nos gouvernemens modernes ; mais si l'on voulait se placer dans les siècles où ce fait s'est passé et si on connaissait mieux les mœurs des anciens Perses, leurs idées, leurs opinions, leurs préjugés, on en jugerait tout

autrement. Nous voyons chez les anciens peuples et chez les sauvages modernes bien d'autres choses qui nous paraissent fort étranges; le principe de nos philosophes est de vouloir retrouver partout les mœurs et les usages de leur siècle.

NOTE IV.

Sur le verset 20 du second chapitre du livre d'Esther.

« Il n'y a pas un seul cheval arabe, dit Voltaire
» (Bible expliquée), dans les écuries du grand-
» seigneur, dont la généalogie ne soit entre les
» mains du grand-écuyer : comment Assuérus
» n'aurait-il pas été informé de la patrie, de la
» famille et de la religion de la fille qu'il décla-
» rait reine ? »

Nous nous en tenons à la réponse que le critique a donnée lui-même (*ibid.*), en observant *que les princes de l'Asie n'avaient guère que des concubines ; qu'ils déclaraient princesse celle de leurs esclaves qui prenait le plus d'ascendant sur eux.*

La famille, la religion sont fort indifférentes à qui ne suit que son goût et sa passion ; alors la beauté, les agrémens font tout : il n'est donc pas surprenant qu'on ne suivît point dans le sérail d'Assuérus les usages reçus dans les écuries du grand-Seigneur.

NOTE V.

Sur le verset 2 du chapitre troisième du livre d'Esther.

« C'EST une coutume très-ancienne en Asie, dit » Voltaire (Bible expliquée), de se prosterner » devant les rois et même devant leurs prin- » cipaux officiers..... Les peuples occidentaux, » toujours très-mal informés des usages de » l'orient, se sont imaginé qu'on saluait un roi » de Perse comme on adore la divinité : Mar- » dochée né et nourri dans l'orient ne devait » pas s'y méprendre ; il ne devait pas refuser de » faire au satrape Aman une révérence usitée » dans le pays. »

Le Clerc avait déjà proposé cette objection : nous rapporterons la réponse qu'y fit le père Houbigant. « J'ai, dit-il (*Not. in Esther. c.* 2.), » examiné tous les exemples que Le Clerc en- » tasse pour justifier les honneurs qu'Aman exi- » geait ; je n'en ai trouvé aucun qui établisse » ce qu'il s'est proposé de prouver. Dans tous » les exemples qu'il cite on trouve le mot *his-* » *tachavah* qui signifie *s'incliner*, *se courber ;* » on ne trouve dans aucun le mot *carah*, *fléchir* » *le genou*, *mettre le genou en terre*. Je ne m'en » suis pas tenu là ; à l'aide des concordances » hébraïques j'ai parcouru tous les textes de

» l'Ecriture, dans lesquels le mot *carah* se ren-
» contre; je n'en ai pas trouvé un seul où il soit
» employé pour marquer le salut qu'on fait à
» un prince, à un monarque; au contraire j'en
» ai trouvé plusieurs où ce mot est employé
» pour marquer le culte dû au premier Etre.....
» Puisque les Perses, selon le texte d'Esther, ne
» se bornaient pas à une profonde révérence,
» *mistachavim*, mais que de plus ils mettaient
» le genou en terre, *carahim*, on comprend ai-
» sément comment Mardochée ne voulut pas
» rendre à Aman un honneur que les Juifs ne
» rendaient qu'à Dieu. »

En effet c'est la raison que Mardochée donne lui-même de son refus : *Vous m'êtes témoin, ô mon Dieu* (Esther, XIII.), *que ce n'est ni par orgueil ni par mépris que je n'ai point fléchi le genou devant le superbe Aman; j'aurais baisé sans peine les traces de ses pieds pour le salut d'Israël; mais j'ai craint de transférer à un mortel l'honneur qui n'est dû qu'à Dieu.*

Cette distinction entre l'inclination très-profonde et l'agenouillement semble s'être conservée chez les Orientaux. On voit dans la planche d'une marche solennelle du grand-seigneur, que Thevenot a fait graver, les spectateurs inclinés (Thevenot, tome 1) presque jusqu'à terre devant le grand-seigneur qui passe, mais sans fléchir le genou.

NOTE VI.

Sur le verset 6 du chapitre troisième du livre d'Esther.

« Pour cet Aman, dit Voltaire (Bible expli-
» quée), qui veut faire pendre toute une nation
» parce qu'un pauvre de cette nation ne lui a
» pas fait la révérence, avouons que jamais une
» folie si ridicule et si horrible ne tomba dans
» la tête de personne. »

Est-elle plus *ridicule* et plus *horrible* que celle de Néron qui fit mettre le feu aux quatre coins de Rome pour avoir une image de l'embrasement de Troie? que ce qui s'est pratiqué plus d'une fois à Maroc et ailleurs de faire voler les têtes d'un grand nombre de spectateurs pour honorer la marche triomphante d'un souverain, ou l'entrée d'un ambassadeur?

La haine d'Aman contre les Juifs avait pris sa source de plus loin : la fermeté inflexible de Mardochée ne fit que réveiller les mauvaises dispositions de ce satrape contre les Juifs. Il regardait l'existence de cette nation comme un obstacle perpétuel à ses projets ambitieux; il avait éprouvé combien la fidélité de Mardochée était redoutable aux traîtres, puisqu'elle avait été fatale aux deux conjurés qu'il protégeait. L'Ecriture dit expressément (Esther, XII. v. 6)

qu'Aman parvenu à la place de premier ministre cherchait toutes les occasions de nuire à Mardochée et aux Juifs pour venger la mort des deux eunuques qui avaient été exécutés après que Mardochée eut découvert leur conspiration. Ainsi le projet d'Aman contre les Juifs ne fut pas simplement l'effet d'un accès de fureur, il fut le fruit d'une haine invétérée et d'une ambition démesurée.

NOTE VII.

Sur le verset 13 *du troisième chapitre du livre d'Esther.*

» LES critiques trouvent (Voltaire, *ibid.*) Aman bien imbécille de faire afficher et publier par tout l'empire le mois et le jour où l'on devra » tuer tous les Juifs; c'était les avertir trop à » l'avance et leur donner tout le temps de s'en- » fuir et même de se venger. »

Les hommes les plus méchans ne sont point à l'abri des préjugés et de la superstition ; les *sorts* étaient chez les Asiatiques ce que les auspices et les augures étaient chez les Romains. Aman pratique ici à l'égard des Juifs quelque chose de semblable à ce que Nabuchodonosor avait pratiqué pour se décider sur le peuple qu'il devait attaquer le premier (Ezéchiel XXI. v. 21).

Les divinations par le sort étaient en usage chez les Scythes, chez les Arabes, chez les Germains et surtout chez les Perses. Est-il plus étonnant de voir Aman se décider par le sort que de voir les généraux et les consuls du peuple romain régler les plus hautes entreprises sur les poulets sacrés? D'ailleurs Aman enivré de la haute faveur dont il jouissait envisageait les Juifs dispersés dans le vaste empire qu'il gouvernait à son gré, comme une proie qui ne pouvait lui échapper. Peut-être même n'aurait-il pas été fâché qu'un grand nombre fût sorti volontairement des états de Perse; ce moyen moins odieux n'aurait pas été moins efficace pour s'en délivrer.

NOTE VIII.

Sur le verset onze du chapitre quatrième du livre d'Esther.

« Où l'écrivain de ce roman, dit Voltaire (*ibid.*), » a-t-il pris qu'on coupait la tête à toute femme » ou concubine du roi, qui entrait chez lui sans » être appelée? »

Où le critique a-t-il pris le contraire? N'est-il pas ridicule de contredire sur ce qui s'est passé il y a plus de deux mille ans un auteur contemporain qui cite les archives des Perses et des Mèdes et qui a été cru dans tous les âges? Un

trait

trait qui caractérise la hauteur, la défiance, la cruauté barbare des despotes de l'Asie est-il incroyable ? ne sait-on pas que de nos jours on punit encore de mort dans ces cours des indiscrétions et de simples inattentions ? (Voyez Hérodote, l. 1. Xénophon, Cyropédie, l. 2. Plutarque, Vie d'Artaxerxès, Aristote-Athénée, Ammien Marcellin, l. 14 et tous les voyageurs modernes.)

NOTE IX.

Sur le verset 13 du chapitre neuvième du livre d'Esther.

« Le roi dit à la reine Esther (Voltaire, *ibid.*) :
» Vos Juifs ont tué aujourd'hui cinq cents per-
» sonnes dans la ville de Suse : combien voulez-
» vous qu'ils en tuent encore ? Et la reine répon-
» dit : S'il plaît au roi il en sera massacré autant
» demain qu'aujourd'hui..... Il faut pardonner
» aux critiques s'ils ont exprimé toute l'horreur
» que leur inspirait l'exécrable cruauté de cette
» douce Esther et en même temps leur mépris
» pour un conte aussi dépourvu de sens com-
» mun. »

1.° Esther n'a point demandé *qu'il fût massacré encore autant de personnes le lendemain;* voici les paroles du texte : *Qu'on accorde aux*

Juifs de faire demain dans Suse ce qu'ils ont fait aujourd'hui..... Les Juifs s'assemblèrent encore le quatorzième jour du mois d'Adar, et ils tuèrent trois cents hommes dans Suse. Esther demanda donc seulement qu'il fût permis aux Juifs de tuer le lendemain ce qui restait de ceux qui avaient conjuré leur perte. 2.° Venons maintenant au fond de l'objection. Soixante et quinze mille personnes furent sacrifiées à la conservation de trois ou quatre millions de Juifs répandus alors dans tout l'empire des Perses. Esther crut cette mesure nécessaire à la sûreté d'un peuple si nombreux qui s'était trouvé à la veille d'une extinction totale et qui pouvait encore y être exposé. Le roi en l'accordant eut égard non-seulement au salut de ces millions d'innocens, mais encore à la sûreté de son trône et de sa personne, comme il le marque dans son édit (Esther, XVI. v. 14). Est-ce là *une cruauté exécrable* et en même tems *un conte dépourvu de sens commun?*

Il faut encore observer que *ces ennemis des Juifs* qui furent mis à mort n'étaient pas des *Persans*, nation qui les protégea toujours, mais vraisemblablement des Cuthéens ou Babyloniens qui les avaient opprimés lorsque l'empire de Babylone subsistait, et des Amalécites du nombre desquels était Aman que le texte dit avoir été *de la race d'Agag* (III. v. 1), ancien roi d'Amalec. (Josephe dit expressément qu'Aman était *Amalécite.*)

Ces Babyloniens dont Cyrus avait détruit l'empire, et les Amalécites réfugiés chez eux et incorporés avec les Cuthéens, étaient naturellement ennemis des Perses; aussi se révoltèrent-ils ouvertement contre Darius, fils d'Hystaspe, et tramèrent-ils des conspirations sous le règne d'Assuérus ou d'Artaxerxès. Est-il donc surprenant que ce prince, après avoir découvert les trames d'Aman et de ses complices, leur ait fait subir le même sort qu'ils étaient disposés à faire souffrir aux Juifs, amis sincères et sujets fidèles de son gouvernement?

3.° Les dix fils d'Aman avaient péri dès le commencement de cette révolution; ainsi ils étaient morts quand la reine demanda que leurs corps fussent exposés sur des potences à la vue du public. Elle voulut par là faire un exemple effrayant des persécuteurs injustes de son peuple, et sans doute ces Amalécites tenaient de l'insolence et de la cruauté de leur père.

NOTE X.

Sur les versets 10 *et* 14 *du chapitre seizième du livre d'Esther.*

« DANS l'édit d'Artaxerxès ou d'Assuérus, rap-
» porté dans le chapitre XVI de notre Vulgate
» et dans les exemplaires grecs, mais qui n'est

» point dans l'hébreu, Aman est appelé *Macé-*
» *donien d'inclination comme d'origine ;* il y est
» accusé d'avoir voulu *faire passer aux Macé-*
» *doniens l'empire des Perses.* Or on ne conçoit
» pas, disent les critiques, comment un homme
» de la race d'Agag et d'Amalec pouvait être
» d'origine macédonienne, ni comment les Ma-
» cédoniens ont pu avant Philippe et Alexandre
» donner de l'inquiétude aux rois de Perse. »

M. l'abbé Clémence croit avec beaucoup de probabilité que cette difficulté vient uniquement d'une méprise de celui qui a traduit en grec l'édit d'Artaxerxès. La lettre *Phurim* ou *des sorts*, dans laquelle cet édit était inséré, fut d'abord écrite en hébreu et ensuite traduite en grec à Jérusalem d'où elle fut envoyée en Egypte (Esther, XI. v. 1), sous le règne de Ptolomée Philométor. L'original hébreu de cette lettre n'existe plus, mais on ne peut douter que cette lettre et l'édit n'aient été d'abord écrits en hébreu. On le voit évidemment et par l'énoncé de cet édit (*ibid.*), et par Josephe qui l'a transcrit en entier (Antiquit. l. 11. c. 6) ; enfin par le témoignage formel d'Origène. (*Epist. ad Afric.*)

Il est vraisemblable que le traducteur de cette pièce lut dans l'exemplaire hébreu dont il se servit le mot *Cithi* qui signifie *Macédonien* et le mot *Cethim* qui signifie *les Macédoniens*, au lieu de *Couthi* et *Couthim*, *Cuthéen*, *Cuthéens*, que les exemplaires corrects devaient porter ; de là

il transforma en *Macédoniens* ceux qu'Assuérus avait nommés *Cuthéens* dans son édit. Voici sur quoi M. l'abbé Clémence appuie sa conjecture.

D'abord il est constant que le mot *Cethim* désigne les Macédoniens chez les Hébreux. On le prouve par plusieurs passages et surtout par le premier livre des Machabées qui dit expressément qu'Alexandre-le-Grand sortit du pays de *Cethim* pour détruire l'empire des Perses.

En second lieu il est très-aisé d'expliquer comment un descendant d'Agag et d'Amalec, descendus eux-mêmes d'Esaü, a été désigné dans l'édit d'Artaxerxès par le mot de *Cuthéen*. Les Amalécites habitaient primitivement cette partie de l'Arabie qui confine à la Palestine: ils avaient pour voisins tant à l'orient qu'à l'occident des peuplades descendues de Chus, père de Nemrod. A l'orient était *Hevilah* (Genèse, X. v. 7), l'un des fils de Chus. A l'occident on trouvait Jethro (Exod. II v. 15 et Num. XII. v. 2) aussi descendu de Chus, puisque l'Ecriture nomme sa fille *Chuschite*. Habacuc (III) joint les demeures des *Chuséens* à celles des Madianites. Il est démontré par une foule de passages de l'Ecriture et des auteurs profanes que les descendans de Chus peuplèrent d'abord la Susiane, les deux rivages du golfe Persique, l'Arabie Déserte jusqu'à la mer Rouge, d'où leurs colonies pénétrèrent ensuite dans le pays que nous appelons présentement Ethiopie. Enfin Babylone fut fon-

dée par Nemrod, fils de Chus. Les Amalécites se trouvaient donc au milieu des Chuséens, lorsque Saül les extermina de leurs anciennes demeures. Alors ceux qui échappèrent au glaive des Hébreux se réfugièrent chez les Chuséens orientaux; et voilà pourquoi du temps d'Esther il se trouva à Suse et dans les provinces voisines tant de partisans d'Aman, amalécite et descendant d'Agag. Ces Amalécites réunis aux Chuséens ou Babyloniens virent avec joie les Juifs captifs dans ces mêmes régions où ils les avaient autrefois contraints de se réfugier; et lorsque les Perses eurent subjugué les Babyloniens, ils portèrent aussi impatiemment qu'eux le joug de ces nouveaux maîtres. Ils virent surtout avec indignation la protection qu'ils accordaient aux Juifs. Les Babyloniens s'étaient déjà révoltés contre Darius fils d'Hystaspe. Les Amalécites mêlés avec eux ourdirent de nouvelles trames sous Artaxerxès. Ce prince qui en fut enfin informé traita Aman leur chef et sa nation comme ils le méritaient, nomma Aman *Cuthéen* dans son édit et lui reprocha d'avoir voulu faire régner les *Cuthéens*, anciens habitans du pays, en la place des Perses.

D'après cet exposé, on comprend aisément qu'un traducteur grec, qui vivait sous la domination des Macédoniens vainqueurs des Persans, et l'esprit rempli de leur puissance, aura pris le mot *Cethim* pour le mot *Couthim*, c'est-à-

dire les *Macédoniens* pour les *Cuthéens*. Enfin Josephe, qui rapporte l'édit d'Artaxerxès, ne parle en aucune façon des *Macédoniens*, mais qualifie Aman d'*amalécite*, et l'accuse *d'avoir voulu faire passer à d'autres l'empire des Perses*.

JOB.

NOTE I.

Authenticité du livre de Job.

VOLTAIRE (Philos. de l'hist.) reconnaît que le livre de Job est *d'une très-haute antiquité.* Il avance d'abord (chap. 6) que c'est une allégorie écrite par des Arabes ; en second lieu (chap. 48), que ce livre ne fait point partie du canon des Hébreux, puisque l'historien Josephe ne l'y a point compris.

Nous reconnaissons, d'abord, que l'auteur du livre de Job n'est point connu. Quoique plusieurs savans aient cru qu'il a été composé en syriaque ou en arabe par Job lui-même (Calmet, *Dissert. in Job*), ou par un de ses amis, le sentiment général est qu'il a été écrit en hébreu avec un si grand mélange d'expressions syriaques et arabes qu'il est très-difficile de l'entendre (*Hyeron. Præfat. in Job*). L'élévation du style, la sublimité des pensées, l'énergie de l'expression, la grandeur des images et la vérité des caractères, ont fait conjecturer que c'était un poème, quoiqu'on ne puisse pas bien distinguer la mesure et la cadence des vers. Ceux qui ont lu ce livre avec attention conviennent que l'antiquité n'a jamais produit d'ouvrage plus touchant, plus

noble, plus savant, quel qu'en ait été l'auteur. Un ancien critique (Théod. Mopsuest. V. Synod. V. Œcuménic. Collat. IV. art. 63) a osé taxer l'auteur de ce poème d'un vain étalage de connaissances profanes et de fictions poétiques, et d'avoir mis dans la bouche de ce saint homme des expressions capables de scandaliser. Mais il est certain que cet auteur n'avait lu que la version grecque du livre de Job, à qui l'on peut reprocher les fictions de la fable, défaut que l'on ne trouve nullement dans l'original.

Le livre de Job est constamment antérieur à la destruction du royaume des dix tribus, puisque du temps de Tobie il était connu sur les bords du Tigre où il paraît que le livre de Tobie a été écrit. Mais quoique plusieurs savans attribuent à Moyse cet ouvrage, et que son génie poétique ait pu le composer, si nous en jugeons par les sublimes cantiques que nous avons de lui dans le Pentateuque, nous le croyons postérieur, au moins de quelques années, au passage de la mer Rouge : Job s'exprime ainsi dans le texte hébreu (XXVI. v. 12) : *Il a fendu la mer par sa puissance, il a frappé le superbe par son souffle, il a rendu le ciel serein, et a blessé le serpent tortueux.* Ezéchiel nomme le roi d'Egypte (XXIX. v. 3) *le grand serpent qui habite au milieu des fleuves.* Dans ce souffle qui rend le ciel serein, il est aisé de reconnaître le vent d'est que Dieu fit souffler toute la nuit

pour mettre la mer Rouge à sec. Nous ne disconvenons pas que plusieurs interprètes prévenus de l'idée que Job est antérieur à Moyse détournent le texte du livre de Job à des sens étrangers, en le paraphrasant à leur gré; mais nous savons aussi qu'il est mot à mot dans le texte hébreu tel que nous venons de le rendre, et qu'Isaïe s'exprime dans les mêmes termes, dans un endroit où, de l'aveu de presque tous les interprètes, il représente Pharaon submergé dans la mer Rouge. *Elevez-vous, ô bras du Seigneur*, dit ce prophète (LI. v. 19), *armez-vous de toute votre puissance; élevez-vous comme dans les siècles passés, dans ces temps voisins des premiers jours du monde. N'est-ce pas vous qui alors frappâtes le superbe, blessâtes le dragon, mîtes la mer à sec, frayâtes un passage au travers des abîmes à ceux dont vous fûtes le libérateur?* Il est remarquable que le prophète emploie ici les mêmes termes hébreux que le livre Job, surtout le mot *rahah* que la Vulgate rend par *superbum*, et que les auteurs sacrés ont affecté spécialement à l'Egypte. (Ps. 87. v. 4. Isaïe, XXX. v. 7.)

La seule raison plausible que donnent de leur sentiment ceux qui prétendent que Job est antérieur à Moyse, c'est que du temps de ce législateur on ne vivait plus que 110 ou 120 ans, au lieu que Job en a vécu au moins 200. Mais cette preuve est assez faible; Marie, sœur

de Moyse, a vécu 130 ans. D'ailleurs les 140 ans de vie que Dieu accorda à Job, après ses malheurs, peuvent être regardés comme une faveur particulière qu'il lui fit pour le dédommager, dès ce monde, des maux qu'il y avait soufferts.

Quoi qu'il en soit, nous soutenons contre les incrédules 1.° que Job n'est point un personnage allégorique, quoiqu'on ne sache pas précisément dans quel temps il a vécu, et quoique ses conversations avec ses amis aient été rendues en style poétique. 2.° Nous disons que ce livre a toujours été reconnu pour canonique par les Juifs.

D'abord, que Job soit un personnage réel dont la patience mise aux plus rudes épreuves a été proposée comme un modèle aux âges suivans, c'est ce qu'attestent de concert l'apôtre S. Jacques (V. v. 11), dans son épître canonique; l'auteur du livre de Tobie (II. v. 12), qui compare les railleries que quelques-uns faisaient à Ninive des bonnes œuvres de ce saint homme, avec les reproches dont Job était accablé par ses amis; enfin Ezéchiel (XIV. v. 14) qui le met avec Noé et Daniel au rang des hommes qu'une vertu éminente rendit spécialement agréables à Dieu. Ces écrivains mêmes, à ne les considérer que comme témoins du sentiment de leur siècle, sont une preuve irréfragable que non-seulement dans le premier siècle

de l'ère chrétienne, mais encore six et huit siècles auparavant, on était persuadé de la réalité de l'histoire de Job. Quand donc même on prendrait pour une *allégorie* ce qui est dit dans le livre de Job touchant les enfans de Dieu, ou les anges, parmi lesquels se trouve Satan, etc., cela n'empêcherait point que tout le reste de l'histoire ne soit très-véritable.

2.° Que le livre de Job ait été regardé comme canonique par les Hébreux, c'est ce qui est prouvé par l'usage même qu'en ont fait les écrivains sacrés que nous avons indiqués : ils ne l'auraient pas cité avec tant d'éloges aux Juifs leurs compatriotes, si ceux-ci ne l'eussent pas révéré. Il y a plus, S. Paul le cite expressément (I. Cor. III. v. 19) comme écriture divine. *Il est écrit* (Job. V. v. 13), dit cet apôtre, *je surprendrai les sages dans leur fausse sagesse.* Or ce passage ne se trouve que dans le livre de Job. On rencontre tant de sentences de ce livre présentées avec les mêmes images, rendues par les mêmes expressions dans Jérémie, dans les Proverbes, dans les Psaumes, qu'on ne peut pas méconnaître la source à laquelle ces écrivains ont puisé. (voyez Huet, Dém. évang. prop. 4.)

« Mais Flavien Josephe ne le compte point » parmi les livres du canon hébreu. »

Josephe n'a point donné de dénombrement des livres du canon hébreu, où il ait exclu le

livre de Job. Cet historien dit (l. 1. contr. App.) que le canon des Hébreux *est composé de 22 livres dont 5 sont de Moyse, 13 ont été écrits par les prophètes et 4 autres contiennent des hymnes à la louange de Dieu, et des préceptes pour la vie des hommes.* Il n'entre dans aucun détail ni sur les noms, ni sur les sujets de ces treize livres des prophètes, ni des quatre livres moraux. Qui a dit à Voltaire que le livre de Job n'était point compris dans un de ces 17 volumes ?

« Josephe dans ses antiquités ne parle point » de Job. » C'est que cet historien, dans cet ouvrage, ne s'était proposé que d'écrire les antiquités de sa nation, et que l'histoire de Job était un fait tout-à-fait étranger à son plan. Toute la preuve de l'incrédule se réduit donc au silence de Josephe ; mais ce silence peut-il prévaloir sur le témoignage unanime des Juifs qui, jusqu'à nos jours, ont toujours compté le livre de Job entre leurs écritures canoniques ? sur celui de S. Jacques et de S. Paul, contemporains l'un et l'autre de Josephe, et juifs comme lui ? sur celui d'Ezéchiel et de l'auteur du livre de Tobie, qui lui sont antérieurs de sept ou huit siècles ?

Le livre de Job est un monument précieux de l'ancienne philosophie des Orientaux. Job y discute avec ses amis une question très-importante, savoir si Dieu, sans injustice, peut affliger les justes. Job soutient qu'il le peut, et

en donne les mêmes raisons que nous alléguons encore aux détracteurs de la providence. Il pose pour principe 1.° que les desseins de Dieu sont impénétrables, qu'il est le maître absolu de ses bienfaits, qu'il peut les accorder ou les refuser à qui il lui plaît, sans qu'on puisse l'accuser d'injustice; 2.° qu'aucun homme *n'est exempt de péché*, qu'il n'y en a pas *un seul qui n'en soit souillé dès sa naisance* (*Job. XIV. v.* 4 *et* 5. *juxta* 70 *interpretes*), d'où il suit que les afflictions que le *juste même* éprouve sont toujours l'expiation de ses fautes. 3.° Il soutient que Dieu dédommage ordinairement en ce monde le juste affligé; et il en est lui-même un exemple illustre. 4.° Job ne borne point ses espérances à cette vie, il compte sur un état à venir dans lequel le juste sera récompensé de ses vertus, et le méchant puni de ses crimes : *Les leviers de ma bière* (XVI. v. 17) *porteront mon espérance; elle reposera avec moi dans la poussière du tombeau*, etc.

Il y a plus : ce saint homme professe clairement le dogme de la résurrection future : il dit (XIX. v. 25 et suiv.) : *Je sais que mon Rédempteur est vivant, et que je ressusciterai de la terre au dernier jour; que je serai de nouveau revêtu de ma dépouille mortelle, et que je verrai mon Dieu dans ma chair*, etc. : passage qui prouve que les anciens peuples et surtout les patriarches avaient une idée très-claire de la résurrection. Voyez notre note XXIII sur la Genèse.

NOTE II.

Sur le verset 13 du chapitre second du livre de Job.

« Il est écrit au livre de Job (II. v. 13) que » ses amis, qui étaient venus pour le consoler, » demeurèrent avec lui durant sept jours et » sept nuits, sans qu'aucun d'eux lui dît une » parole pendant ce temps. Est-il vraisem- » blable, disent les critiques, que ces hommes » aient pu, pendant sept jours et sept nuits, sans » interruption, supporter la puanteur qu'exha- » lait un corps couvert d'ulcères, se priver du » sommeil, etc. ?.... »

Il ne faut pas toujours prendre les termes de l'Ecriture à la rigueur ; car elle s'exprime comme les hommes ont coutume de parler en-tr'eux. On dit tous les jours qu'on a passé trois jours et trois nuits auprès d'un malade, quoi-qu'on l'ait quitté plusieurs fois, soit le jour, soit la nuit, pour aller prendre ses repas et quelque repos. Il ne faut donc pas s'imaginer que les amis de Job aient passé auprès de lui sept jours et sept nuits sans l'abandonner, mais qu'ils ont resté auprès de lui tout ce temps-là, en ne le quittant qu'autant que des besoins na-turels le demandaient.

NOTE III.

Sur les premiers versets du chapitre troisième du livre de Job.

« Quelques critiques ont dit que Job, étant
» exposé à la cruauté du démon, a péché par
» impatience dans ses paroles, et qu'après avoir
» servi Dieu durant sa prospérité avec une ad-
» mirable droiture et simplicité de cœur, la
» fureur avec laquelle le démon l'attaqua et
» les douleurs effroyables qu'il lui fit souffrir
» furent plus fortes que sa patience, etc. »

Pour entrer dans l'esprit avec lequel Job parla dans l'excès de ses maux, il faut 1.° connaître le dessein que Dieu eut en permettant à Satan de le tenter, qui était de faire éclater la vertu de sa patience, et de convaincre cet esprit calomniateur que ce n'était pas par des vues intéressées, comme il l'avait dit, mais par un amour très-pur que Job le servait. Ce principe étant établi, il est très-visible que ce juste, que le Seigneur proposait lui-même au démon comme un modèle de simplicité et de vertu, a dû être victorieux de son ennemi dans ce grand combat; autrement il faudrait reconnaître que Dieu a été vaincu par le démon, ce qu'on ne saurait avancer sans crime, dit S. Grégoire. (*Moral. l.* 2. *c.* 5.)

2.°

2.° Il faut observer l'humble patience de Job dans la perte de tous ses biens et de ses enfans; les bénédictions qu'il donna à celui qui l'affligeait; la sévère réprimande qu'il fit à sa femme, lorsqu'elle l'excitait à l'impatience; le long silence avec lequel il supporta, durant plusieurs jours, les plus excessives douleurs, avant qu'il ouvrît la bouche pour prononcer ces paroles de malédiction qu'on lui reproche : tout cela fait bien voir qu'il ne parla qu'après avoir convaincu et les hommes, et les démons, par ce long silence, qu'il était parfaitement soumis à la volonté de celui qui l'éprouvait; et que, s'il ouvrait alors la bouche, c'était pour faire connaître à ses amis qui étaient présens l'excès de ce qu'il souffrait aussi bien dans l'ame que dans le corps. En effet nous n'eussions pas été instruits de ses souffrances inconcevables, s'il n'avait parlé pour les déclarer, et pour en tracer une vive image par ces paroles qui exprimaient d'une manière très-forte, mais très-véritable, que ce qu'il souffrait était tel qu'il eût été plus avantageux, selon l'homme, de n'être point né que d'être exposé à des douleurs si épouvantables. Car c'est à quoi se peuvent réduire, selon le sens littéral, ces expressions si dures en apparence, dont il a usé, et sur lesquelles S. Augustin a dit qu'il n'y avait que ceux qui ne les entendaient pas qui les condamnaient. (Ps. 103. tom. 8. pag. 497.)

Ainsi ces malédictions ne tendaient à autre chose, quant à la lettre, qu'à exprimer d'une manière exagérative, et en quelque sorte hyperbolique, l'extrême misère où il se voyait réduit, afin qu'on fût convaincu et de l'extrême malice du démon, et de la toute-puissance de Dieu qui le soutenait. La malédiction qu'il prononce, dit S. Grégoire (*Moral. c.* 6), n'est pas l'effet de la malice d'un cœur qui s'abandonne au désespoir, mais de la droiture d'un esprit qui juge équitablement des choses; ce n'est point un mouvement précipité d'un homme qui est en colère, mais un sentiment éclairé d'un homme paisible et tranquille.

3.° Il faut encore remarquer que, dans la langue originale, toute cette conférence qu'eut Jacob avec ses amis n'est point en prose, mais en vers. Et l'on sait assez qu'il est naturel à la poésie d'user d'expressions vives et hyperboliques dont le sens doit être entendu par rapport à la disposition de celui qui parle, et non à la force de ces mêmes expressions qui tiennent toujours quelque chose de l'hyperbole attachée à la poésie.

4.° Ce qui fait encore voir qu'on ne doit point attribuer à l'impatience les paroles de Job, c'est que Dieu même prenant à la fin la défense de son serviteur contre ses amis qui, sous prétexte de justifier la divine Providence dans les peines qu'il souffrait, avaient accablé son inno-

cence, leur déclara que *sa fureur* (Job. XLII. v. 7, 8) *s'était allumée contr'eux, parce qu'ils n'avaient point parlé devant lui dans la droiture de la vérité, comme Job son serviteur :* et leur commanda de l'aller trouver, afin qu'il *priât pour eux* et qu'il *obtînt le pardon de leur folie.* Comment donc un homme à qui l'impatience aurait arraché des paroles de malédiction aurait-il été en état de prier pour ceux qui eussent paru fort excusables de le blâmer d'emportement, et qui avaient seulement prétendu soutenir l'intérêt de Dieu, en le condamnant lui-même ? Ainsi il paraît que les fautes que Job avait faites étaient bien légères, que c'étaient fautes non de malice mais de faiblesse ; et il n'y tomba que parce que, lorsqu'il voulut détromper ses amis qui regardaient son affliction comme la punition de ses crimes, il porta peut-être trop loin la justification personnelle de son innocence.

5.° Enfin tous les SS. Pères ont proposé Job comme un modèle accompli d'une patience très-parfaite, et ce qu'ils en ont dit est pris des Livres sacrés où Job est loué en divers endroits (Ezech. XIV. Tob. II. Jacob. V) : c'est ce qui a fait dire à un savant interprète (*Cordue*) que ceux qui blâment ce saint homme dans ces paroles où il paraît de la dureté ne peuvent point appuyer leur sentiment sur aucun témoignage de l'Ecriture ; qu'ils ne prennent point comme ils doi-

vent le vrai sens de ces paroles ; qu'ils sont opposés en cela à tous les anciens qui, bien loin de condamner la malédiction qu'il donna au jour de sa naissance, l'ont regardée même comme une chose sainte et mystérieuse. Estius, qui s'attache exactement au sens littéral de l'Ecriture, dit la même chose aussi fortement, et, comparant cette parole de Job, par laquelle il maudit le jour auquel il était né, avec celle de Jérémie qui s'exprime (XX. v. 14) dans les mêmes termes, il assure qu'on ne peut douter en aucune sorte de sa patience en cette rencontre, après qu'elle a été louée par S. Jacques, apôtre, et par la bouche de Dieu même ; mais que ces sortes d'expressions, selon les Pères, étaient hyperboliques et destinées seulement à donner une idée terrible de l'effroyable misère où l'un et l'autre de ces deux prophètes étaient réduits.

NOTE IV.

Sur les versets 7 et suivans du chapitre quatorzième du livre de Job.

Job, déplorant la misère de l'homme, s'exprime ainsi (XIV. v. 7 et suiv.) :

Un arbre n'est point sans espérance. S'il est coupé une fois il ne laisse pas de reverdir, et ses

branches poussent de nouveau. Quand sa racine serait vieillie dans la terre, quand son tronc serait mort dans la poussière, il ne laissera pas de pousser aussitôt qu'il aura senti l'eau, etc.... Mais quand un homme est mort une fois, etc., que devient-il ?

« Ce discours, disent les incrédules, est con-
» traire à l'expérience. On ne voit point qu'un
» tronc mort pousse des rejetons aussitôt qu'il
» a senti l'eau, etc. »

Pour que la préférence que Job donne aux arbres sur l'homme, au sujet de la durée de la vie, soit juste, il n'est pas besoin que tous les troncs morts revivent et poussent des rejetons ; il suffit que l'on en voie souvent à qui cela arrive, tandis qu'il n'*arrive jamais à l'homme de renaître ainsi*. Les arbres ont encore un autre avantage sur nous, qui est de se donner de nouvelles branches lorsqu'on les a privés de celles qu'ils avaient. Quel est l'homme à qui il revient de nouvelles jambes ou de nouveaux bras, pour ceux qu'on lui a coupés ?

Il arrive souvent qu'un tronc d'arbre, qui paraît entièrement mort, conserve cependant plusieurs années, dans l'intérieur, quelque fibre vivante qui ne reste dans l'inaction que faute d'eau, et qui, dès qu'elle est humectée, pousse des rejetons. Pline rapporte (l. XVI. c. 32) qu'un plane de l'île Antandros, qui avait quinze coudées de haut et quatre aunes de tour, ayant

été raboté de tous côtés, revint en sa première verdeur, et subsista encore long-temps. Liceti, célèbre médecin italien, raconte (*De his qui diù vivunt sine alimentis, lib. III. cap.* 7) qu'il avait vu, dans le jardin de son oncle, un tronc d'olivier, plus de dix ans après avoir été coupé, séparé de ses racines et de ses branches, élevé de terre et cloué sur deux appuis de bois, proche d'un puits, reverdir, jeter des fleurs et produire des fruits plusieurs années depuis. Voyez encore Scaliger, 140.e *Exercitation contre Cardan*, etc.

NOTE V.

Sur le verset 17 du dix-neuvième chapitre du livre de Job.

« COMMENT Job pouvait-il adresser des plaintes » et des prières à ses enfans, dans le temps de ses » afflictions : *Orabam filios uteri mei*, puisqu'il » n'en était échappé aucun, et qu'ils avaient » tous été écrasés sous les ruines de la maison de » l'aîné, où ils se trouvèrent rassemblés? »

Job ne parle pas dans ce texte de ses propres enfans, mais des *enfans des siens*, *filios puerorum meorum*, comme Symmaque l'a rendu, c'est-à-dire de ses neveux, ou des enfans de ses plus affectionnés serviteurs. La version grecque porte *les enfans de mes concubines*, soit des

femmes du second ordre. Il nous paraît que la traduction de Symmaque est la meilleure ; l'Ecriture ne fait mention que de la femme de Job, et n'insinue nulle part que ce saint homme ait eu des concubines.

NOTE VI.

Sur les versets 14 *et suivans du trente-neuvième chapitre du livre de Job.*

« SELON les incrédules, Dieu avance une fausseté, lorsqu'il dit que l'autruche abandonne » ses œufs dans la terre, et qu'elle est dure et » insensible à ses petits, comme s'ils n'étaient » point à elle. Le prophète Jérémie tombe dans » la même erreur, lorsqu'il dit : *Les bêtes farouches* (*Thren. VI. v.* 3) *ont découvert leurs » mamelles, et donné du lait à leurs petits ; » mais la fille de mon peuple est cruelle comme » une autruche qui est dans le désert.* »

Nous avons fait voir dans notre note III sur la Genèse que c'est par une sage direction de l'esprit de Dieu que les auteurs sacrés ont parlé de l'ordre du monde et des choses naturelles, non selon l'exactitude philosophique, mais selon l'opinion commune des hommes qui jugent de ces choses suivant leurs apparences. Appliquons ce principe au cas présent. Les hommes ont vu

l'autruche placer ses œufs dans le sable, les abandonner ensuite, tandis que les autres oiseaux les couvaient avec soin; dès-lors ils l'ont accusée d'insensibilité et de cruauté envers ses petits. Cette opinion s'est transmise d'âge en âge sans qu'on se soit mis en peine d'en examiner la vérité. Comme cette erreur était indifférente, et qu'elle était répandue universellement, les écrivains inspirés ne l'ont point attaquée; ils s'en sont servis au contraire pour imprimer plus fortement les vérités qu'ils enseignaient. Ainsi, dans les textes que nous examinons, Dieu, pour montrer que sa bonté s'étend sur toutes les créatures, dit que, lorsque l'autruche abandonne ses petits, il en prend soin lui-même. Ainsi Jérémie, pour faire connaître la dureté des femmes de Jérusalem envers leurs enfans, dans le temps du siége de cette ville, dit qu'elles ont été plus cruelles que l'autruche, puisqu'elles ont mangé ceux à qui elles avaient donné le jour.

NOTE VII.

Sur les versets 20 et suivans du quarantième chapitre du livre de Job.

Dieu dit à Job (XL. v. 20 et suiv.) : *Pourrez-vous enlever Léviathan avec l'hameçon, et lier sa langue avec une corde? Lui mettrez-vous un cercle au nez*, etc.?

« Dieu représente ici, disent les incrédules, la
» prise de la baleine comme une chose qui est
» au dessus des forces de l'homme; ce qui est
» démenti par l'expérience. »

Dieu fait ici une opposition des poissons ordinaires avec la baleine. Après avoir supposé que ceux-là sont pris avec l'hameçon, et qu'on peut les conserver vivans, il dit, par une interrogation qui vaut une négation, que l'homme ne pourra pas ainsi traiter la baleine; qu'il ne pourra la conserver vivante, comme on conserve les autres poissons. Tout cela est encore vrai aujourd'hui, et le sera toujours; car, si l'on prend des baleines, ce n'est point à l'hameçon; on ne les prend pas vivantes, mais mortes ou mourantes. Ainsi l'expérience ne contredit point l'Ecriture. (Voyez Valmont de Bomare, art. *Baleine*, Dict. d'hist. natur.)

M. Hasselquist (Voyage au Levant, tom. II. pag. 171) prétend que le Léviathan dont il est parlé dans Job est le crocodile et non point la baleine, comme le suppose le plus grand nombre des interprètes. « Comment, dit-il, Job a-t-il pu
» parler d'un animal qu'on n'a jamais vu dans
» l'endroit où il écrivait, et dans un temps où
» l'on ne connaissait ni le Groënland ni le
» Spitzbergen? »

Il n'a point fallu attendre la découverte du Groënland, qui ne s'est faite qu'au neuvième siècle, et du Spitzbergen, qui ne s'est faite qu'au

seizième, pour avoir connaissance de la baleine. Les Grecs et les Romains en ont parlé, ce qui n'est pas surprenant, puisqu'il s'en trouve dans toutes les parties de l'Océan, même dans la Méditerranée. Job, qui écrivait dans un pays qui n'est pas fort éloigné de ces deux mers, a pu facilement connaître la baleine, au moins par la relation des voyageurs.

LIVRE DES PSAUMES.

NOTE UNIQUE.

Authenticité du Psautier, et réponse aux objections des incrédules contre ce livre.

Le livre des Psaumes est nommé en hébreu *Schillim*, *louanges*, parce que ce sont des chants destinés à louer Dieu. Le grec *psalmoi* vient de *psallein*, toucher légèrement un instrument de musique, parce que le chant des psaumes était accompagné du son des instrumens. Ils sont au nombre de 150.

Il n'est aucun livre de l'Ecriture sainte dont l'authenticité soit mieux établie; c'est un fait constant que, depuis David jusqu'à nous, les Juifs n'ont pas cessé de faire usage des Psaumes dans leurs assemblées religieuses. Ce pieux roi les fit chanter dans le Tabernacle, dès qu'il l'eut fait placer à Jérusalem sur le mont de Sion; il régla les fonctions des lévites à cet égard; il établit quatre mille chantres auxquels il donna des instrumens, et il chantait lui-même avec eux (I. Paralip. XXIII. v. 5); Salomon, son fils, conserva le même ordre dans le temple, lorsqu'il l'eut fait bâtir, et l'on continua de l'observer jusqu'à ce que le temple fut détruit par Nabuchodonosor. Pendant la captivité de Baby-

lone, un des plus vifs regrets des Juifs était de ne plus entendre chanter les cantiques de Sion; mais, dès qu'ils furent de retour, Zorobabel leur chef, et Jesus, fils de Josedech, grand-prêtre, firent dresser un autel pour y offrir des sacrifices, et rétablirent le chant des Psaumes (Esdr. III. v. 2 et 10), tel qu'il était auparavant.

Il est constant que le très-grand nombre des psaumes a été composé par David et par des lévites de son temps. Ce fait est établi par le titre même des Psaumes, qui porte que les uns sont de David, les autres d'Asaph, d'autres d'Héman, d'autres d'Ethan, d'autres d'Iduthun. Le premier livre des Paralipomènes fait foi (XV. v. 16 et suiv.) que tous ces lévites étaient à la tête des musiciens que David établit pour chanter les louanges de Dieu, en présence de l'arche. Nous ne citons ici en preuves que *les titres* qui sont dans *le texte hébreu;* ceux qui ne se trouvent que dans les versions grecques, d'où ils ont passé dans la Vulgate, n'ont pas autant d'autorité; ils ne s'accordent pas toujours avec le contexte du psaume. Des actes formels des livres historiques démontrent la même vérité touchant les auteurs des psaumes. Le second livre des Rois (XXII et XXIII) qualifie David, *psalmiste célèbre dans Israël.* Le psaume dix-septième y est rapporté en entier, comme ayant été composé par ce monarque. Le premier livre des Paralipomènes (XVI) attribue expressément à David le psaume

85 et le 104; et le second livre (VII. v. 6), ainsi que celui d'Esdras (III. v. 10), les psaumes 105 et 135. Le livre de l'Ecclésiastique (XLVII. v. 11) célèbre le zèle de David pour chanter les louanges du Seigneur, et le second livre des Machabées (II. v. 11) *parle des écrits des prophètes et de David.*

Pour ce qui regarde Asaph, dont on trouve le nom à la tête de plusieurs psaumes, le second livre des Paralipomènes dit (XXIX. v. 30) *qu'Ezéchias ordonna aux lévites de chanter les louanges de Dieu, en se servant des paroles de David et d'Asaph.* Il est donc indubitable qu'Asaph composa plusieurs psaumes, quoique quelques-uns de ceux qui portent son nom paraissent avoir été composés par ses descendans qui, devant et après la captivité, remplirent les mêmes fonctions que lui, suivant le témoignage formel des Paralipomènes (II. Paralip. XX. v. 14, etc. XXIX. v. 13), des livres d'Esdras (III. v. 10) et de Néhémie. (XI. v. 22.)

Les anciens Hébreux étaient tellement familiarisés avec le recueil des Psaumes qu'ils en ont fréquemment employé des versets tout entiers dans leurs écrits, témoins les Proverbes (XVI. v. 5), le second livre des Rois (XXII. v. 45), Isaïe (L. v. 9. LI. v. 6 et LII. v. 10), Amos (IX. v. 2), Jérémie (XVII. v. 7. *Thren.* III. v. 6 et V. v. 19). Enfin ils sont cités une infinité de fois dans le nouveau Testament, tantôt

sous le nom générique du *prophète*, tantôt et plus souvent sous celui de *David*.

Ce n'est point Esdras qui a fait la collection des Psaumes, puisque 73 ans avant son arrivée à Jérusalem, et avant même la fondation du second temple, Zorobabel avait rétabli les sacrifices, *le chant des psaumes* et les fêtes (Esdr. III. v. 2 à 10). Rien de tout cela ne fut plus interrompu, si ce n'est pendant les trois années de la persécution d'Antiochus. Tout fut rétabli par les Machabées (Joseph. antiq. XII. c. 11), et cet ordre a subsisté jusqu'à la destruction du second temple par les Romains; et dès-lors les Juifs l'ont repris, autant qu'ils ont pu, dès qu'ils ont eu des synagogues ou des lieux d'assemblée pour exercer leur religion.

L'Eglise chrétienne, aussi bien que l'église judaïque, a toujours regardé le livre des Psaumes comme le plus riche trésor de grandes pensées, de grandes images, de grandes leçons et de grandes prières.

Où pourrions-nous trouver, dit le grand Bossuet, des monumens plus authentiques de notre foi, des motifs plus solides de notre espérance, des moyens plus puissans pour allumer en nous le feu de l'amour divin? Ces chants religieux rappellent les principaux faits de l'histoire sainte: on sait que la coutume des anciens était de célébrer par des cantiques les évènemens intéressans dont ils voulaient transmettre la mémoire à

la postérité; l'usage en fut établi chez les Hébreux depuis Moyse, et continué constamment. A l'exemple de ce législateur, Débora, Anne, mère de Samuel, Ezéchias, Isaïe, Habacuc, Jonas, Tobie, Judith, l'Ecclésiastique, etc.; sous le nouveau Testament, la sainte Vierge Marie, le prêtre Zacharie, le vieillard Siméon, composèrent des cantiques pour exalter les bienfaits de Dieu. David célébra dans les siens presque tous les faits qui intéressaient son peuple. Ces monumens qui accompagnent l'histoire, et dont plusieurs ont été faits à la date des évènemens, en attestent la certitude. Par les récits de David, nous sommes convaincus que les écrits de Moyse et les autres livres historiques existaient de son temps; il n'aurait pas été possible de conserver un souvenir si exact de tant de choses, par la seule tradition.

Nous ferons voir dans nos observations préliminaires sur les prophètes que plusieurs psaumes sont évidemment prophétiques.

Personne ne doute aujourd'hui, parmi les savans, que les psaumes ne soient une vraie poésie, c'est-à-dire des vers cadencés et mesurés; mais comme on ne connaît plus la vraie prononciation de l'hébreu, nous ne pouvons en sentir l'harmonie. Josephe, Origène, Eusèbe, S. Jérôme, parmi les anciens; Le Clerc, Bossuet, Fleury, Dom Calmet, etc., parmi les modernes, ont été de ce sentiment. Mais personne ne l'a

mieux prouvé que Lowth (*De sacrâ Poesi Hebræorum*), et Michaëlis dans ses notes sur cet ouvrage. Ils font voir que les psaumes sont en vers, non de la même mesure, mais les uns plus courts et les autres plus longs. Ils ont distingué dans le Psautier des poèmes de presque toutes les espèces, des idyles, des élégies, des pièces didactiques et morales, mais surtout des odes de tous les genres et de la plus grande beauté. Le style de ces diverses poésies est sententieux, plein de figures hardies, relatives au génie, aux mœurs, aux usages des Orientaux; il est vif, énergique, animé par la passion et par le sentiment, sublime dans les objets, dans les pensées, dans les mouvemens de l'ame et dans les expressions ; tout y est personnifié, tout y vit, tout y respire, et rien n'est plus capable d'émouvoir. Les poésies profanes sont froides en comparaison de celles de David.

En vain un incrédule de nos jours (*Pour et contre la Bible*), qui sous le voile de l'impartialité, mais aveuglé par ses préjugés et sa haine contre la révélation, n'a eu d'autre but que de rendre ridicules et méprisables nos Livres sacrés, a osé opposer le *Miserere* du psalmiste au *Justum et tenacem propositi virum* d'Horace. Outre que la pièce du poète latin n'a pas un vers qui soit comparable aux versets 11, 15 et 18 du psaume 50, il y aurait eu plus de justice, de sagesse et de goût à faire le parallèle ou la

comparaison

comparaison des maximes du psalmiste et du poète, sur des sujets analogues ou semblables ; alors le critique eût trouvé que le premier verset du psaume 124, *Qui confidunt in Domino*, vaut le *Justum et tenacem*, et que le *Si consistant adversùm me castra* surpasse le *Si fractus illabatur orbis*, comme la force réelle l'emporte sur l'exagération.

Au reste le plus grand de nos poètes lyriques qui était sans contredit plus en état d'apprécier les poésies de David, et qui s'est immortalisé en les imitant, a reconnu qu'*il se trouvait au-dessous de ses modèles*, et en a porté un jugement bien différent.

Cet ouvrage divin n'a point échappé non plus à la censure de Voltaire et des autres incrédules, ses échos. Voltaire dit (Philos. de l'hist. chap. 44. pag. 224) : « Les Juifs, dans leurs psaumes, » paraissent souhaiter la mort du pécheur plutôt » que sa conversion. »

Nous demandons au critique que signifient donc ces vœux du psaume 65 ? *Que toute la terre vous adore, Seigneur ; qu'elle publie vos louanges ; qu'elle chante des hymnes à la gloire de votre nom.... Les regards du Seigneur se portent sur les gentils ; nations, bénissez votre Dieu.* Que signifient ces transports du prophète aux psaumes 40 et 62 ? *Frappez des mains, peuples de l'univers, faites éclater votre joie ; Dieu est le roi de toute la terre, il régnera sur*

les nations, les chefs des peuples se réuniront au Dieu d'Abraham.... Toutes les familles de l'univers seront bénies en lui.... Béni soit le nom de sa Majesté dont la terre soit remplie : puissent, puissent nos vœux être bientôt accomplis ! Nous pourrions citer une infinité de traits semblables.

Avec un peu d'attention, le critique aurait trouvé la réponse à sa difficulté dans les psaumes mêmes qu'il cite. Si, au psaume 27, le prophète demande la punition temporelle des impies, *c'est parce qu'ils ne veulent pas être attentifs aux œuvres du Seigneur.* Si, au psaume 54, il désire qu'ils soient humiliés, c'est qu'*ils continuent de braver la toute-puissance de Dieu.* Si, au psaume 82, il fait des vœux pour qu'ils soient confondus et dispersés, *c'est afin qu'ils cherchent le nom du Seigneur, et qu'ils le reconnaissent pour le Dieu unique de l'univers.*

David, bien loin de témoigner des sentimens de vengeance contre ses ennemis personnels, proteste au contraire (Ps. VII. v. 5) qu'il ne s'est vengé d'aucun ennemi.

Nous avons déjà observé (note XXIII, sur le premier livre des Rois) que les imprécations prophétiques qui se trouvent dans les psaumes peuvent, selon les règles de la grammaire hébraïque et le génie de cette langue, être rendues par le futur, aussi bien que par l'impératif. On sait aussi que les droits et les devoirs réciproques des nations sont autres, à bien des

égards, que ceux des particuliers; et qu'un peuple peut, en certains cas et pour sa propre conservation, non-seulement désirer et demander la défaite de ses ennemis, mais encore la procurer de tout son pouvoir.

Enfin les Pères de l'Eglise ont observé que sous le nom de *ses ennemis* David entend les ennemis de Dieu et de J. C., principalement les Juifs incrédules et réprouvés, et qu'il annonce les vengeances qui tomberont sur eux. Cela paraît évidemment par le psaume 21 que J. C. s'est appliqué sur la croix. Ce qui est dit des méchans ne peut pas s'entendre des ennemis de David. Eh! n'est-il pas dans l'ordre qu'aux doux accens de la longanimité miséricordieuse se joignent quelquefois les cris sévères de la justice indignée? et doit-on chercher un sujet de scandale en voyant autant de véhémence dans les menaces proférées contre les méchans que de force et de douceur dans les promesses faites aux bons, ainsi que dans les consolations données aux repentans?

D'autres incrédules ont encore trouvé quelques autres passages des psaumes dignes de censure.

« 1.° Ils accusent David de montrer peu de » foi à la vie future : il demande si les morts » loueront le Seigneur, s'ils annonceront ses » miséricordes dans le tombeau; il appelle

» l'état des morts, *les ténèbres, le séjour de*
» *l'oubli et de la perdition*, etc. »

Mais dans combien d'autres passages David ne parle-t-il pas de la vie future, du bonheur éternel des justes, de la fin déplorable des méchans ? Il dit qu'ébranlé quelquefois (Ps. 72) par la prospérité temporelle de ces derniers il a été tenté de douter si les justes ne travaillent pas en vain; mais qu'il a pénétré dans ce mystère de la Providence, en considérant la fin dernière des impies; il conclut en disant : *Dieu sera mon partage pour l'éternité.* Il exhorte les justes à ne pas envier le sort des pécheurs en ce monde; les assure (Ps. 36. v. 7) que Dieu sera leur héritage pour jamais. Il espère que Dieu ne laissera pas son ame dans le séjour des morts (Ps. 15. v. 10), mais lui rendra une nouvelle vie qui ne finira plus. Ce n'est donc que par comparaison avec ce que nous faisons sur la terre qu'il demande si les morts loueront le Seigneur comme les vivans.

2.° Les incrédules demandent « comment
» David a pu dire à Dieu qu'il a péché contre
» lui seul? N'avait-il pas péché contre Urie
» qu'il avait déshonoré et fait mourir de la
» manière la plus injuste et la plus révoltante?
» contre Bethsabée qu'il avait séduite et fait
» tomber dans l'adultère? contre ces braves
» soldats qu'il avait fait périr pour envelopper
» Urie dans leur massacre? contre son peuple

» qui n'avait pu voir sans le plus grand scandale
» un prophète, un homme si favorisé de Dieu
» tomber dans les plus grands crimes?

Le mot *seul* n'emporte pas toujours une exclusion de tous autres. Quand le grand-prêtre Achimelech dit à David (I. *Reg.* XXI. v. 1) : *D'où vient que vous venez seul?* Il avait quelques gens avec lui, comme on le voit par le verset 4, mais beaucoup moins qu'à l'ordinaire; car, en qualité de gendre de Saül et d'un des premiers officiers de ce prince, il avait toujours une suite considérable. Quand saint Jude dit (v. 4) qu'il y en a qui ne veulent point reconnaître Jésus-Christ, notre *seul* Maître et notre *seul* Seigneur, sûrement cet apôtre n'exclut pas le Père céleste et le Saint-Esprit.

Ainsi quoique David eût péché contre Urie, contre Bethsabée, contre un grand nombre de ses soldats et même contre tout son peuple, il dit qu'il a péché contre Dieu seul, parce que, pénétré de la plus vive douleur d'avoir offensé le Seigneur, il ne pensait qu'à cet Etre souverain, oubliant pour ce moment toutes les créatures contre lesquelles il avait aussi péché.

3.° « David (Psaume 131) fait à Dieu un vœu
» de ne point entrer dans le secret de sa maison,
» de ne point monter sur le lit qui était pré-
» paré pour sa couche, de ne point goûter les
» douceurs du sommeil jusqu'à ce qu'il eût
» construit un temple au Seigneur. Or, disent

» les incrédules, David par ce vœu s'engageait
» à une chose impossible ; car un tel vœu ne
» pouvait s'exécuter que dans un grand espace
» de temps. Peut-on regarder *comme inspiré de*
» *Dieu* un homme qui fait une promesse qu'il
» ne peut remplir ? »

C'est ici une de ces hyperboles dont toutes les langues sont remplies. Nous en trouvons une dans le livre des Proverbes toute semblable à celle-ci. Le sage veut que si on a répondu pour son ami (VI. v. 1) on fasse tous ses efforts pour se décharger de l'obligation qu'on a contractée. *Courez de tous côtés*, dit-il, *hâtez-vous et réveillez votre ami*, *ne laissez point aller vos yeux au sommeil*, etc. Certainement le sage n'exige pas qu'une caution *ne puisse dormir* jusqu'à ce qu'elle soit dégagée ; il veut seulement qu'elle emploie toute la diligence dont elle est capable pour cela. C'est dans ce sens que Jérémie disait aux Juifs (*Thren*. XII. v. 18) après la ruine de Jérusalem : *Faites couler de vos yeux jour et nuit un torrent de larmes ; ne vous donnez point de relâche et que la prunelle de votre œil ne se taise point*. C'est aussi en ce sens que nous disons tous les jours que nous ne prendrons aucun repos jusqu'à ce que nous ayons terminé une affaire qui quelquefois ne peut être achevée qu'après plusieurs années. Nous ne voulons pas par là nous interdire le repos et le sommeil pendant tout ce temps; mais nous marquons par ces paroles que nous

ferons notre principale occupation de cette affaire et que nous ne la perdrons pas de vue jusqu'à ce qu'elle soit finie, et c'est dans ce sens que tout le monde entend ces sortes d'expressions.

« Mais David, ajoutent les incrédules, n'ac-
» complit pas son vœu. »

Cela est vrai, mais c'est parce que Dieu l'en dispensa en lui envoyant annoncer par le prophète Nathan que ce n'était pas lui, mais son fils Salomon qu'il avait choisi pour cette entreprise.

4.° dans le psaume 57, v. 5, David compare le pécheur endurci à l'aspic qui se bouche les oreilles pour ne pas entendre la voix de l'*enchanteur*. De même dans Jérémie (VIII. v. 17) le Seigneur menace les Juifs de leur envoyer des serpens sur lesquels l'*enchanteur* n'aura aucun pouvoir.

« Ces expressions, disent les incrédules, sont
» fondées sur une opinion fausse. »

Il est certain et incontestable que l'on peut *enchanter* les serpens. Dans les Indes il y a des hommes qui les prennent au son du flageolet, les apprivoisent, leur apprennent à se mouvoir en cadence (voyez Essais historiques sur l'Inde). En Egypte plusieurs les saisissent avec intrépidité, les manient sans danger et les mangent (Recherches philosophiques sur les Egyptiens, tom. 1. sect. 3. pag. 121). Ce secret était affecté autrefois à certaines familles égyptiennes que

l'on nommait *Psylles;* il y a sur ce nom un discours dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions, tome 10. in-12. page 431.

Quoique ces secrets paraissent merveilleux aux ignorans, ils sont cependant très-naturels. Les premiers hommes qui ont trouvé quelque remède contre la morsure des serpens se sont attribué une vertu surnaturelle pour se faire considérer des peuples, et pour empêcher qu'on examinât leurs secrets de trop près. On ne saurait douter que ces *prétendus enchanteurs* n'aient cherché à augmenter aux yeux du vulgaire l'idée de quelque finesse surnaturelle particulière aux serpens, par les tours surprenans dont ils leur faisaient honneur. Le plus extraordinaire de ces tours était de se boucher les oreilles, afin de pouvoir résister à tous les enchantemens, et c'est ce qu'il faut expliquer.

Les prétendus enchanteurs s'étaient familiarisés avec différentes espèces de serpens, dont quelques-unes, n'étant point nuisibles du tout, servaient à leur concilier l'admiration des ignorans en leur persuadant que c'était la force de leurs charmes qui empêchait que ces animaux ne leur fissent le moindre mal. D'autres, d'une espèce plus dangereuse, comme la vipère, mais qui ne mordent que quand on les blesse ou qu'on les provoque, pouvaient être apprivoisés peu à peu, ou mis hors d'état de nuire en leur ôtant les deux dents par lesquelles ils dardent leur

poison. En général ces différens serpens étaient très-propres, entre les mains de personnages rusés, à amuser les ignorans et à les tromper en leur persuadant que par la vertu de certains enchantemens il y avait moyen de leur ôter toute qualité nuisible. Mais comme leurs remèdes manquaient leur effet dans plusieurs occasions et ne guérissaient pas la morsure de certains serpens, ces magiciens charlatans ne pouvaient se tirer d'affaire qu'en assurant que de pareils serpens avaient une vertu particulière qui les garantissait de leurs charmes ; et comme la piqûre des serpens sourds est la moins susceptible de guérison et qu'on la croit même incurable, ils faisaient croire aux ignorans que leurs charmes consistaient dans le son de certains mots prononcés devant ces serpens, mais qui ne produisaient aucun effet sur eux, parce qu'ils avaient la finesse de se boucher les oreilles. De là plusieurs contes absurdes, inventés pour relever l'habileté du serpent et pour sauver l'honneur de l'enchanteur. Mais tout ce charlatanisme ne détruit point un fait vrai, à savoir qu'il existe réellement des secrets naturels pour *enchanter* les serpens, c'est-à-dire pour pouvoir les manier sans danger et guérir leurs blessures. « Nous » avons vu, dit Valmont de Bomarre (Diction- » naire d'histoire naturelle, article *Serpent fa-* » *milier*), une couleuvre blanchâtre qui était » tellement attachée à sa maîtresse qu'elle lui

» montait le long des cuisses et des bras, se
» cachait sous ses vêtemens, etc. Sensible à sa
» voix, le reptile obéissait à ses ordres et arri-
» vait près d'elle : il la reconnaissait ou distin-
» guait lorsqu'elle riait, se mouchait ou qu'elle
» marchait. Nous l'avons vue encore, étant dans
» un petit bateau sur la rivière de Seine, suivre
» dans l'eau le bateau où était sa maîtresse qui
» l'avait jetée à l'eau exprès et qui l'appelait;
» mais la marée venant à monter, elle disparut
» et on la perdit, au grand regret de sa mère
» nourrice. Cette couleuvre allait près du feu
» dans l'hiver. »

Nous renvoyons aux commentateurs et aux interprètes pour l'explication des passages obscurs et difficiles qui se rencontrent dans les psaumes. Voyez la Bible d'Avignon, Berthier, Duguet, etc. Nous finirons cette note en remarquant une méprise grossière de Voltaire. Il rend ainsi (Philosophie de l'histoire) le verset 15 du psaume 103 : *Tu produis du foin pour les bêtes et de l'herbe pour l'homme.* Apparemment que ce grand critique ne s'est pas aperçu que ces mots *herbam servituti hominum* ne désignent pas la *nourriture de l'homme*, mais l'aliment *des animaux destinés au service de l'homme.* C'est le sens du mot *servituti* ainsi que du terme hébreu *guaboudah* qui y répond.

PROVERBES.

NOTE UNIQUE.

Authenticité du livre des Proverbes, et réponse aux objections des incrédules.

Les Proverbes de Salomon ont à leur tête le nom de ce prince, et ce titre appartient incontestablement aux vingt-quatre premiers chapitres qui renferment le recueil que Salomon avait fait des maximes les plus importantes de la morale. Au vingt-cinquième chapitre commence un autre recueil que des sages firent de plusieurs sentences choisies du même prince, sous le règne d'Ezéchias. Ces deux recueils ne sont qu'une partie des paraboles que Salomon avait faites et qui se montaient (III. *Reg*. IV. v. 32) *à trois mille sentences*. A ces deux recueils ont été jointes les sentences d'un Aggur, fils de Jaché, et les avis donnés au roi Lamuel par sa mère; elles remplissent les deux derniers chapitres, et le livre en entier a toujours été dans le canon des Juifs.

Selon Voltaire, cet ouvrage est indigne de Salomon, et il prétend qu'il ne fut composé que dans Alexandrie.

Il dit 1.° (Dictionnaire philosophique) « que » le livre des Proverbes est un recueil de maxi-

» mes triviales, basses, incohérentes, sans goût,
» sans choix, sans dessein. »

Ce qui peut paraître *bas* et *trivial* à quelques personnes en certaines langues, dans certains temps et dans certains pays, peut très-bien ne l'avoir point paru et ne l'avoir point été en d'autres pays, en d'autres temps et dans une autre langue. Il ne faut pas avoir beaucoup lu pour en être persuadé : Homère seul en fournit plus d'une preuve. Combien de pensées, d'images, de détails qui, élégans et nobles de son temps et dans sa langue, paraîtraient bas aujourd'hui dans la nôtre ! Ce n'est donc point par notre langue, nos mœurs et nos usages, c'est par la langue des anciens écrivains, sur les usages et les mœurs des temps et des pays où ils vivaient, qu'il convient de les juger.

Des hommes de goût, des écrivains capables de juger des styles, et qui avaient l'avantage de pouvoir lire le livre des Proverbes dans le texte original, n'en ont point parlé comme nos philosophes. Ces maximes où ils ne voient que *bassesse* et *trivialité* leur ont paru écrites avec une précision piquante, d'un style élégant et pur, et ornées de sentimens, d'images, de comparaisons, etc., propres à les fixer dans la mémoire des lecteurs à l'instruction desquels elles étaient destinées. C'est ainsi qu'en ont jugé les *Fénélon*, les *Bossuet*, les *Lowth*, les *Michaëlis*, savans dont l'érudition et le goût ne peuvent être révoqués en doute.

M. *Chassanis* qui n'a pas craint de se montrer publiquement chrétien depuis la révolution s'exprime ainsi dans sa préface de *la Morale universelle tirée* des Livres saints : *Tout ce que les philosophes anciens et modernes ont dit de bon se trouve dans nos Livres saints ; mais ils renferment ce qu'aucun philosophe n'a jamais dit et ce que la sagesse humaine ne pouvait imaginer. Oui, ce n'est que dans ces Livres que l'esprit s'éclaire par de véritables connaissances ; que le cœur s'épure par la sainteté des principes ; que l'ame s'agrandit par la sublimité des idées ; que tout l'homme enfin s'ennoblit et s'élève à l'espérance de l'immortalité.*

Pompignan s'est exprimé de même (Poésies sacrées, discours préliminaire) : *Il n'y a pas une seule vérité utile dans les ouvrages philosophiques anciens ou modernes les plus estimés, qui ne se trouve dans les Livres saints : ils peuvent donc nous tenir lieu de toute instruction en ce genre, et l'on aurait tort de chercher ailleurs ce qu'ils nous offrent si abondamment et d'une manière si parfaite.*

Ecoutons encore ce que *Du Pin* pense du livre des Proverbes en particulier. « Ce livre, dit cet » habile critique (Dissertation préliminaire sur » la Bible), surpasse tout ce que les philosophes » ont fait en ce genre, soit pour la justesse des » pensées, soit *pour la noblesse de l'expression*, » soit pour la variété surprenante et la grande

» étendue des matières, soit enfin pour la sagesse
» des maximes. On n'y trouve point de ces fausses
» lueurs qui se rencontrent assez ordinairement
» dans les sentences où l'on cherche quelquefois
» le brillant, sans s'attacher au solide. On n'y
» voit point de ces expressions *basses*, ou de
» ces pointes frivoles dans lesquelles il est diffi-
» cile que ne dégénèrent quelquefois les sentences
» communes. On n'y rencontre point de ces
» pensées guindées et de ces tours forcés qui
» sont l'effet d'une imagination déréglée par
» trop de contention. Tout y est vrai, *sublime*,
» sage, simple, naturel, instructif. Il est à la
» portée de tout le monde, il contient les devoirs
» de tous les états. En un mot c'est un livre très-
» propre à former le sage parfait. »

« Ces maximes sont incohérentes. »

Nous convenons que dans le livre des Proverbes, surtout après les neuf premiers chapitres, l'ordre didactique n'est point observé et qu'on n'y voit ni divisions, ni définitions, ni argumentation, rien en un mot de la méthode des dialecticiens; mais y était-elle nécessaire? Salomon ne prétendait pas faire un traité philosophique sec et froid; il écrivait pour la jeunesse à qui la variété plaît et pour qui des pensées détachées qui la frappent conviennent mieux que de longs raisonnemens qui l'ennuient.

« Maximes sans goût, sans choix, sans dessein. »

Il est vrai qu'elles ne sont point écrites dans

le *goût* de certaines *pensées* modernes : mais ce goût moderne est-il bien le vrai goût ? l'est-il exclusivement à tout autre ? Les pensées de Salomon ne sont ni épigrammatiques ni alambiquées; il n'y prend point le ton d'oracle; il ne s'enveloppe point dans les ténèbres d'un style amphigourique. Il ne voulait qu'instruire et il savait que l'entortillage et l'obscurité nuisent à l'instruction.

Quant au manque de *dessein*, si toutes les parties ne sont pas liées entr'elles, un but commun les unit ; et ce but y est si marqué qu'il ne peut être méconnu : c'est de former la jeunesse à la piété, à la prudence, à l'observation exacte de tous les devoirs ; en un mot de lui inspirer la crainte de Dieu et de la mener au bonheur par la vertu.

« On y voit des chapitres entiers où il n'est » parlé que de gueuses qui invitent les passans » à coucher avec elles. Salomon aurait-il tant » parlé de la femme impudique ? »

Est-ce une chose indigne d'un sage de prévenir la jeunesse contre les artifices des femmes impudiques ? de lui retracer les honteuses et funestes suites d'un mauvais commerce, de la détourner de se plonger dans un abîme qui entraîne tant de maux pour le corps et pour l'ame ?

« Peut-on se persuader qu'un roi éclairé ait » composé un recueil de sentences dans lesquel- » les on n'en trouve pas une seule qui regarde la

» manière de gouverner, la politique, les mœurs
» des courtisans, les usages de la cour ? »

Nous pourrions d'abord observer que Salomon ayant composé divers ouvrages qui ne sont point parvenus jusqu'à nous avait peut-être traité de ces divers objets dans quelqu'autre; que d'ailleurs il ne se proposait dans ses *Proverbes* que de donner à la jeunesse des leçons générales de vertu et de sagesse, et qu'il n'était point nécessaire qu'il parlât de *politique* et de *gouvernement*. Mais dans le recueil de ses sentences est-il donc vrai *qu'il n'y en ait* effectivement *pas une seule qui regarde la manière de gouverner*, *la politique*, etc.? Que signifient donc ces maximes : *Qui foule les peuples excite les séditions et les révoltes ; la miséricorde et la vérité sont la garde des rois*, *et la justice est le soutien du trône ; la justice illustre les peuples ; un roi juste rend ses états florissans ?* et cette autre : *Un peuple nombreux fait la gloire du* souverain ? et cette autre encore : *Le roi qui prête l'oreille aux paroles du mensonge n'a que des ministres impies ;* c'est-à-dire injustes, infidèles, ennemis du bien public ? Ne sont-ce pas là des maximes qui regardent la manière de gouverner ?

L'éloquent Bossuet en a fait la remarque (Préface à la tête des notes sur le livre des Proverbes) : *On trouve*, dit-il, *dans ce livre tant et de si sages maximes de gouvernement qu'on y reconnaît aisément la sagesse d'un roi consommé dans l'art*

l'art de régner. Voilà un jugement bien différent de celui de Voltaire : d'où vient cette opposition, sinon de ce que le savant évêque de Meaux n'a parlé de cet ouvrage qu'après l'avoir médité, et que le philosophe critique en a parlé sans peut-être l'avoir lu, ou du moins après l'avoir lu avec tant de négligence, de précipitation et de préjugés qu'il n'a pas même su ce qu'il contient ?

2.° Voici sur quoi il se fonde pour prouver que ce même ouvrage n'est pas de Salomon et a été composé à Alexandrie : « Salomon, au-» rait-il dit (*ibid.*) : Ne regardez point le vin » quand il paraît clair et que sa couleur brille » dans le verre ? Je doute fort qu'on eût des » verres à boire du temps de Salomon : c'est » une invention fort récente, et ce passage seul » indique que cette rapsodie juive fut composée » dans Alexandrie ainsi que tant d'autres livres » juifs. »

Nous pourrions d'abord opposer au critique les tasses ou coupes transparentes que les ambassadeurs grecs virent à la cour de Perse longtemps avant Alexandre ; plusieurs savans les ont crues de verre. Nous pourrions dire encore que le verre, au rapport de plusieurs auteurs anciens, de Pline (l. XXXVI. c. 26), de Tacite (Histoire, l. 5, etc.), fut inventé non *dans Alexandrie*, mais dans la Palestine, sur les bords du fleuve Belus. Quoique ce bord n'eût pas plus de cinq cents pas d'étendue, un si petit espace, dit Pline

(*ibid. c.* 27), a suffi pour fournir *pendant beaucoup de siècles* la matière de tout le verre qui s'est fabriqué. On faisait du verre à Sidon qui n'est pas éloigné du Belus. Nous apprenons d'Aristophane que de son temps, c'est-à-dire quatre cents ans avant Jésus-Christ, il y avait des verres brûlans à Athènes, des verres préparés pour des expériences physiques; il y avait donc dès-lors des verreries dans la Grèce : ce n'était donc plus déjà, quatre cents ans avant Jésus-Christ, le sable du Belus qui fournissait tout le verre. Il faut donc placer au dessus de cette époque cette *multitude de siècles* dont parle Pline, pendant lesquels on n'avait de matière pour en fabriquer que celle que l'on tirait de cette rivière.

Nous pourrions dire encore qu'Isaïe en parle, que le prophète Ezéchiel y fait allusion, qu'il n'était point inconnu du temps même de Moyse et de Job. Voyez la savante dissertation de M. Michaëlis (tom. III. des Mémoires de l'académie de Gottingue) sur l'ancienneté du verre chez les Hébreux.

Mais sans entrer dans ces discussions savantes, une seule réflexion suffit pour renverser le raisonnement du téméraire et ignorant critique. C'est que son raisonnement suppose que dans le texte original il est question de *verre à boire*, de coupe, de gobelet de *verre*. Or le terme hébreu que nos versions et la Vulgate ont rendu par *verre* ne signifie ni *verre à boire* ni gobelet

de *verre*, mais un gobelet, une tasse, de quelque matière qu'elle puisse être.

« Mais, ajoute le critique (Raison par al-
» phabet), le livre des Proverbes dit : *Ne*
» *regardez point le vin quand il paraît clair et*
» *que sa couleur brille dans le verre.* Comment
» le vin aurait-il brillé dans un gobelet de métal
» ou de bois ? »

Quoi ! avant l'invention du verre les anciens ne savaient pas si le vin qu'ils buvaient était clair ! et ceux parmi nous qui boivent dans des gobelets d'or ou dans des tasses d'argent ne voient pas si leur vin *est clair*, et *s'il brille !*

3.° « Voltaire trouve peu vraisemblable, dit
» Palissot, que Salomon ait dit que *la terreur du*
» *roi est comme le rugissement du lion* (Pr. XX.
» v. 2); il croit reconnaître évidemment dans
» ces paroles le langage d'un esclave accoutumé
» à trembler sous son maître, et non celui d'un
» monarque. »

L'empereur Marc-Aurèle a écrit, et on n'en doute pas : *La faveur des princes ne mérite presque jamais les peines qu'on se donne pour l'obtenir. Plus on s'approche d'eux, plus on se livre à des chaînes qui, pour être dorées, n'en sont pas moins pesantes*, etc. Ne serait-on pas en droit, d'après un raisonnement tout pareil à celui de Voltaire, de soutenir qu'il n'y a pas d'apparence qu'un empereur se soit exprimé ainsi, et d'attribuer l'ouvrage de Marc-Aurèle

à quelque courtisan désabusé et rassasié de dégoûts ?

D'autres critiques ont objecté encore deux passages du livre des Proverbes, pour en attaquer l'inspiration. D'abord ils ont dit que « Salomon a été dans l'erreur commune au sujet » des fourmis (VI. v. 6), et que les naturalistes » démentent ce qu'il a dit de la prévoyance de » ces animaux qu'on croyait ramasser en été » la nourriture dont elles ont besoin. »

Dans les apologues il n'est point nécessaire que l'objet de comparaison soit réel ou même possible, il suffit qu'il soit propre à l'application qu'on en fait. La similitude, la comparaison, l'exemple, sont des apologues abrégés. Quel est le but de la similitude ou comparaison ? c'est de faire connaître de plus en plus le sujet dont on parle en le comparant à un autre qui a quelque ressemblance avec lui. Quel est le but de l'exemple ? c'est de donner un modèle de conduite, et d'animer à l'imiter par la vue de ce que pratique celui qu'on donne pour modèle. Or, dans l'un et dans l'autre cas, l'apparence ou l'opinion est aussi propre que la vérité à produire cet effet.

On croit communément que la colombe est sans fiel ; dès-lors, sans examiner la vérité du fait, on dira à un vindicatif qu'il faut être sans fiel, comme la colombe.

Les hommes voient les fourmis transporter pendant l'été quantité de grains dans leurs four-

milières, ils ne les voient point sortir l'hiver pour chercher de la nourriture ; ils les voient reparaître pleines de vie au printemps. Ils ont naturellement conclu de là qu'elles s'étaient nourries pendant l'hiver du blé qu'elles avaient recueilli au temps de la moisson ; telle a été l'opinion reçue généralement. D'après cette opinion, on a pu sans de plus amples recherches les proposer pour modèles aux paresseux qui, passant la belle saison dans l'oisiveté, se trouvent dans l'indigence pendant l'hiver. Il y a plus, c'est que lors même qu'on a reconnu la fausseté de ces opinions vulgaires, on ne laisse pas de continuer de s'en servir. Ne disons-nous pas tous les jours qu'une jeune personne qui a une belle voix chante comme une sirène ? Croyons-nous pour cela à l'existence des sirènes ?

Un autre incrédule, à l'occasion de ce passage des proverbes (XXIV. v. 16) : Le juste tombera sept fois et se relèvera ; mais les impies tomberont dans le mal, dit (nouvelles Libertés de penser) : « La religion est si peu proportionnée » à l'humanité que le plus juste fait des infi- » délités à Dieu sept fois par jour, c'est-à-dire » plusieurs fois. »

Ces termes, *par jour*, ne se lisent ni dans l'original ni dans aucune version. C'est une addition de l'incrédule, insérée dans le texte pour grossir la difficulté.

Le terme hébreu, *naphal*, *tomber*, se trouve

plus de 400 fois dans l'Ecriture, mais jamais il n'y signifie *pécher*. Les Septante et S. Jérôme ne l'ont jamais traduit ainsi, quoiqu'ils lui aient donné d'autres significations que celle de *tomber*. Il ne faut donc pas prendre pour des *péchés* les chutes dont il est parlé dans ce texte; mais on doit entendre par là des disgrâces, des afflictions, des épreuves; car telle est la signification de ce mot dans un très-grand nombre de passages de l'Ecriture. Dieu promet ici au juste que, quoiqu'il tombe dans plusieurs malheurs, il l'en tirera. C'est la même promesse que celle que nous lisons dans Job (V. v. 19) : *Dieu après vous avoir affligé six fois vous délivrera, et à la septième il ne permettra pas même que le mal vous touche;* et dans le Psaume XXXIII. v. 20 : *Les justes sont exposés à beaucoup d'afflictions, et le Seigneur les délivrera de toutes ces peines;* et au Psaume XXXVI. v. 24 : *Lorsque le juste tombera, il ne se brisera point, parce que le Seigneur met sa main sous lui.*

La protection que Dieu promet aux justes se fait encore sentir par l'opposition de sa conduite à l'égard des impies; car, après avoir assuré qu'il délivrera le juste de ces malheurs, il dit que les impies tomberont dans le mal, sans ajouter *qu'il les en tirera*, marquant par ce silence qu'il les y laissera pour les punir de leurs désordres.

ECCLÉSIASTE.

NOTE UNIQUE.

Authenticité du livre de l'Ecclésiaste, et réponse aux objections des incrédules.

On convient généralement parmi les orthodoxes que Salomon est l'auteur de l'Ecclésiaste, parce que l'auteur se dit fils de David, et roi de Jérusalem, et parce que plusieurs passages de ce livre ne peuvent être appliqués qu'à ce prince. Il dit qu'il a été le plus éclairé, le plus riche, le plus magnifique et le plus voluptueux de tous les rois qui ont occupé le trône de Jérusalem avant lui (Eccl. I. VII et VIII), et ces traits réunis caractérisent Salomon. Joignons-y ce qu'on y lit encore (XII), que *l'Ecclésiaste, qui était très-sage, employa ses recherches à l'instruction de sa nation ; qu'il composa grand nombre de paraboles ; qu'il s'appliqua à écrire des discours aussi utiles que vrais.*

« Mais, dit un critique, Salomon a conservé » la couronne jusqu'à sa mort, et l'auteur de » l'Ecclésiaste dit : *J'ai été roi.* Un prince peut-il » parler ainsi, tandis qu'il est sur le trône ? »

Rien de plus aisé et de plus simple que de résoudre cette difficulté. On met souvent dans l'hébreu le prétérit pour le présent. Cette langue

n'ayant point de présent, une des règles de sa grammaire veut qu'on exprime ce temps par le prétérit ou le futur ; et c'est le sens qu'exige le sujet dont on parle qui détermine sa signification. Eve dit (Gen. IV. v. 1) : *Je possède* un homme par la grâce de Dieu, comme a fort bien traduit M. de Sacy, car il s'agit là d'une chose présente. L'hébreu porte cependant, *possedi*, *j'ai possédé*. Dieu ayant demandé à Caïn (*ibid.* v. 9) où était son frère, il lui répond : *Nescio*, selon la Vulgate, *je ne sais pas*. L'original porte : *Nescivi*, *je n'ai pas su*. S. Jean dit (I. v. 26) : *Il y en a un au milieu de vous que vous ne connaissez pas ;* il y a dans le grec, comme dans la Vulgate, *stetit*, *il y en a eu un*.

Grotius a pensé que le livre de l'Ecclésiaste a été composé par des écrivains postérieurs à Salomon qui le lui ont attribué. « On y trouve, » dit-il, des termes qui ne se rencontrent que » dans Daniel, dans Esdras et dans les Para- » phrases chaldaïques. »

Cette allégation est bien frivole : Salomon, qui était si instruit, n'a-t-il pas pu avoir connaissance du chaldéen ? Dans le livre de Job, il y a plusieurs mots dérivés de l'arabe, du chaldéen et du syriaque ; que s'ensuit-il de là ? Grotius jugeait encore que, pour le temps de Salomon, l'auteur de l'Ecclésiaste parle trop clairement du jugement de Dieu, de la vie à venir et des peines de l'enfer ; mais ces mêmes

vérités se trouvent aussi clairement énoncées dans Job, dans les psaumes, dans le Pentateuque, livres certainement antérieurs à Salomon.

L'Ecclésiaste a été un sujet de scandale pour les incrédules. Ils se sont imaginé, ou, pour mieux dire, ils ont voulu faire entendre que ce livre avait été composé pour prouver que l'homme ne doit chercher qu'à mener une vie tranquille en ce monde; que l'avenir ne doit point l'inquiéter, parce que tout meurt avec le corps. M. Freret (Examen critique des apologistes de la religion chrétienne) en cite plusieurs passages qui semblent établir cette doctrine. On connaît l'extrait fort infidèle qu'en a donné Voltaire.

Quiconque lira l'Ecclésiaste sans préjugé y trouvera une morale bien différente de celle que nos philosophes lui attribuent. Le sage loin de nous inviter à la volupté commence par avouer qu'après s'y être livré lui-même il a reconnu (II. v. 1 et 2) qu'*elle n'est que vanité et affliction d'esprit*. Est-ce là le langage des épicuriens anciens et modernes ?

Parce qu'un écrivain raisonne avec lui-même et propose des doutes, est-il pour cela pyrrhonien, surtout lorsqu'il en donne la solution ? L'Ecclésiaste rapporte les différentes idées qui lui sont venues à l'esprit, sur le cours bizarre des évènemens, sur la conduite inconcevable de la Providence, sur le sort des bons et des

méchans dans ce monde ; il conclut que *Dieu jugera le juste et l'impie, et qu'alors tout sera dans l'ordre* (Eccl. III. v. 17). Si ces réflexions semblent souvent se contredire, si quelquefois il semble préférer le vice à la vertu, et la folie à la sagesse, il enseigne bientôt (VII. v. 3, etc.) qu'il vaut mieux entrer dans une maison où règne le deuil que dans la salle d'un festin : *Dans la première l'homme apprend à penser à la destinée qui l'attend, et, quoique plein de santé, il envisage sa fin dernière.*

Plus loin, il conseille à un jeune homme de se livrer à la joie et aux plaisirs de son âge ; mais à l'instant même il l'avertit que *Dieu entrera en jugement avec lui, et lui en demandera compte ;* il lui représente que la jeunesse et la volupté sont une pure illusion. Il l'exhorte dans le chapitre suivant à se souvenir de son Créateur dans sa jeunesse avant qu'il soit courbé sous le poids des années. Parlant de la mort, il dit : *L'homme ira dans la maison de son éternité ; la poussière rentrera dans la terre d'où elle a été tirée, et l'esprit retournera à Dieu qui l'a donné.* Enfin il conclut ainsi : *Ecoutons tous ensemble la fin de tout discours. Craignez Dieu, et gardez ses commandemens ; car c'est là tout l'homme, et Dieu fera rendre compte en son jugement de tout ce qui est caché, soit en bien, soit en mal* (XI. v. 9. XII. v. 1, 7, 13). Un épicurien, un homme qui ne croit point d'autre vie, un pyr-

rhonien qui affecte d'être indécis et indifférent, ont-ils jamais parlé de cette manière ? Qu'on juge aussi, d'après ces textes, s'il est vrai que ce n'est qu'après la captivité et du temps des Machabées qu'on trouve chez les Juifs l'idée des peines et des récompenses après la mort, comme Voltaire l'a osé avancer tant de fois.

« Mais, réplique Freret, cet *esprit* dont parle
» l'Ecclésiaste signifie pour l'ordinaire quelque
» chose de corporel ; il se sert du même terme
» lorsqu'il parle de l'ame des bêtes ; ses expres-
» sions favoriseraient plutôt les spinosistes que
» les orthodoxes. »

Nous convenons que dans toutes les langues les termes qui désignent *l'ame* ou *l'esprit* expriment aussi le *souffle*, la *respiration*, la *vie*, parce que l'ame en est le principe, et parce qu'un objet purement spirituel ne peut être exprimé que par une métaphore. Mais parce qu'en français nous disons *l'ame d'une statue*, *l'ame d'un soufflet*, etc., ce qui ne désigne que des corps, en faut-il conclure que quand nous disons *l'ame de l'homme* nous n'entendons rien autre chose qu'*un corps?* Nous ne disconvenons pas que les matérialistes ne puissent abuser de ces expressions ; mais tout ce qui en résulte, c'est que le grand art des philosophes de nos jours est d'abuser du langage pour tromper les simples et enseigner des erreurs.

CANTIQUE DES CANTIQUES.

NOTE UNIQUE.

Authenticité du Cantique des Cantiques, et réponse aux objections des incrédules.

Le Cantique des Cantiques a fourni une ample matière à la censure des philosophes modernes. « C'est, disent-ils, un livre scandaleux, du » moins en apparence ; un livre capable de cor- » rompre les mœurs : les Juifs en interdisaient » la lecture à ceux qui n'avaient pas atteint l'âge » de trente ans, etc. »

Quoi ! suivant les philosophes eux-mêmes, les Juifs comprenaient que la lecture de ce livre pouvait faire de funestes impressions sur les jeunes gens ; ils jugeaient en conséquence que la lecture devait leur en être interdite, ce que l'Eglise catholique a prudemment imité : et eux, qui se donnent pour les seuls *vrais sages*, rassemblent soigneusement tout ce qu'il y a de plus dangereux dans l'Ecriture pour le mettre sous les yeux de toutes sortes de lecteurs : et Voltaire leur chef, leur oracle, a mis en vers l'extrait du Cantique des Cantiques !

Nous disons d'abord que ce livre sacré, nommé *Cantique des Cantiques* par les Juifs, pour exprimer son excellence, est de Salomon

dont il porte le nom dans le texte hébreu et dans l'ancienne version grecque ; que les Juifs l'ont constamment respecté, et toujours compté entre leurs Livres sacrés. Il se trouve compris dans l'éloge que fait le livre de l'Ecclésiastique (XLVII. v. 18) des écrits de Salomon. *La terre a admiré vos cantiques, vos paraboles et vos explications des choses les plus obscures.*

2.° Ceux qui ont examiné le sens littéral ou plutôt grammatical de ce cantique en ont porté des jugemens fort différens. Les uns, comme Théodore de Mopsueste, l'ont regardé comme un ouvrage purement profane, et c'est encore l'idée qu'en ont les anabaptistes. D'autres ont pensé que c'était un épithalame, un poème destiné à être chanté aux noces de Salomon ; ils ont cru y distinguer sept parties d'églogues, qui répondent aux sept jours pendant lesquels duraient les noces des anciens. Ç'a été le sentiment de Bossuet, dans le commentaire qu'il a fait sur ce livre, et celui de Lowth. (*De sacrâ Poesi hebræor. prælect.* 30 *et* 31.)

Quelques commentateurs, prévenus de ces idées, ont fait de ce cantique des traductions trop libres, comme Bèze, Castalion, Grotius, etc. D'autres ont fait un crime à l'Eglise de ce qu'elle a placé quelques morceaux de ce poème dans l'office divin. Tous au reste y ont trouvé un feu, une délicatesse, une variété d'images inimitables, une peinture très-naïve des anciennes mœurs de l'Orient.

3.° Toutes ces opinions ont été réfutées par un critique très-habile dans les langues orientales. Le savant Michaëlis, dans ses *Notes sur Lowth*, soutient et prouve que l'objet du cantique de Salomon n'est de peindre ni l'amour criminel de deux personnes libres, ni celui de deux jeunes époux au moment de leurs noces, mais l'amour très-chaste de deux époux déjà unis depuis long-temps. A la vérité, cette idée ne s'accorde point avec nos mœurs, mais elle est très-analogue à celles des Orientaux chez lesquels les femmes, toujours renfermées, ne voient point leurs maris quand elles le veulent, et n'ont aucune société avec les autres hommes. Il observe que ce défaut de société est cause que les hommes s'expriment avec beaucoup de liberté dans les conversations qu'ils ont entr'eux et avec leurs épouses; et que de leur côté les femmes ne croient point blesser la pudeur par la naïveté de leurs expressions.

D'autres judicieux critiques avaient déjà fait cette observation. « Quand un peuple est sau-
» vage, dit M. le P. de Brosses (Traité de la
» formation méc. des langues, t. 2. n.° 189), il
» est simple, et ses expressions le sont aussi;
» comme elles ne le choquent pas, il n'a pas
» besoin d'en chercher de plus détournées,
» signes assez certains que l'imagination a cor-
» rompu la langue. Le peuple hébreu était à
» demi-sauvage; le livre de ses lois traite sans

» détour des choses naturelles que nos langues
» ont soin de voiler. C'est une marque que chez
» eux ces façons de parler n'ont rien de licen-
» cieux ; car on n'aurait pas écrit un livre de
» lois d'une manière contraire aux mœurs. »

C'est d'après des observations si judicieuses que Michaëlis démontre, d'un côté, l'injustice du scandale que les censeurs des Livres saints ont voulu tirer de ce cantique, et de plusieurs passages du prophète Ezéchiel ; de l'autre, la témérité des traducteurs qui ont voulu rendre toute l'énergie du texte hébreu dans la langue des peuples dont les mœurs et les usages ne sont plus les mêmes que ceux des anciens Orientaux.

Ce sage critique prouve ce qu'il avance par des exemples. Sur le témoignage du voyageur Chardin, il cite un poète asiatique, très-grave d'ailleurs, qui a traité les plus sublimes maximes de la théologie affective sous le voile de l'allégorie, et dans un style qui paraîtrait être celui d'un grossier libertinage. Les docteurs juifs et les Pères de l'Eglise n'ont donc pas eu tort de regarder le cantique de Salomon comme un poème allégorique et non comme un ouvrage profane. Les premiers, sous l'image de l'union conjugale, ont entendu l'alliance de Dieu avec le peuple qu'il s'était choisi ; Ezéchiel et d'autres prophètes l'ont représentée de même, et c'est le sens qu'a suivi le paraphraste chaldéen. Les SS. Pères ont été encore mieux fondés à y décou-

vrir l'alliance perpétuelle et indissoluble de Dieu avec l'Eglise chrétienne, puisque dans plusieurs endroits du nouveau Testament l'Eglise est appelée *l'épouse de J. C.;* lui-même représente sous la figure d'une noce l'établissement de cette sainte société (Matth. XXII. v. 2; XXV. v. 1. Apocal. XIX. v. 7, etc.). C'est dans ce sens seulement que l'on a placé dans l'office divin quelques morceaux du cantique, et on l'a fait avec tout le choix et les précautions convenables.

On a fait quelques autres objections contre l'inspiration de ce livre, qui ne méritent pas que nous nous y arrêtions. On a dit qu'il n'est point cité dans le nouveau Testament; mais il y a d'autres livres de l'ancien dont l'authenticité est reconnue qui n'y sont pas cités non plus. On allègue que le nom de Dieu ne s'y trouve pas: qu'importe, puisque c'est Dieu lui-même qui est l'objet du poème?

Au reste, quoique nous rendions un hommage sincère à l'érudition et à la sagacité de Lowth et de Michaëlis, nous sommes bien éloignés de souscrire à la censure qu'ils ont faite des Pères et des commentateurs qui, non contens de soutenir que le cantique tout entier est mystique et allégorique, ont encore tâché de donner à toutes ses parties un sens suivi et analogue à ce sens général. Nous ne prétendons pas qu'aucune de ces explications doive faire

autorité

autorité puisqu'il est libre à chacun de donner la sienne ; aussi n'a-t-on jamais fait usage de ce poème pour prouver aucun article de foi ; mais n'est-il pas injuste et déraisonnable de blâmer ceux qui ont cherché des leçons de piété dans chaque chapitre et dans chaque verset ? Quand ce ne serait pas là le sens le plus naturel du texte, c'est toujours un sujet d'édification ; et quoi qu'en disent ces savans critiques, c'est le meilleur fruit que nous puissions tirer de la lecture des Livres saints. En tournant cette méthode en ridicule, en se tenant scrupuleusement attachés aux règles de grammaire et de critique, les protestans ont presque travesti la sainte Ecriture en un livre purement profane, comme si Dieu nous l'avait donnée pour augmenter nos connaissances curieuses, et non pour nous porter à la vertu. Ce n'est pas ainsi que S. Paul nous la fait envisager : *Toute écriture divinement inspirée*, dit-il (II. Timoth. III. v. 16), *est utile pour enseigner, pour reprendre, pour corriger, pour instruire dans la justice, pour rendre un homme de Dieu parfait et exercé à toute bonne œuvre.* De quoi y servirait le cantique de Salomon, si on se bornait au sens qui paraît le plus littéral ?

LA SAGESSE.

NOTE UNIQUE.

Authenticité du livre de la Sagesse, et réponse aux objections des incrédules.

Les Grecs appellent ce livre *la Sagesse de Salomon*. Ce n'est pas qu'ils croient que Salomon l'ait composé ; ils entendent seulement par là que l'auteur a puisé ses connaissances dans les ouvrages de Salomon, et qu'il s'est efforcé de l'imiter.

On pense communément que ce livre n'a pas été écrit en hébreu, qu'ainsi le grec est le texte original. Ce qui semble autoriser ce sentiment, c'est qu'on y trouve des expressions inconnues aux Hébreux, et empruntées des Grecs, telles que *l'ambroisie*, le *fleuve d'oubli*, le royaume de *Pluton* ou d'*Adès*, etc. Mais S. Jérôme n'a-t-il pas inséré dans la Vulgate, en traduisant sur l'hébreu, bien des mots tirés de la langue grecque ? Un savant qui a publié à Rome, en 1772, *Daniel traduit par les Septante*, prétend (Dissert. 4. n.° 10) que dans l'original le livre de la Sagesse était écrit en vers et conséquemment en hébreu. Puisque le traducteur entendait parfaitement le grec, il n'est point étonnant qu'il ait employé des termes familiers aux écri-

vains grecs. Au reste, l'auteur prétendu *grec* n'est pas mieux connu que l'auteur *hébreu*.

Les Juifs n'ont point mis ce livre dans leur canon, mais les rabbins, Moyse fils de Nachusan, Azarias, et en général les plus savans d'entr'eux en font le plus grand cas. Entre les livres mêmes de l'ancien Testament, qui n'ont pas d'abord été reçus par un consentement unanime, il n'en est point qui, dès les premiers temps du christianisme, ait eu des témoignages plus avantageux que le livre de la Sagesse. Outre qu'il se trouve dans les listes canoniques dressées en Occident dans le cours du quatrième siècle, il y a été cité par le concile général de Sardique dans la lettre synodale que Théodoret rapporte (Hist. l. II. c. 8); il l'a été dans le troisième par S. Cyprien (*de Mortalit.*), par Tertullien (*de Præscript.*), par Origène (*III. contr. Cels. et homil.* 8. *in Exod.*) qui le qualifie d'*Ecriture divine*; dans le second, par S. Clément d'Alexandrie, dans ses Stromates, comme l'observe Eusèbe qui dit encore (*Hist. Eccles. l. VI. c. II. versus fin. et l. IV. c.* 22) que S. Irenée, Hégésippe et en général les anciens l'attribuaient de concert à Salomon; dans le premier siècle, par S. Clément de Rome (*Epist. 1.ª ad Corinth.*). Les conciles de Carthage en 337, de Sardique, comme nous avons déjà vu, en 347; de C. P. *in Trullo*, en 692; le onzième de Tolède en 675, de Florence en 1438, enfin celui de Trente l'ont

expressément mis au nombre des livres canoniques.

Si on lit attentivement les dix premiers chapitres de ce livre, on ne pourra guère douter qu'ils n'aient été formés de divers discours de Salomon extraits de plusieurs livres de ce prince, dont parlent les livres des Rois, mais que nous n'avons plus. Le ton que prend l'auteur dès le commencement (voyez Huet, *Démonst. évang. prop.* 9, *et Houbigant*, *tom. III. ad libr. Sap. et Eccles.*), en donnant des leçons aux rois ; la qualité de *roi du peuple de Dieu* et de *fondateur de son temple*, qu'il s'attribue dans les chapitres 7 et 8, et la conformité des maximes qui s'y trouvent, avec celles du livre des Proverbes, prouvent que ces dix premiers chapitres sont un recueil des sentences du monarque ; recueil auquel le rédacteur a ajouté les neuf chapitres suivans.

Les protestans et les incrédules ont attaqué ce livre. Les premiers l'ont déprimé tant qu'ils ont pu. Toutefois il ne leur a pas été possible d'y découvrir aucune erreur. Brucker, en parlant de la philosophie des Juifs (Hist. crit. de la philos. tom. 2. p. 693), a prétendu à la vérité que l'auteur du livre de la Sagesse est un Juif d'Alexandrie, imbu des opinions de la philosophie des Grecs, et qu'il y a dans son ouvrage des marques évidentes de platonisme.

Il apporte en preuve 1.° ce passage (I. v. 7) :

L'esprit du Seigneur a rempli toute la terre et il contient toutes choses. C'est, dit Brucker, l'ame du monde des pythagoriciens et des platoniciens. 2.° Il est dit (VII. v. 22) que *cet esprit est intelligent, unique et cependant multiplié, subtil et mobile.... qu'il renferme tous les autres esprits*, etc. Ces façons de parler ne conviennent point au S. Esprit, mais plutôt à l'ame du monde telle que les philosophes la concevaient. 3.° L'auteur dit (*ibid.* v. 17) que *c'est cet esprit qui lui a enseigné la philosophie*, et il représente le précis des connaissances philosophiques à la manière des Grecs. 4.° Il ajoute (v. 25) que *c'est un souffle de la puissance divine, une émanation de la gloire du Tout-Puissant, un rayon brillant de sa lumière.* Voilà le dogme de l'émanation des esprits suivant le système de Platon. 5.° Il réfute (I. v. 13 et 14) les philosophes orientaux qui pensaient que le mal qui est dans le monde venait de la nature même des choses ; il soutient au contraire que *Dieu n'a point créé la mort, qu'il ne se plaît point à exterminer les vivans.... qu'ils n'ont point en eux-mêmes la cause de leur perte, et que le royaume de l'enfer ou de la mort n'est point sur la terre.* C'est le langage de Platon et de Plotin.

Il n'est pas possible de pousser plus loin l'abus de la critique ni l'entêtement de système. Avec un peu de réflexion Brucker aurait vu qu'il prête à l'auteur du livre de la Sagesse des idées

qu'il n'eut jamais. Cet auteur dit (I. v. 4) que *la Sagesse*, qu'il nomme indifféremment *l'esprit de Dieu* et *le S. Esprit*, *n'entrera point dans une ame malfaisante*, *et qu'elle n'habitera point dans un corps asservi au péché*, etc. Les philosophes ne parlaient pas ainsi de l'ame du monde, ils pensaient que cette ame était répandue dans tous les corps vivans. L'auteur sacré dit (VII. v. 7) qu'*il a invoqué Dieu*, *et que l'esprit de sagesse est venu en lui :* que *c'est Dieu* (v. 15) *qui lui a donné les connaissances qu'il possède :* que *l'esprit de sagesse* (v. 22) *est saint et ami du bien :* qu'*il se répand* (v. 27) *dans les ames saintes*, *dans les amis de Dieu et qu'il fait les prophètes :* il le demande lui-même à Dieu (IX. v. 4) ; il lui dit (v. 17) : *Qui connaîtra vos desseins si vous ne lui donnez la sagesse et si vous ne lui envoyez du ciel votre S. Esprit ?*

Il faut être étrangement prévenu pour entendre par là l'esprit universel, principe de la vie des corps animés, et pour y voir le système des émanations.

Ce même auteur réfute ceux qui attribuaient l'origine du mal à la nature des choses. Cependant il représente Dieu (XI. v. 11, 17 et suiv. XII. v. 2, 6, 8, etc.) comme un *juge sévère*, mais *juste* et *miséricordieux*, qui punit les pécheurs en ce monde, afin de les amener à pénitence, et qui les extermine enfin lorsqu'ils s'endurcissent dans le crime : ces vérités sont-elles

jamais venues à l'esprit de Platon, de Plotin et des philosophes orientaux? se sont-ils jamais servis de semblables expressions? Comment ose-t-on donc accuser l'auteur du livre de la Sagesse de les avoir puisées chez eux?

Venons maintenant aux difficultés des incrédules, ou plutôt aux idées bizarres de Voltaire au sujet de ce livre; car nous ne connaissons pas d'autre auteur de cette classe qui l'ait attaqué.

« Ce livre, dit-il d'abord (Dict. philos. art.
» *Salomon*), n'est pas de Salomon: on l'attribue
» communément à Jésus, fils de Sirach. »

Nous convenons comme nous l'avons déjà observé que ce livre n'est point de Salomon, quoique la plus grande partie de l'ouvrage soit un recueil de ses sentences; mais il est faux qu'*on l'attribue communément à Jésus, fils de Sirach.* Le grand nombre et le très-grand nombre des savans le croient d'un autre écrivain; et ils pensent que c'est un Juif helléniste, instruit de la langue et des opinions des Grecs, qui l'a composé et rédigé. Ils croient que ce fut un de ceux que Ptolomée, roi d'Egypte, employa à la traduction des Livres sacrés des Juifs. Mais tous conviennent qu'on n'a rien de certain sur son auteur, sur son nom, ni sur le temps où il a vécu.

« D'autres l'attribuent à Philon de Biblos. »

On connaît trois auteurs qui ont porté le nom

de *Philon* : un plus ancien que les deux autres et qui était payen ; le second savant Juif, philosophe d'Alexandrie, qui vivait au premier siècle de l'ère chrétienne ; enfin le troisième qui était de Biblos, autre auteur payen du second siècle, dont il nous reste quelques fragmens.

Quelques critiques ont prétendu que Philon d'Alexandrie était l'auteur du livre de la Sagesse. On peut voir dans la Bible d'Avignon combien leurs raisons sont faibles. Quant à Philon, grammairien de Biblos, personne ne s'était avisé avant Voltaire de lui attribuer l'ouvrage dont nous parlons. Quel rapport en effet pourrait-il y avoir entre le livre de la Sagesse, où le paganisme est combattu, où l'auteur remonte à l'origine de ce faux culte, où il en fait voir la vanité et la démence, où il en développe les funestes suites, les impuretés, les cruautés et tous les crimes, etc., et Philon de Biblos, traducteur payen du payen Sanchoniaton ?

« Quel que soit l'auteur de ce livre, il paraît » que de son temps on n'avait point encore le » Pentateuque (*ibid.*). »

On n'avait pas le Pentateuque du temps de l'auteur du livre de la Sagesse, *quel qu'il soit !* On ne l'avait pas du temps de Jésus, fils de Sirach, ni même du temps de Philon d'Alexandrie, pas même du temps de Philon de Biblos !

Jésus fils de Sirach écrivait environ 200 ans après Esdras ; Philon d'Alexandrie dans le pre-

mier siècle de notre ère, et Philon de Biblos dans le second. Ainsi selon le critique on n'aurait pas eu le Pentateuque 200 ans après Esdras; on ne l'aurait pas eu dans le premier, pas même dans le second siècle de l'ère chrétienne; par conséquent les Juifs ne l'auraient jamais connu avant la destruction totale de leur république par les Romains. Nous ne nous arrêterons pas à réfuter une proposition dont l'absurdité saute aux yeux de tout le monde. Nous ne rappellerons à nos lecteurs ni les preuves que nous avons données dans nos observations préliminaires sur l'authenticité du Pentateuque, ni les variations perpétuelles de l'incrédule sur ce point fondamental, attribuant les cinq livres de Moyse, tantôt à des auteurs qui vivaient sous les Juges, tantôt au prêtre hébreu envoyé par Assaraddon aux habitans de Samarie, tantôt à Esdras, etc. Voyez notre note XI sur le chapitre dix-septième du quatrième livre des Rois, et notre note II sur le premier livre d'Esdras. Nous nous contenterons de faire connaître les raisons qu'allègue le critique pour prouver que le Pentateuque est postérieur au livre de la Sagesse.

« Cet auteur (du livre de la Sagesse) dit » (Dict. philos. art. *Salomon*) au chapitre X » qu'Abraham voulut immoler Isaac du temps » du déluge. »

Et quand même cet auteur aurait fait cet anachronisme s'ensuivrait-il, *quel qu'il soit*, que

le Pentateuque n'existait pas de son temps ? Mais l'a-t-il faite cette grossière et ridicule bévue ? Voici le passage où il parle d'Abraham : *C'est la sagesse*, dit-il (*Sap. X*), *qui, après la chute du premier homme, le retira de son péché. C'est pour l'avoir abandonnée dans sa colère que l'injuste périt malheureusement lui-même après avoir tué son frère dans l'accès de sa fureur. Lorsque le déluge inonda la terre, ce fut elle qui sauva encore le monde en gouvernant le juste sur un frêle bois. Et quand les nations s'abandonnèrent au mal comme de concert elle connut le juste, le conserva sans reproche devant Dieu, et lui donna la force de vaincre la tendresse qu'il ressentait pour son fils.*

Y a-t-il un seul mot dans ce passage qui puisse fournir le plus léger prétexte au reproche de l'anachronisme qu'on impute à l'auteur ? N'est-il pas évident qu'il place ce sacrifice long-temps après cette grande catastrophe, lorsque les nations ne conservant plus qu'un faible souvenir des vengeances célestes se livrèrent à toutes sortes de désordres ?

« Dans un autre endroit (*ibid.*), l'auteur parle » de Joseph comme d'un roi d'Egypte. »

La sagesse, dit l'auteur dans cet autre endroit, même chapitre, *n'abandonna point le juste lorsqu'il fut vendu. Elle le délivra des mains des pécheurs et elle descendit avec lui dans la fosse. Elle ne le quitta point dans les fers jusqu'à ce*

qu'elle lui mît en main le sceptre de la royauté et la puissance contre ses oppresseurs, et elle convainquit de mensonge ceux qui l'avaient noirci par leurs calomnies.

Ce ne peut être que sur ces mots, *le sceptre de la royauté*, que le critique fonde son reproche. Mais qui ne voit encore que ces termes n'ont point le sens ridicule qu'il leur prête ? Quel est le lecteur un peu instruit qui ne sente parfaitement que cette expression figurée ne doit pas être prise à la lettre, et qu'il ne s'agit ici que du pouvoir d'un ministre accrédité, dépositaire de la confiance et de l'autorité de son souverain?

ECCLÉSIASTIQUE.

NOTE UNIQUE.

Authenticité du livre de l'Ecclésiastique.

L'AN 245 avant J. C., sous le règne de Ptolémée Evergète, fils de Ptolémée Philadelphe, Jésus, fils de Sirach, Juif de Jérusalem, s'établit en Egypte, y traduisit en grec le livre que Jésus son aïeul avait composé en hébreu et que nous appelons l'*Ecclésiastique*. Les anciens le nommaient *Panarexon*, d'un mot grec qui signifie *trésor de toutes les vertus*. Jésus l'ancien l'avait écrit vers le temps du pontificat d'Onias I.er; le fils de ce pontife, nommé *Simon le juste* par Josephe, est loué dans le chapitre cinquantième de ce même livre. L'original hébreu est perdu; mais il subsistait encore du temps de S. Jérôme : ce Père dit dans sa préface des livres de Salomon et dans sa lettre 115 qu'il l'avait vu sous le titre de *Paraboles*. Il y a quelque lieu de penser que son auteur a été connu de ceux du Thalmud, sous le nom de *Bensira* (Huet, Démonst. évang. prop. 4), c'est-à-dire *fils de Sira*. Il est certain qu'il est compris dans toutes les listes des livres canoniques dressées en Occident vers la fin du quatrième siècle; qu'il a été cité comme *Ecri-*

ture divine dans le troisième par S. Cyprien (l. III. c. 3), et dès le second par S. Clément d'Alexandrie (Strom. l. 7) : on trouve même le verset trente-sixième du chapitre IV de ce livre rapporté dans la lettre de S. Barnabé. Quelques anciens ont marqué du doute sur son autorité, parce qu'ils ne le trouvaient pas dans le canon des Juifs ; mais le livre même nous en découvre la raison en nous apprenant (XLIX. v. 12) que, lorsqu'il écrivait, le canon ou le catalogue des Livres sacrés des Juifs était déjà formé ; car il ne réunit les *douze prophètes* sous cette dénomination commune dans l'éloge qu'il en fait, que parce qu'il trouvait dans ce catalogue leurs écrits réunis sous un même titre.

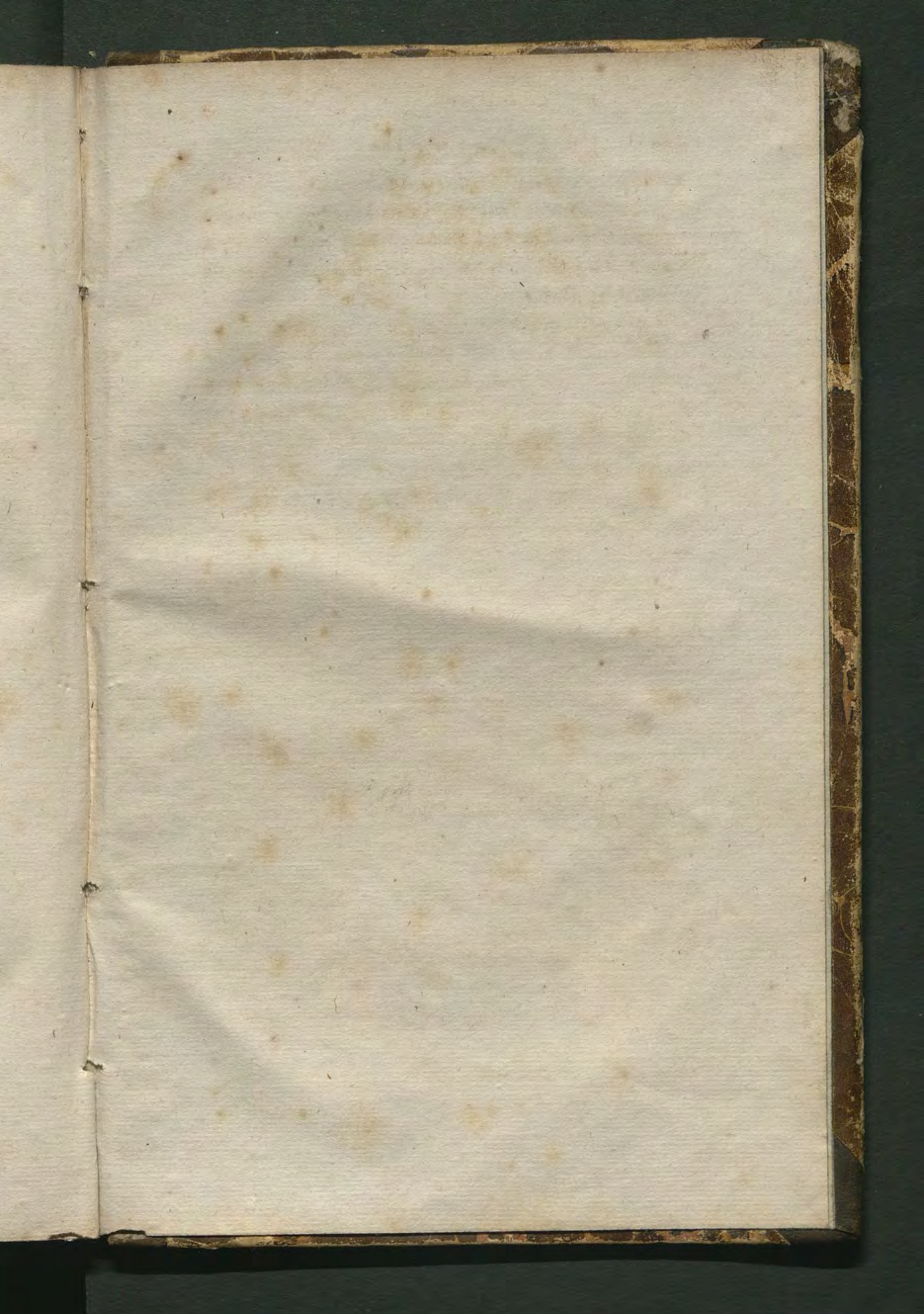
Plusieurs critiques pensent mais sans aucun fondement solide qu'il y a dans la traduction grecque de l'Ecclésiastique des choses qui ne sont pas dans l'original ; que la conclusion du chapitre 50. v. 27 et suivans, et la prière du dernier chapitre sont des additions du traducteur. Ce qu'il dit du danger qu'il a couru de perdre la vie par une fausse accusation portée au roi contre lui ne peut pas, disent-ils, regarder le grand-père de Jésus qui demeurait à Jérusalem, et qui n'était pas sous la domination d'un roi. Mais Josephe (Antiq. l. 12) dit que Ptolémée I.er, roi d'Egypte, prit Jérusalem et maltraita beaucoup les Juifs.

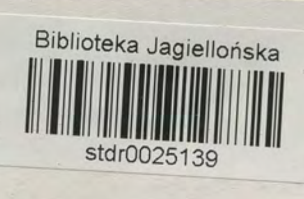
Les protestans qui n'admettent pas ce livre

comme canonique n'ont fait cependant aucune objection remarquable contre sa véracité, et les incrédules n'y ont apparemment rien trouvé qui pût fournir matière à leurs sarcasmes ; car ils n'en ont point parlé.

FIN DU TOME QUATRIÈME (*).

(*) Nous avons été forcés de ne faire ce volume que de 24 feuilles, au lieu de 28, pour ne pas couper le chapitre *des Prophéties*, qui commencera le cinquième volume.




Biblioteka Jagiellońska
stdr0025139

